TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 463 — 48 PAGES — MERCREDI 20 SEPTEMBRE 1978

Après plus de 96 jours dans l'espace
LES COSMONAUTES SOVIÉTIQUES KOVALENOK ET IVANTCHENKOV BATTENT LE RECORD DE LA PLUS LONGUE MISSION SPATIALE

LIRE PAGE 21



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr.; Iran, 80 ris.; Italie, 400 l.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 24 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 40

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

La mise en œuvre des décisions de Camp David

L'hostilité soviétique

« Un véritable complot a été monté à Camp David contre les peuples du Proche-Orient et les intérêts de la paix dans cette région de grande importance stratégique. (...) Sadate a cédé, ce qui met encore plus à nu la politique capitularde de la direction égyptienne... » Les termes utilisés par l'agence Tass pour condamner sans appel les deux accords-cadres conclus par MM. Sadate et Begin sous la pression de M. Carter cachent mal, sous leur rhétorique enflammée, une évidente déception : emboîtant le pas à la plupart des commentateurs occidentaux, la presse soviétique avait en effet préparé ses lecteurs à un échec pur et simple de la rencontre de Camp David.

L'agence soviétique a beau affirmer aujourd'hui que « tous les efforts déployés par la propagande bourgeoise pour présenter la rencontre comme une tentative sérieuse en vue de mettre au point un règlement global ont échoué », les dirigeants du Kremlin auraient sans aucun doute souhaité que la rencontre de Camp David se solde par un échec flagrant : un nouveau coup porté au prestige du président Carter n'aurait pas été pour leur déplaire. Ils auraient sans doute aussi préféré faire la preuve que tout progrès au Proche-Orient était impossible sans leur participation.

Cette démonstration restant à faire, on peut prévoir sans peine que les dirigeants soviétiques vont s'y employer. Ils peuvent compter pour cela sur l'appui de la plupart des pays de l'Est — à l'exception notable de la Yougoslavie et peut-être de la Roumanie — et des pays arabes du Front de la fermeté, réunis mercredi 20 septembre à Damas : Syrie, Algérie, Libye, Yémen du Sud et Organisation de libération de la Palestine.

Reste à savoir ce que Moscou veut et est prêt à faire pour accélérer l'enlisement d'une nouvelle offensive de paix, dont l'un des résultats, si elle aboutissait, serait de réduire encore son influence au Proche-Orient. On pense, bien sûr, à une augmentation des livraisons d'armes aux pays du Front, c'est-à-dire essentiellement à la Syrie, à l'O.L.P. et, éventuellement, à la Jordanie. Si M. Vance ne parvient pas à convaincre le souverain hachémite de jouer le jeu de Camp David. C'est une possibilité, mais ce serait prendre un très grave risque que d'inciter Syriens et Jordaniens à se lancer dans une aventure militaire dont, après la défection égyptienne, ils ont toutes chances de sortir vaincus, compte tenu de l'inégalité des forces en présence.

Le Kremlin pourrait aussi envisager de favoriser une intensification de la lutte politico-terroriste de l'O.L.P. Mais, là encore, les risques sont grands : le terrorisme a de plus en plus mauvaise presse dans le monde, et il nuit, plus qu'il ne sert, la cause de ceux qui y ont recours.

Une troisième possibilité d'action existe enfin ; si elle n'est jamais mentionnée par les commentateurs soviétiques, elle est souvent évoquée dans les conversations privées : l'éventuelle « déstabilisation » de l'Egypte. Il pourrait être tentant pour l'U.R.S.S. de favoriser d'une façon ou d'une autre l'élimination de M. Sadate. Et ce ne serait sans doute pas très difficile : le raïs compte un nombre incalculable d'ennemis, et la société égyptienne a montré à plusieurs reprises combien elle pouvait exploser facilement.

C'est dire qu'une véritable course de vitesse pourrait s'engager entre Washington et Moscou, l'intérêt bien compris de M. Carter étant de faire avancer les choses le plus rapidement possible, quitte à brusquer quelque peu les dirigeants israéliens. Car il y a très peu de chances que l'U.R.S.S. fasse preuve d'un réalisme comparable à celui de la Yougoslavie — pourtant amie traditionnelle des Arabes — et dont l'agence Tanyoug vient de saluer les résultats de Camp David comme « une mesure inattendue de première importance et une base très solide pour une solution définitive du problème du Proche-Orient ».

M. Vance va tenter d'obtenir le soutien d'Amman et de Ryad

Les accords sur les négociations de paix au Proche-Orient signés dimanche 17 septembre à Camp David, et considérés à Washington comme un triomphe personnel pour le président Carter, sont violemment condamnés à Moscou. L'agence Tass estime qu'un « véritable complot » a été monté contre les peuples du Proche-Orient. Les pays arabes alliés des Soviétiques manifestent la même hostilité, qui devrait s'exprimer dès mercredi 19 septembre, à Damas, lors de la réunion du « Front de la fermeté ». L'Organisation de libération de la Palestine, de son côté, a condamné des accords qui « trahissent » la cause palestinienne. Elle a appelé lundi à la grève générale dans les territoires occupés.

La réussite du processus de paix amorcé à Camp David dépendra pour une large part de l'attitude qu'adopteront les rois Hussein de Jordanie et Khaled d'Arabie Saoudite. Ni l'un ni l'autre n'avaient manifesté leur opinion ce mardi en fin de matinée. Le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, qui devait quitter Washington pour une mission à Amman et Ryad, s'efforcera d'obtenir le soutien des deux souverains alliés des Etats-Unis dans la région.

En Israël, en revanche, les réactions sont largement favorables et M. Begin devrait trouver sans difficulté une large majorité à la Knesset pour approuver le contenu des accords. En Egypte, si le peuple prépare un accueil triomphal au président Sadate, les milieux politiques sont plus partagés, ainsi qu'en témoigne la démission, confirmée lundi par M. Sadate, du ministre égyptien des affaires étrangères, M. Kamel.

Premières dissonances israélo-américaines

De notre correspondant

Washington. — M. Carter continue de célébrer ce que tous ses amis, et même pas mal d'adversaires politiques n'hésitent pas à appeler son triomphe de Camp David. Il devrait — pense-t-on — recueillir, dès ce mardi 19 septembre, un premier dividende politique en obtenant du Congrès un vote préliminaire positif pour sa proposition sur le prix du gaz naturel, important élément de son programme énergétique.

Une victoire suivant l'autre, les augures parlent déjà d'une remontée spectaculaire de sa cote dans les sondages, d'une réélection facile en 1980 et, en attendant, d'un prix Nobel de la paix, qui a déjà été suggéré par deux congressistes, dont un républicain.

Cette nouvelle atmosphère s'est manifestée lundi soir 18 septembre, au cours de la cérémonie de présentation au Congrès des résultats de Camp David, en présence de MM. Sadate et Begin. Les parlementaires des deux Chambres ont fait d'interminables ovations aux trois hommes, mais surtout à M. Carter, qui a prononcé le discours le plus enthousiaste de sa présidence.

Evoquant tour à tour la Bible et le Christ, le président a, en fait, donné une leçon d'humilité aux diplomates traditionnels, à ceux qui considéraient la situation au Proche-Orient comme un « *manuel de pessimisme* ». J'ai réussi par ma seule bonne volonté et par les méthodes évangéliques, semblait dire en substance M. Carter, là où les Machiavel avaient échoué.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 4.)

Le système monétaire européen

Accord à Bruxelles malgré les réserves britanniques

A l'exception de M. Denis Healey, chancelier de l'Echiquier, qui a maintenu de fortes réserves, les ministres de l'économie et des finances des Neuf, réunis à Bruxelles, se sont mis d'accord sur le point le plus important du futur dispositif d'intervention au sein du système monétaire européen qu'ils envisagent plus que jamais de mettre en place dès le début de 1979.

La solution adoptée retient, semble-t-il, pour les interventions sur le marché, l'essentiel du mécanisme actuel du « serpent », comme le voulaient les Allemands. Mais plusieurs questions restent à régler, dont semble-t-il, l'ampleur des marges de fluctuation pendant la période transitoire.

De notre correspondant

Bruxelles (Communauté européennes). — « *Au vu des progrès d'aujourd'hui, je suis très optimiste pour la suite* », a déclaré M. Monory après la réunion des ministres des finances de la C.E.E. qui s'est tenue lundi à Bruxelles. Les Neuf ont délibéré des mécanismes du futur système monétaire européen (S.M.E.).

L'idée est toujours que ce S.M.E., dont l'objectif est de créer une zone de stabilité en Europe occidentale, puisse être adopté par les chefs de gouvernement lors du Conseil européen des 5 et 6 décembre. Les ministres des finances, qui reprendront le dossier le 16 octobre, ont rapproché leurs points de vue sur une question technique importante, celle du numéraire.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 44.)

Le déficit de la Sécurité sociale

Les grandes entreprises vont avancer leurs versements et l'État majorera les siens

Le gouvernement vient de prendre une série de mesures pour alléger les charges de trésorerie de la Sécurité sociale d'ici à la fin de l'année.

Le versement des cotisations par les entreprises de plus de quatre cents salariés est avancé de dix jours (ce qui coûtera à celles-ci 1,5 milliard dont profitera la Sécurité sociale). L'Etat paiera de son côté, à divers titres, 1,3 milliard supplémentaire et réglera plus rapidement ses dettes. Enfin, les employés des collectivités locales seront rattachés directement aux caisses d'allocations familiales pour simplifier les circuits de financement.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le déficit prévisible de la Sécurité sociale rendra nécessaires des décisions de plus grande ampleur.

Une aide temporaire qui n'évitera pas des décisions de plus grande ampleur

Stupeur dans certaines entreprises : pour éviter la faillite de la Sécurité sociale, le gouvernement a décidé de tirer un peu plus sur les firmes ; et cela dès le mois prochain, bien que l'objectif officiel des pouvoirs publics soit, si l'on en croit le premier ministre, d'améliorer les fonds propres des entreprises.

Avec une rapidité surprenante, le ministère de la santé et de la Sécurité sociale a consulté, mercredi dernier, les gestionnaires des caisses. Deux jours plus tard, malgré ou grâce à l'abstention du C.N.P.F., il a publié, au *Journal officiel* un décret applicable dès octobre : les entreprises employant plus de quatre cents personnes devront désormais verser leurs cotisations dès le 5 de chaque mois, au lieu du 15.

« *Je ne suis pas contre cette formule*, nous a déclaré le patron d'une entreprise moyenne, *mais pourquoi cette hâte ? J'ai 400 000 F à payer. En avançant de dix jours ce versement, ma trésorerie sera en difficultés. Je vais devoir emprunter.* » Comment expliquer cette brusquerie ? Au gouvernement, on indique que les difficultés actuelles de la Sécurité sociale impliquent des mesures immédiates, dont certaines seront supportées par l'Etat.

Effectivement, rien ne va plus à la Sécurité sociale. Le régime général des salariés, qui, à la fin de 1978, sera en déficit d'environ 6 milliards de francs, connaît depuis juillet d'importantes insuffisances de trésorerie.

En raison du décalage entre les rentrées de cotisations et le versement des prestations, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), qui assure la gestion centrale des fonds, se trouve dans l'impossibilité, en milieu de mois, de faire face aux échéances. L'ACOSS, qui a signé une convention avec la Caisse des dépôts, fait alors appel à celle-ci pour obtenir un prêt, moyennant rétribution (1). Mais ces appels ne peuvent pas se répéter sans cesse : ils aggravent les dettes des caisses d'autant plus que si aucune mesure n'avait été prise l'ACOSS aurait dû emprunter plus de 8 milliards le 18 décembre, le jour « le plus noir » de l'année.

D'où la publication hâtive du décret sur les cotisations des entreprises, qui devrait apporter 1,5 milliard d'argent frais. Le gouvernement, qui a modifié les dates de versement pour les seules firmes occupant plus de quatre cents salariés, estime que ces entreprises « *ont une capacité de gestion suffisante pour affronter ce problème* » et que, durant une période transitoire de trois à quatre mois, les employeurs pourront ne verser, le 5 de chaque mois, qu'une partie des cotisations sur la base de ce qu'ils payaient l'année précédente, quitte à régulariser ensuite leur situation.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 43.)

(1) Un accord avec la Caisse des dépôts prévoit que toute épargne de la Sécurité sociale est rémunérée au taux monétaire, mais au-delà d'une certaine somme seulement ; inversement, tout prêt de la caisse est rétribué, dès le premier franc, à ce même taux monétaire.

AU JOUR LE JOUR

Paroles verbales ?

Qui a dit : la Judée et la Samarie font partie intégrante de la terre d'Israël ? Sûrement pas l'Israélien.

Qui a dit : il faut avant tout accord que soient définitivement reconnus les droits des Palestiniens sur la Cisjordanie et sur Gaza ? Sûrement pas l'Egyptien.

Qui a dit : n'attendons pas de miracle du sommet de Camp David ? Sûrement pas l'Américain.

En somme, ils étaient trois qui n'avaient jamais tenu les propos qu'on leur prêtait. C'est ainsi qu'ils annoncèrent ce que personne n'avait prédit.

OLIVIER WARRIN.

Le chancelier, le président et les opposants

par ALFRED GROSSER

L'entente s'est prolongée, l'accord s'est fait à Aix-la-Chapelle entre deux hommes qui exercent pleinement la responsabilité du pouvoir. L'Allemand parce que son prestige personnel dépasse de beaucoup, même aux yeux des opposants, celui de tout autre dirigeant politique. Le Français parce que les élections de mars lui ont donné une sorte de nouvelle légitimité. Mais les situations de l'un comme de l'autre sont plus fragiles qu'il n'y paraît. Et leur action pour l'Europe est liée à cette fragilité.

La personnalité de Helmut Schmidt voile vers l'extérieur et partiellement à l'intérieur à quel point le gouvernement qu'il dirige est en difficulté du fait du déclin des deux partis qui le composent. Le parti libéral risque tout simplement la disparition. Déjà éliminé, parce qu'il n'y a pas atteint 5 % des voix, des diètes de Sarre et de Basse-Saxe, il est menacé du même sort, le mois prochain, en Hesse et en Bavière, avec la perspective d'être absent du Bundestag, de l'Assemblée nationale après les élections de 1980. La crédibilité, la légitimité de la coalition gouvernementale qui s'est établie face au parti le plus nombreux s'en trouve ébranlée. D'autant plus que les chrétiens-démocrates peuvent espérer progresser partout au détriment aussi des sociaux-démocrates qui, depuis plusieurs années, se sont laissé acculer à la défensive. Au point qu'il n'est même pas certain que le gouvernement puisse se maintenir jusqu'au terme de la législature.

Cette faiblesse est presque entièrement liée à la politique intérieure. Les attaques de l'opposition en politique extérieure portent sur le problème allemand. Agressives, parfois haineuses, elles sont affaiblies par leur contradiction interne : « *Vous pensez trop à négocier avec l'Est du problème national. Vous négligez d'impardonnable façon le problème national.* »

La politique européenne, elle, n'est guère controversée. Sauf sans doute sur un point : il ne faudrait pas que la nouvelle lune de miel avec Paris aboutisse à faire payer par la République fédérale l'inflation française, à un moment où l'équilibre financier de l'Etat allemand est gravement ébranlé de toute manière.

∴

Le président français, lui, est solidement en place, face à une opposition impuissante et divisée. C'est à peine s'il doit redouter l'échéance de 1981. Mais, tandis que le chômage diminue en Allemagne et que l'inflation continue à y être jugulée, il doit parler vers le dehors au nom d'une économie menacée. Une menace qui donne des armes au parti rival de la majorité. Jusqu'ici, il a semblé que le président en tirait la conclusion qu'il fallait, en quelque sorte par compensation, donner des garanties aux gaullistes en politique européenne. Il n'est pas exclu qu'à partir de maintenant on puisse assister à l'accentuation de la tactique inverse : contre la pression gaulliste — qui s'exerce ici sur le président et l'U.D.F. comme la pression communiste sur le P.S. — réaliser une sorte de percée européenne qui accroisse le prestige et efface quelque peu les échecs économiques.

(Lire la suite page 10.)

LA PHOTOKINA A COLOGNE

Le laser vert

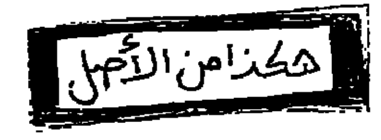
Il ne faut pas s'étonner si une ligne lumineuse verte traverse la ville de part et d'autre, et bute sur la pierre de la cathédrale, aujourd'hui encastrée dans la gare. Il ne faut pas s'étonner si l'on voit des Japonais partout et des hommes convenables avec des badges sur le revers de leurs vestons. Il ne faut pas s'étonner si l'on se retrouve dans la cabine d'un bateau-hôtel, avec une hache au-dessus de la tête pour casser le hublot, et le clapotis insomniaque du Rhin. Pendant six jours, du 15 au 21 septembre, Cologne devient la capitale mondiale de la photographie. La Photokina a été fondée en 1950, elle a lieu tous les deux ans, cette année pour la quinzième fois.

Le laser vert est le symbole optique du lien qui relie l'industrie de l'art photographique : il part de la tour du salon des expositions, où l'on se bouscule entre les stands publicitaires et arrive à la Kunsthalle, qui accueille une dizaine d'expositions. Une navette gratuite assure la liaison sur terre. D'un côté comme de l'autre, beaucoup d'argent est mis en jeu. L'industrie soutient l'art, l'art est ici la justification de l'industrie.

Qu'est-ce qui fait qu'une manifestation, aussi importante par sa superficie, soit réussie ou ratée ? La diversité, un équilibre dans la quantité ? Il faut qu'il y ait assez de photos pour impressionner, et pas trop pour décourager. Il faut séduire tout le monde, en noir et en couleur, et cette section artistique de la Photokina 78, chapeautée par Fritz Gruber, n'a pas qu'un intérêt pour les spécialistes. En exposant des photos de concours d'amateurs, elle renvoie au public, qui vient nombreux, l'image de sa pratique, et de sa familiarité avec la photographie.

HERVÉ GUIBERT.

(Lire la suite page 26.)



EUROPE

Le défi méditerranéen

par
ROBERT PONTILLON (*)

L'ASSOCIATION de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne à la Communauté fait l'objet d'une surenchère de bruit et de fureur. De Georges Marchais à Jacques Chirac, c'est à qui témoignera avec le plus de vivacité son désaccord avec ce que l'un appelle un *« mauvais coup pour la France »*, et l'autre un *« conglomérat où se diluerait la force française »*. Les Français en sont à se demander pour qui sonne le glas ?

Pour beaucoup de ceux qui aujourd'hui crient le plus fort, le problème de l'élargissement ne constitue qu'un prétexte pour répéter leur hostilité absolue à l'édification de l'Europe. Songent-ils à transformer l'élection de juin en un nouveau référendum pour ou contre l'Europe, alors qu'il s'agit seulement de présenter la politique à suivre au cours des cinq années pour lesquelles ces parlementaires seront élus ?

Pas de retour en arrière

Les socialistes savent que l'Europe existe. Une certaine Europe dont ils ne cessent de souligner qu'il faut la transformer selon des objectifs vraiment socialistes. De l'élection au suffrage universel ils attendent une plus large audience pour leurs idées, et une participation plus grande de l'Assemblée à la prise de décision communautaire. Plus politique, plus démocratique, l'Europe pourrait enfin commencer à être différente de l'Europe des marchands que nous connaissons. C'est là une question que les socialistes ont tranchée, lors de leur congrès de Bagnolet notamment.

Le problème de l'élargissement est, lui, un problème nouveau qui ne peut servir de prétexte à un retour en arrière. Le traité de Rome stipule que l'on ne peut fermer la porte à un pays candidat s'il est européen et pratique la démocratie : c'est le cas pour la Grèce et l'Espagne. Des accords nous lient d'autre part à ces pays, tout particulièrement à la Grèce dont l'association doit conduire à l'entrée dans la Communauté.

Ces arguments ne suffisent pas à fonder un engagement favorable à l'élargissement : notre choix sur ce point répond à des préoccupations politiques. L'espoir d'ouverture à l'Europe a facilité dans les trois pays le retour à la démocratie et accéléré le processus de démocratisation. Le retour aux libertés est encore trop fragile pour qu'on puisse abandonner à leur sort des forces de gauche parvenues ou ayant l'espoir de parvenir un jour au pouvoir. L'isolement favoriserait les pires dérives.

Certes, l'Europe n'est pas une entité politique. L'arrimage à la C.E.E. ne constitue pas en soi une garantie absolue de démocratie. Mais l'adhésion à l'Europe, fût-elle seulement réduite à un Marché commun, est déjà un rempart de la démocratie.

Poser le principe de l'adhésion, ce n'est pas nier les difficultés de l'adhésion et son échéancier. C'est la Grèce qui la première a frappé à la porte de la C.E.E. La négociation est en cours depuis longtemps et son entrée est probable dès 1981. Compte tenu des accords déjà passés à Athènes, l'impact de cette adhésion sur nos production sera faible.

Il n'en va pas de même pour l'Espagne et le Portugal, dont la production agricole pourrait venir menacer sérieusement et même déséquilibrer plusieurs régions de notre pays du fait de sa concurrence avec trois produits spécialisés : vin, fruits et légumes, qui occupent une place primordiale dans le revenu de ces régions. Un rapport d'information du Sénat, par MM. Pisani et Sordel, conclut : *« Ayant opté pour l'élargissement, la Communauté doit en assurer solidairement le coût qui ne pourrait et ne saurait être supporté par les seules régions méridionales. »*

En préalable à l'ouverture des négociations, doit être traité le délicat problème des régions du Midi dans un seprit de solidarité entre le nord et le sud de l'Europe. Nous oublions trop souvent que si l'élargissement est délicat pour nous, il l'est aussi pour nos nouveaux partenaires : pour l'Espagne notamment qui sera touchée sur le plan industriel alors que nous le serons sur le plan agricole. C'est dire qu'il faudra du temps et de l'imagination pour assurer l'arrimage.

Quel contenu faut-il donner à ce nouveau dialogue Nord-Sud

Un esprit de solidarité

1) *D'abord se saisir de l'occasion pour engager une véritable politique du Midi méditerranéen.* Si l'élargissement menace aujourd'hui d'effacer de la carte plusieurs départements, c'est, disons-le clairement, par la faute d'un aménagement du territoire centralisateur et conservateur qui a désorganisé l'appareil agricole en acceptant un exode rural excessif. L'expansion industrielle de la France s'est forgée sur le déclin du Midi. C'est là un mal que les socialistes n'ont cessé de dénoncer.

Aujourd'hui, ils n'acceptent pas que l'on affaiblisse encore ces régions malades, ni qu'on les condamne à l'asphyxie presque inévitable des régions périphériques de l'Europe. L'élargissement peut tout au contraire — à condition qu'on s'en donne les moyens — et ils existent — leur redonner la chance de se retrouver au confluent de nouvelles zones d'échange. C'est particulièrement vrai pour les produits industriels pour lesquels les accords préférentiels passés avec l'Espagne limitent sensiblement les possibilités d'introduction de marchandises françaises au-delà des Pyrénées.

2) *Profiter de l'occasion pour parfaire les mécanismes de la C.E.E.* — L'élargissement peut donner un nouvel élan aux solidarités européennes, ou, au contraire, constituer un ferment de désagrégation. Il posera certainement à terme le problème du vote au conseil des ministres et celui de l'application de la règle de l'unanimité. Mais plus profondément, l'entrée de pays latins dans la C.E.E. sera l'occasion pour les socialistes d'exiger une réforme de la politique agricole commune dans le sens d'une meilleure efficacité et d'une plus grande justice. Il n'est pas faux de dire que le défi méditerranéen est d'abord un défi aux mécanismes communautaires.

Trop de socialistes éprouvent encore comme un malaise à assumer la dimension européenne. Ce cadre, il existe, nous ne l'avons pas choisi, et si le parti communiste n'en avait pas décidé autrement nous étions résolus, une fois au pouvoir, à en remodeler les contours. Pour autant il est le levier sur lequel nous devons peser pour favoriser ou accentuer les évolutions souhaitables. L'Europe élargie, comprenant l'ensemble des nations de l'Europe va bien dans le sens de notre espoir.

Sous bénéfice d'inventaire détaillé, en remplissant certaines conditions bien précises, le *« défi méditerranéen »* doit donc être accepté. Ne serait-ce que parce que le tiers-monde africain attend d'une Europe forte l'équilibre nécessaire à ses échanges avec les grandes puissances.

Qui ne perçoit, dès lors, l'intérêt d'une Europe davantage tournée vers le Sud, composée de pays qui ont gardé leurs relations historiques avec les pays du tiers-monde, l'Afrique et l'Amérique latine en particulier ? La péninsule ibérique a toujours été le bastion avancé de l'Europe vers les continents neufs.

Enfin, en ce moment où les relations internationales se destabilisent, comment nier qu'une Europe vraiment européenne riche de sa diversité même ne soit le meilleur moyen de contribuer à la mise en place d'un nouvel équilibre mondial, offrant au tiers-monde, comme nous l'avons fait avec les accords de Lomé, l'assistance de trois cent cinquante millions d'hommes ?

Le glas ne sonne finalement que pour ceux qui se replient sur leur passé.

(*) Sénateur ; membre du secrétariat du P.S. chargé des affaires internationales.

Défendre le traité de Rome

par
RAYMOND TRIBOULET (*)

LES élections européennes doivent fournir l'occasion d'un vaste débat sur les problèmes actuels de l'Europe.

Le Comité français pour l'union paneuropéenne y participera et d'abord en définissant de quelle Europe il est question.

Certes, dans son appellation même, l'Union paneuropéenne, fondée dès 1922 par Coudenhove-Kalergi, manifeste qu'elle n'oublie pas les problèmes de l'Europe entière, de « l'Atlantique à l'Oural ». Mais, pour le moment, l'Europe qu'il s'agit de promouvoir, c'est celle de la C.E.E.

Il ne s'agit pas que de marchandises

Ce n'est pas seulement l'imminence du scrutin qui nous appelle à l'action, mais les menaces de destruction qui pèsent sur cette union économique, donc sociale, conduisant naturellement à des structures confédérales, qu'a fondée le traité de Rome de 1957.

Il ne s'agit pas seulement des marchandises, il s'agit des hommes ; avant le commerce, c'est la production qui est en cause. C'est pour les ouvriers et les paysans des six puis neuf pays que s'est édifiée peu à peu cette construction sans précédent. C'est l'essentielle « querelle de l'homme » dont a parlé le général de Gaulle.

Tous les chiffres, tous les résultats le prouvent : si le marché libre intracommunautaire a développé les échanges, ce n'est pas seulement par la suppression des taxes. La zone de libre-échange, créée à l'instigation de la Grande-Bretagne, n'a pas « fait le poids » en face de la C.E.E., parce qu'elle s'était bornée précisément à ces problèmes de tarifs. Le succès, les progrès économiques de la C.E.E. prennent leur racine dans la production, parce que le principe même de la Communauté est d'accorder préférence à ce qui est produit par les membres de la C.E.E.

Sur ce point, il n'y a pas deux lectures possibles du traité de Rome, comme le rappelait M. Burin des Roziers : supprimez la préférence, la protection des produits communautaires, non seulement il n'y a plus de traité de Rome, mais vingt ans de jurisprudence et tous les textes communautaires définissant les règles de concurrence, les statuts des producteurs et des productions s'écroulent.

Par un étrange paradoxe, jamais le traité n'a été plus menacé qu'à la veille du scrutin européen. Certes, depuis des années, nous avons combattu les tentatives, surtout néerlandaises, pour mettre à toute occasion les produits importés à égalité avec les produits communautaires. Mais, en fin de compte, l'esprit communautaire finissait par dominer. Cela devient chaque jour plus difficile sous la pression de la Grande-Bretagne, véritable « cheval de Troie » au sein de la Communauté.

La préférence communautaire mise en cause

Enfin, les Etats-Unis n'ont jamais cessé depuis plusieurs années de combattre la préférence communautaire, alors qu'eux-mêmes n'hésitent pas à protéger leur propre industrie.

L'appui de l'opinion devient nécessaire alors que, jusque dans les milieux gouvernementaux et dans la presse, on voit apparaître une tendance à l'abandon.

On commence à laisser entendre qu'il faudrait laisser là l'œuvre entreprise, qui tendait à construire l'Europe sur l'économie, renoncer à toute *« structure économique contraignante »*, et réviser les principes de la politique européenne pour tenter, entre les partenaires de la C.E.E., une simple concertation politique. Est-il besoin de dire que si l'on continuait sur cette voie, il n'y aurait plus d'Europe économique et encore moins, quels que soient les résultats des élections européennes, une Europe politique ?

Pouvoir jouer sur les marchés mondiaux

Comment ne pas comprendre que la préférence communautaire s'impose précisément aujourd'hui, alors qu'il commence à sauter aux yeux que le jeu libre du capitalisme international recherchant la main-d'œuvre la moins coûteuse va peu à peu priver les peuples les plus développés, ceux dont la main-d'œuvre est la plus chère, de toutes possibilités de plein emploi ? Ce que le général de Gaulle avait recherché, c'était la possibilité de maintenir au travail, dans des conditions suffisamment rémunératrices, les paysans européens. Il avait parfaitement compris que l'économie paysanne en Europe ne pouvait se défendre que si nous dépassions nos frontières nationales.

Le même problème commence à se poser pour la main-d'œuvre industrielle. Ce n'est pas dans le cadre de chacune de nos nations que nous défendrons le niveau de vie et l'emploi des ouvriers de l'industrie. C'est en organisant la production, en protégeant les produits où la part de la main-d'œuvre européenne est prépondérante, en constituant une entité considérable qui puisse jouer sur les marchés mondiaux.

Tout cela peut être fait dans le cadre du traité de Rome, si l'on maintient les résultats déjà atteints, si on les développe, si on applique le traité de Rome et rien que lui.

(*) Ancien ministre, président du Comité français pour l'union paneuropéenne.

Au niveau des principes

par
MICHEL BOSCHER (*)

LE débat, au sein du Parlement français, qui a précédé la ratification de l'accord sur l'élection européenne avait donné l'occasion de s'exprimer aux quatre familles d'opinion qui se retrouvent dans l'Assemblée nationale.

L'opposition du groupe R.P.R. avait conduit le gouvernement à engager sa responsabilité, ce qui conduisit, en l'absence de motion de censure, à l'adoption sans vote du projet de loi.

Un clivage au sein du groupe

Voici que (1) cette opposition est renouvelée, Yves Guéna allant jusqu'à affirmer que l'élection prévue est inacceptable du fait de l'ambiguïté qui l'entoure.

Pour ceux qui ont vécu les vicissitudes du débat de ratification au sein du groupe R.P.R., il est difficile de s'empêcher de penser que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

A l'époque, les fluctuations de Jacques Chirac avaient surpris plus d'un député gaulliste. Lors des réunions préliminaires du groupe R.P.R., il avait été convenu qu'un seul parlementaire serait mandaté pour exprimer la position de celui-ci ; ce fut Jacques Chaumont, député de la Sarthe qui fut désigné sur l'intervention personnelle du président du mouvement. Il reçut pour consigne d'apporter le soutien du groupe au projet gouvernemental, tout en nuançant cette approbation par les réserves que pouvait inspirer un projet que d'aucuns craignaient devoir mettre en cause, si l'on n'y prenait garde, l'indépendance nationale.

M. Chaumont n'eut pas l'occasion de prendre la parole dans le débat. Entre-temps, en effet, un clivage se manifestait au sein du groupe entre les tenants de la ratification et ceux qui y étaient farouchement hostiles.

La seule position qui pouvait maintenir l'unité du groupe R.P.R. était dès lors de susciter la mise en œuvre de la procédure ermettant l'adoption du projet sans vote. Le gouvernement s'y trouvait contraint de son côté pour maintenir l'image de la cohésion de sa majorité, ainsi que par l'incertitude où il se trouvait quant au résultat d'un scrutin éventuel. Tant et si bien que la formule satisfaisait tout le monde.

Hormis l'hypothèse d'une tactique destinée à enlever au parti communiste le monopole d'une opposition aux élections européennes, force est de se demander si ce n'est pas la crainte de voir se manifester à nouveau cette menace de rupture interne qui pousse certains dirigeants du R.P.R. à remettre en cause à nouveau ces élections.

Tel un carcan insupportable

Attitude en vérité bien peu soutenable. Comment remettre en cause à quelques mois d'intervalle une décision approuvée par une majorité politique analogue à celle qui est sortie des urnes en mars dernier? Si l'on oppose, comme on l'écrit aujourd'hui, à cette élection un non possumus au nom des principes, ces mêmes principes eussent dû conduire, en bonne logique, au dépôt d'une motion de censure lors du débat de ratification. Par ailleurs, l'esprit de notre Constitution donne la priorité très naturellement au pouvoir exécutif en matière de politique étrangère. L'exigence implicite d'une renégociation aboutirait en fait, si elle était acceptée, ou imposée, à transférer au Parlement le pouvoir d'initiative dans ce domaine : nous ne serions plus très éloignés du régime d'assemblée...

Quant au fond même du problème, les arguments échangés n'ont guère varié. Abandon de souveraineté ? Abus de pouvoir de la future Assemblée ? Le nouveau mode de désignation des députés européens, entourés du garde-fou politique que constitue une large majorité de l'opinion publique et parlementaire française (et britannique), empêche que soient mis en cause les fondements mêmes d'une politique tournée vers l'édification d'une confédération. Nous sommes loin, on peut en être sûr, du « piège de l'Europe » qui se refermait sur la France tel un carcan insupportable.

Ne pas confondre

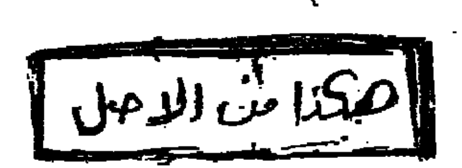
J'ajouterai deux réflexions.

Ce débat juridique a peu de retentissement sur l'opinion, qui y voit une querelle subalterne. Penser que le terrain des élections européennes pourrait être choisi pour une opération de politique intérieure relève de la politique-fiction. Il est toujours dangereux de se mettre dans la position d'avoir, le moment venu, à se soumettre faute de pouvoir et de vouloir se rendre responsable d'une crise grave. On ne saurait impunément passer pour un tigre de papier, même en politique intérieure.

Il est clair, d'autre part, que la progression vers une unité européenne de type confédéral, formule acceptable et acceptée par les gaullistes (et par une majorité écrasante du pays), suppose une certaine manifestation de volonté commune. Serait-il sage pour la France de se rendre responsable d'un blocage dans ce cours, déjà si lent et si semé d'embûches, vers l'Europe unie ? Comme l'écrit Yves Guéna : « Plaçons-nous au niveau des principes en nous y référant et en les rappelant sans cesse. » Mais ne confondons pas les principes et les contingences.

(*) Ancien député (R.P.R.)

(1) Dans le *Figaro* du 5 septembre.



LES ACCORDS DE CAMP DAVID

JÉRUSALEM : la Knesset devrait approuver à une large majorité le contenu des textes

De notre correspondant

Jérusalem. — Près de trente-cinq mille personnes, rassemblées lundi 18 septembre, sur la place des Rois-d'Israël, à Tel-Aviv, ont chanté la paix et célébré « l'esprit de Camp David ». Dans une communication téléphonique retransmise par haut-parleurs, M. Menahem Begin s'est adressé à la foule pour vanter une nouvelle fois les mérites des accords conclus près de vingt-quatre heures auparavant : « *Ce n'est plus,* a-t-il dit, *le moment de rêver à la paix mais celui de la vivre.* » Deux semaines plus tôt, à la veille du sommet de Camp David, dans une manifestation organisée sur cette même place par le mouvement Pour la paix maintenant », une foule plus nombreuse encore avait demandé au premier ministre de préférer définitivement la paix aux « territoires ». Les dirigeants du mouvement Pour la paix maintenant estiment avoir été si bien entendus qu'ils n'ont pas hésité, lundi, à « *féliciter* » M. Begin pour le résultat obtenu à la conférence tripartite. Ils faisaient ainsi oublier qu'il y a deux mois et demi les militants du mouvement avaient scandé, devant le bureau du premier ministre : « *Begin, démission.* »

Tandis que se poursuivait la joyeuse manifestation de Tel-Aviv, un groupe de deux cents personnes, des anciens partisans de M. Begin, se dirigeait à bord de camions chargés de matériels de construction vers la Cisjordanie pour installer symboliquement, près de Naplouse, une nouvelle « colonie sauvage ». Les militants du Gouch Emounim (Bloc de la foi) et du mouvement pour le Grand Israël entendaient ainsi dénoncer la « *trahison* » commise selon eux par un gouvernement qui vient de « *brader* » à Camp David « *la terre sacrée des ancêtres* » en acceptant, notamment, de suspendre la création d'implantations israéliennes en territoires occupés.

Pendant ce temps, tard dans la nuit de lundi à mardi, de nombreux Israéliens étaient encore devant leurs téléviseurs pour entendre la déclaration du président Carter devant le Congrès américain et regarder à nouveau les visages souriants de MM. Sadate et Begin. Ces téléspectateurs voulaient peut-être se convaincre, une dernière fois, qu'un résultat positif avait été obtenu à Camp David, après treize jours de silence inquiétant, après tant de rumeurs d'échec, et après neuf mois de vaines tentatives pour relancer les négociations.

L'opinion israélienne, qui avait appris à l'aube l'issue inattendue de la conférence tripartite, paraît avoir mis plusieurs heures avant de mesurer réellement l'importance des accords conclus — qui, chacun en convient, ne sont que des projets. Les Israéliens se sont rappelé leur surprise, en novembre 1977, à l'annonce de la visite du président Sadate à Jérusalem. Mais, cette fois, la nouvelle a semblé moins spectaculaire et les réactions ont été moins enthousiastes. Les journaux du soir, qui étaient les premiers à publier les comptes rendus des conclusions du sommet, se sont arrachés. Çà et là, des drapeaux égyptiens et israéliens sont apparus aux fenêtres ; mais rien de vraiment extraordinaire. Il est vrai que depuis près d'un an, on a appris, en Israël, qu'un « événement historique » ne faisait pas la paix.

Les enseignants cessent leur grève

Cependant, certains se sont laissés aller à des manifestations d'optimisme parfois étonnantes. C'est le cas, par exemple, de l'écrivain Amos Kenan qui, connu pour son scepticisme, ses opinions résolument pacifistes et sa vive opposition au gouvernement, a conclu son commentaire dans le *Yediot Aharonot* par un acte d'actions de grâce réservé, dans la tradition juive, aux événements heureux de la vie. Un vieil habitant de Jérusalem a confié, devant des journalistes : « *...Dire que Begin passera peut-être dans l'Histoire pour l'homme de la paix, alors qu'il n'y a pas si longtemps il revendiquait pour Israël les deux rives du Jourdain !* »

Des personnalités politiques ont oublié certaines règles de prudence en affirmant, comme M. Simha Erhlich, ministre des finances, que les Israéliens étaient déjà prêts à participer à la mise en valeur de la haute vallée du Nil, ou comme M. Haïm Herzog, ancien représentant d'Israël à l'O.N.U., voyant déjà les pays du tiers-monde renouer avec Israël des relations diplomatiques rompues après la guerre de six jours. Mais l'une des initiatives les plus singulières aura été incontestablement celle des syndicats d'enseignants, qui ont décidé de mettre un terme à leur grève générale commencée une semaine plus tôt (*le Monde* du 14 septembre) afin que les professeurs, ont-ils déclaré lundi, « *se trouvent aux côtés de leurs élèves dans un moment historique* ». Bien que les syndicats aient expliqué qu'ils poursuivraient leur action sous d'autres formes, cette décision a d'autant plus surpris que les négociations avec le gouvernement pour trouver une solution au conflit venaient d'être brutalement interrompues deux jours plus tôt.

Pour étrange qu'il paraisse, cet événement est assez significatif des réactions propres à la population israélienne qui, en dépit de ses luttes intestines — même les plus graves, — retrouve l'unanimité dans les périodes d'exception, et ce, aussi bien dans l'adversité — une guerre ou un grave attentat, par exemple, — que dans la réussite.

(Dessin de CHENEZ.)

Les déclarations de nombreuses personnalités politiques après le sommet de Camp David reflètent une conception très israélienne du consensus. Ainsi, des dirigeants de la gauche et de l'extrême gauche qui n'avaient cessé, au cours des derniers mois, de critiquer âprement M. Begin l'ont soudain « félicité » et, quelquefois, avec une certaine émotion. A l'instar des animateurs du mouvement Pour la paix maintenant, ce fut le cas de M. Yossi Sarid pour la gauche du parti travailliste, de M. Arie Eliav pour le parti Chelli et de Mme Choulamit Alloni au nom du Mouvement pour les droits civiques.

Réserves et critiques

Ces réactions rendent plus évidentes les réserves émises par la principale formation de l'opposition, le parti travailliste, et les critiques faites au sein même de la coalition dirigée par M. Begin. Sur des questions telles que celle de la paix, les prises de position se font souvent en Israël sans distinction de partis. Les principaux responsables du parti travailliste — M. Shimon Pérès notamment — n'avaient pu dissimuler une certaine déception, lundi matin, à l'annonce des résultats acquis par le gouvernement du Likoud (*le Monde* du 19 septembre). Ils rappelaient de cette manière qu'ils n'avaient jamais été favorables au « plan Begin » et qu'ils préconisaient, eux, un compromis territorial tant en Cisjordanie que dans le Sinaï.

Plus tard dans la journée, ils ont quelque peu corrigé leurs déclarations en laissant entendre qu'ils soutiendraient finalement la position du gouvernement lors des prochains débats à la Knesset. M. Pérès n'en a pas moins souligné la gravité du « *grand sacrifice* » fait par Israël à Camp David. Et M. Haïm Bar-Lev, secrétaire général du parti, a mis en valeur « la concession » majeure accordée à l'Egypte dans le Sinaï. Pour sa part, M. Itzhak Rabin, ancien premier ministre, a voulu considérer que le cadre de l'accord à propos de la Cisjordanie n'était pas définitivement fixé : « *La solution ne devra être trouvée que dans cinq ans et entre-temps Israël bénéficie d'une large liberté de manœuvre.* » C'est là un succès. Pour quelques observateurs, l'attitude des travaillistes laisse transparaître une amertume, celle de n'avoir pu parvenir à la paix durant toutes les années où ils ont été au pouvoir, alors que M. Begin semblait, lui l'extrémiste, devoir l'atteindre. l'atteindre.

Dans la majorité, M. Yehuda Ben Meïr, député du Masdal (parti national religieux) a exprimé un sentiment largement répandu parmi ses collègues en déclarant : « *J'avoue avoir reçu un choc en apprenant les nouvelles. Le prix de l'accord est difficile à accepter, mais en définitive la paix est en vue et c'est l'aspiration profonde de tout un peuple.* » D'autre part, M. Eytan Livni, député du Likoud, regrette la décision qui a été prise d'arrêter les implantations et déclare, pour cette raison, ne pas souhaiter que le roi Hussein se joigne à la négociation. Le ministre du commerce et de l'industrie, M. Ygael Horwitz, se déclare tout à fait hostile à une évacuation des localités créées dans le Sinaï. Il prend ainsi la défense des membres du comité d'action des habitants de la ville de Yamit, fondée depuis 1967 dans le saillant de Rafah, et qui ont annoncé qu'ils « combattraient » un gouvernement qui les « abandonne » et ne tient pas ses engagements.

C'est également sur ce thème que Mme Geula Cohen, député du Likoud, tente de rassembler, à droite, une opposition contre le premier ministre : « *M. Begin ne tient pas ses promesses,* dit-elle, *et a définitivement rayé la Judée et la Samarie — Cisjordanie — de la carte d'Israël.* » Mme Cohen est évidemment l'alliée du Gouch Emounim et du mouvement pour le Grand Israël, qui ont décidé, lundi soir, de créer envers et contre tous de nouvelles implantations en Cisjordanie et ont déclaré, avec un sens certain du paradoxe : « *Begin doit démissionner et se présenter aux prochaines élections en tête de liste du mouvement Pour la paix maintenant.* »

Malgré tout, il apparaît, ce mardi matin, que M. Begin pourra compter, la semaine prochaine, à la Knesset, sur une large majorité, tant dans l'opposition que dans la coalition, pour la ratification des accords signés à Camp David. La plupart des membres des différents partis, en effet, retiennent principalement dans le résultat du sommet le fait que la délégation israélienne a obtenu de l'Egypte « un accord séparé », tant souhaité en Israël depuis longtemps. Cette constatation a été abondamment soulignée par les commentateurs israéliens, au risque de mettre dans l'embarras M. Sadate.

Amertume en Cisjordanie

Au cours de la journée de lundi, il est apparu que diverses interprétations pouvaient être faites à propos de la décision d'arrêter la création de nouvelles implantations.

Selon M. Begin, la décision n'a été acceptée que pour une période de trois mois — celle fixée pour la mise au point du traité de paix avec l'Egypte — et ne s'applique qu'à « certaines parties » des territoires occupés et non à toutes. Cette restriction, comme d'autres assurances multipliées depuis vingt-quatre heures par les membres de la délégation israélienne, est sans doute destinée à ménager l'opposition des ultras en Israël, mais elle n'en hypothèque pas moins l'importance des accords de Camp David, ce qui signifie que les discussions sont loin d'être terminées.

De toute manière, la partie essentielle des accords pour l'avenir de la région est celle qui concerne la Cisjordanie et le territoire de Gaza. Or, à ce sujet, tout dépend des réponses que feront le roi Hussein et les Palestiniens des territoires occupés. Si celle du roi Hussein est toujours incertaine, celle des Palestiniens l'est encore bien davantage. L'O.L.P. a déjà rejeté ces accords et, en Cisjordanie, le climat n'est guère favorable à une « participation », c'est le moins que l'on puisse dire.

Certains notables modérés, comme le maire de Bethléem, ont fait savoir « avec prudence » que le résultat du sommet était un « premier pas » vers une solution du problème palestinien, mais ces opinions étaient devenues encore plus réservées dans la soirée de lundi, après la publication du détail des accords. D'autre part, la majorité des maires et autres personnalités des territoires occupés — quand ils ont accepté de faire un commentaire — ont estimé, comme les maires de Tulkarem et de Jéricho, que « *ces accords n'apportaient rien qui permette d'envisager un statut définitif de la Cisjordanie* ». Le maire de Naplouse, Bassam Shakah, a déclaré : « *Il ne s'agit que d'un accord séparé entre Israël et l'Egypte...* »

Les impressions recueillies dans les rues des principales villes de Cisjordanie ont recoupé largement ces différents opinions. Les Palestinients constatent dans leur ensemble que si leurs « droits légitimes » sont mentionnés dans l'accord, il n'est pas question d'autodétermination, et ils dénoncent le fait que leur avenir puisse être décidé conjointement, selon le projet, par Israël, l'Egypte et la Jordanie. Malgré une effervescence très sensible, la journée de lundi a été relativement calme en Cisjordanie. Cependant, des pierres ont été jetées sur des véhicules israéliens à Naplouse, et une grenade — qui n'a pas explosé — a été lancée contre un autobus transportant des militaires, à proximité de Ramallah.

FRANCIS CORNU.

BEYROUTH : l'O.L.P. appelle à la grève générale dans les territoires occupés

De notre correspondant

Beyrouth. — Le ton n'a pas tardé à monter, comme il fallait s'y attendre, chez les principaux laissés-pour-compte des accords de Camp David : la Syrie et l'Organisation de libération de la Palestine.

Les termes de « *traître* » et de « *trahison* » ont été lâchés lundi après-midi à l'adresse du président Sadate par l'agence palestinienne Wafa, qui a accusé le chef de l'Etat égyptien d'avoir « *vendu Jérusalem, la Palestine et la dignité de l'Egypte* ». Le comité exécutif de l'O.L.P., réuni lundi soir en session extraordinaire à Beyrouth, a lancé un appel à la grève générale le 20 septembre dans les territoires occupés, et a mis en garde, en les menaçant d'un « *juste châtiment* », les « *personnages suspects* » de Cisjordanie et de Gaza qui collaboreraient à l'exécution du « *complot de l'auto-administration* ».

Il a également exprimé sa détermination de s'opposer à une éventuelle exploitation des résultats du sommet tripartite par la droite chrétienne libanaise pour imposer sa volonté.

Radio Damas, pour sa part, estimant que « *Begin a tout gagné et Sadate tout perdu* », et que « *les résultats de Camp David sont de nature à affaiblir Sadate et à couvrir de honte l'armée et le peuple égyptiens* », a rejeté sur les Etats-Unis, Israël et l'Egypte la responsabilité d'une éventuelle explosion au Proche-Orient.

Au Liban, les accords de Camp David ont entraîné un appel à la grève générale, le 20 septembre, lancé par le Mouvement national (progressiste), auquel ne s'associe évidemment pas le Front libanais (conservateur chrétien). Au sein de ce dernier, deux tendances seraient apparues : les « durs » voudraient exploiter la situation pour refuser définitivement le maintien des troupes syriennes au Liban et relancer le combat contre celles-ci, alors que les « modérés » sont d'avis qu'il faut essayer de maintenir le Liban hors des confrontations inter-arabes qui s'annoncent, ce qui impliquerait une attitude souple à l'égard de la présence syrienne.

Mais en attendant les développements que l'on craint à Beyrouth, c'est à Amman, où le roi Hussein est rentré précipitamment lundi, et à Damas, où doit s'ouvrir mercredi le sommet du « Front de la fermeté », que sont attendues les principales réactions aux accords égypto-israéliens.

Le souverain jordanien a annulé une visite qu'il devait effectuer à Rabat, afin de ne pas avoir à y rencontrer le président Sadate, qui y est attendu mercredi. Ce geste est interprété à Amman comme un désaveu des résultats de Camp David. Le roi Hussein a convoqué un conseil des ministres extraordinaire mardi pour se prononcer sur la question. Sa participation au volet palestinien des accords étant essentielle, il va faire l'objet de pressions de toutes parts.

Le président Carter, qui avait déjà eu une conversation téléphonique avec lui le soir même de la conclusion du sommet, et sans attendre son arrivée prochaine à Washington, délègue son secrétaire d'Etat, M. Vance, auprès du roi, ainsi d'ailleurs qu'en Arabie Saoudite. Mais, outre le fait que le souverain jordanien n'était pas lui-même convaincu *a priori* du rôle qui lui est dévolu dans les projets en gestation, il ne peut ignorer son voisin syrien. Même si son alliance avec le président Assad s'est quelque peu relâchée, le roi n'en demeure pas moins en bons termes avec ce dernier.

Quant au sommet du « Front de la fermeté », son ouverture n'a pas été officiellement annoncée par un communiqué, mais Damas agit comme s'il se tenait avec certitude le 20 septembre. La réaction des participants (Syrie, Algérie, Libye, Yémen du Sud et O.L.P., la défection de l'Irak paraissant devoir se renouveler) sera, à n'en pas douter, ferme et violente. Reste à savoir comment elle se traduira dans les faits.

Enfin, le mutisme de l'Arabie Saoudite, et dans son sillage celui des autres pays du Golfe, n'avait pas été rompu ce mardi matin, vigt-quatre heures après l'annonce des résultats de Camp David.

LUCIEN GEORGE.

MOSCOU : un complot contre la paix

L'agence Tass commente sévèrement les résultats de la conférence de Camp David : « *Le contenu des deux documents,* écrit-elle, *montre qu'un véritable complot a été monté à Camp David contre les peuples du Proche-Orient et les intérêts de la paix dans cette région de grande importance stratégique.* » « *Il est caractéristique que Sadate ait accepté les conditions de Begin alors que — Begin l'a aussi souligné à la fin de la rencontre — Israël n'a pas consenti à satisfaire les revendications de Sadate concernant le démantèlement des colonies israéliennes au Sinaï.* »

L'agence soviétique poursuit : « *Sadate a accepté la présence militaire israélienne sur la rive occidentale du fleuve et dans le secteur de Gaza. Il a pratiquement adopté le projet en vingt-six points que Begin lui avait proposé il y a six mois à Ismaïlia et qu'il avait alors rejeté comme un projet d'annexion. Ce « cadre » contient de vagues promesses d'accorder aux Palestiniens, vivant dans les territoires occupés, une « autonomie » bancale après une période « transitoire » de cinq ans qui maintient pratiquement l'occupation israélienne. L'accord donné par Sadate à ce « projet » est en contradiction flagrante avec les revendications du peuple arabe de Palestine au sujet de la création d'un Etat national. Et le document ne dit mot de l'Organisation de libération de la Palestine, que le sommet arabe a reconnu être le seul représentant légitime des Palestiniens.*

» *Les interlocuteurs de Camp David désireraient que la Jordanie et les Palestiniens modérés se joignent aux négociations sur le statut de la rive occidentale du Jourdain et du secteur de Gaza. Dans un discours diffusé par la radio israélienne, Begin a déclaré qu'il espérait que le roi Hussein jouerait un rôle pour fixer l'avenir de la rive occidentale du Jourdain. Mais, a-t-il aussitôt ajouté, il doit être clair que l'armée israélienne demeurera en Judée, en Samarie (c'est ainsi que les extrémistes israéliens appellent la rive occidentale) et dans la région de Gaza et qu'il n'y aura là aucune autre armée.* »

« *Tous les efforts déployés par la propagande bourgeoise avec la bénédiction de la Maison Blanche pour présenter la rencontre de Camp David comme une tentative sérieuse en vue de mettre au point un « règlement global » ont échoué,* écrit l'agence Tass. *Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement. Les interlocuteurs agissaient dans leurs intérêts égoïstes lorsque, en secret, ils concluaient à Camp David un marché dans le dos des peuples arabes.*

» *Il est évident que l'accord a été réalisé parce que Sadate a cédé, ce qui met encore plus à nu la politique capitularde de la direction égyptienne...*

» *Quant aux tentatives américaines en vue d'étendre la présence militaire des Etats-Unis au Proche-Orient, elles se dissimulent dans les formules sur le recours à des « forces internationales » chargées de garantir la « sécurité » d'Israël, et il n'y a rien au sujet de la garantie de sécurité des victimes de l'agression israélienne.* »

ALLO LE CAIRE ? ICI TEL-AVIV !

Tel-Aviv (Reuter). — Après six mois de rupture, les liaisons téléphoniques civiles entre Israël et l'Egypte ont été rétablies via la Grèce. La radio militaire israélienne est en effet parvenue, dans la soirée du lundi 18 septembre, à entrer en communication avec des journaux cairotes.

La ligne directe installée entre les deux pays à la suite de la visite à Jérusalem de M. Sadate avait été coupée il y a environ six mois par les autorités égyptiennes lors de la suspension du dialogue diplomatique direct israélo-égyptien.

PROCHE-ORIENT

LES ACCORDS

Premières dissonances israélo-américaines

(Suite de la première page.)

Et c'est bien un fait que les performances analogues réalisées par M. Kissinger dans le passé pâlissaient soudain à côté de ce résultat, sans que personne pourtant ne crie au génie diplomatique ou au triomphe du calcul.

M. Carter n'en a pas moins été habile en mettant surtout en valeur les concessions de M. Begin et en évitant de se lancer dans une exaltation trop appuyée de l'« alliance éternelle » entre les Etats-Unis et Israël. Il entendait par là alléger la tâche du président Sadate qui, quelques heures plus tôt, avait dû admettre la démission de son ministre des affaires étrangères, M. Kamel, en désaccord avec sa politique (cette démission, a précisé le président égyptien à la chaîne de télévision A.B.C., est devenue effective vendredi dernier, le jour où, apparemment, les concessions décisives ont été faites).

Le ministre égyptien et la plupart des membres de la délégation du Caire avaient d'ailleurs boycotté la cérémonie de signature des accords, dimanche soir, soi-disant en raison de leur « fatigue ». En revanche, M. Gorbal, ambassadeur d'Egypte à Washington, était présent à la cérémonie du Congrès, lundi, tandis que les autres ambassades arabes et celles des pays de l'Est s'étaient fait représenter par des fonctionnaires de rang modeste pour marquer leur désapprobation. Les précisions données lundi, de source officielle, ainsi que le texte des accords eux-mêmes, permettent de nuancer les premières interprétations, y compris sur les problèmes non encore réglés.

I. — Une première dissonance est apparue dès lundi lorsque M. Begin a déclaré à deux reprises qu'il ne s'était nullement engagé à arrêter la création de colonies juives en Cisjordanie pendant les cinq ans de la période intérimaire. Selon les déclarations du premier ministre israélien à la chaîne A.B.C., le seul délai suspensif qu'il reconnaît est de trois mois, celui pendant lequel les négociations se poursuivront avec l'Egypte pour la conclusion d'un traité de paix.

Sur ce point, les négociateurs américains sont formels : un *understanding* — malheureusement non publié — prévoit que *« après la signature de l'accord-cadre de dimanche et pendant les négociations, aucune nouvelle colonie juive ne sera établie dans les territoires occupés »*. Selon le « haut fonctionnaire » qui donnait cette explication, il s'agit clairement de négociations pour la mise sur pied d'un gouvernement intérimaire en Cisjordanie et à Gaza et de toutes celles qui suivront pour déterminer le sort de ces territoires. Il s'agit donc bien de cinq ans, et c'est d'ailleurs ce que M. Carter a rappelé dans son discours au congrès en présence de M. Begin.

Le retrait israélien en Cisjordanie

En ce qui concerne les colonies juives du Sinaï, M. Begin admet qu'il n'en créera pas de nouvelles et il semble s'être résigné à voir disparaître celles qui existent : le premier ministre a expliqué lundi qu'« *il ne pouvait prendre position contre ces colonies* » mais qu'il pouvait aussi ne pas parler pendant le débat à la Knesset.

En outre, il laissera chaque député voter selon sa conscience, sans discipline de parti. On note également que même si ces colonies étaient maintenues, elles ne pourraient plus être défendues par des forces israéliennes, comme M. Begin l'avait prétendu en janvier dernier : l'accord-cadre pour le traité de paix israélo-égyptien prévoit que seules des forces de l'ONU pourront résider dans la zone en question.

II. — M. Begin a affirmé encore que les troupes israéliennes seraient maintenues en Cisjordanie et à Gaza bien au-delà de la période intérimaire de cinq ans et que nulle autre force n'y serait stationnée. Du côté israélien on assure que ce jugement est compatible avec l'acceptation de la résolution 242 : il y aura bien retrait de troupes, affirme-t-on, puisque celles-ci quitteront les villes et seront regroupées dans des camps agréés à l'avance entre les parties.

Les Américains parlent pour leur part de « retrait et redéploiement », ajoutant qu'il y aura aussi retrait vers Israël d'une partie de ces forces. De onze mille hommes dénombrés actuellement dans ces territoires, on passerait à six mille. Le « haut responsable » américain déjà cité a aussi admis qu'en cas de menace, ou si la police palestinienne locale ne pouvait maîtriser des troubles importants, les forces israéliennes pourraient faire mouvement hors de leurs bases.

M. Sadate ne s'est pas étendu, dans ses explications, sur la présence israélienne en Cisjordanie et à Gaza. Selon lui, c'est une question qui devra être décidée par les négociateurs intéressés, c'est-à-dire les Jordaniens et les représentants des Palestiniens. Ce refus d'insister sur ce point a représenté la concession principale de sa part, d'autant plus remarquable que le Sinaï, lui, sera totalement évacué. En particulier, les aéroports construits par les Israéliens dans le Sinaï passeront sous contrôle civil égyptien. En échange, les Etats-Unis ont promis aux Israéliens de leur construire deux bases aériennes dans le Neguev pour le prix de 500 millions de dollars chacune.

III. — La participation des Palestiniens aux discussions est un autre domaine dans lequel d'importants progrès ont été accomplis. Sans doute n'est-il pas question de l'O.L.P., ni pour M. Begin qui continue d'y voir une organisation « d'assassins », ni pour les Américains, ni pour M. Sadate qui, depuis longtemps, ne parle plus de l'organisation palestinienne. Il est cependant admis que les représentant élus des Palestiniens pourront appartenir à n'importe quelle formation politique s'ils résident en Cisjordanie ou à Gaza. D'autres Palestiniens représentant la Diaspora pourront figurer dans les délégations égyptienne ou jordanienne, mais Israël devra donner son accord pour ceux-là. On note aussi que ces représentants élus devront ratifier par leur vote l'accord réalisé après cinq ans sur le statut de ces territoires. C'est là un moyen terme entre la solution du référendum que préconisait l'Egypte et celle d'Israël qui ne voulait entendre parler que de l'élection d'une Assemblée. Toutefois le compromis est plus proche des thèses de l'Egypte puisque l'Assemblée élue fera pratiquement figure d'organe constituant.

IV. — Le problème de Jérusalem est l'une des trois grandes questions non résolues à Camp David, au côté de celles des colonies du Sinaï et du statut de la Cisjordanie après cinq ans. Les lettres qu'Egyptiens et Israéliens ont échangées à ce sujet n'ont pas encore été publiées mais l'on sait qu'elles réaffirment purement et simplement la position bien connue des deux parties.

Un nouveau statut d'occupation

M. Sadate a donc obtenu, avec l'apui des Américains, nombre de concessions israéliennes, en gros l'approbation des conditions définies lors de sa rencontre avec M. Carter à Assouan en janvier dernier : reconnaissance des « droits légitimes » des Palestiniens, participation de ceux-ci à la détermination de leur avenir et application de la résolution 242 de l'ONU. L'analyse des Américains et des Egyptiens favorables à l'accord est en substance la suivante : même si la reconnaissance de la souveraineté arabe sur la Cisjordanie et sur Gaza n'est pas promise, l'autorité actuelle des Israéliens sur ces territoires est en voie d'érosion. Les dirigeants de l'Etat juif ne pourront plus y agir à leur guise puisque tout devra être décidé en accord avec les représentants élus de la population soutenus par la Jordanie et l'Egypte, autres parties prenantes.

En ce qui concerne les troupes israéliennes, l'allégement de leur présence, — leur regroupement dans des camps établis d'un commun accord et les limitations progressives apportées à leur déplacement, devraient conduire à une transformation du statut d'occupation. Un peu comme cela a été fait en Allemagne occidentale après la guerre, on passerait peu à peu d'un statut imposé à un statut octroyé, puis à une solution acceptée par des autorités légitimes. On est encore loin de cette dernière étape, mais déjà Israël ne peut plus prétendre régner sur cette terre biblique avec la même liberté que M. Begin le prétendait au début de son mandat.

Dans l'immédiat, on espère ici que les rois Hussein et Khaled, auxquels M. Vance rend visite dès ce mardi, donneront leur approbation au plan de Camp David et que le souverain jordanien notamment acceptera de participer à la négociation. Il faudrait toutefois qu'il se décide très vite faute de quoi la différence de rythme constatée entre les deux traités signés dimanche jouera inexorablement en faveur de la paix séparée israélo-égyptienne. Le seul obstacle à l'accord entre Le Caire et Jérusalem — les colonies juives du Sinaï — peut être levé dans les quinze jours, et M. Sadate a exprimé le vœu de conclure ce traité avant même la fin du délai de trois mois prévu par l'accord-cadre.

En revanche, les négociateurs jordaniens, s'il en existe, auront fort à faire pour régler les questions très complexes relatives à la mise sur pied d'institutions représentatives en Cisjordanie. Les Américains espèrent tout de même que cela pourrait être réglé dans le même délai de trois mois.

MICHEL TATU.

Drôle d'histoire

Un type gît sur une flaque de sang, un énorme couteau enfoncé dans la poitrine. Un badaud s'approche de lui et lui dit : « Ça vous fait mal ? » « Oui, répond l'autre. Surtout quand je ris... »

Je songeais à cette vieille histoire un peu surréaliste en regardant MM. Begin et Sadate rire aux éclats devant les caméras de télévision. Pour sûr, M. Arafat n'aura pas apprécié la franche rigolade des deux compères, et il l'aura jugée même fort déplacée. C'est qu'il n'a peut-être pas trouvé dans son tiroir une photo célèbre d'un grand chef fedayin s'esclaffant dans les bras du roi de Jordanie juste après un certain septembre noir...

Les faiseurs d'histoire ont l'humour facile. C'est sans doute pourquoi les faiseurs d'histoires, qui subissent généralement la grande blague que leur jouent les premiers, ne peuvent s'empêcher de soupçonner chaque rieur de penser, en voyant rire l'autre : « Rira bien qui rira le dernier... »

PABLO DE LA HIGUERA.

Vingt-trois versions des accords ont été discutées...

Washington *(A.F.P.)*. — Le succès du sommet de Camp David n'a été assuré que dimanche en fin d'après-midi, à l'issue de treize jours de négociations tendues, avec des hauts et des bas, a confié, lundi 18 septembre, un haut fonctionnaire américain.

Pas moins de vingt-trois versions complètes des accords envisagés ont été discutées, sans compter les innombrables révisions mineures négociées pendant des séances de travail qui se sont poursuivies jour et nuit.

Dès l'arrivée de MM. Sadate et Begin, le 5 septembre, M. Carter, au cours de deux entretiens bilatéraux, a fixé les objectifs de la conférence.

Le mercredi 6, au cours de la première réunion tripartite, M. Sadate a défini de nouvelles propositions. Le jeudi et le samedi, une série de rencontres bilatérales à tous les niveaux ont permis de clarifier les suggestions présentées par les délégations, a indiqué cette même personnalité.

Le samedi 9, il est devenu évident qu'Egyptiens et Israéliens souhaitaient une initiative américaine pour sortir de l'impasse. Le premier texte complet sur lequel les trois délégations devaient ensuite négocier a été mis au point dans la matinée, les Israéliens donnant leur avis le lundi matin, les Egyptiens exprimant le leur le mardi matin. Un texte révisé a alors commencé à circuler entre les participants.

Le mercredi 13, M. Carter s'est lancé à fond dans la négociation, participant à une réunion de huit heures avec les conseillers juridiques de MM. Begin et Sadate.

Un « marchandage » intense s'ensuivit. A plusieurs reprises, une rupture totale des discussions a failli survenir. Selon M. Weizman, ministre israélien de la défense, la conférence a failli capoter trois heures avant qu'elle ne s'achève, certains participants (qu'il n'a pas nommés) ayant menacé de *« faire leurs valises »*. L'ultime point en suspens, le paragraphe traitant du problème palestinien, a été le dernier à être réglé.

M. Sadate a accepté la démission de M. Kamel ministre des affaires étrangères

M. Sadate a confirmé lundi 18 septembre, dans une interview à la chaîne de télévision américaine A.B.C., la démission de son ministre des affaires étrangères, M. Mohamed Ibrahim Kamel. C'est vendredi que, selon M. Sadate, le ministre lui avait présenté sa démission. Il l'a acceptée lundi matin, après l'annonce du succès du sommet tripartite. Les observateurs avaient remarqué que M. Kamel ne figurait plus sur aucune des photos officielles du sommet distribuées à la fin de la semaine. M. Sadate a précisé : « M. Kamel ne sera ni mis en prison ni jeté dans un camp de concentration parce qu'il n'a pas les mêmes opinions que moi. Chacun est libre d'avoir son opinion... Nous sommes en démocratie. »

M. Kamel avait remplacé en décembre M. Ismaïl Fahmi, chef de la diplomatie égyptienne, qui avait donné sa démission à la veille du départ de M. Sadate à Jérusalem. Il avait participé depuis aux négociations égypto-israélienne d'Ismaélia et dirigé la délégation égyptienne aux travaux de la commission politique égypto-israélienne à Jérusalem en janvier, travaux interrompus par le rappel de la délégation égyptienne. M. Kamel avait participé en juillet à la conférence des trois ministres des affaires étrangères égyptien, américain et israélien au château de Leeds, en Grande-Bretagne.

La démission de M. Kamel, qui risque de relancer les débats politiques au Caire, intervient alors que M. Sadate a brisé toute opposition et a établi « de facto » le système de parti unique.

Le retour au système du parti unique

Le Caire. — Avant son départ pour Camp David, le raïs avait confié à des journalistes égyptiens : « *A mon retour, je moudrai l'opposition.* » Quelle opposition ? se demande-t-on dans les milieux politiques du Caire, qui ont assisté depuis le printemps dernier à la *mise au pas progressive*, mais sans coup férir, des opposants légaux de tous bords.

En 1976, le successeur de Nasser eut le mérite de laisser se développer trois « tribunes » ou tendances au sein d'un parti unique fondé en 1957 et refondu en 1962, mais qui n'avait jamais été beaucoup plus qu'une structure administrative. Ce premier apport d'air frais fut suivi d'élections législatives aussi libres qu'elles peuvent l'être dans un pays où l'Etat est omnipotent. Puis les trois « tribunes » se muèrent en véritables formations politiques : les libéraux, la majorité (320 sièges sur 360 au Parlement) et les marxistes-nassériens, bientôt imités par un quatrième courant, les néo-wafdistes, issus du grand parti nationaliste d'avant la révolution de 1952. Les nassériens orthodoxes ainsi que les intégristes islamiques se gardèrent, seuls, pour des raisons différentes, de mettre enseigne sur rue.

Malgré ces deux grands absents, l'Egypte vécut pendant plus d'une année dans une atmosphère pluraliste tonifiante, marquée notamment par le réveil du Parlement et la parution d'hebdomadaires chez les libéraux et les nassériens-marxistes. Si l'on ajoute que, dans le même temps, de nouveaux progrès avaient été accomplis dans le respect des droits de l'homme (plus d'arrestations à la sauvette, d'oubliettes, de tortures, de procès bâclés, d'internements abusifs). L'Egypte faisait en quelque sorte honneur au camp occidental, qu'elle avait rallié en 1973.

C'était trop beau pour durer. En trois ou quatre mois les pousses du pluralisme renaissant ont été piétinées par le pouvoir qui, par des déclarations menaçantes et des lois spéciales, a cloué le bec aux opposants. Le Wafd s'est orgueilleusement sabordé. Les nassériens marxistes ont mis fin à leurs activités publiques. Les trois ou quatre députés, dont les interventions avaient *le plus de sel*, notamment le cheick Achour (wafdiste) et M. Aboul Ezz Hariri (marxiste) ont été, sous de vains prétextes, déchus de leur mandat parlementaire. Des mesquineries administratives et financières ont contraint les deux hebdomadaires d'opposition à disparaître (1). Huit journalistes nassériens, marxistes ou indépendants, dont M. Heykal, ancien confident de Nasser, et M. Mustapha Amine, célèbre éditorialiste pro-occidental, ont été interrogés, interdits de plume et de sortie du territoire (2).

Le système policier n'a pas été remis en vigueur, mais un conformisme de fer est retombé sur les moyens d'expression, parfois comiquement. Ainsi le producteur d'une émission télévisée de variétés très suivie, l'acteur Samir Sabri, a vu celle-ci supprimée pour avoir présenté une danseuse orientale, Mlle Fifi Abdou, qui disait être née dans le même village que le raïs. Ce village du delta du Nil dont la « morale » est l'une des références du régime, ne pouvait avoir donné le jour à une fille de cabaret...

Une fois le champ libre, le président Sadate a, comme d'habitude, surpris tout le monde, à commencer par son premier ministre et chef du parti majoritaire, M. Mamdouh Salem, en décidant au milieu de l'été de fonder un nouveau mouvement politique, le Parti national démocrate (P.N.D.). Aussitôt, la plupart des députés de la majorité se sont précipités vers cette nouvelle formation au programme encore flou, mais qui se veut, dans l'ordre : « *nationaliste, démocratique, socialiste, scientifique, populaire, révolutionnaire, croyante et humanitaire...* » Cette « désertion » a provoqué la démission de M. Salem

De notre correspondant

de ses charges gouvernementales et à la tête de l'ancienne majorité, mais le chef de l'Etat n'a accepté de le décharger que de ces dernières. Un nouveau cabinet sera constitué ultérieurement.

L'« opération P.N.D. »

L'« opération P.N.D. » qui, à certains égards, évoque les changements de sigle du parti gaulliste en France, a été conduite assez habilement. La nouvelle formation est présidée par le raïs lui-même, ce qui devrait la faire bénéficier du respect à la fois sacré et obligatoire dont la fonction présidentielle est entourée en Egypte. Le vice-président du P.N.D. est le général d'aviation Hosni Moubarak, vice-président de la République, et censé apporter la caution de l'armée. Le secrétaire général est un avocat et brasseur d'affaires très connu en Egypte, appartenant à une famille de politiciens coptes nationalistes, M. Victor Fikri Makram Obeid, chargé de donner confiance à la fois à la bourgeoisie et à la minorité chrétienne. Enfin, le P.N.D., qui a renoncé au qualificatif de « *socialiste* », a installé son siège central à Sayeda-Zineb, quartier populaire musulman, dans la maison du dirigeant nationaliste du début du siècle, Mustapha Kamel. Tout cela, cependant, n'a guère soulevé l'enthousiasme des foules.

Sincère admirateur de l'Occident, mais très imprégné par les méthodes autoritaires des « officiers libres » de 1952, le raïs voudrait avoir tout à la fois à sa disposition une grande formation majoritaire dynamique et une opposition respectueuse et disciplinée. *Mais les jeunes technocrates*, dont le président aurait besoin pour animer son parti, préfèrent émigrer vers les pays arabes ou occidentaux à hauts salaires. Pour le moment, le P.N.D. n'a guère attiré à lui que les notables et opportunistes déjà hérités du parti nassérien par la précédente formation majoritaire, le parti socialiste arabe d'Egypte.

Quant à l'opposition, bien que subsistent encore au Parlement le parti libéral (un député) et le Rassemblement progressiste (deux députés nassériens-marxistes), et bien qu'un ancien ministre socialisant de M. Sadate, M. Ibrahim Choukri, vienne de lancer un *parti de l'action socialiste*, tandis que les anciens wafdistes réunissaient plusieurs milliers de personnes au cours d'une commémoration publique, on peut dire qu'elle est désormais pratiquement absente de la scène politique. Ainsi affaiblie, elle ne sert même plus de « faire-valoir démocratique » au régime. On en est revenu *de facto* au système du parti unique, naguère condamné par le raïs lui-même. D'aucuns penseront que l'Egypte, en proie à maints problèmes internationaux et socio-économiques, n'était pas en mesure de s'offrir le « luxe » du pluralisme.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Actuellement, les deux seules publications cairotes non gouvernementales qui peuvent encore se permettre de critiquer les autorités sont celles des intégristes islamiques, *Al Ihtisam* et *Al Adaoqa*.

(2) Le jeune journaliste nassérien orthodoxe Mohamed Selmaoui, qui était interdit de plume à *Al Ahram* depuis janvier 1977, vient, en revanche, après un voyage en Chine, d'être autorisé à écrire de nouveau.

DANS UN MESSAGE AU PEUPLE ÉGYPTIEN

Le raïs insiste sur les droits reconnus aux Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie

Le président Sadate expliquera au peuple égyptien la portée des accords de Camp David dans un grand discours qu'il prononcera le jeudi 28 septembre, jour anniversaire de la mort de Nasser. Le chef de l'Etat égyptien sera de retour au Caire le vendredi 22 septembre à l'issue de son séjour au Maroc, où il arrivera mercredi. Les observateurs s'attendent à un accueil triomphal de la population.

Sans attendre son retour, le président Sadate, de Washington, s'est adressé lundi soir à la télévision au peuple égyptien pour souligner que *« pour les Palestiniens en Cisjordanie et de Gaza la longue nuit approchait de sa fin »*. Dans son allocution, le président Sadate a encore affirmé qu'une *« paix juste »* avait été conclue à Camp David, et que l'Egypte n'aurait plus besoin d'envoyer ses fils *« combattre dans le Sinaï »*.

M. Sadate a parlé longuement de l'accord général sur la Cisjordanie et Gaza. Il a affirmé *« qu'à l'exception de points concernant la sécurité et pour une période transitoire les Palestiniens de ces deux régions jouiront de l'autonomie complète, c'est-à-dire que le gouvernement militaire israélien sera totalement aboli et que le peuple palestinien élira des représentants qui assumeront leur responsabilité conformément aux termes de l'accord de Camp David »*.

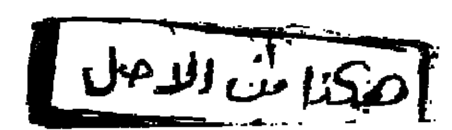
Le président Sadate a mentionné aussi que la question de Jerusalem ne figurait pas dans les documents signés à Camp David pour deux raisons : *« Jerusalem fait partie de la Cisjordanie, les Palestiniens maîtres de la terre doivent participer à toute décision concernant la ville sainte. »*

M. Sadate a ajouté que *« le premier des documents signés à Camp David ouvre la voie à une solution globale et équitable de la crise du Proche-Orient et que la Syrie, si elle le souhaite, pourrait y participer »*. Il a déclaré que le problème de la Cisjordanie et de Gaza avait donné lieu *« à une dure bataille au cours des treize jours écoulés »*.

Commentant, de son côté, dans une déclaration au correspondant de la télévision égyptienne à Washington, les résultat du sommet, M. Ossama El Baz, sous-secrétaire d'Etat égyptien aux affaires étrangères et membre de la délégation égyptienne à Camp David, a souligné : *« Nous estimons que nous avons les mains libres au cas où la question des implantations israéliennes dans le Sinaï ne ferait pas l'objet d'un accord. »* M. El Baz a qualifié cependant de *« positif »* les différents points de l'accord concernant le Sinaï, et cité notamment : *« La fin de l'occupation de la totalité du Sinaï, la souveraineté entière de l'Egypte sur ce territoire, le règlement du problème des aérodromes militaires israéliens. »*

Le responsable égyptien a encore estimé que l'étape actuelle n'était pas celle des traités de paix, car il s'agit d'établir un cadre définissant les bases d'un règlement dans un délai raisonnable, mais, a-t-il souligné, *« ce cadre comprend la question palestinienne sous tous ses aspects y compris le droit à l'autodétermination »*. Pour le sous-secrétaire d'état : *« la question palestinienne est plus importante que celle des territoires... Nous voulons que les choses soient claires dès le début »*.

Au total, *« un grand progrès »* avait été accompli en ce qui concerne l'Egypte, mais *« toutes les aspirations des Palestiniens ne pouvaient être réalisées à ce stade »*. Evoquant l'attitude des Etats-Unis, le sous-secrétaire d'Etat a souligné que l'*« engagement américain était maintenant légalisé »* et que Washington appuyait dorénavant le point de vue arabe sur la question des implantations, de Jérusalem, et des réfugiés palestiniens.



PROCHE-ORIENT

DE CAMP DAVID

POINT DE VUE

Le précédent de 1919

par PAUL GINIEWSKI

La paix israélo-égyptienne a un précédent lointain. Il y a un peu moins de soixante ans, le 3 janvier 1919, Juifs et Arabes ont signé un traité qui allait bien au-delà d'une non-belligérance ombrageuse. Il fondait une alliance, empreinte d'une chaude cordialité.

L'accord avait été mis en chantier à Amman en juin 1918, au cours d'une première rencontre entre l'émir Fayçal, fils du chérif de La Mecque, qui avait dirigé la révolte arabe contre les Turcs, et le docteur Weizmann, président de l'exécutif sioniste. Lawrence était présent. Le traité fut signé six mois plus tard, à Paris où séjournaient d'importantes délégations arabes et sioniste, invitées à la conférence de Versailles. Il avait pour but de coordonner les actions des uns et des autres vis-à-vis de l'Entente.

Le texte reconnaissait le droit des Juifs à la souveraineté sur la Palestine et organisait leur coopération avec les Etats arabes ou la Grande Arabie qui naîtraient du démembrement de l'empire ottoman.

« *L'Etat arabe et la Palestine*, convenaient notamment les partenaires, *s'inspireront d'un désir d'entente et d'une bonne volonté réciproques et, à cette fin, des représentants arabes et juifs seront nommés et maintenus dans les territoires de l'autre Etat.*

» *Dès que les délibérations de la Conférence de la Paix auront pris fin, les frontières définitives entre l'Etat arabe et la Palestine seront fixées... Dans l'établissement de la constitution et de l'administration de la Palestine, toutes mesures seront prises en vue de garantir pleinement la mise à exécution de la déclaration Balfour... (1).*

» *Toutes les mesures seront prises pour encourager et stimuler l'immigration des Juifs en Palestine sur une large échelle et pour établir dans le plus bref délai les immigrants juifs sur le territoire, grâce à une colonisation plus dense et à une culture intensive du sol...* »

Quelques mois plus tard, l'émir Fayçal envoyait à Félix Frankfurter, membre de la délégation sioniste, une lettre-déclaration où s'exprimaient non plus des obligations contractuelles, mais une chaleur humaine si intense, qu'après plus d'un demi-siècle d'hostilités, elle n'a pas perdu de son rayonnement :

« *Je voudrais redire ce que j'ai dit souvent en Palestine et en Europe. Nous sommes convaincus que les Arabes et les Juifs sont des parents de race très proche ayant subi tous deux des persécutions de la part de forces supérieures aux leurs. Mais, par une coïncidence heureuse, ils ont été à même de faire ensemble le premier pas vers la réalisation de leurs idéaux nationaux. Nous autres Arabes, surtout nos intellectuels, regardons avec la plus grande sympathie le mouvement sioniste. Notre délégation à Paris connaît exactement les propositions que l'organisation sioniste a soumises à la conférence de la paix, et elle les considère comme modérées et comme bien fondées. Nous ferons quant à nous de notre mieux pour aider à leur succès. Nous tenons à adresser aux Juifs nos vœux cordiaux de bienvenue à l'occasion de leur retour dans leur patrie... Nous travaillons ensemble pour reconstruire et pour faire revivre le Proche-Orient et nos deux mouvements se complètent. Le mouvement juif est national et non impérialiste et notre mouvement également est national et non impérialiste. Il y a en Palestine assez de place pour les deux peuples. Je crois que chacun des deux peuples a besoin du soutien de l'autre pour arriver à un véritable succès...*

» *Dans nos différends n'est engagée aucune question de principe. Ils se rapportent seulement à des contestations de détail, ainsi qu'il en surgit souvent, inévitablement, dans les rapports entre peuples voisins... En approfondissant le détail des choses, presque toutes les contestations disparaîtront.*

» *Ainsi que mon peuple, j'envisage avec confiance un avenir dans lequel nous nous aiderons mutuellement afin que les pays auxquels nous portons chacun un vif intérêt puissent à nouveau reprendre leur place dans la communauté des nations civilisées.* »

La vision de Herzl

Théodore Herzl, l'inventeur de l' « Etat juif », avait écrit dès 1897 : « *Les Arabes et les Kurdes nous aiment. Parfois, les Arabes vont porter leurs disputes devant un Juif plutôt qu'au tribunal des Turcs.* » Il avait décelé la principale composante de l'entente judéo-arabe : leur commune aversion du maître ottoman. Il y en avait une deuxième : le besoin qu'avaient les Arabes, à cette époque lointaine, du savoir-faire des Juifs.

En février 1913, D'aoud Barakat, membre du parti pour la décentralisation, rédacteur en chef d'*Al Ahram*, avait écrit qu'« *il est absolument nécessaire de s'entendre entre sionistes et Arabes... Les sionistes sont nécessaires au pays. L'argent qu'ils apporteront, leurs connaissances, leur intelligence et leur sens de l'industrie contribueront sans aucun doute à sa régénération.* »

En 1899, Yusuf Dia al Khalidi, ancien président du conseil municipal de Jérusalem, avait appelé l'idée sioniste complètement naturelle et juste : « *Qui peut contester les droits des Juifs sur la Palestine ? Historiquement, c'est bien votre pays.* » Salim Najjar, autre « décentralisateur » du régime turc, avait proposé une alliance avec *le Jeune Turc*, le quotidien créé par le mouvement sioniste à Constantinople, un cheval de Troie habilement introduit chez l'adversaire ottoman, et qui était devenu, à cause de sa qualité, l'un des journaux les plus influents de la capitale de l'empire ! Cette alliance fut effectivement conclue entre le Parti de la décentralisation et les sionistes, avec des obligations réciproques et définies : « *Le comité du Caire, étant en principe favorable à l'immigration juive en Syrie et en Palestine et à une entente avec les sionistes, se fera un devoir de travailler pour un rapprochement du monde arabe avec le monde israélite et de dissiper par sa propagande orale et par la voie de la presse arabe tous les préjugés qui avaient jusqu'ici cours dans le monde arabe au sujet de l'immigration juive et qui empêchaient le rapprochement arabo-israélite. En échange,* le Jeune Turc *se fera un devoir d'appuyer la cause du mouvement arabe... Il fera tout son possible pour que les journaux européens (surtout allemands) avec lesquels il est en relation en fassent de même.* »

Quand les délégations arabes et sioniste se trouvèrent devant la conférence de la paix, les dirigeants arabes réitérèrent publiquement leurs sentiments devant les représentants des puissances et devant la presse.

Dans son mémoire soumis le 29 janvier 1919, la délégation du Hedjaz excepta la Palestine de ses revendications. Comparaissant devant le comité des Cinq, le 6 février 1919, à la tête de sa délégation où figurait aussi le colonel Lawrence, l'émir Fayçal devait déclarer qu'« *il laisserait en dehors la Palestine, dont toutes les parties intéressées auraient à discuter* ». La délégation syrienne, entendue le 13 février, fut même plus explicite. « *La Palestine*, dit Chekri Ganem, *est incontestablement la partie méridionale de la Syrie. Les sionistes la revendiquent. Nous avons trop souffert de souffrances semblables aux leurs pour ne pas leur ouvrir largement les portes de la Palestine... Qu'ils s'établissent en Palestine, mais dans une Palestine autonome, liée à la Syrie par les seuls liens d'une fédération... S'ils y forment la majorité, ils seront les maîtres.* »

L'arabisme et le sionisme paraissaient donc pleinement d'accord, et engagés dans une aventure politique commune.

Avait-elle des chances d'aboutir ?

Il le semble bien. La Grande-Bretagne détenait, à cette époque, le pouvoir de fait. Ses armées occupaient le Proche-Orient. Elle paraissait souscrire à cette politique. Son représentant le plus qualifié en intrigues et en grandes manœuvres politiques, le colonel Lawrence, nourrissait lui-même l'idée d'une complémentarité arabo-sioniste. Chez Lawrence, cette conception est d'autant plus significative, qu'on ne saurait le soupçonner d'autres mobiles que son pro-arabisme foncier. Il souligne d'ailleurs lui-même que c'est au nom des intérêts arabes qu'il souscrit au sionisme.

Le 2 août 1909, près de dix ans avant la révolte du désert, il avait décrit, dans une lettre à sa mère, les conditions économiques et sociales déplorables dans lesquelles stagnait la Palestine. « *Plus vite les Juifs la mettront en culture, mieux cela vaudra : leurs colonies sont des points de lumière dans le désert.* »

En septembre 1920, dans un article de *The Round Table*, il ajoutait : « *Par l'exercice de leurs dons et leur capital, ils espèrent en faire un pays aussi hautement organisé qu'un Etat européen. Le succès de leur entreprise conduira inévitablement à élever la population arabe à leur propre niveau... Cela pourrait avoir des conséquences de la plus haute importance pour l'avenir du monde arabe. Il pourrait y trouver une source technique qui le rende indépendant de l'Europe industrielles, et, dans ce cas, la nouvelle confédération pourrait devenir une puissance mondiale.* » Et Lawrence, avec une prémonition prophétique qui donne à son affirmation une signification actuelle, conclut : « *Cependant, cela ne se produira ni dans la présente ni dans la prochaine génération. Mais tout empire qui voudra se fonder en Asie occidentale devra en tenir compte. Car un tel empire tiendra ou tombera du fait de l'effort sioniste et selon le cours que prendront les événements en Russie.* »

Mais si la Grande-Bretagne avait libéré les peuples du Proche-Orient du joug des Turcs, c'était pour les mettre sous le sien propre. Elle devait donc braquer contre elle un nouveau mouvement d'indépendance arabe, et la Palestine juive, qui s'était étoffée. Elle a réussi à dresser les deux mouvements l'un contre l'autre, quand tout les appelait à continuer de faire cause commune. L'antisionisme arabe finit par l'emporter sur ses courants philosionistes.

On retrouve cependant, jusque très avant dans l'affrontement fratricide des deux peuples, un écho de l'idylle de 1919.

En 1948 encore, peu avant la proclamation de l'Etat juif, le roi Abdallah de Transjordanie dit à Golda Meïr, venue à Amman négocier, si c'était possible, la non-intervention du monarque : « *Je crois que c'est la divine providence qui vous a ramenés ici, vous, un peuple sémitique, qui s'est trouvé en exil en Europe et qui a partagé ses gloires, qui vous a ramenés dans cet Orient sémitique qui a besoin de vos connaissances et de votre initiative. Avec votre aide, les peuples sémitiques recouvreront leur ancienne gloire.* » L'accord Begin-Sadate montre que les frères ennemis ont enfin retrouvé le chemin de leur convergence.

(1) Le 2 novembre 1917, lord Balfour, ministre des affaires étrangères, donnait par la déclaration qui porte son nom l'appui du gouvernement britannique à la création d'un « foyer national » juif en Palestine. (N.D.L.R.)

BIBLIOGRAPHIE

« La Syrie », de Philippe Rondot

Contribution importante à la connaissance de la Syrie, l'ouvrage de M. Philippe Rondot, dans la collection « Que sais-je ? » se présente d'abord selon la formule bien connue de la collection comme une « fiche d'identité » de la République arabe de Syrie et se développe selon un plan classique : le peuple et les hommes; l'histoire des origines à 1945; la Syrie indépendante (1946-1978); les institutions et la vie politique ; la vie économique. Mais ce cadre un peu rigide a été très bien exploité par l'auteur, notamment pour présenter les institutions et les organes du parti Baas, le parti gouvernemental syrien. Tant sur la doctrine que sur les structures du parti, Philippe Rondot apporte de précieuses informations.

De même, on appréciera particulièrement l'excellent chapitre sur l'économie syrienne qui comporte des statistiques précises sur différents sujets, notamment la réforme agraire.

Mais surtout, M. Rondot ajoute aux aspects classiques de la présentation d'un pays arabe deux chapitres particuliers destinés à replacer la Syrie d'une part dans le conflit israélo-arabe et, d'autre part, dans le monde arabe. La participation de la Syrie aux différentes guerres contre l'Etat d'Israël et aussi son action au Liban en 1976 y sont largement traitées avec de très nombreuses références. — R. D.

★ Presses universitaires de France, 128 pages, 10 F.

PROCHE-ORIENT

LES ACCORDS DE CAMP DAVID

DOCUMENT 1 :

« Le cadre de paix au Proche-Orient »

« Le président de la République arabe d'Egypte, M. Mohammed Anouar El Sadate, M. Menahem Begin, le premier ministre d'Israël, et M. Jimmy Carter, président des Etats-Unis d'Amérique, se sont réunis à Camp David du 5 au 17 septembre 1978 et sont convenus du cadre suivant pour la paix au Proche-Orient. Ils invitent les autres parties impliquées dans le conflit israélo-arabe à s'associer à ces conclusions :

» Introduction :

» La recherche de la paix au Proche-Orient doit être guidées par les principes suivants : *la base convenue pour un règlement pacifique du conflit entre Israël et ses voisins est la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies, en sa totalité. Les résolutions 242 et 338 seront jointes à document.*

» Après quatre guerres, durant trente années, et en dépit d'un intense déploiement d'efforts humains, le Proche-Orient, berceau de civilisation et source de trois grandes civilisations, ne jouit pas encore du don de paix. Les peuples du Proche-Orient aspirent à la paix, pour consacrer les grandes ressources naturelles et humaines de ces régions aux objectifs de la paix, et pour que cette région puisse être un exemple de coopération et de coexistence parmi les autres nations.

» L'initiative historique du président Sadate qui a visité Jérusalem, l'accueil qu'il a reçu du Parlement, du gouvernement et du peuple israéliens, la visite du premier ministre, M. Begin, à Ismaïlia, en réponse à la visite du président Sadate, les propositions de paix qui ont été avancées par les deux dirigeants, et l'accueil chaleureux qu'ont réservé les peuples des deux pays à ces initiatives, cet ensemble a créé une opportunité sans précédent pour la paix, opportunité qui doit être saisie, si cette génération et les générations futures veulent se voir épargner le fardeau de la guerre.

» Les dispositions de la charte des Nations unies, et les autres bases acceptables de la loi et de la légitimité internationale offrent maintenant des niveaux suffisants pour la conduite de relations entre les deux pays. L'établissement d'une relation de paix en accord avec l'esprit de l'article 2 de la charte des Nations unies et l'amorce de négociations dans l'avenir entre Israël et n'importe lequel de ses voisins prêt à négocier la paix et la sécurité sont des éléments nécessaires pour mettre à exécution tous les articles et les principes des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies.

» La paix requiert le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de ses droits de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres, reconnues, et qui ne soient sujettes à menaces ou à des actes de violence.

» Des progrès réalisés dans ce but peuvent accélérer le mouvement conduisant à une nouvelle ère de réconciliation au Proche-Orient, marquée par la coopération dans le domaine de la croissance du développement économique et le maintien de la stabilité et de la sécurité.

» La paix est renforcée par les relations pacifiques et par la coopération entre les pays qui entretiennent de bonnes relations. En outre, et dans le contexte des traités de paix, les parties concernées, « sur une base de réciprocité », sont en mesure de convenir de dispositions spéciales de sécurité telles que l'organisation de zones démilitarisées et de régions disposant de bases d'armements limités de première alerte, la présence de troupes internationales, d'officiers de liaison, de dispositions de surveillance acceptées d'un commun accord et d'autres dispositions qu'elles jugent utile de mettre en place.

» *Les parties impliquées, prenant ces considérations en cause, sont déterminées à parvenir à un accord large, constructif et juste du conflit du Proche-Orient en concluant des traités de paix fondés sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies dans tous leurs aspects.*

» Leur objectif est l'établissement de la paix et de relations de bon voisinage, et elles entendent que, pour que la paix soit constructive, elle doit rassembler tous ceux qui ont été les plus affectés par le conflit.

» Aussi, elles s'accordent à penser que ce cadre est à leur sens susceptible de constituer une base pour la paix non seulement entre Israël et l'Egypte, mais aussi entre Israël et tous ses voisins qui se déclarent prêts à négocier l'établissement de la paix avec Israël sur cette base.

» Les parties en cause, conscientes de cet objectif, ont décidé d'avancer rapidement sur la voie suivante :

LA RÉSOLUTION 338

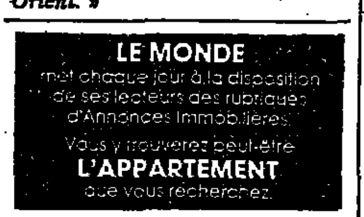
L'accord de Camp David sur le Proche-Orient ne se réfère pas seulement à la résolution 242, adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU après la « *guerre des six jours* » (1967) (*le Monde* du 19 septembre), il rappelle la résolution 338 qui mit fin à la « *guerre d'octobre* » (22 octobre 1973). En voici le texte :

« *Le Conseil de sécurité :*

» *1) Demande à toutes les parties aux combats actuels de cesser le feu et de mettre fin immédiatement à toutes activités militaires douze heures au plus tard après l'adoption de cette décision, et ceci sur les positions qu'elles occupent présentement ;*

» *2) Demande aux parties intéressées de commencer immédiatement après le cessez-le-feu, a appliquer la résolution 242 (1967) dans toutes ses dispositions ;*

» *3) Décide que, immédiatement et concurremment avec le cessez-le-feu, des négociations s'engagent entre les parties intéressées sous les auspices appropriés et en vue d'établir une paix juste et durable dans le Proche-Orient.* »



La Cisjordanie et la bande de Gaza

» *L'Egypte, Israël, la Jordanie et les représentants du peuple palestinien doivent participer aux négociations concernant la résolution du problème palestinien sous tous ses aspects.* Pour atteindre ce but, les négociations concernant la Cisjordanie et la bande de Gaza doivent avoir lieu en trois phases.

» A) L'Egypte et Israël conviennent que pour réaliser un transfert de pouvoir dans l'ordre et dans la paix, en gardant présents à l'esprit les intérêts de sécurité de chacune des parties, *des dispositions provisoires doivent être prises qui, en ce qui concerne la Cisjordanie et la bande de Gaza, ne doivent pas se prolonger au-delà de cinq années.*

» *Pour rendre possible la pleire autodétermination de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, le gouvernement militaire israélien et ses organes d'administration civile se retireront dès que sera élue une autorité autonome, parmi les habitants de ces régions, et ce par le jeu d'élections libres, pour le remplacement de l'actuel gouvernement militaire.*

» Pour discuter des accords transitoires, *le gouvernement de Jordanie sera invité à se joindre aux négociations sur la base de ce cadre.* Ces nouveaux accords doivent prendre en considération à la fois le principe de l'autonomie pour les habitants de ces territoires et les intérêts de la sécurité légitime de toutes les parties du conflit.

» B) L'Egypte, Israël et la Jordanie se mettront d'accord sur les modalités pour la mise en place du gouvernement autonome de la Cisjordanie et de Gaza. Les délégations de l'Egypte et de la Jordanie pourront inclure les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza ou d'autres Palestiniens, comme il a été convenu mutuellement. *Les parties négocieront un accord qui définira les pouvoirs et les responsabilités du gouvernement autonome en Cisjordanie et à Gaza, un retrait des forces armées israéliennes interviendra, et il y aura redéploiement des forces israéliennes restantes dans des zones de sécurité spécifiées. L'accord inclura également des accords pour assurer la sécurité intérieure et extérieure et l'ordre public. Une force de police locale importante sera créée, qui pourra inclure des citoyens jordaniens. En outre, les forces israéliennes et jordaniennes participeront à des patrouilles communes et installeront des effectifs dans les postes de contrôle pour assurer la sécurité des frontières.*

» C) Lorsque le gouvernement autonome (conseil administratif) en Cisjordanie et à Gaza sera rétabli et entrera en fonction, la période de transition de cinq ans débutera. Dès que possible, et *pas plus tard que la troisième année après le début de la période de transition, des négociations auront lieu pour déterminer le statut définitif de la Cisjordanie et de Gaza et ses relations avec ses voisins, et pour conclure un traité de paix entre Israël et la Jordanie d'ici à la fin de la période de transition.*

» Ces négociations se dérouleront entre l'Egypte, Israël, la Jordanie, et les représentants élus des habitants de la Cisjordanie et de Gaza. Deux commissions séparées mais conservant des liens entre elles se réuniront, une commission composée de représentants des quatre parties qui négocieront et approuveront le statut final de la Cisjordanie et de Gaza et leurs relations avec leurs voisins, et la seconde commission, composée de représentants d'Israël et de représentants de la Jordanie, à laquelle se joindront les représentants élus des habitants de Cisjordanie et de Gaza, qui négociera le traité de paix entre Israël et la Jordanie. Les négociations seront fondées sur toutes les clauses et les principes de la résolution 242 du Conseil de sécurité. Les négociations résoudront entre autres choses l'emplacement des frontières et la nature des accords de sécurité.

» *L'accord émanant des négociations devra également reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien et ses justes exigences. De cette façon, les Palestiniens participeront au choix de leur propre avenir jusqu'au bout.*

» 1) Les négociations entre l'Egypte, Israël, la Jordanie et les représentants des habitants de Cisjordanie et de Gaza aboutiront à un accord sur le statut définitif de la Cisjordanie et de Gaza et sur les autres problèmes importants avant la fin de la période de transition.

» 2) Leur accord sera soumis à un vote des représentants élus des habitants de Cisjordanie et de Gaza.

» 3) Les représentants élus de la Cisjordanie et de Gaza décideront comment ils se gouverneront conformément aux clauses de leur accord.

» D) Toutes les dispositions et les mesures nécessaires pour garantir la sécurité d'Israël et de ses voisins seront prises pendant la période de transition et au-delà. *Pour contribuer à cette sécurité, le conseil administratif constituera une force de police locale puissante, composée d'habitants de Cisjordanie et de Gaza.*

» *La force de police demeurera en contact constant avec les officiers israéliens, jordaniens et égyptiens désignés pour discuter des questions relatives à la sécurité intérieure.*

» E) Pendant la période de transition, les représentants de l'Egypte, d'Israël, de Jordanie et le conseil administratif mettront en place un comité permanent pour décider, en accord avec les parties, du retour des individus qui ont été expulsés de Cisjordanie et de Gaza en 1967, tout en prenant les mesures nécessaires pour éviter des troubles. Ce comité pourra également examiner d'autres questions d'intérêt commun.

» F) L'Egypte et Israël agiront ensemble, ainsi qu'avec les autres parties intéressées, pour faire appliquer les mesures ci-dessus pour un règlement rapide, juste et permanent du problème des réfugiés.

Égypte-Israël

» I. — L'Egypte et Israël s'engagent à ne pas recourir à la menace de la force ou à son usage pour le règlement des conflits. Tout conflit sera réglé par des moyens pacifiques conformément à l'article 33 de la charte des Nations unies.

» II. — Les deux parties sont convenues de négocier sincèrement dans le but de signer un traité de paix dans un délai de trois mois après la signature de l'accord, tandis que des invitations seront adressées aux autres parties du conflit pour qu'elles viennent négocier et conclure des accords de paix similaires dans le but de parvenir à une paix totale dans la région. Le cadre de l'accord entre l'Egypte et Israël guidera les négociations de paix entre eux, et les partis conviendront des modalités et des calendriers pour l'application de l'accord à la lumière de cet accord.

Principes associés

» 1. L'Egypte et Israël déclarent que les principes et les articles suivants doivent être appliqués aux accords entre Israël et chacun de ses voisins, Egypte, Jordanie, Syrie et Liban.

» 2. *Les signataires doivent établir des relations normales tout comme celles nouées entre pays en paix. Et, à ce stade, elles doivent s'engager à respecter les articles de la charte des Nations unies, et les mesures à prendre doivent inclure :*

» a) *Une totale reconnaissance;*

» b) *La fin des boycottages économiques ;*

» c) *Des garanties que les citoyens disposeront, conformémen au droit, de la protection de la loi par un recours aux tribunaux.*

» 3. Les signataires doivent explorer les possibilités de développement économique dans le cadre des accords de paix définitifs, dans le but de contribuer à la création d'une atmosphère de paix, de coopération et d'amitié qui devrait être considérée comme un objectif commun...

» 4. Les Etats-Unis seront invités à participer aux négociations concernant les problèmes qui intéressent l'application des accords et la préparation des calendriers pour remplir les engagements des parties.

» 5. Le Conseil de sécurité sera invité à approuver les accords de paix et à garantir que les articles ne seront pas violés. Les membres permanents du Conseil de sécurité seront invités à signer l'accord de paix et à garantir que ses articles seront respectés, et ils seront invités à conformer leur politique aux engagements contenus dans cet accord-cadre, au nom du gouvernement de l'Egypte, au nom du gouvernement d'Israël. »



DOCUMENT 2 :

« Le cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël »

Washington (A.P.). — Voici le texte du document intitulé « Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël » :

Afin de parvenir à la paix, Israël et l'Egypte sont d'accord pour négocier de bonne foi pour conclure dans les trois mois un traité de paix après la signature de ce cadre.

Il est convenu que :

Le ou les lieux où devront se dérouler dans les trois prochains mois les négociations seront placés sous les couleurs des Nations unies ;

Tous les principes de la résolution 242 de l'ONU seront respectés dans cette recherche de la fin de la querelle entre Israël et l'Egypte ;

A moins d'autres accords, les termes du traité de paix seront appliqués dans les deux à trois ans suivant la signature du traité.

Les deux parties sont d'accord sur les points suivants :

A. — La souveraineté égyptienne s'exercera pleinement jusqu'à la frontière reconnue en droit international entre l'Egypte et la Palestine sous mandat ;

B. — L'évacuation des forces israéliennes du Sinaï ;

C. — L'utilisation à des fins civiles seulement, de tous les aérodromes laissés par les Israéliens près d'El-Arish, Rafah, Ras-en-Naqb et Charm-el-Cheikh ; ces aérodromes pourront être utilisés par des avions commerciaux de toutes les nations ;

D. — Reconnaissance du droit de libre passage aux navires israéliens dans le golfe de Suez et le canal de Suez conformément à la convention de Constantinople de 1888, qui concerne tous les pays : le détroit de Tiran et le golfe d'Akaba sont des voies d'eau internationales ouvertes à toutes les nations où la liberté de navigation et de survol ne peut être remise en question ;

E. — Construction d'une autoroute entre le Sinaï et la Jordanie à proximité d'Eilat, avec utilisation pacifique et libre garantie par l'Egypte et la Jordanie ;

F. — Stationnement des forces militaires ainsi qu'il est indiqué ci-dessous.

● **LE STATIONNEMENT DES FORCES.**

a) Des effectifs armés égyptiens ne pouvant dépasser l'échelon de la division (infanterie ou mécanisée) pourront stationner dans une zone approximative de 50 kilomètres de large (30 miles) à l'est du golfe et du canal de Suez.

b) Seules des forces des Nations unies et des forces de police civile équipées d'armes légères, chargées des tâches normales de police, pourront stationner dans une zone de 20 à 40 kilomètres (12 à 24 miles) de large s'étendant à l'ouest de la frontière internationale et du golfe d'Akaba.

c) Dans une zone de 3 kilomètres de large (1,8 mile) à l'est de cette frontière stationneront des forces israéliennes n'excédant pas les effectifs de quatre bataillons d'infanterie, et des observateurs des Nations unies.

d) Des patrouilles frontalières dont les effectifs n'excéderont pas trois bataillons aideront les forces de police civile à maintenir l'ordre dans la zone qui n'est pas concernée par les clauses déjà citées.

La démarcation exacte entre ces zones sera fixée lors des négociations de paix. Des stations de surveillance électroniques pourront être installées pour faire respecter les termes de l'accord.

Les forces des Nations unies pourront être stationnées :

Dans les parties du Sinaï se trouvant à 20 kilomètres environ de la mer Méditerranée et le long de la frontière internationale et dans la région de Charm-El-Cheik pour assurer la liberté de passage dans le détroit de Tiran, et ces forces ne pourront être retirées sans l'approbation du Conseil de sécurité de l'ONU et après un vote unanime des cinq membres permanents du Conseil.

Après la signature du traité de paix et après le début du retrait israélien, l'Egypte et Israël établiront des relations normales comprenant une reconnaissance totale — relations diplomatiques, économiques et culturelles, — la fin du boycottage économique et des obstacles à la libre circulation des personnes et des biens, et la protection des citoyens conformément à la loi.

● **LE RETRAIT PARTIEL.**

Dans une période s'étendant entre les trois et neuf mois suivant la signature du traité de paix, toutes les forces israéliennes se retireront à l'est d'une ligne s'étendant d'un point situé à l'est d'El Arish jusqu'à Ras-Muhammad, le tracé exact de cette ligne devant faire l'objet d'un accord mutuel.

DANS SON PLAN INITIAL

M. Sadate réclamait la « liquidation des implantations israéliennes »

Le texte intégral du projet de paix initialement présenté par le président Sadate au président Carter et au premier ministre israélien, M. Menahem Begin, à Camp David, a été rendu public lundi 18 septembre, au Caire. La comparaison entre ce texte et les accords finalement conclus permet d'apprécier concrètement les dernières concessions du président Sadate à Camp David.

Voici les principaux points des propositions égyptiennes :

— Le règlement global : « *La signature des traités de paix doit se fonder sur la mise en exécution entière des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité.* »

— Le retrait israélien : « *Dans le Sinaï et le Golan, jusqu'aux frontières internationales entre la Palestine de l'époque du mandat, celles de l'Egypte et de la Syrie. En Cisjordanie, jusqu'aux lignes d'armistice de 1949 entre Israël et la Jordanie. A Gaza, jusqu'aux lignes d'armistice de 1949 entre l'Egypte et Israël.* »

Le projet égyptien proposait qu'en cas d'accord sur des « *rectifications mineures* » (des lignes d'armistice israélo-jordaniennes) ces rectifications « *ne doivent pas refléter les conséquences de l'invasion* ».

— Les implantations israéliennes : « *Liquidation des implantations selon un calendrier qui fera l'objet d'un accord.* »

— Les garanties de sécurité : outre les mesures concrètes sur le terrain, proposées précédemment par l'Egypte, le projet prévoit de mettre un terme à la course aux armements au Proche-Orient en définissant les types d'armes qu'obtiendront les parties. Il stipule également l'engagement à ne pas produire ou posséder des armes nucléaires.

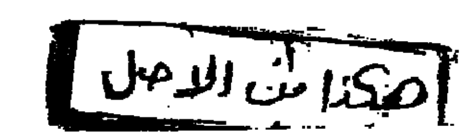
La Cisjordanie et Gaza : « *Abolition du gouvernement militaire israélien dès la signature des traités de paix et passation de l'autorité à la partie arabe. Au cours de la période transitoire, la Jordanie supervisera l'administration sur la rive occidentale du Jourdain et l'Egypte à Gaza en coopération avec les représentants, librement élus, du peuple palestinien. Six mois avant la fin de la période transitoire, le peuple palestinien assurera son droit fondamental à l'autodétermination et sera mis en mesure d'établir son entité nationale.* »

L'entité nationale palestinienne: « *L'Egypte et la Jordanie recommanderont, du fait de leur responsabilité en Cisjordanie et à Gaza, que cette entité soit liée à la Jordanie, conformément à la décision des deux peuples. Les réfugiés palestiniens et ceux qui ont été expatriés seront en mesure de bénéficier de leur droit au retour ou à un dédommagement, en vertu des résolutions de l'ONU.* »

Jérusalem : « *Israël se retirera de Jérusalem jusqu'aux lignes d'armistice de 1949, et la souveraineté et l'administration arabes seront rétablies. Un conseil municipal conjoint composé à égalité de membres israéliens et palestiniens sera chargé d'administrer les services dans la ville. Les parties s'engageront à assurer la liberté du culte et l'accès aux Lieux saints.* »

Le projet égyptien prévoit le dédommagement par Israël des pertes subies par les parties arabes au cours des opérations militaires ou résultant de l'exploitation des ressources naturelles pendant l'occupation. Il stipule encore la « *reconnaissance totale* » d'Israël par les pays arabes, la fin du boycott arabe et le libre passage des bâtiments israéliens dans le canal de Suez.

En conclusion, le projet du président Sadate propose d'inviter les « *autres parties à adhérer à l'accord, dès sa signature, dans le cadre de la conférence de Genève* », et prévoit « *la participation des représentants du peuple palestinien dans les négociations de paix* ».


هكذا من الاصل

PROCHE-ORIENT

LES ACCORDS DE CAMP DAVID

Satisfaction dans la communauté israélite de France

La communauté juive de France « *se réjouit de l'issue de la conférence de Camp David et adresse ses félicitations aux trois partenaires qui ont réussi à sauver la cause de la paix et à jeter les bases d'un accord prometteur pour le règlement du conflit du Proche-Orient* ».

Telle est la première réaction du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), indique *le Bulletin quotidien d'informations* publié à Paris par l'Agence télégraphique juive (A.T.J.). Le CRIF ajoute que « *grâce à leurs efforts, la dynamique de la rencontre de Jérusalem a été rétablie* ».

Le CRIF « *espère qu'avec l'appui de tous les hommes de bonne volonté en Israël et dans les pays arabes, une nouvelle chance sera ainsi donnée pour mettre fin à une guerre de trente ans et appelle à une paix véritable sans vainqueur ni vaincu* ».

Interrogé par l'A.T.J., le grand rabbin de France, M. Jacob Kaplan déclare : « *C'est l'occasion d'exprimer de nouveau combien nous sommes attachés à Israël et tout ce qui touche Israël nous concerne nous-mêmes. Comme tous nos frères israéliens, nous sentons les joies et préoccupations de l'Etat d'Israël.* »

D'autre part, le *Bulletin*, dans un éditorial intitulé « *Jour faste* », écrit notamment :

« *Ainsi, grâce à l'idéalisme du président des Etats-Unis, le processus de la paix au Proche-Orient est bien en marche. Ainsi, grâce à l'obstination du président Sadate qui, contre vents et marées, sut maintenir l'idée que la paix est possible, et grâce à l'amour d'Israël et au courage qui animent M. Begin, rien n'arrêtera la longue marche pacifique désormais engagée. (...)*

» *S'agissant de l'avenir de la Cisjordanie (...) on ne peut que considérer avec faveur l'importance de la concession israélienne. Pendant cinq ans la Cisjordanie et Gaza auront une organisation de caractère gouvernemental autonome et pourront fixer les grandes lignes de l'avenir des populations qui s'y trouvent sans pour autant qu'il soit possible de remettre en question la sécurité d'Israël. En renonçant à l'idée de multiplier les implantations civiles dans ces régions, les Israéliens prouvent qu'ils n'ont jamais entendu les annexer purement et simplement mais qu'ils ont considéré l'occupation de ces régions comme indispensable à leur sécurité. La solution retenue semble donc rendre inutile la nécessité d'un compromis territorial reposant sur d'importants déplacements de frontières. Cette solution fera aussi justice à l'aspiration des Palestiniens.*

» *L'essentiel demeure que la vieille revendication israélienne concernant la reconnaissance par les Arabes d'un Etat hébreu à vocation sioniste fondé sur la loi du retour, trouve aujourd'hui sa pleine satisfaction. Israël est bien reconnu par l'Etat arabe le plus peuplé du monde, lui-même soutenu par l'Etat arabe le plus riche du monde et auquel la nation industrielle la plus développée du monde accorde désormais un appui comparable à celui dont elle fait bénéficier Israël.* »

Dans la presse internationale

THE FINANCIAL TIMES (Londres, milieux financiers) : des assurances verbales ?

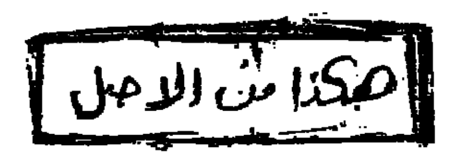
« *Il est possible que les présidents Carter et Sadate aient reçu des assurances, ou au moins des indications permettant de penser que M. Begin est prêt à faire dans la pratique plus de concessions que celles auxquelles il peut s'engager sur le papier. C'est seulement dans cette hypothèse que l'on peut prendre au sérieux l'euphorie exprimée dimanche soir par le président Carter.* »

FRANKFURTER ALLGEMEINE ZEITUNG (milieux d'affaires) : M. Begin et son opposition.

« *Après le succès inattendu de la conférence de Camp David sur le Proche-Orient, ce que de nombreux amis d'Israël attendaient de ce premier ministre depuis la victoire électorale de Begin en mai 1977 pourrait devenir une réalité. La chance est maintenant offerte à Begin de conclure la paix avec l'Egypte, c'est-à-dire avec le plus dangereux de ses anciens ennemis. Cela pourrait redessiner la carte politique du Proche-Orient. Seul Begin, sans rien quémander, est en position assez forte sur le plan intérieur pour pouvoir faire des concessions réelles aux Etats arabes (...). Il doit maintenant, pour aller plus loin dans les concessions, trouver une majorité à la Knesset (...). Or, c'est à peine si le leader de l'opposition, M. Pérès, a consenti un sourire doux-amer de félicitation devant le succès de Camp David.* »

INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE : des voisins divisés.

« *Pour mettre fin à la guerre avec ses voisins, Israël doit faire la paix avec eux. Avec la Jordanie, cela ne devrait pas être trop difficile maintenant, mais le Liban doit d'abord faire la paix avec lui-même avant de la faire avec Israël. La Syrie, elle, ne paraît guère souhaiter une solution raisonnable. Il y a d'autres Etats arabes qui ont une puissance d'influence économique sur les pays de première ligne : l'Arabie Saoudite est l'un d'eux, modéré, mais jusqu'à quel point ? La Libye en est un autre — qui ne prétend à aucune modération. L'Union soviétique, coprésidente avec les Etats-Unis de la Conférence de Genève, qui doit arriver à des conclusions définitives sur la situation au Proche-Orient, s'est toujours déclarée favorable à un Israël indépendant, mais les dimensions de cet Israël tendent à se réduire au fur et à mesure que les Arabes, amis des Soviétiques, accroissent leurs revendications.* »



PROCHE-ORIENT

LES ÉVÉNEMENTS D'IRAN DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Des responsables à la taille de l'enjeu

Pour le nouveau premier ministre iranien, un complot communiste est à l'origine des troubles sanglants qui, depuis plusieurs semaines, secouent l'empire du chah. Ce dernier n'a pas voulu laisser courir les rumeurs selon lesquelles il était prêt à abdiquer. Le calme qui semble revenir, notamment à Téhéran, ne saurait cependant faire oublier que ce pays du point de vue économique, politique et militaire représente un enjeu tel que sa stabilité reste précaire face aux appétits de puissance des grands.

Pour Gilles Varange dans *ASPECTS DE LA FRANCE*, royaliste, *« le vrai responsable de la tragédie qui secoue l'Iran s'appelle Jimmy Carter. C'est lui qui, par de multiples pressions et au nom d'un idéal évangélique mal avalé et mal digéré, a poussé le chah à libéraliser son régime à un moment où une phase de difficultés économiques succédait à l'incroyable période d'expansion des quatre années précédentes. Autrement dit, au pire moment. Le résultat, c'est que tous les barrages ont cédé d'un coup. Et il ne restait plus au président des Etats-Unis qu'à téléphoner au chah pour l'assurer de son plus complet soutien. Car la vérité est là : l'Occident ne peut se permettre de laisser basculer l'Iran dans le camp soviétique ».*

Jean Grandmougin, dans *VALEURS ACTUELLES*, rappelle que le président des Etats-Unis avait cité l'Iran au nombre des pays où les droits de l'homme sont bafoués. Il explique que *« soucieux de démontrer le contraire,* [le chah] *avait aussitôt amorcé une « libéralisation ».* Il constate que les Etats-Unis « arment et industrialisent » les Iraniens mais aussi les éduquent: *« Quarante mille jeunes gens — soit un pour mille Iraniens — font des études hors d'Iran : la plupart aux Etats-Unis Toute une génération est ainsi entrée en formation depuis quelques années. Cette élite ne correspond plus aux élites traditionnelles du pays. Elle arrive avec les idées à la mode sur les campus américains. Facteur supplémentaire de déstabilisation. »*

Sous le titre « A Téhéran aussi se joue l'avenir de l'Occident », Renée Versais relève dans *RIVAROL* : *« Quel serait demain le sort du monde occidental, si la monarchie sautait ? Poser la question c'est la résoudre. La tentative de conciliation avec l'opposition a, certes, échoué, mais le processus de libéralisation est maintenu, malgré les arrestations en cours qui frappent également des dignitaires du régime soupçonnés de corruption. Puissent de nouveaux actes de sabotage, des incendies criminels en chaîne ne pas tout remettre en question pour la plus grande gloire de Moscou ! »*

« L'U.R.S.S. n'a aujourd'hui aucune prise sur les événements d'Iran », considère Kenize Mourad dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*. Il ajoute : *« Mais nul doute que le temps ne travaille pour elle. Que ce soit par la venue d'un gouvernement moins inféodé aux Etats-Unis, ou à travers une période de troubles qui, forcément, donnera naissance à des forces extrémistes qui chercheront une aide auprès de leur grand voisin du Nord. C'est, en tout cas, ce que craint le département d'Etat. Tout plutôt que de laisser l'Iran sombrer dans le chaos. »*

Le « chaos », Raymond Aron, dans *L'EXPRESS*, l'évoque ainsi : *« Les étudiants iraniens, après la tuerie, se sont écriés : « Carter » nous a trahis. » Peut-être Carter a-t-il contribué à la déstabilisation des régimes despotiques et pro-occidentaux plus qu'il n'a renforcé les contestataires soviétiques, mais aucun président, qu'il soit Carter ou Ford, qu'il soit Français ou Américain, ne peut méconnaître l'énormité de l'enjeu : le chaos ou un régime anti-occidental en Iran mettrait en péril l'équilibre mondial. »*

Constatant que *« le problème pour l'impérialisme est l'absence actuelle d'une solution cohérente et sûre de rechange au régime »*, Jacques Varin note dans *FRANCE NOUVELLE*, hebdomadaire du parti communiste : *« les Etats-Unis ne peuvent se permettre de laisser basculer l'Iran dans le camp progressiste et anti-impérialiste. Pour les raisons économiques, stratégiques et politiques (...). Dans ces conditions la tactique des Etats-Unis peut être de deux ordres. Ou favoriser un coup d'Etat militaire « contre la corruption, etc ». ou, faute de mieux, appuyer le Shah pour gagner du temps et permettre la mise en place de cette solution de rechange aujourd'hui manquante. La déclaration de Carter d'appui au chah d'une part, et la prise de distance de l'ancien premier ministre Hoveydah avec le régime d'autre part, peuvent être des indices allant dans le sens de cette seconde hypothèse ».*

Jean-Philippe Caudron envisage une autre hypothèse dans *LA VIE*, hebdomadaire chrétien d'actualité : *« L'Amérique, réaliste comme toujours* [peut décider] *de lâcher son protégé pour en introniser un autre par la bande. On parle de son fils Cyrus, dix-huit ans, élève pilote en Amérique, ou de son épouse Farah Dibah ou d'un général, ou d'un politicien assez souple. Dans les coulisses des services secrets, les gros cerveaux cogitent ferme. Gageons que leur première hypothèse de travail est la suivante : « Comment manipuler cette foule » sincère et ignorante ? Comment la faire basculer dans le » "bon camp" ? » Comme en 1953, l'année de la chute de Mossadegh. »*

Dans *L'HUMANITE-DIMANCHE*, à la question *« Quelle issue pour l'Iran ? »*, Claude Lecomte répond : *« Certes la répression peut se poursuivre. Le chah peut compter encore sur l'armée, bien qu'une partie de celle-ci ait paru ébranlé par les appels religieux qui lui sont adressés. Il peut compter sur la Savak. Il peut encore compter sur l'apui de Carter et du Pentagone qui voient dans la loi martiale et le rétablissement de l'ordre une solution temporaire. Mais de toute façon l'avenir du pouvoir est compromis. »*

Arlette Laguiller semble d'un avis identique quand elle écrit dans *LUTTE OUVRIERE*, trotskiste : *« La dernière tuerie la plus sanglante n'a pas réduit la colère ni sans doute la détermination. Tout cela prouve à l'évidence que le régime est vomi, qu'il ne dispose d'aucun appui. Même les politiciens les plus timorés, les plus compromis prennent aujourd'hui leurs distances par rapport au chah. »*

Les rats quittent le navire

De son côté, Georges Montaron, dans *HEBDO-TC-TEMOIGNAGE CHRETIEN*, s'interroge : *« On peut se demander si l'Amérique ne commet pas une erreur fondamentale en jouant à fond la carte d'un homme discrédité et d'un régime pourri. Et cela d'autant plus que les dirigeants de l'opposition ont, à plusieurs reprises, fait savoir à Washington qu'ils maintiendraient la politique d'amitié et d'alliance avec les U.S.A., car leur seul projet est de renverser le régime dictatorial du chah. Hélas ! Carter, comme ses prédécesseurs en d'autres circonstances et en d'autres lieux, maintient ses choix. »*

Signant l'éditorial de *TRIBUNE JUIVE HEBDO*, le rabbin J. Grunewald affirme : *« Je ne veux d'une révolution dont la première victime serait l'Etat libre et démocratique d'Israël. La fureur qui est entretenue aujourd'hui par les révolutionnaires de Téhéran est aussi dirigée contre le peuple juif et contre l'Etat d'Israël. Et comment imaginerais-je que la révolution d'Iran puisse apporter à son peuple le bonheur, le droit à la vie, à la liberté, quand l'appel vient des bastions de l'intégrisme et du fanatisme religieux, de l'ayatolah Khomeny réfugié depuis quinze ans en terre d'Irak, massacreur des Kurdes d'Irak et des Kurdes d'Iran, terre du totalitarisme dont les hommes vivent sous la menace et meurent sous la torture. »*

Jean-Loup Reverier souligne, dans *L'UNITE*, hebdomadaire du parti socialiste, la *« précarité de l'ouverture »* politique appliquée par le chah. Pour Alain Tiemcen, dans *TRIBUNE SOCIALISTE*, hebdomadaire du P.S.U., *« le grand échec du régime aura été du reste de n'avoir pas pu, ou pas su, susciter l'émergence d'une classe moyenne (comme au Brésil), ce qui aurait été le signe d'un capitalisme plus solide disposant d'une « marge » de consommation intérieure suffisante. »* Il ajoute : *« Devant la montée de l'agitation des démunis ou des déclassés du Bazar, on assiste à un départ des plus riches vers les pays où ils ont investi les rentes de leurs profits. Les rats quittent le navire. Le chah lui-même l'a reconnu, ce qui ne l'empêche pas d'acheter six maisons dans un rayon de 30 kilomètres près d'Evian, lieu paisible de retraite : on n'est jamais assez prévoyant. »*

Si *PARIS-MATCH* se demande *« à qui profiteront les morts »* et estime qu'il *« faut attendre »*, puisque *« à l'échelle d'une civilisation vieille de vingt-cinq siècles, les jours sont courts, même les plus dramatiques, et les choses rarement irréparables, même les pires »*, Marie-Claude Descamps, envoyée spéciale du *POINT* à Téhéran, considère que, *« dans la vague qui menace aujourd'hui le régime »*, *« ce qui l'emporte, c'est cette plainte et cette haine religieuse, fanatique, populaire. Celle du vieil Iran. »*

AMÉRIQUES

Nicaragua

Les combats se poursuivraient dans plusieurs villes

La garde nationale du Nicaragua a annoncé lundi 18 septembre que les combats avaient cessé à Leon, Matagalpa, Masaya et Rivas. En revanche, selon des témoins, ils se poursuivraient à Chinandega et Esteli, dans le nord-ouest du pays, et dans la région de Penas-Blancas, dans le Sud.

A Esteli notamment, dont l'accès est interdit aux journalistes, la garde se livrerait à des exécutions sommaires de personnes soupçonnées d'avoir aidé les sandinistes. A Leon, la deuxième ville du pays, où s'est livrée la semaine dernière une des plus furieuses batailles depuis le début de l'insurrection, la Croix-Rouge estime que trois cents personnes ont été tuées, et trois mille blessées. Dans cette seule ville, les centres de la Croix-Rouge ont accueilli sept mille réfugiés, mais le nombre des habitants ayant fui leur maison est sans doute beaucoup plus important.

Il se confirme que la garde a repoussé dimanche une attaque de guérilleros sandinistes à Penas-Blancas, à la frontière avec le Costa-Rica. Le poste frontière a été renforcé. M. Carlos Tunnerman, un membre du « Groupe des Douze » (composé d'intellectuels, de chrétiens et d'hommes d'affaires hostiles au président Somoza), a indiqué lundi à San Jose (Costa-Rica) que le front sandiniste voulait créer près de la frontière une « zone libérée ». M. Tunnerman a précisé qu'il n'est pas exclu qu'un « gouvernement provisoire », dont il pourrait lui-même faire partie, s'installe dans cette « zone libérée » et demande à être reconnu par les autres pays de la région. Le Venezuela est prêt à faire un tel geste (*le Monde* du 19 septembre).

En dépit de quelques attentats sporadiques, le gouvernement semble avoir la situation en main à Managua, la capitale. Le président Somoza livre plusieurs fois par jour à la radio ses réflexions sur le rôle de l'armée dans la lutte contre le « communisme international ». Les organes officiels d'information répètent inlassablement que *« le Nicaragua ne sera pas un second Cuba »*.

A Washington, le conseil permanent de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) a décidé lundi de convoquer jeudi 21 septembre une réunion consultative des ministres des affaires étrangères des pays membres *« en raison de l'inquiétude croissante que causent les événements d'Amérique centrale, dont la nature affecte la paix de la région. »* — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

EUROPE

Pays-Bas

Le projet de redressement économique du gouvernement est mal accueilli par les syndicats

De notre correspondant

Amsterdam. — La reine Juliana devait ouvrir, au début de l'après-midi du 19 septembre, la session du Parlement en lisant le traditionnel discours du trône. Dans ce discours, le gouvernement indique les mesures économiques et sociales qu'il compte prendre pour l'année à venir et précise le budget pour l'année.

L'image que le gouvernement néerlandais a donné de la situation économique et sociale aux Pays-Bas n'est pas très optimiste. La lutte contre le chômage vient en tête, mais le ton du discours semble indiquer que le premier ministre chrétien-démocrate, M. Van Agt, et son gouvernement ne sont pas très convaincus de l'efficacité de leur plan de redressement économique baptisé « Horizon 81 ». Ce plan, qui est à la base du budget de 1979, a pour but de développer l'économie privée et d'améliorer le rendement des entreprises pour créer de nouveaux emplois. Ce faisant, le premier ministre, M. Van Agt, emprunte une voie plus conservatrice que son prédécesseur socialiste, M. Den Uyl, auquel il a succédé au printemps 1977.

Le déficit budgétaire néerlandais atteindra de 5,5 à 6 % du produit national brut, ce qui est un record depuis les années 40. Les projets de réforme de M. Den Uyl dans le domaine du nivellement des salaires et de la démocratisation de l'entreprise sont nettement ralentis. Ainsi, l'écart entre le SMIC et les prestations sociales s'agrandira. Le gouvernement ne pense plus à « changer la société », comme les socialistes le voulaient, mais la façon dont se répartiront les sacrifices demeure un point de litige important.

Le gouvernement de M. Van Agt aura vraisemblablement des difficultés à faire accepter sa politique, étant donnée l'hostilité du syndicat socialiste et du syndicat chrétien, ce dernier étant proche pourtant du parti chrétien-démocrate du premier ministre. Les syndicats veulent que l'on réduise les écarts de salaires.

Ils ne sont pas du tout persuadés qu'une amélioration du rendement des entreprises privées puisse effectivement redresser la situation de l'emploi. La coalition gouvernementale, qui dispose d'une marge de manœuvre assez étroite, aura beaucoup de difficulté à convaincre les Néerlandais de la validité de son plan.

En matière de politique étrangère, le ton est aussi devenu plus modéré, notamment pour ce qui concerne l'apartheid. Le gouvernement ne parle plus d'un boycottage économique de l'Afrique du Sud, avec laquelle il veut reprendre le dialogue pratiquement rompu par son prédécesseur. En ce qui concerne l'Europe, le discours du trône ne dit rien du projet de M. Giscard d'Estaing de nommer une commission de trois « sages » pour étudier l'élargissement de l'Europe des Neuf. Mais, a dit M. Van Agt, « *nous ne voulons pas que le caractère supranational de l'Europe soit aboli* ».

L'aide au développement à Cuba sera rayée du programme et le budget de la défense nationale suivra désormais les normes de l'OTAN, en s'accroissant de 3 % en chiffres réels chaque année.

MARTIN VAN TRAA.

Chypre

LES MUTINS D'EXTRÊME DROITE RESTENT ASSIÉGÉS DANS LA PRISON DE NICOSIE

Nicosie (A.F.P.). — Une « guerre d'usure » semble s'installer à la prison centrale de Nicosie, où six mutins, anciens membres de l'organisation d'extrême droite Eoka-B, détiennent sept gardiens en otage depuis le 16 septembre. Ils ont été rejoints par quatre prisonniers de droit commun.

Les autorités chypriotes paraissent avoir renoncé, provisoirement du moins, à donner l'assaut contre les prisonniers afin de délivrer leurs otages. Après avoir catégoriquement rejeté leurs exigences, les autorités ont refusé de leur fournir des vivres, espérant qu'un épuisement des mutins pourrait faciliter leur reddition. Ceux-ci n'ont pas fixé de délai pour mettre à exécution la menace de liquider les otages.

D'autre part, le parti communiste chypriote Akel et le parti socialiste Edek ont invité le gouvernement à « prendre des mesures décisives pour supprimer le terrorisme à Chypre ».

De son côté, le parti Edek souligne que cet incident « pose de nouveau sérieusement le problème de la punition des coupables et du crime national perpétré lors du coup d'Etat de juillet 1974 ». « Même s'il est un peu tard, tous ceux qui ont fait partie de l'Eoka-B et du coup d'Etat doivent être arrêtés et jugés », conclut-il.

DIPLOMATIE

LA VISITE OFFICIELLE A PARIS DU GRAND-DUC JEAN

M. Giscard d'Estaing donne les relations franco-luxembourgeoises en exemple à l'Europe

Le grand-duc Jean de Luxembourg — qui accompagne la grande-duchesse Joséphine-Charlotte, — arrivé lundi 18 septembre en visite officielle à Paris, a déposé ce mardi matin une gerbe sur la tombe du soldat inconnu. Reçus à l'hôtel de ville de Paris puis hôtes à déjeuner de M. Barre, les souverains devaient offrir un dîner en l'honneur du président de la République.

Au cours du dîner à l'Elysée, lundi, M. Giscard d'Estaing a notamment déclaré : « *L'étroite et confiante coopération de nos deux pays est plus que jamais nécessaire au moment où notre Communauté se prépare à aborder des étapes décisives : élection directe de l'Assemblée parlementaire dont les réunions siègent à Strasbourg et dont le secrétariat est à Luxembourg, les débuts d'un système monétaire européen dont les premiers principes doivent beaucoup à l'éminente contribution du Luxembourg, achèvement des négociations avec la Grèce et mise en route des négociations avec le Portugal et l'Espagne. La frontière qui court entre nos deux pays nous distingue sans nous séparer. (...). La France et le Luxembourg préfigurent depuis longtemps les relations que nous souhaitons voir s'établir au sein d'une Europe respectueuse de son pluralisme national et consciente de sa solidarité fondamentale.* »

Dans sa réponse, le grand-duc a rappelé que « *des cinq dynasties qui ont occupé le trône romain germanique, la maison de Luxembourg est la seule à n'avoir jamais fait la guerre à la France* ». Il a évoqué les liens culturels et économiques entre les deux pays et rappelé que Robert Schuman était né à Luxembourg. Soulignant les convergences de vue politiques, le souverain a indiqué que le Luxembourg avait « *marqué aussitôt son adhésion au projet franco-allemand d'Europe monétaire* ».

M. Thorn, président du gouvernement et ministre des affaires étrangères du grand-duché, est reçu ce mardi par M. Barre. Au cours d'un premier entretien, lundi, avec M. de Guiringaud, le ministre a discuté de la situation au Proche-Orient et de la construction européenne. Au sujet d'un « comité de sages » proposé par M. Giscard d'Estaing pour examiner les problèmes institutionnels que posera l'élargissement de la Communauté, M. Thorn a dit à la presse : « *Nous sommes favorables à toute initiative qui pourrait faire progresser l'intégration européenne. Quant aux détails, nous verrons cela à Bruxelles.* »

● ERRATUM. — Une erreur d'impression a rendu incompréhensible le premier paragraphe du portrait du grand duc Jean de Luxembourg publié dans nos éditions datées du 19 septembre. Il fallait lire : « La taille du Luxembourg, le charme un peu « rétro » de sa capitale, l'affection qui entoure la famille grand ducale, la solennité de la littérature officielle consacrée à « *leurs Altesses Royales* » — tout pourrait laisser craindre que le titulaire de la couronne ne ressemble, davantage qu'à un chef d'Etat moderne, à l'un de ces petits souverains », etc.

Le chancelier, le président et les opposants

(Suite de la première page.)

Pour y parvenir, il lui faudrait parler plus nettement sur deux points aujourd'hui essentiels. L'accord franco-allemand en matière monétaire marque un changement : depuis dix ans, les gouvernements français, tout en se réclamant de l'indépendance européenne face aux Etats-Unis, ont constamment évité d'affronter le dollar chaque fois que celui-ci était en conflit avec le mark, tant était grande la crainte d'une domination allemande en Europe. Alors que, depuis un bon moment, il y a des tensions entre Washington et Bonn, il faudrait dénoncer clairement le mythe commode, justificateur d'imm[illegible]lisme, de l'harmonie menaçante germano-américaine.

Pour la réponse à faire à l'Espagne, à la Grèce et au Portugal, pourquoi ne pas s'adresser plus nettement aux gaullistes au nom du gaullisme ? Le risque réel pour l'agriculture française, risque à évaluer avec précision et à combattre par des mesures sérieuses, doit-il constituer l'élément de décision déterminant pour une nation que se veut responsable et influente ? La responsabilité et l'influence, c'est de se sentir coresponsables de l'avenir des trois démocraties récentes et fragiles de l'Europe du Sud. Et le président peut espérer que le parti socialiste tiendra le même langage aux communistes, ce qui ne serait pas négligeable pour sa stratégie intérieure globale.

Les difficultés de politique intérieure de Valéry Giscard d'Estaing sont moins sérieuses que celles de Helmut Schmidt. Mais elles sont davantage liées à la politique européenne, sévèrement contestée à l'intérieur de sa majorité. Si l'entente d'Aix-la-Chapelle se révèle durable, si elle aboutit à des résultats accroissant encore la stature internationale, donc aussi intérieure, du second, et donnant au premier des moyens de renforcer le franc malgré l'affaiblissement interne, la rencontre aura cependant été utile, face à leurs adversaires de l'intérieur, à la fois au chancelier et au président.

ALFRED GROSSER.

Nations unies

Ouverture des travaux de l'Assemblée générale

C'est ce mardi 19 septembre que s'ouvre à New-York la trente-troisième Assemblée générale des Nations unies. La session devrait durer jusqu'au 19 décembre ; plus de cent trente sujets sont déjà inscrits à l'ordre du jour et plus de cent quarante orateurs doivent prendre la parole à partir du lundi 25 septembre.

A l'exception d'un discours de M. Waldheim, l'Assemblée générale sera consacrée cette semaine à des travaux de procédure : élection du président et des vice-présidents, ainsi que des bureaux des commissions et autres organismes spécialisés (cinq membres non permanents du Conseil de sécurité, cinq membres de la Cour internationale de justice, etc.). C'est M. Indalecio Lievano Aguirre, ministre des affaires étrangères de Colombie, qui doit succéder à la présidence de l'Assemblée au Yougoslave Lazar Mojsov.

Au cours de cette session, deux nouveaux Etats devraient être admis (les îles Salomon, une ancienne colonie britannique, et l'île Dominique, qui accédera à l'indépendance le 3 novembre), ce qui portera à cent cinquante et un le nombre des Etats membres de l'ONU.

Trois grands sujets devraient dominer les travaux de l'Assemblée générale : le conflit du Proche-Orient, la situation en Afrique australe et le difficile dialogue Nord-Sud. Le Proche-Orient est d'autant plus d'actualité que certains pays arabes partisans du « refus » ou, à tout le moins, de la « fermeté », voudront utiliser la tribune internationale pour dénoncer les accords de Camp David. Un grand nombre de pays non alignés s'apprêtent d'autre part à demander la convocation d'une session spéciale de l'ONU sur la question palestinienne. Cette décision avait été prise en juillet dernier, à Belgrade, à la conférence des non-alignés. Il est probable que les Etats-Unis et d'autres Etats occidentaux tenteront de repousser le plus possible la date d'une telle session, mais l'intention des pays non alignés est de proposer qu'elle ait lieu au mois de décembre ou de janvier prochains.

La situation en Afrique australe donnera lieu, également, à de vifs affrontements, qu'il s'agisse de l'apartheid sud-africain, de l'accession de la Namibie à l'indépendance ou de l'évolution du régime rhodésien. Au début de la session, le Conseil de sécurité devra d'autre part se prononcer sur le plan Waldheim concernant la Namibie et qui prévoit l'envoi d'environ sept mille cinq cents « casques bleus » pour superviser les élections devant mener à l'indépendance de l'ancien territoire allemand administré illégalement par l'Afrique du Sud. Le coût de ce plan est évalué à 300 millions de dollars, ce qui grèvera d'autant les finances déjà en difficulté de l'organisation internationale.

L'impasse dans laquelle a abouti le dialogue Nord-Sud fournira enfin le sujet de nombreuses interventions émanant, en particulier, de membres du groupe des « 77 » qui voudrait que toutes les questions relatives à ce sujet soient débattues directement en Assemblée générale et non plus au niveau des commissions.

Désarmement et droits de l'homme

De nombreux autres sujets sont inscrits à l'ordre du jour : une quinzaine concernent le désarmement (dont une récente proposition soviétique concernant un traité protégeant d'une attaque nucléaire les pays ne disposant pas de l'arme atomique) et d'autres ont trait bien sûr aux droits de l'homme.

Tous ces débats seront à coup sûr marqués par la dégradation des relations américano-soviétiques et soviéto-chinoises. Ce qui n'empêchera pas, d'ailleurs, le dialogue américano-soviétique de se poursuivre dans la coulisse : on sait déjà que MM. Gromyko et Vance doivent se rencontrer pour tenter notamment de faire progresser les négociations sur la limitation des armes offensives (SALT 2) ; bien d'autres sujets seront encore abordés par les deux hommes et bien d'autres rencontres de diplomates auront lieu au cours des semaines prochaines ; il est probable, en particulier, que MM. Oven et Young, respectivement secrétaire au Foreign Office et ambassadeur américain aux Nations unies, seront tout particulièrement actifs en ce qui concerne la Rhodésie.

M. de Guiringaud, pour sa part, quittera Paris dimanche prochain et pourrait prendre la parole le mercredi 27 septembre. Il profitera de son intervention pour notamment relancer le plan de désarmement qu'avait exposé au printemps dernier M. Giscard d'Estaing devant l'Assemblée spéciale consacrée à cette question.

J. A.

● *Jean Paul I*er *a élevé au titre de nonce* l'observateur du Saint-Siège de l'ONU, Mgr Giovanni Cheli. Celui-ci a annoncé sa promotion le 16 septembre après sa consécration épiscopale dans la basilique Saint-Pierre par le cardinal Jean Villot, secrétaire d'Etat. Pour la première fois à cette occasion, les jardins du Vatican ont été ouverts aux personnalités ecclésiastiques et laïques ayant assisté à la cérémonie. Mgr Cheli a organisé une réception sur la terrasse de la pinacothèque du musée du Vatican. — *(A.F.P.)*

● *M. Imant Lesinskis*, traducteur soviétique à l'ONU, a reçu l'asile politique aux Etats-Unis en même temps que sa femme et sa fille, a annoncé lundi 18 septembre un porte-parole de la mission américaine. M. Lesinskis aurait le grade de commandant dans les services secrets soviétiques. — *(U.P.I.)*

Les parlementaires communistes refusent « de servir de caution à la politique étrangère giscardienne »

Les groupes communistes de l'Assemblée nationale et du Sénat ont annoncé, dans un communiqué publié le lundi 18 septembre, que deux de leurs membres (un député et un sénateur), sollicités de participer à une délégation qui doit se rendre à l'ONU, avaient décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

« *Cette démarche*, précisent-ils, *a été faite à l'initiative de l'Elysée et dans des conditions très particulières, par téléphone, avec obligation de donner une réponse dans un délai de quelques heures. Il a été refusé aux élus communistes les précisions écrites qu'ils demandaient concernant le statut et le rôle précis de la délégation et de ses membres. Il apparaît*, estiment-ils, *qu'il s'agit d'une opération visant à donner une apparence libérale à des pratiques autoritaires.*

» *En effet*, poursuit le texte, *la délégation, composée de parlementaires, ne disposera, en tout état de cause, d'aucun pouvoir en matière de décision et de vote au nom de la France qui seront arrêtés par le gouvernement. Les conditions d'exercice des fonctions des membres de cette délégation*, constatent les deux groupes, *ne permettraient pas que soit garanti aux représentants du parti communiste de s'exprimer librement dans les instances de l'ONU :* »

» *De surcroît*, ajoute le communiqué, *la désignation, non par des assemblées parlementaires, mais par l'Elysée, de la représentation, est une violation des droits du Parlement, qui, dans de nombreuses organisations, désigne lui-même des représentations* ».

Rappelant « *les divergences profondes* » qui existent entre la politique étrangère du gouvernement et celle que préconise le P.C.F., les deux groupes parlementaires estiment que « *par leur présence dans la délégation, les élus communistes serviraient seulement de caution à la politique étrangère giscardienne* ».

LA C.F.D.T. DU QUAI D'ORSAY S'INTERROGE SUR L'USAGE DU DEVOIR DE RÉSERVE

La section C.F.D.T. du ministère des affaires étrangères a publié jeudi 14 septembre le communiqué suivant :

« Le Monde *du 12 septembre, reprenant une dépêche A.F.P., a rapporté les propos tenus en public par l'attaché culturel de l'ambassade de France en Argentine sous le titre « Un diplomate français au secours du régime de Buenos-Aires ».*

» *Le syndicat C.F.D.T. du ministère des affaires étrangères tient à faire la mise au point suivante : 1) chacun, y compris un diplomate, dispose de sa liberté d'opinion. La C.F.D.T. s'emploie à la défendre contre toute atteinte et n'accepte pas n'importe quel type de devoir de réserve pour les agents de l'Etat ; 2) la C.F.D.T. constate néanmoins que le ministère des affaires étrangères, qui veut imposer un certain devoir de réserve à ses agents, ne l'applique que quand ça l'arrange. L'affaire du vote des Français de l'étranger l'a déjà démontré. Le silence des autorités devant les déclarations scandaleuses de l'attaché culturel français à Buenos-Aires le confirme ; 3) le gouvernement, en invoquant sa propre conception de la neutralité de l'administration, ne cherche en fait qu'à créer pour les agents de l'Etat une censure de nature politique.* »

● *L'empereur Bokassa I*er sera, vendredi 22 septembre, l'hôte à déjeuner de M. Giscard d'Estaing.

Le président de la République devait recevoir ce mardi 19 septembre, MM. Ahmed Abdallah et Mohamed Ahmed, coprésidents du conseil des ministres des îles Comores.

● *M. Edgar Pisani*, sénateur de la Haute-Marne (P.S.), ancien ministre, a été élu président de la commission économique et monétaire de l'Assemblée européenne.

● *L'Afghanistan* a rompu toutes ses relations avec la Corée du Sud, indique un communiqué gouvernemental diffusé par Radio-Kaboul, dimanche 17 septembre. L'Afghanistan ne reconnaît que la Corée du Nord, ajoute le communiqué. Kaboul avait établi des relations diplomatiques avec Séoul sous le gouvernement du président Daoud, tué lors du coup d'Etat du 27 avril. — *(A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● LES PALESTINIENS FOURNISSENT DES ARMES AUX MONTONEROS, a déclaré, à l'issue d'une visite au Liban, l'un des leaders de ce mouvement péroniste d'extrême gauche, M. Horacio Mendizabal. Il a ajouté que des révolutionnaires argentins étaient entraînés par des fedayin palestiniens en vue d'une vaste offensive, l'année prochaine, contre la junte militaire de Buenos-Aires. M. Mendizabal a déclaré que les Montoneros avaient effectué plus de mille opérations militaires depuis la prise du pouvoir par la junte en mars 1976. Les fonds du mouvement proviennent de ces attaques, a-t-il dit. La plus grosse prise a été une rançon de 60 millions de dollars en échange de la libération de deux hommes d'affaires, les frères Born, en 1975. Dans un communiqué commun publié le 16 septembre, Palestiniens et Montoneros, qui entretiennent des contacts depuis 1972, se sont engagés à se soutenir mutuellement dans leur lutte respective contre Israël et la junte argentine. — *(Reuter.)*

Ethiopie

● CINQ CENTS SOLDATS ETHIOPIENS ont été tués ou blessés et vingt-deux autres faits prisonniers lors d'affrontements avec le Front populaire de libération du Tigre (F.P.L.T.), les 13, 14 et 15 septembre, dans la province du Tigre (nord d'Addis-Abeba), a affirmé lundi 18 septembre à Khartoum M. Kidany Yemani, représentant du F.P.L.T. — *(A.F.P.)*

● AMNESTY INTERNATIONAL, qui a son siège à Londres, a adressé lundi 18 septembre un télégramme à M. Brejnev, lui demandant d'intervenir pour que les étudiants éthiopiens résidant en Union soviétique, hostiles au régime d'Addis-Abeba, ne soient pas rapatriés contre leur gré. L'organisation a exprimé la crainte que Samuel Abebe et Yeshanew Genette, deux étudiants Moscou, ne soient renvoyés en arrêtés le 15 septembre à Ethiopie. Cette démarche fait suite au rapatriement forcé de quatre étudiants le 23 août dernier. Ces quatre étudiants, selon Amnesty International, auraient été arrêtés et torturés à leur arrivée à Addis-Abeba. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● LE TRIBUNAL DE BOW-STREET à Londres a décidé lundi 18 septembre le maintien en détention provisoire pendant huit jours d'Astrid Proll, co-fondatrice de la Fraction armée rouge, arrêtée le 15 septembre à Londres. Pendant toute la durée de sa comparution devant le tribunal, la jeune Allemande a tourné le dos au magistrat, en souriant à des amis assis au fond de la salle. Le parquet de Francfort réunit actuellement des documents pour demander l'extradition d'Astrid Proll. — *(A.F.P.)*

● LE PARTI LIBERAL a ouvert lundi 18 septembre une enquête sur la gestion par son ancien leader, M. Jeremy Thorpe, de fonds électoraux versés par un milliardaire anglais installé aux Bahamas, M. Jack Hayward, a-t-on appris à Londres. Selon M. Philip Watkins, l'ancien trésorier du parti, M. Thorpe, chef des libéraux de 1967 à 1976, a reçu de M. Hayward, en 1974 et 1975, une somme totale de 49 000 livres (environ 400 000 F), qu'il a dépensée sans en informer aucun dirigeant libéral. Les responsables du parti n'ont appris l'existence de ces fonds, indique M. Watkins, qu'en juillet dernier. — *(A.F.P.)*

● LE PROCES DES DEUX JOURNALISTES, MM. Aubrey et Campbell, et d'un ancien sous-officier, M. Berry, accusés de violation de la loi sur les secrets officiels, qui se tenait depuis dix jours au tribunal de l'Old Bailey, à Londres, a été interrompu lundi 18 septembre pour vice de forme (*le Monde* du 15 septembre). Le juge a justifié sa décision par le fait que le jury, à cause d'une indiscrétion de journaliste, avait pris connaissance samedi d'informations qu'il était censé devoir ignorer. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● LA FRANCE a remboursé au gouvernement sud-africain l'acompte versé par ce dernier pour une commande sud-africaine portant sur deux corvettes et deux sous-marins de la classe Agosta. Cette commande avait été annulée (*le Monde* du 9 novembre 1977) en cours d'exécution l'an dernier, après que la France se fut associée à l'application internationale des sanctions militaires imposées à l'Afrique du Sud. Le remboursement de l'acompte substantiel, mais dont le montant exact n'est pas révélé, a été confirmé samedi 16 septembre par le ministre de la défense M. Botha. — *(A.F.P.)*

Tchad

● LE GENERAL FELIX MALLOUM, chef de l'Etat tchadien, devait quitter N'Djamena mardi 10 septembre pour se rendre en visite officielle à Pékin. Depuis l'établissement, en novembre 1972, de relations diplomatiques entre la Chine et le Tchad, c'est la première fois que le chef de l'Etat tchadien est l'hôte officiel des Chinois. — *(Reuter.)*

Turquie

● LE PARTI REPUBLICAIN DE LA CONFIANCE a décidé de retirer ses deux représentants au gouvernement Ecevit. M. Turham Feyzioglu, vice-premier ministre et président du parti, s'est borné à déclarer à la presse : « *Nous ne voulons pas partager la responsabilité de certains actes et prises de position du gouvernement que nous n'approuvons pas.* » — *(A.F.P.)*

Union soviétique

● M. BREJNEV a quitté Moscou lundi 18 septembre par le train pour Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan soviétique, afin de remettre à cette ville l'ordre de Lénine. — *(A.F.P.)*

Le Monde

politique

M. LABBÉ (R.P.R.) : nos relations avec le premier ministre sont excellentes.

M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, a été reçu lundi après-midi 18 septembre par le premier ministre, avec lequel il s'est notamment entretenu des difficultés de l'industrie sidérurgique, du projet du ministère de la justice visant à modifier le régime de l'exécution des peines, jugé « un peu trop libéral » par le groupe gaulliste, et de la préparation de la session parlementaire.

Interrogé sur l'absence de M. Raymond Barre aux prochaines journées du R.P.R., qui doivent avoir lieu à Biarritz du 27 au 29 septembre, M. Labbé a déclaré avant de quitter l'hôtel Matignon : « Ce sujet a donné lieu à une certaine polémique ; je ne le voudrais pas, car nos relations sont excellentes. Si nous n'avons pas demandé à M. Barre de venir à Biarritz, c'est simplement parce que nous y tenons un congrès strictement R.P.R. Nous ne voulions pas demander au premier ministre de faire une déclaration formelle dans une réunion ayant un caractère tout à fait informel. »

M. LE PEN : réduire le nombre des immigrés pour réduire le chômage.

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national (extrême droite), a rendu compte lundi 18 septembre, au cours d'une conférence de presse, des travaux du comité central du mouvement consacrés, dimanche 17 septembre, à l'étude de *« la politique mensongère du gouvernement de M. Barre, responsable de l'inflation et du chômage »*.

M. Le Pen a notamment affirmé que le Front national *« a une solution pour enrayer le chômage »*, qui est *« la réduction massive du nombre des travailleurs immigrés »*. Il a précisé : *« A la différence de M. Robert Fabre, qui n'est pas plus représentatif que le Front national avec 2 % du corps électoral, nos dossiers sont prêts à être soumis au président de la République, si celui-ci le désire. »*

M. Le Pen a également proposé pour relancer l'économie de créer des emplois et de *« bloquer tous les revenus salariés et autres »*. Ce blocage serait lié à une obligation d'investir dans les entreprises pour les salariés et les épargnants. Il a ajouté : *« Distribuer des salaires supplémentaires ne fera qu'aggraver le problème. Les Français sont las et déçus de l'impuissance gouvernementale. Les résultats obtenus à Nancy par le Salvador Dali de la politique sont là pour le prouver. »*

Enfin, M. Le Pen a rappelé que le sixième congrès du Front national se tiendra les 11 et 12 novembre à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). Les élections européennes, auxquelles le Front national participera, sera l'un des thèmes de ce congrès.

● *M. Jean-Pierre Raffarin*, délégué national du parti républicain, a procédé lundi 18 septembre à la mise en place de la preformation du P.R. Cette école, installée à Poitiers rassemblera pendant les week-ends les militants désirant développer leur formation et leur augmentation politiques. Plusieurs autres devraient être créées prochainement par le P.R. dans une dizaine de départements.

● *Par arrêté publié* au *Journal officiel* daté 18-19 septembre 1978, M. Jacques-André Troesch, administrateur civil, est nommé chargé de mission au cabinet de M. Raymond Barre, premier ministre.

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE DE NANCY

M. Favaro (P.C.) se désiste en faveur de M. Tondon (P.S.)

M. Roland Favaro, membre du comité central du P.C.F. et candidat à l'élection législative partielle de la première circonscription de Meurthe-et-Moselle, a annoncé lundi 18 septembre son désistement en faveur de M. Yvon Tondon, socialiste. Dans la déclaration qu'il a rendue publique à cette occasion, M. Favaro affirme : *« Le recul du P.C.F. est la conséquence de la campagne forcenée menée depuis des mois au niveau national par les grands moyens d'information contre les communistes et concentrée à Nancy pour réduire l'élection partielle à un duel entre le candidat de l'U.D.F. et celui du parti socialiste.*

» Cela n'a pas été sans conséquence sur une partie de l'électorat communiste, dont les voix se sont retrouvées pour l'essentiel parmi les abstentionnistes. »
« Nous le disons avec gravité, ajoute M. Favaro, *le recul du P.C.F. est une mauvaise chose pour les travailleurs, pour la Lorraine, pour l'union. En effet, l'affaiblissement du P.C.F. est l'objectif recherché par Valéry Giscard d'Estaing et la grande bourgeoisie, car c'est, pour eux, la condition nécessaire à la poursuite et à l'aggravation de la politique d'austérité, d'abandon national et de division. »*

M. Huriet absent

M. Claude Huriet, candidat giscardien, désavoué par le P.R. mais soutenu par le R.P.R. et le C.N.I.P., qui a obtenu 6 823 voix au premier tour (14,90 % des suffrages exprimés), n'a pas encore fait savoir s'il se désistera en faveur de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, U.D.F., président du parti radical. Son téléphone est branché sur un répondeur automatique qui affirme : *« Le docteur est actuellement absent. On pourra le joindre en rappelant ce même numéro le lundi 25 septembre. »* Le second tour de scrutin a lieu dimanche 24 septembre.

De toute façon n'ayant pas atteint les 12,5 % des inscrits, M. Huriet ne pouvait se maintenir.

Lundi 18, M. Jacques Blanc, secrétaire général du P.R., a appelé les électeurs de la première circonscription de Meurthe-et-Moselle à se mobiliser pour assurer, au second tour, la *« victoire définitive »* de M. Servan-Schreiber.

M. Roger Chinaud, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, a, de son côté, déclaré : *« Je ne suis pas du tout surpris de la progression de l'opposition non communiste dans ce climat d'inquiétude compréhensible que connaît la Lorraine, dans ce climat d'efforts que demande le gouvernement. »* M. Chinaud ajoute : *« Je ferais également remarquer que, pour la deuxième fois dans une élection partielle, notre partenaire de la majorité, le R.P.R., enregistre un score assez faible. Une partie de son électorat, et ce, malgré les positions bien connues de M. Chirac, n'hésite pas à voter pour le parti socialiste. Je n'en tire, aujourd'hui, aucune conclusion, mais je pense qu'il s'agit là de quelque chose d'important. »*

Cette dernière remarque conduit Pierre Charpy à répondre mardi matin dans l'organe du R.P.R. *la Lettre d ela Nation* : *« Fidèle à la ligne du pacte majoritaire, comme il l'a été durant toute la bataille électorale, le R.P.R. appellera, à Nancy comme ailleurs, à faire échec au candidat de l'union de la gauche, fût-elle désunie. Les remarques désagréables du président du groupe parlementaire de l'U.D.F. n'y changeront rien, si ce n'est qu'elles n'encouragent guère l'électorat R.P.R. à se plier à la discipline majoritaire. »*

Pierre Charpy écrit aussi : *« Les miracles n'arrivent qu'à ceux qui y croient. Jean-Jacques Servan-Schreiber est capable d'y croire. C'est sa chance de renverser la logique arithmétique qui, au vu des résultats du premier tour, ne lui en laisse aucune (...). Ce premier tour reproduit sensiblement le schéma de celui du Pas-de-Calais, le 3 septembre. Dans les deux cas, le candidat socialiste augmente sensiblement le nombre de ses voix (...). Dans les deux cas, il y a le même phénomène de rejet de la personnalité du candidat de l'U.D.F. »*

A propos de l'attitude de son parti, M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, a déclaré lundi, en quittant l'hôtel Matignon où il s'était entretenu avec le premier ministre : *« Je ne veux rien dire avant la réunion des instances nationales et locales du R.P.R. Ce qui est sur c'est que nous formons une majorité. Nous en tiendrons compte. »*

● *M. Jacques Blanc*, secrétaire général du parti républicain : *« Aucune conclusion politique ne peut être tirée de ce premier scrutin, en raison de l'importance des abstentions qui fausse les résultats. Comme il arrive souvent, une partie des électeurs attendent le second tour pour voter utile. Je demande à tous les militants lorrains du parti républicain de se mobiliser dimanche prochain pour assurer la victoire définitive de Jean-Jacques Servan-Schreiber. »*

● ERRATUM. — Un « mastic » a rendu incompréhensible un passage du compte-rendu des résultats de l'élection législative partielle de Meurthe-et-Moselle (*le Monde* du 19 septembre, page 11, deuxième colonne).

Il fallait lire : M. Tondon dispose d'un potentiel de 54,38 %, soit supérieur de 5,06 points à celui de mars dernier.

LE R.P.R. APPELLE A VOTER POUR M. SERVAN-SCHREIBER

Le secrétariat général du R.P.R. a publié mardi 19 septembre la déclaration suivante : « A l'issue du premier tour de l'élection législative partielle de Nancy, la situation est claire. Conformément à la position définie par M. Jacques Chirac et l'ensemble du mouvement pour l'ensemble des élections législatives, le R.P.R. invite les électrices et les électeurs qui lui font confiance à voter dimanche prochain pour le candidat que le suffrage universel a désigné pour affronter au second tour le candidat de l'union de la gauche. »

M. DAVID sénateur communiste des Bouches-du-Rhône CÈDE SON SIÈGE A M. MINETTI

M. Léon David, sénateur communiste des Bouches-du-Rhône, annonce qu'il se démet de son mandat sénatorial en raison « de son état de santé et de la multiplicité de ses tâches ».

Maire de Roquevaire, conseiller régional, M. Léon David, qui représente le département des Bouches-du-Rhône au palais du Luxembourg depuis 1946, est né le 19 juin 1901 dans la ville aux destinées de laquelle il préside.

Il sera remplacé au Sénat par son suivant de liste, M. Louis Minetti, expert agricole près le tribunal d'Aubagne, dont le mandat expirera en septembre 1980 lors du renouvellement de la série triennale des sénateurs élus en 1971.

M. David est le second sénateur communiste, en huit jours, qui cède son siège au suivant de liste. Il avait été précédé dans cette voie pour des raisons analogues (âge ou santé) par M. Létoquart, sénateur du Pas-de-Calais (« le Monde » du 16 septembre).

« L'HUMANITÉ » : nous n'avons aucune envie de nous retirer dans un ghetto.

A la suite des déclarations faites par M. Rocard (P.S.) au « Club de la presse » d'Europe 1, dimanche 17 septembre (*le Monde* du 19 septembre), M. René Andrieu écrit dans l'éditorial de *l'Humanité* du 19 septembre :

« Michel Rocard se trompe s'il croit vraiment que les communistes ont pour vocation de camper dans l'opposition. Ils ne l'ont jamais eue dans le passé et ce n'est pas aujourd'hui qu'ils en découvriraient tardivement les vertus.

» L'expérience montre avec suffisamment de clarté que sans nous la gauche est vouée inévitablement à l'impuissance ou à la gestion des affaires du grand capital.

» La vérité, c'est que plus que jamais nous sommes profondément convaincus que notre participation à un gouvernement de gauche est la seule garantie que les intérêts des travailleurs seront réellement et durablement défendus. (...)

» Reste que cela ne dépend pas seulement de nous. Mais il faut que ce soit clair. Quoi qu'en disent certains, nous n'avons aucune envie de nous retirer dans un ghetto, voire dans une forteresse. Non, nous ne sommes pas disposés à faire à la droite cet inappréciable cadeau. Oui, nous restons prêts à prendre nos responsabilités gouvernementales à tout moment. »

Le P.S.U. souhaite « changer la gauche »

M. Michel Mousel, membre du secrétariat national du P.S.U., a confirmé, lundi 18 septembre, au cours d'une conférence de presse, que la conférence nationale du parti, réunie les 16 et 17 septembre à Paris, avait été dominée par une interrogation sur l'efficacité et l'utilité du P.S.U. (*le Monde* daté 17-18 septembre).

Quatre grands axes de réflexion ont été dégagés : la stratégie du pouvoir, la construction d'une nouvelle unité populaire l'organisation du courant autogestionnaire et le rôle du P.S.U. Un questionnaire comportant vingt questions réparties entre ces quatre chapitres servira de trame à la préparation du congrès du parti.

Il ressort également des débats qu'une majorité de militants paraît convaincue de la nécessité de trouver des formes d'organisation autres que celles qui existent. L'ambition du P.S.U. est en effet d'incarner tous les mouvements qui se situent dans la mouvance autogestionnaire afin d' *« en finir avec le face-à-face P.C.-P.S. »*.

A cet égard, M. Mousel a souligné que les participants à la conférence nationale ont manifesté leur *« volonté de réagir contre l'insupportable et l'indécent »*. Il a précisé : *« L'insupportable, c'est le comportement du P.C. qui continue, comme si rien ne s'était passé en mars, à guetter les virages à droite du P.S. ; c'est aussi l'attitude toujours aussi électoraliste des socialistes. L'indécent, c'est le ton et le style des organisations de gauche qui se contentent de dénoncer par leurs discours la politique du gouvernement »*. Dans ces conditions, il est nécessaire, selon les socalistes unifiés, de *« changer la gauche »* ; ce changement passe par l'émergence d'un troisième courant au sein de la gauche, celui des socialistes autogestionnaires. Ces derniers s'efforceront de multiplier les initiatives unitaires. C'est ainsi que le P.S.U. organisera le 25 novembre une journée nationale d'action pour l'emploi des femmes.

M. Mousel a indiqué que le prochain congrès du P.S.U. *« ne se fera pas sous le signe de l'unanimisme, car chacun souhaite se remettre en question, pas plus qu'il ne révélera d'attitude fractionniste »*.

L'incertitude sur les clivages qui s'exprimeront lors du congrès tient notamment au fait que cette *« remise en question »* engagée par le P.S.U. répond à un souhait plusieurs fois exprimé par les minoritaires regroupés au sein du courant communiste autogestionnaire (ou courant C). Ces derniers ont notamment fait observer : *« Le débat qui s'ouvre doit être l'occasion d'une réflexion collective sans esprit de revanche, mais sans concessions vis-à-vis des erreurs passées. Certes, la période est beaucoup moins favorable qu'en 1974. Les années perdues et l'actuel échec électoral ne donnent plus le même poids à une démarche de retour sur soi. Alors qu'elle aurait dû résulter de notre volonté de construire un pôle autogestionnaire, nous y sommes accu‹s›és par les circonstances au moment où la crédibilité du P.S.U. est entamée par une vaine connivence avec les forces de gauche et en particulier avec le P.C. »*

M. Mousel a présenté M. Guy Perrin, candidat du P.S.U. dans la seizième circonscription de Paris. Après avoir regretté l'absence d'une candidature unique de la gauche, ce dernier a indiqué que sa campagne porte sur deux thèmes principaux : *« Battre M. de La Malène, symbole de la droite et de la spéculation »*, et *« changer la gauche »*.

J.-M. C.

A Saint-Étienne

Le groupe socialiste demande au maire de retirer les délégations des adjoints M.R.G. favorables à M. Fabre

De notre correspondant

Saint-Étienne. — La crise qui secoue la fédération de la Loire du Mouvement des radicaux de gauche (*le Monde* du 19 septembre) risque d'avoir des répercussions au sein même de la municipalité de Saint-Étienne, composée de 21 communistes et 1 apparenté, 15 socialistes, 4 radicaux de gauche et 1 radical socialiste indépendant. Ce dernier, M Eugène Dusart, avait quitté le Mouvement, dirigé à l'époque par M. Robert Fabre, pour incompatibilité d'humeur avec M. Michel Grossmann, adjoint au maire et membre du comité directeur du M.R.G. (*le Monde* du 6 décembre 1977). L'un des quatre radicaux de gauche restants, M. Jules Ferret, est l'un des quatre membres du comité directeur du M.R.G. de la Loire à avoir voté le 6 septembre dernier contre la motion de confiance à M. Robert Fabre. Il ne peut donc être suspecté de « déviationnisme » par ses partenaires politiques. En revanche, il n'en est pas de même pour les trois autres, MM. Michel Grossmann, Pierre Bricout et Francis Eyssette, qui ont créé dans la Loire un club rattaché à la fédération Pour une démocratie radicale animée par les partisans de M. Robert Fabre. Les prises de position de ces élus posent problème pour la conduite des affaires de la ville au groupe socialiste du conseil municipal de Saint-Étienne. Celui-ci s'interroge sur la signification du *« double langage de M. Grossmann, qui prétend se rapprocher de la droite au plan national sans rompre la solidarité de gestion au plan municipal »*. Le groupe municipal socialiste déclare : *« Ce double langage est inacceptable. Il traduit un esprit de combinaisons politiques d'appareils style III[e] République qui ne répond en rien à la clarté politique de notre programme municipal et à l'esprit de l'union de la gauche »*. En conséquence, il demande au maire communiste de Saint-Étienne, M. Joseph Sanguedolce, de *« bien vouloir retirer à MM. Grossmann, Bricout et Eyssette leur délégation »*. M. Sanguedolce fera-t-il droit à cette requête ? En tout cas, elle va l'embarrasser, d'autant plus que la fédération de la Loire du P.C.F. a tout récemment condamné l'attitude des radicaux de gauche dans le département, mais affirmé cependant que l'activité de ses élus, qu'ils soient ou pas à la direction des villes, *« est uniquement dictée par le respect du contrat municipal »*. A Roanne, le groupe socialiste des A.R.C.T. (Ateliers roannais de constructions textiles), dans une lettre adressée à M. Gaston Defferre, apporte son soutien à la proposition que le maire de Marseille a faite à son conseil municipal *« pour sauver l'entreprise Terrin et lutter contre les licenciements »*. Les signataires s'étonnent *« de l'abstention des élus communistes, qui revient à refuser ce plan »*, alors que le maire de Saint-Étienne a accepté celui du nouveau P.-D. G. de Manufrance proposant trois cents licenciements.

Au conseil municipal de Villefranche-de-Rouergue

LES SOCIALISTES FORMENT UN GROUPE D'OPPOSITION CONTRE M. ROBERT FABRE

(De notre correspondant régional.)

Toulouse. — La fédération du P.S. de l'Aveyron vient de demander aux conseillers socialistes de la municipalité de Villefranche-de-Rouergue, dont le maire est M. Robert Fabre, de former un groupe d'opposition. La commission exécutive du P.S. veut ainsi se désolidariser d'avec l'ancien président du Mouvement des radicaux de gauche, qui, fait-elle remarquer, « n'a été élu qu'avec l'apport des voix socialistes et communistes sous l'étiquette de l'union de la gauche pour le programme commun ». Le conseil municipal est actuellement composé de neuf conseillers divers opposition, huit M.R.G., sept socialiste et trois communistes. — L. P.

● *Mme Liliane Marazano*, représentante de la fédération de l'Oise au comité directeur du Mouvement des radicaux de gauche, ancien maire d'Auneuil (Oise), s'est déclarée, dimanche 17 septembre, *« surprise et peinée »* par la décision du maire socialiste de Beauvais, M. Amsallem, de retirer sa délégation à son troisième adjoint, M. Pierre Bracque, collaborateur politique de M. Robert Fabre (*le Monde* daté 17-18 septembre). S'estimant *« solidaire de la démarche courageuse »* de M. Robert Fabre, Mme Marazano a souligné que, lors de la séance du comité directeur du M.R.G. du 13 septembre, il n'avait pas été débattu de la situation de M. Bracque, qui reste président de la fédération de l'Oise des radicaux de gauche, ni de celle des autres membres du Mouvement demeurés aux côtés de l'ancien président.

Le Monde

société

DÉFENSE

M. Barre : notre politique militaire est fondée en priorité sur des forces nucléaires suffisantes pour dissuader toute agression

« Il ne peut y avoir d'indépendance réelle ni de défense efficace sans une économie saine et forte », a déclaré, lundi 18 septembre à Paris, M. Raymond Barre, premier ministre, qui a présidé la séance inaugurale de la trente et unième session de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Rappelant les principes de la politique militaire française, *« fondée en premier lieu et en priorité sur des forces nucléaires suffisantes pour dissuader toute agression militaire contre nos intérêts vitaux et, en second lieu, sur des forces conventionnelles destinées, d'une part, à assurer la sûreté et la crédibilité de nos forces nucléaires et, d'autre part, à l'extérieur des zones couvertes par la dissuasion, le soutien de nos intérêts légitimes et de nos actions au service de la paix, de la liberté des peuples et de leur dignité »*, le premier ministre a déclaré : *« Poursuivie depuis vingt ans avec une remarquable continuité, en dépit du scepticisme et des oppositions passionnelles des uns, des procès d'intention des autres, réalisée par nous-mêmes sans aucune aide extérieure, bénéficiant enfin depuis quelques années d'un très large consensus national, cette politique répond efficacement à notre souci de sécurité et d'indépendance. »*

A propos de l'effort de défense militaire proprement dit, le premier ministre a ajouté :

« Celui-ci doit en effet se développer dans la limite des ressources que nous pouvons y consacrer sans mettre en péril notre économie. Cela implique des choix souven tdifficiles et mêmes cruels mais qui ne peuvent, aujourd'hui souvent difficiles et mêmes cruels

Et M. Barre a conclu : *« Comment la France eût-elle pu être gouvernée dans les circonstances politiques qu'elle a connues de 1976 à 1978 si notre Constitution n'avait pas donné au président de la République et au gouvernement nommé par lui les moyens d'assurer la stabilité et la continuité de l'exécutif ? Aussi avons-nous le devoir de veiller jalousement au respect de notre Constitution, dans sa lettre comme dans son esprit, et d'éviter tout glissement nouveau, fût-il subreptice, vers un régime des partis. »*

M. MESSMER (R.P.R.) : on doit se demander si la priorité en faveur de l'arme nucléaire est une réalité.

Dans la revue *Arguments*, qui consacre un numéro à « Vingt ans de V[e] République, 1958-1978 », M. Pierre Messmer, député R.P.R. de la Moselle, ancien ministre des armées du général de Gaulle et ancien premier ministre de Georges Pompidou, fait part de son « *inquiétude* » du fait qu'en politique militaire, actuellement, « *les actes ne suivent pas exactement les paroles* ».

« *Refusant tout procès d'intention*, écrit M. Messmer, *ne disons rien de nos rapports avec l'OTAN, bien que les déclarations de divers responsables étrangers soient trop chaleureuses pour qu'elles n'amènent pas à se poser des questions.*

» *Mais comment passer sous silence les décisions relatives aux armements nucléaires, base de la dissuasion ?*

» *Le gouvernement a renoncé à la troisième unité d'engins qui devait être installée sur le plateau d'Albion. Il renvoie aux calendes grecques la construction du sixième sous-marin atomique, nécessaire pour assurer en tout temps la présence effective en patrouille de deux sous-marins. Il réduit le nombre initialement prévu des armes atomiques tactiques Pluton.*

» *On doit se demander si la priorité affirmée en faveur des forces nucléaires stratégiques est une réalité* », conclut l'ancien ministre.

★ *Arguments*, n° 2, septembre 1978, édité par l'association Agir, B.P. 525, 75067 Paris Cedex 02 ; 64 pages, 10 F.

COMMANDÉS PAR UN CONSORTIUM ARABE

L'Alpha-jet et le Mirage-2000 deviendront les avions de base de l'aviation égyptienne

Aux termes des accords d'industrialisation conclus dimanche 17 septembre au Caire entre les représentants du groupe Dassault-Breguet et ceux de l'Organisation arabe d'industrialisation (O.A.I.) financée par l'Arabie Saoudite, le Qatar, les Emirats arabes et l'Egypte (« le Monde » du 19 septembre), les avions de combat Alpha-jet et Mirage-2000 deviendront, à terme, les avions de base qui composeront la flotte aérienne de ces pays et, principalement, de l'armée de l'air égyptienne.

Dans les milieux industriels, à Paris, on insiste sur le fait que les textes paraphés au Caire ne sont pas un simple protocole d'accord, dont les grandes lignes peuvent rester vagues en attendant la conclusion ultérieure de contrats plus précis, mais qu'ils constituent déjà un accord-cadre engageant formellement les différents partenaires.

L'accord du Caire définit, notamment, dans le détail toutes les modalités pratiques de l'opération, y compris le prix des matériels, les avances financières qui sont à la charge du client, les délais et les différentes phases de l'industrialisation, le lieu des usines (dans la région d'Helouan), la formation des personnels et la répartition des fabrications. En son principe, l'accord pose que l'Egypte sera associée à la fabrication de l'avion Alpha-jet, dans une version intermédiaire entre celle qui est destinée à l'entraînement et l'avion d'appui tactique capable de transporter des armements, et, dans un très proche avenir, à la production du nouvel intercepteur de défense aérienne, le Mirage-2000, mis au point par Dassault.

En concurrence avec les Britanniques

Sur place, les négociateurs français ont été en concurrence avec les Britanniques, qui proposaient leur avion Hawk, et avec les Américains, qui ont présenté le F-5-E déjà acquis par l'Arabie Saoudite. On sait que, de leur côté, les Saoudiens ont acheté en 1973 à la France trente-huit avions de pénétration Mirage-III-E et que l'Egypte a commandé à la France, en deux contrats distincts signés en 1975 et 1977, au total, vingt-huit avions de pénétration et de reconnaissance Mirage-III-E.

Pour le biréacteur Alpha-jet, déjà commandé à quatre cent soixante-quinze exemplaires par six client (1), l'accord du Caire prévoit la production par l'O.A.I. de cent soixante avions. Les quatorze premiers exemplaires seront livrés directement à l'Egypte par la France. Les autres modèles feront précisément l'objet d'une industrialisation locale, dans les usines d'Helouan, en plusieurs phases depuis le simple montage d'éléments venus de France jusqu'à la totale fabrication sur place en passant par la construction dans les usines égyptiennes des pièces dites primaires.

Les industriels français se sont engagés à former les ingénieurs, techniciens et cadres de maîtrise arabes et à fournir une partie du personnel d'encadrement dans un premier temps. Déjà, le groupe Dassault-Breguet a instruit, dans ses usines du Sud-Ouest, une cinquantaine d'Egyptiens de diverses spécialités.

Remplacer les Mig-21

Ce montage industriel, est-il précisé dans l'accord-cadre, est un premier pas vers la production, dans un très proche avenir, par l'O.A.I. de l'intercepteur Mirage 2000 dont le premier vol remonte au 10 mars 1978 et qui sera opérationnel en 1982. L'emplacement des bâtiments destinés à l'outillage du Mirage 2000 est d'ores et déjà fixé, dit-on de source industrielle à Paris.

Apparemment, il s'agit du premier engagement de principe d'un commanditaire étranger en faveur du Mirage 2000 spécialement conçu, au départ, pour les besoins propres de la défense aérienne française. Il est prévu plusieurs versions — interception, reconnaissance, entraînement, attaque et pénétration à basse altitude — du Mirage 2000 selon les équipements électroniques et les systèmes d'armes qu'il emportera.

L'une de ces versions de combat a été probablement retenue par les états-majors arabes pour remplacer le Mig-21 et ses dérivés qui ont constitué, de longue date, l'avion de base de l'armée de l'air égyptienne. On ignore, pour l'instant, le nombre de Mirage 2000 dont l'O.A.I. estime avoir besoin pour ses clients arabes.

JACQUES ISNARD.

(1) L'Alpha-Jet a été commandé à ce jour par la France (200 exemplaires), la République fédérale d'Allemagne (200), la Belgique (33), le Maroc (24), la Côte-d'Ivoire (12) et le Togo (6).

JUSTICE

UN MOIS APRÈS LA RIXE DE CAVALLO

Victor-Emmanuel de Savoie reste en prison

« Le fait d'être prince ? »

De notre correspondant

Ajaccio. — Depuis un mois Victor-Emmanuel de Savoie, prince de Naples, héritier présomptif du trône d'Italie, quarante et un ans, est emprisonné à la maison d'arrêt d'Ajaccio sous l'inculpation de coups et blessures volontaires et de détention d'armes de première catégorie (*le Monde* du 22 août). Huit jours après la rixe de Cavallo, au cours de laquelle le prince a blessé un touriste allemand, M. Hubert Breton, juge d'instruction à Ajaccio, avait pris une ordonnance de mise en liberté faisant droit à la requête des avocats du prince, M[es] Nicolas Alfonsi (ancien député de la Corse) et Michèle Léandri (*le Monde* daté 27-28 août) Mais le parquet avait fait appel et, le 7 septembre, la chambre d'accusation de la coure d'appel de Bastia avait décidé le maintien en détention de la cour d'appel de Bastia suivant en cela les réquisitions de M. Michel Mattéi, substitut général : les faits sont d'une gravité certaine et ont entraîné un trouble important de l'ordre public.

L'affaire eût été banale au point de ne défrayer que la chronique mondaine si un jeune homme agé de dix-neuf ans, M. Dirk Geed Hamer, de nationalité allemande, n'avait eu l'artère iliaque sectionnée par une balle perdue et n'avait dû être amputé de la jambe droite. L'île de Cavallo, terre française entre Corse et Sardaigne, est en effet l'un des hauts lieux de la *dolce vita* en Méditerranée occidentale.

On y rencontre surtout des étrangers, Italiens pour la plupart. Mais le climat n'y est pas toujours au beau fixe et il est souvent arrivé ces temps derniers que des différends éclatent entre des résidents et des plaisanciers particulièrement tapageurs.

Dans la nuit du 17 au 18 août, le prince de Savoie s'aperçoit que l'un de ses Zodiac a disparu. Il saute dans un autre, non sans s'être armé d'une carabine de guerre américaine et s'en va inspecter la baie où sont ancrés côte-à-côte plusieurs yachts. Son Zodiac est attaché au bateau d'un médecin romain, le Dr Nicolas Pende. Ce genre d'emprunt, dit-on, est courant à Cavallo où il ne prête généralement pas à conséquence. Le prince interpelle l'emprunteur. Des mots aigres-doux sont échangés. Un coup de feu claque, puis deux autres. *« J'ai tiré en l'air pour lui faire peur »*, affirmera le prince. *« Il m'a tiré dessus, m'a manqué. Je me suis jeté sur lui pour le désarmer et deux autres coups sont partis tandis que j'étais blessé d'un coup de crosse »*, dira le Dr Pende.

Toujours est-il que le jeune Allemand qui, totalement étranger au différend, dort sur le pont d'un yacht voisin, est touché. On le transporte à Bonifacio, puis dans une clinique de Porto-Vecchio, enfin dans un hôpital de Marseille où il doit subir l'amputation. Ses parents déclarent : *« On n'a pas le droit de tenter de tuer quelqu'un qui a emprunté votre canot. Nous ne pouvons rien faire, rien dire. Plus tard, lorsque notre fils ira mieux nous verrons. »* Ils ajoutent : *« Nous espérons que les lois françaises seront appliquées et que le prince paiera sa faute. »*

L'instruction n'est pas achevée. On ignore donc si l'affaire aura son épilogue devant les assises d'Ajaccio (peine maximale encourue : cinq à dix ans d'emprisonnement) ou si elle sera correctionnalisée (peine maximale : cinq ans). La reconstitution sera naturellement nécessaire, mais à quelle date ? Les bateaux ont en effet regagné leurs ports d'attache respectifs. Les témoins sont en Allemagne, en Italie ou en France. Les témoignages sont contradictoires. A Ajaccio, M. Breton n'a pas encore été informé de l'intention de M. Dirk Hamer de se porter partie civile. Et on indique que l'alcootest auquel a été soumis le prince quelques heures après les faits s'est révélé négatif. A la faveur de ces éléments, on fait valoir dans l'entourage du prince que la prolongation de la détention de celui-ci n'est plus nécessaire à la manifestation de la vérité. *« A moins*, dit-on également, *que le fait d'être prince, c'est-à-dire un personnage en vue, ne suffise à justifier cette détention. »*

En fait, le souci des magistrats de sauvegarder l'ordre public est aisément compréhensible. Aujourd'hui Cavallo a retrouvé ses eaux paisibles de septembre. Une seconde demande de mise en liberté sera sans doute introduite dans les semaines qui viennent. Avec l'espoir qu'elle sera acceptée. — P. S.

● Par décret publié au *Journal officiel* du 17 septembre, sont nommés : M. Mathieu Le Baut, procureur de la République à Aix-en-Provence ; M. Joseph Perfetti, procureur de la République à Marseille ; M. André Couilleau, procureur de la République à Brest.

En Suède

Deux adeptes de l'euthanasie sont condamnés à huit mois de prison après la mort d'un malade incurable

De notre correspondant

Stockholm. — Le problème de l'euthanasie a de nouveau été posé en Suède à l'occasion d'un procès retentissant de deux semaines, qui a pris fin le 15 septembre. Mme Berit Hedeby et le docteur Ragnar Toss ont été condamnés à huit mois d'emprisonnement ferme pour homicide et complicité d'homicide. Berit Hedeby est journaliste et présidente de l'Association suédoise pour le droit à la mort. Elle était inculpée de meurtre sur la personne de M. Sven Erik Handberg, quarante-trois ans, atteint d'une sclérose en plaques, incurable et particulièrement douloureuse. M. Handberg avait signé devant témoin, en 1974, un testament dans lequel il demandait qu'aucun moyen médical ou chirurgical soit utilisé pour prolonger artificiellement sa vie qui, disait-il, *« n'a plus désormais aucune signification »*.

Un an et demi plus tard, il prend contact avec Mme Hedeby, auteur de nombreux articles sur la question de l'euthanasie. A partir de cette date, ils se rencontrent à intervalles réguliers au domicile du malade, qui est pratiquement paralysé. A l'occasion d'une de ces visites, M. Handberg demande à Mme Hedeby de « *l'aider à mourir* ». Elle accepte et se procure des médicaments qui, administrés à forte dose, entraînent une mort sans souffrance. L'ordonnance est établie par le docteur Ragnar Toss, membre de l'Association suédoise pour le droit à la mort, qui s'est vu inculpé de complicité de meurtre.

Un enregistrement très complet

Les deux premières tentatives sont des échecs, les produits utilisés étant trop faibles. La première fois, le malade ne ressent que quelques maux de tête et des vertiges. La seconde, il doit être hospitalisé mais, au bout de quelques jours, il regagne son domicile. Le 7 juin 1977, M. Hedeby expire à la suite d'une injection intraveineuse d'insuline pratiquée par Mme Hedeby.

Sur cette affaire, on sait pratiquement tout. Les détails foisonnent car la journaliste a enregistré sur un magnétophone à cassette la plupart de ses conversations avec Sven Erik Handberg. Fin 1977, elle a même publié un livre sur ce cas, intitulé *Oui à l'euthanasie*, dans lequel elle n'épargne au lecteur aucun détail sur les derniers jours du malade. Certains passages sont à la limite du supportable.

Ces bandes magnétiques ont été présentées au tribunal. Berit Hedeby estime en effet qu'elle n'a pas commis d'acte criminel, mais qu'elle a simplement « *aidé une personne à se suicider* ». Dans un de ces enregistrements, Sven Erik Handberg dit notamment : *« Je veux mourir, mais je n'ai plus la force physique de mettre moi-même fin à mes jours. »*

Le tribunal de Stockholm a tenu compte de ces déclarations et de la volonté du malade, *« qui n'a pas été, apparemment, influencé par la journaliste »*. Toutefois, les jurés ont condamné *« la forme revêtue par l'euthanasie dans ce cas précis »*. A leurs yeux, Mme Hedeby et le docteur Toss, qui n'a même pas pris la peine une seule fois d'examiner le malade, ont pris une part « *trop active* » à la mort de Sven Erik Handberg. *« Nous n'avons pas à nous prononcer sur le problème de l'euthanasie, qui n'est pas de notre ressort*, a déclaré le président de la cour, *mais ce dont nous sommes sûrs, c'est qu'elle ne doit absolument pas être pratiquée de cette façon-là. Berit Hedeby a fait, par exemple, une piqûre d'insuline sans avoir la moindre formation médicale. »*

Le tribunal a toutefois accordé aux accusés des circonstances atténuantes. Ils encouraient, en principe, une peine minimum de six ans d'emprisonnement.

Cette affaire a partagé l'opinion en Suède. Des philosophes sont venus à la barre prendre la défense de Berit Hedeby, d'autres ont affirmé qu'avec son pouvoir de persuasion elle aurait pu aussi bien convaincre le malade de vivre. Ce qu'on lui reproche surtout, c'est de s'être fait de la publicité personnelle avec cette affaire. Dimanche 17 septembre, un représentant du Comité central des handicapés suédois a déclaré que l'Association pour le droit à la mort était *« une organisation cynique qui méprise les plus faibles »*. *« Le droit de vivre*, a-t-il ajouté, *ne doit absolument pas être remis en cause, sinon nous sommes dans une société malsaine. Nous exigeons que la collectivité aide activement les handicapés à vivre et que l'on parle moins d'euthanasie passive. »*

ALAIN DEBOVE.

Promovindor : le feu au château.

Un incendie, dont on ignore les causes, nous signale notre correspondant à Périgueux, a détruit, lundi 18 septembre, vers 16 heures, deux pièces du château de Rauly, près de Monbazillac (Dordogne), propriété de M. Jean Royère, président-directeur général de la société Promovindor, accusé d'abus de biens sociaux, de détournement de fonds et d'infractions à la législation sur les sociétés (« le Monde » des 15 et 18 septembre). Un photographe, qui se rendait sur les lieux, a été maltraité par des employés ; son appareil photo a été abîmé et la pellicule détruite.

D'autre part, on a appris à Périgueux que la société Promovindor portait l'appellation de SICA (Société d'intérêt collectif agricole) sans avoir reçu l'agrément de la direction départementale du ministère de l'agriculture, depuis sa fondation en 1973. Elle n'aurait donc pas dû obtenir de prêts — pour un montant de 7 millions de francs — de la Caisse de crédit agricole de Bergerac.

● *Sept personnes demeurant à Ajaccio*, convaincues d'avoir détenu et utilisé des explosifs, ont été arrêtées par la police de cette ville. Jean-Pierre Bernardi, vingt et un ans, Jean-Michel Bernardi, vingt-six ans, chauffeur-livreur, Dominique Casini, trente et un ans, sans profession, Charles Carsillo, vingt-six ans, chauffeur-livreur, William Peretti, vingt et un ans, pêcheur, Jean-Pierre Billard, vingt-six ans, chauffeur-livreur, et un mineur prénommé Jean-Pierre ont été écroués à la maison d'arrêt d'Ajaccio. Les policiers ont découvert chez ce dernier trente pains d'explosifs. Plusieurs des plastiqueurs ont reconnu leur participation à deux attentats.

● ERRATUM. — Une erreur de composition a rendu totalement incompréhensible un passage de l'article « L'inceste ou la conspiration du silence » (*le Monde* du 15 septembre). Il fallait lire : *« C'est que la mise à jour des cas d'inceste est obscurcie par tout un réseau de pressions morales ou de menaces physiques qui contraignent au silence les victimes généralement ni débiles, ni provocantes, ni consentantes »* (et non pas « *mi-débiles, mi-provocantes, mi-consentantes* »).

FAITS ET JUGEMENTS

Héroïne à Marseille.

Onze personnes, toutes âgées de moins de trente ans, viennent d'être inculpées et écrouées après une enquête de deux mois, conduite par la section des stupéfiants du S.R.P.J., pour détention ou trafic de drogue en provenance d'Extrême-Orient : 150 grammes d'héroïne pure ont été saisis. Au domicile de l'une d'entre elles, les policiers ont découvert trois cent trente doses de L.S.D. et six sachets d'héroïne blanche, du lactose et tout le matériel habituellement utilisé pour fabriquer des doses. Deux des jeunes gens ont avoué avoir vendu mille doses de L.S.D. à des tarifs variant de 15 à 25 francs et en avoir acheté d'autre part mille trois cents autres. Pour passer la drogue, deux des trafiquants avaient fait fabriquer des tubes d'une dizaine de centimètres qu'ils cachaient dans le rectum. C'est moins l'importance de la prise qui inquiète les policiers que sa nature. En effet, après plusieurs années d'absence, l'héroïne pure fait sa réapparition sur le marché. — (Corresp.)

● *Michel Le Manchec, vingt-trois ans, détenu de la centrale de Mulhouse*, qui n'avait pas regagné sa cellule, le 16 juin, après une permission de sortir, a été surpris en flagrant délit de cambriolage et arrêté, dans la nuit du 15 au 16 septembre, à La Batie-Montgascon (Isère). Son comparse, Martial Portier, vingt-quatre ans, qui venait de purger une peine de quatre ans de prison à Mulhouse, a été arrêté en même temps que lui. Tous deux ont été écroués à la maison d'arrêt Saint-Paul de Lyon.

Un autre détenu, en semi-liberté depuis le 6 septembre, Georges Vandeputte, trente et un ans, qui n'avait pas regagné la prison de Loos-lès-Lille (Nord) après son travail, le 11 septembre, a été arrêté dans la nuit du 17 au 18 septembre à Joinville-le-Pont (Val-de-Marne). Il venait de se faire servir de l'essence et était parti sans payer au volant d'une voiture volée. Poursuivi par les gardiens de la paix, Georges Vandeputte s'est jeté dans la Marne, qu'il a traversée à la nage avant d'être arrêté sur l'autre rive.

Des statues volées retrouvées en Belgique.

Trois statues du seizième siècle, qui avaient été volées en janvier 1976 dans l'église de Génicourt-sur-Meuse (Meuse), viennent d'être retrouvées chez un antiquaire de Gand, parmi quantité d'autres objets d'art, pour la plupart volées. Ces trois statues (*la Vierge, sainte Barbe et sainte Catherine*), qui portaient encore des étiquettes sur lesquelles on pouvait lire leur lieu d'origine, seront restituées à l'église de Génicourt, le 23 septembre.

5 592 suicides en 1977.

Le nombre de suicides relevé par la police et la gendarmerie nationale s'est élevé à 5 592 en 1977, alors qu'il y en avait eu 4 340 en 1976. L'augmentation est donc de 28 % d'une année à l'autre. Le « Bulletin d'information du ministère de l'intérieur », qui donne ces chiffres, note cependant qu'ils ne couvrent qu'une partie du phénomène, nombre de suicides n'étant pas directement signalés à la police ou à la gendarmerie.

Selon les indications données par l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), précise le bulletin, le nombre de suicides serait en réalité, en 1977, de 9 000. Les experts estiment par ailleurs qu'il y a sept fois plus de tentatives que de suicides réussis.

POLICE

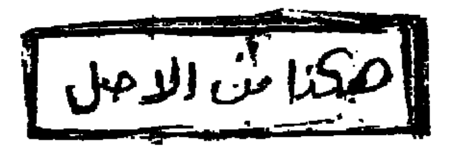
Les représentants du personnel au comité technique paritaire refusent de voter les projets de l'administration

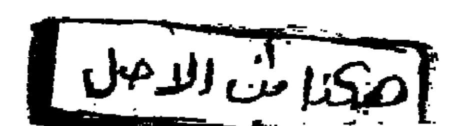
Les représentants du personnel du comité technique paritaire de la police nationale, réunis lundi 18 septembre au ministère de l'intérieur, ont refusé de voter sur les quatre projets de réorganisation des services qui leur étaient soumis : création d'un service régional de police judiciaire en Corse, rattachement du service des courses et jeux à la police judiciaire et de celui de la police de l'air et des frontières à la sécurité publique, enfin création d'un service autonome des C.R.S. *le Monde* daté 17-18 septembre).

Les délégués ont estimé que des projets d'une telle importance ne pouvaient être discutés en une seule séance et que, touchant à l'ensemble des structures de la police, ils devaient faire l'objet de négociations préalables au sein de groupes de travail avant d'être soumis en séance plénière au C.T.P.

Dans un communiqué, l'intersyndicale de la police nationale (fédération autonome des syndicats de police, syndicat national autonome des policiers en civil, syndicat des commissaires de police et des hauts fonctionnaires de la police nationale) relève que « *les réformes de structures de la police nationale ont visiblement pour objectif de marquer l'inexistence de toute politique cohérente en matière de sécurité* ».

« *Pour dissimuler les insuffisances budgétaires, les carences techniques, les fuites devant les responsabilités, les autorités administratives tentent de discréditer le mécontentement légitime des policiers en le colorant d'une volonté politique* », déclare encore l'intersyndicale qui dénonce les « menaces » dont ont été l'objet, selon elle, ses responsables de la part de l'administration. Elle invite les parlementaires à modifier le projet de budget du ministère de l'intérieur pour 1979, « *en tenant compte des besoins réels et urgents* » de la police, et elle leur demande d'obtenir du gouvernement l'ouverture d'un débat sur la violence et la création d'une commission constitutionnelle « *chargée de tous les problèmes de la sécurité* ».





JUSTICE

A Grenoble

Limonadiers contre racketteurs

De notre correspondant

Grenoble. — « Grenoble n'est pas Chicago », font observer les débitants de boissons du centre-ville. Pourtant, une affaire récente vient de fournir certains éclaircissements sur les tentatives répétées de « racket » auxquelles sont soumis depuis plusieurs mois des commerçants de Grenoble. M. Jacques Charousset, propriétaire du bar l'Oxford situé place Vaucanson, a tué, samedi 16 septembre, d'un coup de fusil de chasse, un malfaiteur, Ali Gougache, qui tentait de se faire remettre une somme de 4 000 F. M. Georges Baumet, juge d'instruction, a inculpé, lundi 18 septembre, M. Charousset de meurtre, et le complice d'Ali Gougache, M. Habib Khira, de coups et blessures, menaces verbales avec ordre ou sous conditions. Connu des services de police pour avoir tenté de « racketter » les bars le Diamant et l'Oxford, notamment, pour ce dernier, en octobre 1977 puis le 7 janvier 1978. Ali Gougache avait été condamné par le tribunal correctionnel de Grenoble à six mois d'emprisonnement pour menaces de mort, coups et blessures assortis d'une demande d'argent à l'encontre de M. Charousset. Sorti de la maison d'arrêt de Varces il y a un mois, il était venu samedi « récupérer » la somme qu'il réclamait. M. Charousset a été laissé en liberté mais placé sous contrôle judiciaire.

Comme beaucoup de propriétaires et de gérants de bars grenoblois, M. Jacques Charousset était armé. Depuis un an, un grand nombre de cafés mais aussi de boîtes de nuit et de restaurants sont, selon la police, soumis à des chantages. Le propriétaire de « l'Oxford » était l'un des quelques cafetiers de la ville à avoir informé les policiers des pressions qui étaient exercées contre lui.

Quatre fois en quinze jours, des débitants de boissons ont tiré sur leurs « clients ». Le 31 août, la brigade spéciale de nuit arrêtait deux hommes qui avaient successivement causé d'importants dégâts au bar « le Cincinatti », rue Denfert-Rochereau, puis exercé leur chantage au « Vérone », cours Jean-Jaurès. En tirant un coup de pistolet contre ses maîtres-chanteurs, le patron de cet établissement, M. Victor Fraccoroli avait blessé l'un des consommateurs. Inculpé de coups et blessures volontaires, il fut laissé en liberté. Les deux racketteurs sont en prison.

Le 3 septembre, le propriétaire du club privé « la Rive gauche » s'emparait de son fusil de chasse afin d'empêcher une dizaine de personnes d'entrer dans son établissement. La décharge atteignit les jambes et les pieds de deux jeunes filles qui faisaient partie du groupe.

Dix jours plus tard, des coups de feu étaient échangés au « Trianon ». Son propriétaire, M. Daniel Sounier sortait son revolver et blessait à la jambe l'une des consommateurs irascibles. Le tiré et le tireur furent remis en liberté après deux jours de garde à vue, sans que les policiers aient pu établir la réalité d'un racket.

Enfin, vendredi 15, à 20 h. 30, l'un des bars de la place Grenette était le théâtre d'un nouvel affrontement entre deux serveurs et deux consommateurs. L'un d'eux fut maîtrisé par le personnel du bar, son complice s'est échappé. Quelques heures plus tard, l'établissement recevait un appel téléphonique prévenant qu'il allait être prochainement racketté.

La police est démunie

Le président de la chambre hôtelière de l'Isère, M. René Sage, reconnaît, avec un certain humour qu' *« après s'être bagarrés sur les prix, les cafetiers de l'Isère sont désormais obligés de se défendre contre leurs clients »*. Sans admettre que son organisation ait donné des instructions à ses membres, il précise qu'à Grenoble, *« les propriétaires et les gérants de débits de boissons prennent désormais leurs précautions »*. La plupart seraient armés, du moins ceux qui entendent résister aux *« sollicitations pressantes »* des racketteurs.

La police, qui semble disposer d'informations solides sur ce groupe d'individus opérant dans l'agglomération grenobloise — une quinzaine — est toutefois très démunie, les cafetiers refusant presque toujours de porter plainte. L'un d'eux, qui souhaite garder l'anonymat, précise : *« Ce sont de petits voyous, imprudents et inconscients, principalement des jeunes et des étrangers, parfois même des mineurs. »*

A Grenoble, les anciens truands ont disparu à la suite de règlements de compte, ou bien ils opèrent en dehors de la ville — comme François Cayol, l'un des auteurs présumés du rapt du baron Empain, qui habitait la banlieue grenobloise et possédait un magasin dans le quartier Saint-Laurent — ou bien encore ils vivent prudemment du proxénétisme, ou enfin ils mènent une paisible retraite. Ils ont, semble-t-il, laissé le champ libre à une nouvelle classe de malfaiteurs qui, constate M. Serge Tocheport, chef de la sûreté, *« n'ont plus de cheminement criminel. Ce sont les mêmes, qui, il y a quelques années, volaient des mobylettes »*. Leur recette : l'intimidation et la peur. Ils sont parvenus à créer depuis un an un climat général d'insécurité parmi les professionnels grenoblois de la « limonade ». Leur président déclare : *« Nous sommes décidés à faire face aux voyous. Beaucoup de débitants « travaillent » déjà avec une carabine. Mais si ça continue nous créerons notre propre milice. »*

La détente un peu trop rapide

On peut toutefois se demander si les cafetiers grenoblois n'ont pas ces temps-ci la détente de leur revolver ou le coup de carabine un peu rapide. Ils ont blessé à deux reprises avec leurs armes trois personnes étrangères aux bagarres et aux « rackets » ; ils semblent d'autre part sortir très rapidement leurs armes, alors que les « racketteurs » ou les fauteurs de désordre n'ont pour l'instant opéré qu'avec leurs paroles ou leurs poings. Samedi soir, la riposte du patron du bar l'Oxford était-elle proportionnée à l'attaque des « racketteurs » ? *« Même devant les juges les plus répressifs de France, Ali Gougache n'aurait pas pu être condamné à mort »*, fait observer un magistrat grenoblois.

CLAUDE FRANCILLON.

JUSTICE

Rendre à la justice sa crédibilité

II. — Les décisions des juges

par PIERRE ARPAILLANGE

Dans un premier article, (le Monde du 19 septembre), M. Pierre Arpaillange, magistrat et auteur, en 1972, d'un rapport qui traitait de la justice pénale, s'est interrogé sur la fonction et le recrutement des juges, de même que sur le système de l'avancement. En conclusion, il se prononçait en faveur d'une refonte totale du statut des magistrats.

Il faut toujours partir de la crédibilité de la justice.

On a dit, et on dit, que la loi n'est plus respectée, comme si la justice n'était plus rendue « au nom du peuple français », mais en vertu de je ne sais quelles « options politiques » qui orienteraient les décisions des juges.

Qu'on m'entende bien, je n'ai ni à critiquer ni à excuser quiconque. Mais je voudrais apporter quelques éclaircissements :

— D'une part, il n'y a pas et il ne doit pas y avoir en régime démocratique de « gouvernement des juges » ;

— D'autre part, ce n'est évidemment pas aux juges de refaire la loi, votée par le Parlement souverain, sous le contrôle du Conseil constitutionnel.

Mais les juges — qui ne peuvent pas se saisir eux-mêmes des litiges, tant en matière civile que pénale — ont à interpréter la loi et, éventuellement, à en combler les lacunes.

La justice civile

Combler les lacunes de la loi, cela n'est pas nouveau.

Notre code civil date de 1803. A partir de deux articles de ce code, les articles 1382 et 1384, qui concernent la responsabilité civile, les juges ont réglé sans bruit et sans l'intervention du législateur tous les litiges dont ils ont eu à connaître et qui n'étaient pas prévisibles au début du dix-neuvième siècle.

Autre exemple : la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 n'avait évidemment été faite ni pour la radio, ni pour les disques, ni pour la télévision, ni pour les satellites.

Et la *grève*, qui est licite dans le cadre défini par les lois et règlements. Mais ces lois et règlements ne sont jamais intervenus. Là encore ce sont les juges — et il le faut bien malgré les extrêmes difficultés à surmonter — qui ont rempli le rôle du législateur.

Les juges ont aussi à *interpréter la loi*, et c'est souvent une tâche délicate et ingrate ; prenons des exemples :

La presse d'information, comme les revues juridiques, ont à maintes reprises souligné les caractères ambigus et souvent contradictoires des deux lois de 1973 et 1975 sur les *licenciements individuels* et sur les *licenciements pour cause économique*. Ce sont deux textes récents et d'une application fréquente en cette période de profonde crise économique et de licenciements d'une ampleur sans précédent. Il serait indispensable que salariés et patrons puissent comprendre les dispositions légales. Il est cependant loin d'en être ainsi, et les efforts de la jurisprudence n'ont guère réussi à apporter la clarification attendue.

Souhaitons que le gouvernement saisisse rapidement le Parlement d'un projet de refonte de ce texte : que de perte de temps, d'énergie, de doutes, et parfois de drames, pourrait-on ainsi éviter...

Parfois, ce n'est pas la loi ou le règlement qui n'est plus adapté à la situation sociale, mais une convention collective ou un accord interprofessionnel, tel l'accord national de 1969 sur la sécurité de l'emploi : comment comprendre, par exemple, qu'un salarié licencié en raison de la réduction d'activité de son employeur, et qui a pris un nouvel emploi avant la fin de la période de préavis, perde le bénéfice de l'indemnité de licenciement ? Et comment le faire comprendre à ce salarié, qui aurait eu sans doute intérêt à se faire inscrire au chômage au lieu de s'acharner à trouver une nouvelle activité ?

Et que dire des situations où les juges ont la conviction, par exemple, que *la législation sur la Sécurité sociale a pour effet d'aggraver les inégalités sociales ?* Quel paradoxe et quelle tristesse !

Un grand invalide de guerre, amputé d'une jambe et paralysé de l'autre, qui ne peut donc se déplacer que dans un fauteuil roulant, a perdu totalement l'usage de la parole et du langage. Son médecin traitant a prescrit des séances de rééducation, que ce malade a commencées dès le lendemain, en même temps qu'il sollicitait l'accord de la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie. Parce qu'il a commencé le traitement avant d'avoir reçu l'accord préalable de la Sécurité sociale, cet invalide n'a pas obtenu le remboursement de ses frais.

Ainsi, appliquant ou interprétant la loi, le juge peut apparaître ou trop novateur, ou trop conservateur et incapable de s'adapter à une évolution qu'il peut considérer — en tant que citoyen — comme parfaitement légitime... Pour qu'il ne soit pas tenté de s'affranchir de la loi, il est indispensable que le pouvoir exécutif veille à son adaptation permanente et permette en temps voulu l'intervention du législateur. On l'a bien vu en matière d'avortement ou de divorce. Mais d'autres secteurs, aussi urgents, ne devraient pas être négligés.

Il est aussi nécessaire de toujours rechercher la simplification de la procédure, condition essentielle de la rapidité de la justice. Il faut notamment que la procédure de « référé » se développe encore :

— Parce qu'elle permet la solution rapide d'un litige ;

— Parce qu'elle rend possible un dialogue entre avocats et magistrats ;

— Parce qu'elle est relativement peu coûteuse ;

— Parce qu'elle présuppose enfin une disposition d'esprit révélatrice d'un commun accord entre avocats et magistrats, et aussi entre parties, pour aboutir le plus vite possible à une décision et à son exécution.

Il faut se méfier enfin — oserai-je le dire ? — de la trop grande technicité du droit, qui est souvent le meilleur rempart de certains contre ceux qui n'en possèdent pas toutes les subtilités : et pour ne prendre qu'un exemple, n'a-t-on pas vu fréquemment le droit immobilier défendre davantage les promoteurs que les futurs propriétaires ?

Mais ces efforts ne doivent pas se limiter à une apparence de réforme.

Un communiqué publié après un récent conseil des ministres a annoncé l'adoption d'un projet de loi modifiant la procédure *devant la Cour de cassation* pour améliorer l'examen des affaires et accélérer l'issue des litiges. Il n'est guère douteux que ce projet n'apportera aucune amélioration à la pratique actuelle, qui n'est pas satisfaisante. Quel est d'ailleurs le litige qui peut « résister » à trois ou quatre années de procédure ; la longueur de ces délais explique le développement de l'arbitrage, qui n'est cependant qu'une sorte de « justice parallèle ».

La justice pénale

Rendre CREDIBLE la justice répressive ? C'est aussi une nécessité, car l'opinion publique est souvent déroutée.

Il y a dans les prisons françaises trente-cinq mille détenus. C'est beaucoup trop : c'est le chiffre le plus élevé depuis la fin de la guerre d'Algérie. Pour 40 %, ces détenus sont incarcérés à titre provisoire. C'est beaucoup trop : ce pourcentage important révèle une atteinte à la liberté (1), malgré les efforts répétés du législateur pour le réduire, à tel point que l'on devrait sans doute interdire la détention avant jugement pour les délinquants primaires poursuivis pour un simple délit. Les prisons — dans une très grande proportion — sont dans un état d'insalubrité tel qu'elles constituent une honte pour notre pays.

La comparution des détenus devant les juridictions de jugement (cour d'assises ou tribunal correctionnel) demande un délai beaucoup plus long. Les jugements en flagrant délit, à la chaîne, qui ne permettent pas une défense efficace, entraînent souvent une rigueur excessive.

Mais, dans le même temps, beaucoup se plaignent de la mansuétude des juges.

Et on a vu dans cette prétendue mansuétude, que certains ont baptisé « faiblesse » et d'autres « lâcheté », les raisons de l'augmentation de la criminalité et de la récidive, de la violence, de l'insécurité et du terrorisme sous toutes ses formes.

Que l'on me permette de citer ce qu'écrivait *le Petit Journal* du 17 novembre 1907, et que rapporte Henri Gaillac dans son livre *les Maisons de correction* : *« Nous avons montré que, pendant ces cinq dernières années, la criminalité a augmenté dans une proportion de 40 %, et nous avons insisté sur le fait que, parmi les auteurs de ces crimes de sang si fréquents aujourd'hui, on comptait un nombre de plus en plus considérable de jeunes gens de quinze à vingt ans. En 1859, il y avait, en France, treize mille enfants criminels. Et en 1906 il y en a eu plus de trente mille. »*

Et après avoir déploré le défaut d'éducation familiale (déjà), la baisse générale de la moralité (déjà) et le mauvais fonctionnement de l'apprentissage, ce journal avait conclu par ce jugement déjà définitif en 1907 : *« Jamais les criminels n'ont été aussi précoces qu'aujourd'hui. Et comme un défi au bon sens, c'est à l'heure où le manque d'éducation a supprimé pour eux toute sanction morale qu'on s'applique à adoucir les sanctions pénales et à leur enlever la dernière crainte qui leur restait : la peur du gendarme ! »*

Quelle criante actualité pour un texte du début du siècle !

Que l'on me permette aussi de poser la question : « faiblesse » ou « lâcheté » pour qui ?

Qui ne se souvient de Gabrielle Russier, jeune professeur à Marseille, qui s'est suicidée pour ne pas comparaître devant la cour d'appel ? Qui a pu oublier le petit Thierry, mort à quatorze ans, parce qu'il n'avait pas pu supporter de savoir, et surtout que l'on sache, que sa maman avait été mise en prison pour subir une peine de *quatre mois* prononcée par défaut par un tribunal, parce qu'elle n'avait pas restitué à temps un poste de télévision ? Et cette personne, âgée de quatre-vingt-deux ans, poursuivie et condamnée pour avoir utilisé un timbre oblitéré ? Ou ce garçon de dix-huit ans, condamné à 200 F d'amende avec sursis pour le vol de deux journaux ? On croit rêver !

Et cette jeune fille de seize ans, élève de première, qui, dans un super-marché, a été interpellée par de soi-disant « inspecteurs privés », alors qu'elle dissimulait deux soutiens-gorge ? Pendant que l'on gardait ses deux sœurs cadettes, on l'envoya prévenir ses parents de « son acte délictueux » : on a retrouvé son corps dans un canal. Elle s'était suicidée. Comme était morte, quelques mois plus tôt dans une autre ville, une élève d'un C.E.S. qui avait dérobé une bouteille d'apéritif...

Et je ne parle pas des détenus qui se suicident en prison.

Je pourrais continuer ainsi... Mais à quoi bon ! Car comme elle me paraît vide de sens cette définition de la justice qui serait une « intelligence sans passion » !

(1) V. Jean Rivero, *les Libertés publiques*, II, P.U.F.

Prochain article :

L'INÉGALITÉ DANS LES POURSUITES...

CORRESPONDANCE

LES PERMISSIONS DE SORTIR : le meilleur gardien de l'administration pénitentiaire

De l'épouse d'un détenu, nous recevons la lettre suivante :

Un nombre infime de détenus permissionnaires (0,03 % sur 15 000 permissions accordées en un an) ont fait récemment parler d'eux en commettant des crimes et des délits particulièrement graves. Aussitôt se sont levées les voix de ceux qui voudraient faire supprimer toute réforme, toute amélioration du monde carcéral. Une douzaine de détenus permissionnaires ont bénéficié d'une clémence dont ils n'étaient pas dignes ? Le remède est simple : que l'on supprime les permissions et surtout qu'on ne parle plus de ces gens-là...

Pour une douzaine d'échecs, il faudrait supprimer ce que Philippe Boucher appelait dans un article récent « *la soupape de sécurité* » pour des centaines d'autres, et l'espoir de milliers de détenus qui ne bénéficient pas encore de permissions mais comptent les jours, les semaines et les mois qui les séparent du moment où ils auront réglementairement le droit d'en demander une.

Ignorent-ils, ces partisans de la « fermeté », que le simple espoir d'une permission est, pour des milliers d'hommes et de femmes, la « carotte » qui leur fait serrer les dents et accepter la discipline qu'on leur impose, même lorsque cette discipline est absurde ? Ignorent-ils que cet espoir est aussi celui de femmes, de maris, d'enfants qui, pendant quelques heures, ont l'illusion d'avoir à nouveau un mari, une femme ou un père ? Que cet espoir si fragile (à la merci de la première campagne démagogique venue) est le meilleur gardien de l'administration pénitentiaire ?

Ignorent-ils toutes les conditions exigées pour qu'un détenu puisse bénéficier de ces permissions (avoir accompli un certain temps, avoir des garanties à l'extérieur : une femme ou des parents, etc.) ? Ignorent-ils que si le nombre des permissions peut paraître important (15 000 l'année dernière), le fait qu'un détenu bénéficie de plusieurs permissions dans l'année restreint considérablement le nombre de ceux qui effectivement sont sortis pour quelques heures de vie réelle ?

A entendre l'assurance avec laquelle les chroniqueurs traitent de ce problème et à lire les articles virulents que cette question a suscités, on pourrait penser que tous ceux qui s'élèvent ainsi contre le « libéralisme » de l'administration pénitentiaire sont des spécialistes qui ont longuement étudié chaque aspect du problème. On aimerait en être certain quand on pense à l'influence considérable que ces articles (et les gros titres qui les accompagnent) peuvent avoir sur le lecteur ou l'auditeur moyens, qui — l'un et l'autre — n'ont aucune raison de se documenter particulièrement sur le sujet.

Hélas ! ce n'est pas toujours le cas, et bon nombre de ces « bons citoyens » parlent de ce qu'ils ne connaissent pas. C'est ainsi que l'on a pu entendre récemment sur un poste périphérique une chroniqueuse déplorer qu'un détenu ait pu bénéficier d'une permission *« quelques mois seulement après sa condamnation à une très lourde peine »*. Elle ignorait sans doute, cette dame, qu'il existe en France un autre scandale (moins connu) dans le monde judiciaire : celui des détentions préventives qui peuvent atteindre deux, trois, quatre ans ou plus, période pendant laquelle le détenu — présumé innocent — « bénéficie » de toute la rigueur de l'incarcération.

Il n'y a donc rien de scandaleux au fait qu'un détenu puisse bénéficier de permissions ou de libération conditionnelle très peu de temps après son procès. Cela signifie simplement que sa détention préventive « couvre » une bonne partie (si ce n'est la quasi-totalité) de la peine à laquelle il a été condamné.

Un exemple : un homme arrêté en mars 1972 a été condamné en juin 1977 à neuf ans de prison. Ce n'est pas un cas théorique mais un dossier précis. Il avait effectué cinq ans et trois mois de détention préventive, c'est-à-dire largement plus que la moitié de sa peine. Rien ne s'oppose, dans ce cas, à ce qu'il demande à bénéficier de permissions et éventuellement d'une libération conditionnelle. En admettant qu'il sorte aujourd'hui, il y aurait deux manières de présenter la chose : « une permission un an et demi seulement après sa condamnation », ou « une permission après six ans et demi de détention »... Tout dépend de ce que l'on veut démontrer...

CATASTROPHES

EN IRAN

Le séisme aurait provoqué la mort de dix-huit mille personnes

Le séisme du 16 septembre sera, sans nul doute, un des plus meurtriers qui aient frappé l'Iran depuis plusieurs décennies : cinq mille corps ont déjà été retrouvés, mais, compte tenu de la destruction complète de Tabas et des dégâts très importants dans les villages environnants, on fait déjà état de onze mille et même dix-huit mille morts.

L'épicentre de la secousse était situé très près de Tabas. Rappelons que les coordonnées géographiques de cette ville sont 37° 37' N. et 56° 54' E. Selon les calculs plus précis qui ont été faits au Centre sismologique européo-méditerranéen de Strasbourg, l'épicentre du séisme était situé par 33,5° N. et 57,4° E., ce qui est très voisin des coordonnées calculées par l'United States Geological Survey (33,2° N., 57,4° E.).

La différence des mesures de magnitude est plus importante. Pour Strasbourg, la magnitude était de 7 ou 7,1, alors que pour les Américains et aussi les Chinois elle a atteint 7,7.

Le désarroi des survivants

De notre envoyé spécial

Tabas. — Petite et riante ville parsemée de palmiers et de vergers, il y a encore quelques jours, Tabas n'est plus qu'un immense amoncellement de décombres. Seuls sont restés debout les arbres verdoyants, des pans de murs dérisoires et quelques constructions en béton, qui sont là pour rappeler que des hommes ont vécu dans ce qui n'est plus qu'un vaste charnier.

Des deux côtés des rues principales de la ville qui convergent vers ce qui avait été autrefois la place centrale Chah-Reza, tout s'est effondré comme un château de cartes. Les petites maisons de torchis et de briques sont devenues autant de sépultures d'où se dégage une odeur insoutenable qui prend à la gorge dès l'arrivée à l'aéroport de fortune situé pourtant à quelque 2 kilomètres de Tabas. La place Chah Reza a été transformée en une entreprise de pompes funèbres.

Partout sur les trottoirs et les chaussées, des morts en état de décomposition avancée. Certains semblent être totalement abandonnés et ne sont recouverts que de journaux maintenus par de grosses pierres. L'odeur fétide qui se dégage, la chaleur du désert environnant (40° C) obligent les sauveteurs à travailler avec des masques improvisés voilant le nez et la bouche. Ce sont pour la plupart des parents des victimes, qui, aidés de leurs amis, fouillent en pleurant les décombres de ce qui avait été jadis leurs maisons. Les cadavres dégagés sont recouverts de vieux chiffons en attendant d'être transportés au cimetière qui se trouve à la limite de la ville, et où des centaines de morts attendent d'être enterrés. Afin de faciliter et d'accélérer les opérations, un bulldozer est utilisé pour creuser les tranchées dans lesquelles sont alignés au fur et à mesure et en rangs serrés — il faut économiser la place — les corps rapidement bénis par un religieux.

Le désarroi des survivants est total. D'après leur récit, qu'ils répètent comme des automates hébétés à l'intention des journalistes, tout s'est passé très rapidement samedi soir, précisément à 19 h. 45. Les habitants réunis dans leurs demeures pour le dîner familial n'ont probablement pas eu le temps de comprendre ce qui leur arrivait. Les secousses ont duré près de 4 minutes, mais les constructions de torchis, particulièrement fragiles, se sont effondrées dès les premières secondes. Seuls les plus jeunes, ou ceux qui se trouvaient à proximité des issues, ont pu s'enfuir.

Située dans un décor féerique au milieu d'un cirque montagneux, Tabas, avec ses maisons de pisé, sa forteresse décrépie et sa vieille mosquée aux deux minarets seldjoukides, avait été classée site historique par l'impératrice Farah. C'est pourquoi, affirment les habitants, rien n'a été fait pour y construire des habitations plus solides qui auraient mieux résisté aux secousses. La visite de l'impératrice à Tabas, lundi, aurait de ce fait donné lieu à diverses réactions parmi la population. Certains, emportés par la douleur, ont même crié, après avoir conduit leurs morts aux cimetières : « Maudit soit le chah », exprimant ainsi, avec confusion, leur colère aussi bien contre les forces de la nature que contre le représentant du pouvoir temporel.

Les habitants de Tabas, pour la plupart des agriculteurs de condition modeste, ne vivent pas en vase clos — et ont certainement été affectés par le grand courant de révolte qui traverse le pays depuis le début de l'année. Ils n'ont pas ménagé leurs critiques à l'égard des opérations de secours entreprises par l'armée. Celle-ci, qui ne s'est rendue sur les lieux que près de vingt-quatre heures après le drame de samedi soir, ne semble pas avoir déployé suffisamment de moyens. Près d'un millier de soldats se trouvaient sur place lundi, mais peu nombreux étaient ceux qui participaient activement aux travaux de fouille et de sauvetage avec des outils de fortune. Les véhicules aussi ne sont pas assez nombreux : nous avons pu voir plusieurs corps enveloppés de suaires couverts d'un nuage de mouches attendre, pendant des heures, un hypothétique camion pour être enlevés du trottoir sur lequel ils étaient posés.

En revanche, les mollahs, arrivés de Meched tôt dans la matinée de dimanche, demeurent plus près de la population éprouvée qu'ils aident activement. A l'inverse, l'armée n'avait pas encore, jusqu'à lundi, pris en main les opérations de déblaiement et de fouille systématiques des ruines, opérations laissées à l'initiative des survivants.

Interrogé à ce sujet, l'officier commandant l'opération de secours nous a cité les interventions déjà réalisées par l'armée qui a dépêché sur les lieux plusieurs hélicoptères, des avions géants C-130 transportant des tentes, des couvertures, du plasma sanguin et, surtout, le personnel médical relevant de l'organisation du Lion et Soleil rouges (la Croix-Rouge iranienne).

L'impression générale est cependant que les autorités sont dépassées par l'ampleur du désastre, qui, d'ailleurs, ne se limite pas à la seule ville de Tabas. Plus de vingt-huit mille personnes vivaient dans les quarante villages environnants et certains de ceux-ci auraient été totalement détruits par le séisme. Cependant, les autorités demeurent muettes, pour l'instant, sur le sort de ces villageois et des éventuelles opérations de sauvetage entreprises par l'armée.

JEAN GUEYRAS.

● *Le Secours populaire français* enverra des secours aux sans-abri d'Iran, 9, rue Froissart, Paris, C.C.P. 654 37 H Paris. Préciser « Sinistrés iraniens ».

Faille —— Faille présumée – – – Faille de chevauchement
Magnitude 7 à 8 ● 6 à 7 ● 5 à 6 ● Magnitude inconnue ○

La carte ci-dessus montre d'une manière très simplifiée le réseau des grandes failles d'Iran. Dans la réalité, les failles ne sont pas continues, mais fractionnées en multiples segments, plus ou moins parallèles entre eux (parfois perpendiculaires) et plus ou moins longs qui se réajustent de temps à autre selon les contraintes engendrées par les déplacements généraux (indiqués par des flèches). La mosaïque de plaquettes ainsi dessinée fait apparaître l'extrême complexité de la tectonique sur le territoire iranien.

De même, la localisation des grands séismes destructeurs qui se sont produits entre 1900 et 1978 montre que de nombreuses régions d'Iran sont sujettes à de violents tremblements de terre.

LES INONDATIONS EN INDE

Trente-huit millions de personnes dans la détresse

De notre envoyé spécial

Calcutta. — Les eaux boueuses du Gange et de ses affluents se retirent lentement après les crues commencées il y a une quinzaine de jours, mais l'on peut voir encore, d'avion, de très larges étendues inondées. Autour de la capitale et entre celle-ci et Calcutta, les villages isolés sont très nombreux. La situation s'était très sensiblement améliorée lundi dans l'ensemble du bassin du Gange et en particulier au Bengale occidental. Mais plusieurs localités du district de Midnapore, proche de Calcutta, demeuraient cependant inaccessibles par la route.

Dans toute sa froideur, le bilan — estimation somme toute très provisoire — de la catastrophe frappant une partie de l'Inde du Nord (plus vaste que le territoire français) ne peut rendre compte de son importance et de la détresse touchant, plus ou moins estime-t-on, 38 millions de personnes.

Il faut toute la résignation des Indiens — à moins qu'il s'agisse de la part des autorités d'un souci de ne pas souligner des négligences répétées, — pour que cette catastrophe ne soit pas plus prise au tragique. Au demeurant, la presse quotidienne n'y consacre que de banals comptes rendus. Pourtant 9,8 millions d'hectares (dont 6,3 de terres cultivables), nous a-t-on indiqué officiellement à New-Delhi, ont été recouverts par les eaux, qui auraient balayé un million d'habitations (depuis les huttes de terre battue aux toits de chaume jusqu'aux maisons « en dur »). Le nombre de morts « recensés » est actuellement de mille deux cents, mais il sera sans doute plus élevé, sans atteindre néanmoins le chiffre de quinze mille victimes répandu à la suite, raconte-t-on à Calcutta, d'une « coquille » dans un organe de la presse locale. Enfin, huit mille têtes de bétail seraient perdues.

Un millier d'usines touchées

Importants sont également les dégâts causés aux récoltes, aux voies de communications et aux entreprises industrielles. La perspective de bonnes récoltes d'été (kharif) et d'hiver (rabi), après une mousson aussi abondante, ne compensera sans doute pas les pertes subies par les agriculteurs dépossédés de leurs biens. Il faudra d'autre part au minimum des semaines d'efforts pour rétablir les communications, notamment ferroviaires, neuf ponts ayant été détruits ou endommagés (le trafic entre Delhi et Calcutta a été partiellement rétabli). Enfin, on estime à près d'un millier le nombre des usines envahies par les eaux ou isolées par la crue.

Il est encore trop tôt pour donner une estimation financière des dégâts. Mais les pertes matérielles et humaines n'auraient pas été aussi grandes si les rives du Gange et de ses affluents ne comptaient pas une très forte densité de population. Les régions inondées sont parmi les plus peuplées mais aussi les plus pauvres de l'Inde. C'est le cas de l'est de l'Uttar-Pradesh, du Bihar, du Bengale-Occidental, et les riverains sont souvent des populations particulièrement vulnérables, venues de l'arrière-pays et installées de façon précaire à proximité des cours d'eau.

Après chaque crue, certains, d'ailleurs poussés par le besoin de terre, tentent de prendre possession des îlots formés par les limons déposés par les crues. Ces populations sont habituées à « vivre avec les inondations », au point qu'elles accueillent parfois avec nonchalance sinon indifférence les mises en garde données par un système de prévision et d'alerte relativement précis. L'entassement humain dans les cités religieuses, en raison du caractère sacré du Gange, comme Allahabad et Bénarès (une partie de la ville a été inondée), explique aussi qu'aient été déclenchées des opérations massives de vaccination contre le choléra et la typhoïde.

L'armée responsable des secours

Voulant se mettre à l'abri d'un « déluge politique » que prévoit déjà la presse à sensation, le gouvernement central a rapidement débloqué des crédits pour la remise en état des équipements publics ainsi que les secours aux millions de personnes déplacées. Mais la répartition de ces fonds est l'affaire des gouvernements locaux, et il ne serait pas étonnant que, comme il est fréquent en pareil cas en Inde, celle-ci prête à critiques.

Pour pallier l'incapacité et le manque de moyens d'intervention des administrations régionales, New-Delhi a confié, pour l'essentiel, l'organisation des secours à l'armée, qui parachute, notamment, des vivres aux populations isolées. Si le gouvernement indien ne sollicite pas l'aide étrangère, c'est, semble-t-il, à la fois parce qu'il s'estime à la hauteur de la tâche et qu'il ne veut pas d'ingérence dans son action. Mais si l'assistance de certaines organisations charitables installées sur place n'a pas été sollicitée, en revanche le mouvement ultra-militant du parti nationaliste Jan Sangh — l'aile droite de la majorité gouvernementale — prend une part active aux opérations de secours. D'autre part, consciente que tout drame humain peut avoir une portée politique, Mme Indira Gandhi a été prompte à survoler en hélicoptère certaines régions inondées. Ce geste fera-t-il oublier les négligences, naguère, de son gouvernement en matière de contrôle des eaux ?

Certes, les inondations sont en partie la conséquence de facteurs naturels extraordinaires. Le bassin du Gange est constitué par un réseau hydrographique abondant, coulant dans une plaine à très faible déclivité et alimenté pour l'essentiel par des cours d'eau prenant naissance dans le massif de l'Himalaya. Cette région reçoit en trois mois la majeure partie du volume des pluies annuelles. C'est ainsi que, par exemple, des précipitations de 22 centimètres en deux jours ont été enregistrées.

La fin de la mousson, à cette époque de l'année, est généralement une période critique. Mais les pluies ont été telles en août et en septembre que le réseau hydrographique de surface et les nappes souterraines se sont trouvés saturés. Faute de pouvoir être drainées vers le golfe du Bengale ou absorbées par le sol, les eaux se sont étalées. Le Gange et la Yamuna n'avaient jamais, assurent les spécialistes, connu de crues aussi importantes. La situation, pour la première fois aussi critique aux portes de la capitale, a sorti le pouvoir central de sa léthargie et provoqué une prise de conscience.

Car l'homme a également sa part de responsabilité dans les inondations. Celles-ci sont favorisées par l'emballement des cours d'eau de la plaine gangétique, en raison de la quasi-absence de drainage naturel et de l'insuffisance des ouvrages destinés à lutter contre les crues. « *L'Inde n'est pas techniquement en retard*, souligne devant nous un haut responsable en ce domaine, *mais il est impossible d'entreprendre de tels travaux sur l'ensemble du bassin du Gange tant les investissements seraient gigantesques. Le gouvernement n'en a pas les moyens, et il doit procéder en conséquence à des choix. Ainsi, jusqu'alors, a-t-il accordé des crédits beaucoup plus importants à l'irrigation qu'au contrôle des eaux.* » « *Tout ce qui aurait dû être fait n'a pu l'être* », nous a pourtant déclaré un porte-parole des autorités de New-Delhi.

Actuellement, 33 % seulement des 25 millions d'hectares « exposés aux inondations » sont « protégés ». Mais, la protection des agglomérations ayant eu priorité, les régions rurales sont pratiquement laissées à la merci des crues. En dépit de ces travaux, les dégâts consécutifs aux inondations augmentent d'année en année. En outre, certaines digues, près de Delhi et dans le Bihar notamment, ont cédé sous la pression de ces crues exceptionnelles.

Le gouvernement central avait indiqué, avant les inondations, qu'il allait consacrer au contrôle des eaux 7 milliards de roupies (3,15 milliards de francs) pendant les cinq années d'application du cinquième plan (1978-1983), c'est-à-dire beaucoup plus que les 6,3 milliards de roupies (2,83 milliards de francs) qui ont été dépensés à cet usage au cours des vingt-cinq dernières années. Certains experts estiment cependant que cet effort devrait être multiplié par 3. Pour la première fois, il est question de prendre en considération tous les facteurs — et non pas seulement le contrôle des eaux — entrant en ligne de compte lors d'inondations. Encore faudra-t-il que les Etats de l'Union entre eux et l'Inde et ses voisins intéressés (notamment le Népal, sur le territoire duquel divers affluents du Gange prennent leur source, et le Bangladesh) se prêtent de bonne grâce aux ententes que réclame cet effort conjoint. Celui-ci pourrait, tout compte fait, se révéler moins coûteux que les opérations de secours qu'entraîne chaque inondation.

GÉRARD VIRATELLE.





Dans 2 jours: la "4e chaîne."

ÉDUCATION

UN COLLÈGE PRIVÉ D'AGENTS

Pique-nique à Antony

« Mettez-vous en file indienne, on va vous distribuer des repas froids. » Ravis par un pique-nique qui rappelle les vacances, les élèves viennent à tour de rôle chercher un sandwich au jambon, un œuf dur, une tomate et un peu de raisin, qu'ils vont déguster au soleil, sous l'œil distant mais attentif du principal, M. Kohl, et du maire, M. André Aubry, conseiller général (communiste) des Hauts-de-Seine.

Nous sommes au collège Adolphe-Pajeaud d'Antony (Hauts-de-Seine), un de ces collèges « pauvres » de la banlieue parisienne, qui vit depuis neuf ans dans des locaux préfabriqués — bien sûr provisoires. Le dénuement des lieux est souligné par l'éclatante blancheur de la nouvelle école normale qui vient d'ouvrir juste à côté. La construction du nouveau collège, elle, est prévue maintenant pour 1980...

En ce lundi de post-rentrée, toutefois, ce ne sont pas les locaux, mais le personnel qui « fait problème ». Nationalisé définitivement au cours de l'été, le collège a perdu trois de ses sept agents d'entretien et de service. *« Nous devons servir deux cents repas à quatre, en une heure et demie : ce n'est pas possible »*, explique un agent. D'où la distribution des sandwiches, en attendant de nouvelles affectations du rectorat ou de la municipalité qui se renvoient mutuellement la balle.

« Demain, nous servirons des repas chauds, annonce la responsable du SGEN-C.F.D.T., *mais le deuxième service risque d'empiéter sur les heures de cours. Tant pis si le repas dure jusqu'à trois heures de l'après-midi... »*

ROGER CANS.

La FEN au ministère du travail

M. BOULIN N'EST PAS REPARTI BREDOUILLE

« MM. Robert Boulin, ministre du travail, et Jacques Legendre, secrétaire d'État, ne sont pas repartis bredouilles », a déclaré M. Henry, secrétaire général de la FEN, à l'issue d'un entretien d'une heure trente, mardi matin 19 septembre. « Ils ont été réceptifs à nos propositions », a poursuivi M. Henry, qui a insisté sur la nécessité d'améliorer la formation des jeunes et de transformer le pacte pour les jeunes en un véritable plan de « formation-emploi », afin d'éviter que les jeunes « ne montent dans un autobus sans moteur ».

● *Mme Alice Saunier-Seïté*, ministre des universités, a prononcé, lundi 18 septembre, au palais des congrès de Paris, le discours d'ouverture de la « convention informatique » placée sous l'égide du SICOB (Salon international de l'information, de la communication e tde l'organisation des bureaux). Mme Saunier-Seïté, qui a qualifié l'informatique de « *cience de la formation au bon sens* », a notamment annoncé qu'elle souhaitait « *développer davantage l'enseignement de l'informatique dans les formations tertiaires* ».

SPORTS

Football

Crise à l'O.G.C. Nice

DÉMISSIONS DU PRÉSIDENT ET DU COMITÉ DIRECTEUR

A la suite des mauvais résultats obtenus en championnat de France de première division par l'Olympique gymnaste club de Nice (O.G.C.N.), le président, M. Roger Lœuillet, a présenté sa démission lundi 18 septembre et les treize membres du comité directeur ont annoncé leur décision de démissionner lors de la prochaine assemblée générale du club, qui aura lieu au mois de novembre.

● *Le sport français et les Jeux olympiques de Moscou en 1980* seront à l'ordre du jour d'un prochain conseil des ministres, a annoncé, à Divonne-les-Bains, dimanche 17 septembre, M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Au cours des prochains jours, un plan sera rendu public qui permettra à la France d'être honorablement représentée aux Jeux olympiques d'été de Moscou en 1980.

L'ÉVÉNEMENT

LA CURIE GOUVERNEMENT CENTRAL DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Qu'est-ce que la Curie? A quoi sert-elle? Le mot vient du latin curia, qui veut dire cour, car, historiquement, la Curie n'est rien d'autre que la cour du pape, monarque absolu s'il en fût. Progressivement, cette cour s'est transformée en administration pontificale, et la meilleure traduction du mot aujourd'hui serait peut-être : le gouvernement central de l'Eglise catholique.

La complexité de ses rouages, ses activités mystérieuses et son pouvoir tout-puissant sont légendaires, bien que les mythes commencent à se dissiper. Ne disait-on pas : « Les papes passent, la Curie reste » ; « Le pape règne, la Curie gouverne », et encore : « A la Curie, on pense à l'échelle des siècles » ?

Paul VI, qui avait travaillé pendant trente ans à la secrétairie d'Etat avant de devenir pape, en savait quelque chose, ce qui lui a permis d'entreprendre la première réforme de structures dans l'histoire de la Curie. Jean XXIII, dont la carrière avant son élection à la papauté avait été essentiellement diplomatique, se plaignait, avec humour, d'être « le prisonnier de la Curie ».

Jean Paul Ier, enfin, qui n'est pratiquement pas sorti de sa Vénétie natale avant de monter sur le trône de saint Pierre, a avoué son ignorance des choses de la Curie. « Je ne connais rien de cela, je suis ignorant, a dit le pape au lendemain de son élection en recevant les cardinaux. La première chose que j'ai faite, à peine élu pape, était de me mettre à lire l'annuaire pontifical pour connaître l'organisation du Saint-Siège. »

Puis il s'est expliqué par une image : « Au concile, nous avions tendance à donner une idée de l'Eglise à l'aide de citations bibliques — la vigne du Christ, la famille, le troupeau du Seigneur, le peuple de Dieu, etc. Aucun, que je sache, n'a osé dire — car cela ne se trouve pas dans la Bible — que l'Eglise, au moins en ce qui concerne son organisation externe, est une horloge qui donne des directives au monde au moyen de ses aiguilles. Et ceux qui, chaque jour, remontent l'horloge de l'Eglise, ce sont ceux qui travaillent dans les congrégations. C'est un travail humble et caché et pourtant très précieux. »

La question est de savoir si cette horloge peut vraiment être au service du pape et des Eglises particulières à travers le monde, ou si elle insistera pour imposer son heure et son rythme à la vie de l'Eglise. « Dans une administration conçue pour remédier aux inconvénients de l'arbitraire humain, faisait remarquer Saint-Exupéry, les engrenages refusent l'intervention de l'homme et ne veulent pas d'horloger. »

Paul VI a réussi à moderniser la Curie. Il a internationalisé ses cadres, en appelant des non-Italiens à la tête de certaines congrégations et en demandant à des évêques résidentiels de participer aux réunions plénières annuelles de chaque dicastère (congrégation) ; il a lutté contre le « carriérisme » en fixant à cinq ans la durée des charges les plus importantes ; et il a rendu plus rationnel et plus efficace le travail d'ensemble en supprimant des postes archaïques et en centralisant l'activité des congrégations au moyen de la secrétairerie d'Etat.

Accroissement du pouvoir personnel du pape

Mais cette réforme, en concentrant le gouvernement de l'Eglise entre les mains de quelques-uns à la secrétairerie d'Etat, a surtout accru le pouvoir personnel du pape, aux dépens du synode des évêques et, a fortiori, des conférences épiscopales nationales. La coordination des différentes congrégations romaines a été améliorée par l'institution d'un « conseil des cardinaux-préfets » convoqué périodiquement par le secrétaire d'Etat. Si on a, à juste titre, comparé cette instance à un « conseil des ministres » d'un gouvernement séculier, il est impossible de voir comment, en l'état actuel des choses, ce conseil pourrait devenir un jour le prolongement permanent du synode des évêques.

Plusieurs cardinaux, à la veille du conclave qui a élu Jean Paul Ier, avaient souhaité que le pape développe et renforce le rôle du synode. Celui-ci, qui réunit actuellement les représentants des évêques de tous les pays tous les trois ans et dont seuls les pouvoirs consultatifs ont été jusqu'à présent utilisés par Paul VI, pourrait, selon certains, tels les cardinaux Willebrands, Suenens, König, Zoungrana et Thiandoum, devenir, sous une forme plus restreinte encore à définir, un organe de gouvernement du Saint-Siège, un conseil du pape appelé éventuellement à remplacer, ou au moins à coiffer, la Curie.

Dans son premier message au monde, Jean Paul Ier, en s'adressant à tous les évêques, a déclaré : « Nous voulons fortement la collégialité, recourant à leur contribution [des évêques] pour le gouvernement de l'Eglise universelle, tant au moyen de l'organe synodal qu'à travers les structures de la Curie, auxquelles ils participent de droit selon les normes établies. » Lorsque le nouveau pape aura fait plus ample connaissance avec sa Curie — pour le moment, il s'est sagement contenté de reconduire ses membres dans leurs charges actuelles, — on verra le rôle qu'il lui assigne et l'importance qu'il attachera au synode : organe encore embryonnaire et pourtant le fruit des vœux ardents exprimés par les pères conciliaires à Vatican II.

ALAIN WOODROW.

(1) Les mots dicastère ou congrégation désignent les équivalents des ministères ou administrations centrales.

La réforme de Paul VI : l'instrument du pape

EN août 1967, Paul VI a réalisé la première réforme fondamentale de la Curie romaine. Le concile Vatican II (1962-1965) en avait fait la requête explicite en ces termes : « *La Curie doit être dotée d'une nouvelle organisation plus en rapport avec les besoins des temps, des pays et des rites, notamment en ce qui concerne le nombre des dicastères, leur nom, leur compétence, leurs méthodes propres de travail et la coordination de leurs travaux.* »

Pour cela, le concile demandait que « *les administrations ou organes centraux de l'Eglise catholique soient dotés d'un caractère véritablement universel* », par un recrutement international des membres, des fonctionnaires et des consulteurs (experts) et par la participation « *de quelques évêques, surtout diocésains* » parmi les membres des dicastères.

En réponse à ces souhaits, Paul VI, dans un *motu proprio, Pro comperto sane* (6 août 1967), a décidé la participation organique d'évêques résidentiels aux délibérations et décisions de la Curie (sept en général, dix pour la congrégation des religieux). Mais, il s'agit davantage d'une cooptation de membres de la part de la Curie romaine que d'une libre désignation de la part des conférences épiscopales nationales.

La Constitution apostolique *Regimini Ecclesiae Universae* (15 août 1967) définit dans une première partie les principes de fonctionnement du gouvernement de l'Eglise et établit, dans une deuxième partie, les compétences de chaque congrégation. Cette réforme s'ordonne autour de trois grandes intentions : mise à jour, mise en ordre et mise au service, pour faire de la Curie « *cet instrument dont le pape a besoin* », pour reprendre la formule prononcée par Paul VI lui-même à la veille de la deuxième session du concile.

● *Mise à jour.* — Les noms donnés aux administrations désignent mieux la vérité qu'ils recouvrent, ainsi le Saint-Office est devenu la congrégation pour la doctrine de la foi. La langue latine, tout en restant la langue officielle de la Curie, cède la place aux langues vernaculaires. Certains organismes caducs — la Daterie, la secrétairerie des Brefs aux princes, etc. — sont supprimés, tandis que des organismes nouveaux sont créés : les secrétariats pour les non-chrétiens, les non-croyants et l'unité des chrétiens, le conseil des laïcs, Justice et Paix, etc.

● *Mise en ordre.* — La réforme cherche à briser les cloisonnements et les fiefs clos et à favoriser la communication et le dialogue. Entre le pape et la Curie, l'unité d'action est mieux assurée du fait que les fonctions des membres de la Curie cessent à la mort du pape. Entre les congrégations, la coordination est assurée par le « conseil de cabinet », composé des préfets des congrégations et convoqué périodiquement par le secrétaire d'Etat. D'autre part, la préfecture des finances centralise les budgets des différents organismes et présente un bilan au secrétariat d'Etat. Entre la Curie et les évêques, la collaboration et la concertation sont favorisées, grâce à la participation aux réunions plénières de certains évêques résidentiels et au choix d'experts et de consulteurs fait par les organismes de la Curie dans le monde entier.

● *Mise au service.* — La prééminence donnée au secrétariat du pape (secrétaire d'Etat) sur le conseil pour les affaires publiques (rapports avec les Etats) est interprétée comme la volonté de privilégier les affaires religieuses par rapport aux affaires politiques.

D'autre part, un frein est mis au « carriérisme » par la limitation à cinq ans des mandats les plus importants, et il revient au pape de confirmer ou non dans sa charge le chef de congrégation ou l'expert en question.

La réforme de Paul VI, on le voit, a été faite par petites touches subtiles, un fignolage en apparence secondaire mais avec des conséquences profondes. A la vérité, il fallait comme Paul VI connaître la Curie par cœur, pour y avoir longtemps travaillé, si on voulait changer les hommes et les mentalités sans provoquer une véritable révolution.

La grande question qui se pose aujourd'hui, c'est de savoir comment Jean Paul Ier se comportera face à ce monde inconnu de lui. Certains disent que la réforme de Paul VI a échoué en partie à cause de la « romanisation » rapide des étrangers appelés à travailler au Vatican. Qu'en sera-t-il d'un pape avant tout pastoral qui avoue tout ignorer des « choses de la Curie » ?

Les grandes administrations

LA CURIE ROMAINE

● *La secrétairerie d'Etat :*
- — Secrétariat du pape ;
- — Conseil pour les affaires publiques (rapports avec les Etats).

● *Les congrégations romaines* (dicastères) :
- — Pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office) ;
- — Des évêques ;
- — Des Eglises orientales (rapports avec les Eglises « uniates » de rite oriental, en communion avec Rome) ;
- — Des sacrements et du culte divin ;
- — Du clergé ;
- — Des religieux et des instituts séculiers ;
- — De l'évangélisation des peuples (ex-Propaganda Fide) ;
- — De la cause des saints ;
- — De l'enseignement catholique.

● *Les secrétariats, conseils et commissions :*
- — Secrétariat pour les non-chrétiens ;
- — Secrétariat pour les non-croyants ;
- — Secrétariat pour l'unité des chrétiens ;
- — Conseil des laïcs ;
- — Commission « Justice et Paix » ;
- — Conseil « Cor Unum » (coordination des œuvres caritatives) ;
- — Secrétariat général du synode ;
- — Commission pour les communications sociales ;
- — Commission pour la révision du code de droit canonique ;
- — Commission pour l'interprétation des décrets du concile Vatican II, etc.

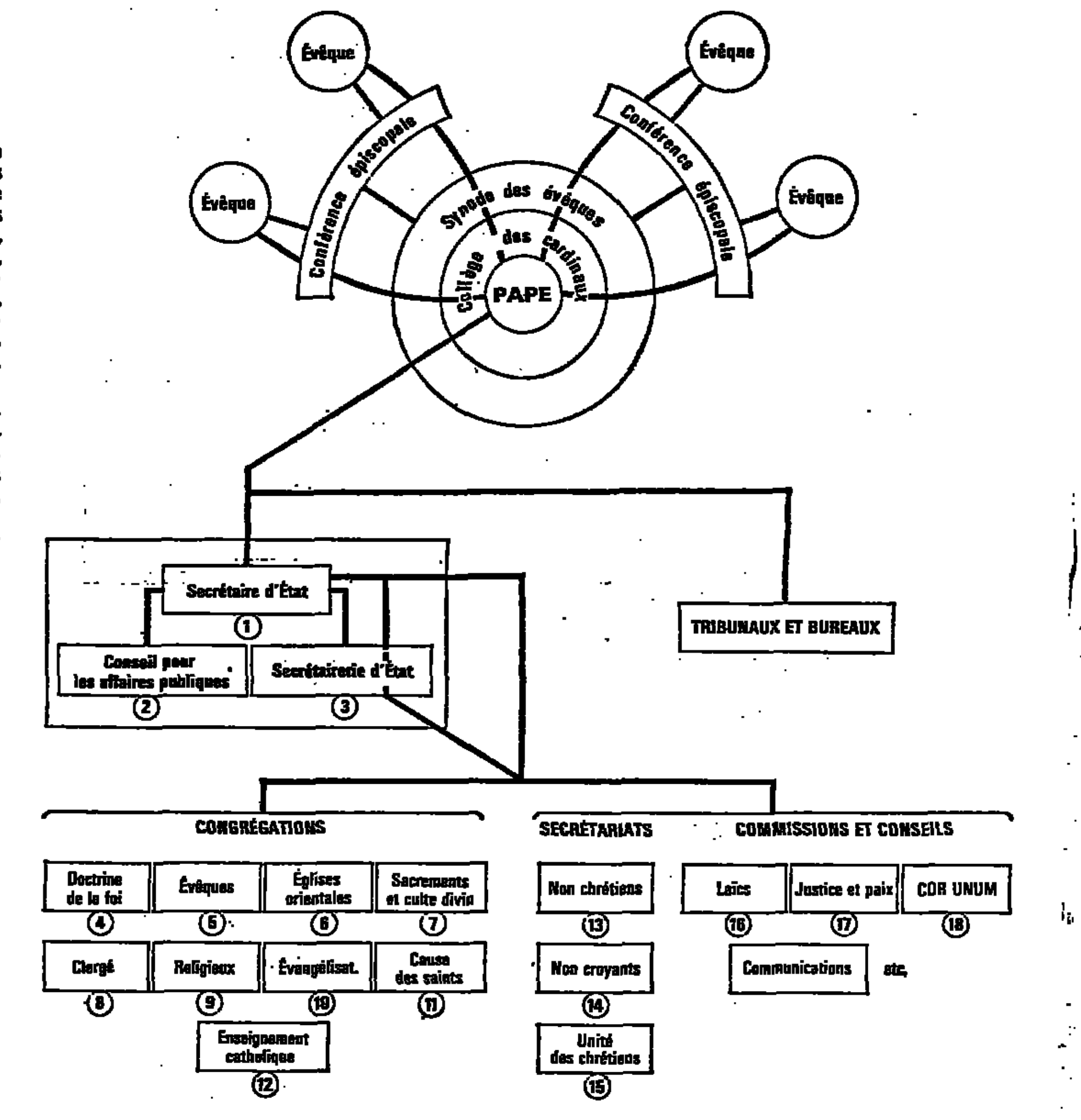
● *Les tribunaux :*
- — La pénitencerie (juge au for interne les affaires de conscience) ;
- — Le tribunal de la signature apostolique (Cour de cassation et Conseil d'Etat) ;
- — Le tribunal de la Rote (cour d'appel).

AUTRES ADMINISTRATIONS ET SERVICES

● *La maison pontificale :*
- — Le préfet du palais (homme de confiance qui établit la liste des audiences privées du pape) ;
- — Le service d'assistance du Saint-Père (œuvres de charité du pape) ;
- — La garde suisse (seul corps militaire au service du pape, rôle surtout honorifique).

● *Les organismes économiques et financiers :*
- — Préfecture des affaires économiques du Saint-Siège (contrôle des budgets) ;
- — Administration du patrimoine du Saint-Siège (la section ordinaire s'occupe des salaires, des biens immobiliers, etc. ; la section extraordinaire s'occupe des investissements et du patrimoine) ;
- — Institut pour les œuvres de religion (la banque privée du Saint-Siège) ;
- — Fabrique de Saint-Pierre (administration des biens de la basilique) ;
- — Chambre apostolique (gestion des biens pendant la vacance du Saint-Siège).

● *Les organismes culturels et d'information :*
- — Bibliothèque apostolique vaticane ;
- — Archives secrètes vaticanes ;
- — Observatoire pontifical ;
- — Académie pontificale des sciences ;
- — Typographie polyglotte vaticane ;
- — Librairie éditrice vaticane ;
- — *L'Osservatore romano* (quotidien du Saint-Siège) ;
- — Radio-Vatican (diffuse 468 programmes par semaine : 259 vers l'Europe, 112 vers l'Afrique, 42 vers les deux Amériques, 28 vers l'Asie, 14 vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Océanie, plus 11 programmes religieux et 2 programmes musicaux).



1. Cardinal Jean Villot (France) ;
2. Mgr Giuseppe Caprio (Italie), substitut ;
3. Mgr Agostino Casaroli (Italie), secrétaire ;

Le premier nom dans la liste qui suit est celui du préfet ou du président; le second, celui du secrétaire;

4. Cardinal Franjo Seper (Yougoslavie) ; Père Jérôme Hamer (Belgique) ;
5. Cardinal Sebastiano Baggio (Italie) ; Mgr Ernesto Civardi (Italie ;
6. Cardinal Paul Philippe (France) ; Mgr Mario Brini (Italie) ;
7. Cardinal James Knox (Australie) ; Mgr Antonio Innocenti (Italie) ;
8. Cardinal Joseph Wright (Etats-Unis) ; Mgr Maximino Romero de Lema (Italie) ;
9. Cardinal Eduardo Pironio (Argentine) ; Mgr Augustin Mayer (Allemagne fédérale) ;
10. Cardinal Agnelo Rossi (Brésil) ; Mgr Simon Lourdusamy (Inde) ;
11. Cardinal Corrado Bafile (Italie) ; Mgr Giuseppe Casoria (Italie) ;
12. Cardinal Gabriel-Marie Garrone (France) ; Mgr Antonio Javierre Ortas (Espagne) ;
13. Cardinal Sergio Pignedoli (Italie) ; Mgr Pietro Rossano (Italie) ;
14. Cardinal Franz König (Autriche) ; Père Vincenzo Miano (Italie) :
15. Cardinal Johannes Willebrands (Pays-Bas); Mgr Charles Moeller (Belgique);
16. Cardinal Opilio Rossi (Italie) ; Mgr Marcel Uylenbroeck (Belgique) ;
17. Cardinal Bernardin Gantin (Benin) ; Père Roger Heckel (France) ;
18. Cardinal Bernardin Gantin (Benin) ; Mgr Ramon Cascante Torrella (Espagne).

Le Monde DE LA MÉDECINE

LA TECHNOLOGIE MÉDICALE A L'ÉPREUVE DES CHOIX ÉCONOMIQUES

Bien après la physique et la chimie, les sciences biomédicales ont pris le chemin d'une mutation technologique. Par ce terme, on entend le processus de diffusion qui en permet l'usage pratique et qui emprunte pour cela le canal de l'industrie et des échanges commerciaux.

Très récemment, la technologie médicale est devenue un sujet de préoccupation pour ceux qui sont chargés d'assurer le remboursement des dépenses de soins, car ils y voient la source principale de l'accélération des coûts de la santé.

Comme le montre ici le professeur B. Majnoni d'Intignano, cette conviction repose sur la constatation d'une consommation sans cesse plus rapide dans tous les secteurs où les innovations techniques ont été les plus nombreuses, comme le laboratoire d'analyses ou la radiologie. Selon le CREDOC (1), la part du progrès technique, *telle* qu'elle est reflétée par l'augmentation de consommation des *actes* nécessitant un appareillage, représente environ les deux tiers de l'accroissement en volume des *actes* médicaux.

Cependant, cette relation peut s'interpréter de deux manières : dans l'une, l'innovation est le « moteur » de l'inflation de l'activité des médecins, et dans ce cas les efforts visant à améliorer la productivité du système de soins devraient porter sur un contrôle qualitatif du bien-fondé de l'innovation à son stade le plus précoce, c'est-à-dire au niveau de la recherche. C'est en partie pour répondre à ce souci que se développent aux Etats-Unis les études de « Technology Assessment » (évaluation de la technologie) destinées en particulier aux parlementaires qui doivent prendre les décisions législatives dans ce domaine.

Dans l'autre, l'innovation technique représenterait une réponse du génie humain à des besoins légitimes. Dans ce cas, la critique pourrait ne viser que l'excès d'usage ou de consommation, et le contrôle éventuel ne saurait être que quantitatif, portant non plus sur la nature du progrès mais sur les bienfaits qu'il apporte « a posteriori ». A ce débat fondamental s'ajoute celui qui concerne le rôle du progrès technique dans l'amélioration des conditions de santé. Pour les uns, c'est lui qui peut être crédité des résultats, considérés comme satisfaisants, de la médecine moderne. Pour les autres, le principal bénéficiaire de l'innovation serait non pas le malade, passif et soumis aux décisions du prescripteur, mais le corps professionnel et industriel. Ceux-là font le bilan des sommes considérables qui ont été dépensées pour la mise au point et l'usage de techniques qui servent à dépister ou à traiter des maladies exceptionnelles ou sans espoir, et pensent qu'un meilleur usage pourrait être fait des deniers publics ou privés, en direction de la prévention ou du bien-être social en particulier.

Les gouvernements et les gestionnaires des organismes de santé ont dû souvent prendre des mesures conjoncturelles et ponctuelles, parfois contradictoires, sur ces questions ; par exemple, des règles restrictives à l'usage d'une technique coûteuse comme le scannographe ont été imposées simultanément à la décision d'un investissement important pour la mise au point d'appareils français qui puissent figurer dans la compétition internationale.

Mais, en règle générale, les multiples techniques instrumentales en médecine, qui ont parfois une efficacité clinique aussi grande que celle des médicaments, ne sont soumises dans aucun pays à des normes d'usage ou de qualité comparables à celles qui sont imposées à l'industrie pharmaceutique. Cette liberté quasi totale a aussi contribué à donner à certaines réalisations de la technologie médicale des images peu flatteuses qui vont de celle du coûteux gadget à celle de la « machine à sous ».

Au cours des trois dernières années, le développement « explosif » du scannographe aux Etats-Unis a révélé l'ampleur de ce problème et provoqué plusieurs réunions internationales groupant des médecins, des administrateurs de la santé et des économistes. Bien que l'on soit encore loin d'une conception « unitaire » dans ce domaine, un certain nombre d'éléments permettent maintenant de définir les caractéristiques propres du progrès technique dans la santé, d'en prévoir quelques conséquences.

Dr J.-F. LACRONIQUE.

(1) Centre de recherche pour l'étude, l'observation des conditions de vie, 142, r. du Chevaleret, 75634 Paris.

Un nouvel appareil « non-offensif » : la caméra à positrons

UN nouvel appareil permettant l'exploration de régions anatomiques profondes en respectant l'intégrité corporelle vient de s'ajouter à la panoplie des instruments de diagnostic. Son principe est basé sur le captage de rayonnements issus de l'activité de « positrons », électrons positifs émis par des radio-éléments produits artificiellement par un cyclotron.

L'instrumentation nécessaire à cette nouvelle technique tomographique comprend une « caméra » animée de mouvements de balayage, et capable de réaliser des « coupes », en deux dimensions, d'organes préalablement imprégnés par les radio-éléments à vie très courte et à forte énergie.

La mise au point de ce nouveau procédé fait l'objet d'efforts de recherche depuis les années 50 lorsque fut imaginé l'usage médical possible des positrons. Mais la difficulté de la préparation des produits radio-pharmaceutiques dans le voisinage du lieu d'examen, ajoutée à la médiocre définition des instruments de détection et de traitement des images, en avait jusqu'ici freiné le développement.

Une instrumentation complexe

C'est le progrès récent dans ces deux derniers domaines qui a permis la naissance d'une génération de nouveaux appareils : il existe maintenant des « bébés-cyclotrons », qui, malgré leur taille et leur prix encore respectables, peuvent prendre place dans l'environnement d'un hôpital. Mais surtout, c'est l'extraordinaire succès du « scannographe » ou densitomètre, qui a contribué à la mise au point par les biophysiciens nucléaires de l'outil qu'ils recherchaient pour traiter l'information générée par les molécules marquées à l'aide d'émetteurs de positrons. Schématiquement, le scannographe et la caméra à positrons ont en commun le procédé de reconstruction par ordinateur de la « coupe », résultant de la combinaison de prises de vues multiples au cours du déplacement de la caméra (« scan » en anglais).

Dans le cas du scannographe, les rayons utilisés sont des rayons X (photons de faible énergie), émis par un tube radiogène conventionnel externe. L'image obtenue est purement morphologique, encore qu'il soit possible, parfois, d'utiliser certains produits de contraste dont on peut suivre l'élimination.

Dans le cas de la caméra à positrons, l'émission de photons résulte de la neutralisation du positron, chargé positivement, avec un électron de la matière, chargé négativement. Ce processus se situe dans l'organe examiné, qui émet lui-même pendant un temps variable, grâce à l'activité du produit radiopharmaceutique injecté, après production, par le cyclotron. L'intérêt de la méthode, par rapport aux autres techniques d'imagerie diagnostique tient dans la combinaison d'informations sur la morphologie et sur la fonction des organes examinés. Il est désormais possible non seulement d'obtenir une « silhouette » de l'organe imprégné du marqueur radio-actif, mais aussi d'étudier le métabolisme de très nombreuses substances, dans le temps, en suivant, par exemple, leur concentration ou leur élimination. Une grande variété de radio-éléments peut de la sorte être préparée, correspondant à de nombreuses voies métaboliques. Les plus utilisés sont l'oxygène O^{15}, l'azote N^{13}, le carbone C^{11}, tous isotopes artificiels émetteurs de positrons qui sont les constituants élémentaires de la matière biologique.

Ces isotopes ont une demi-vie très courte, de l'ordre de la dizaine de minutes. Ils sont donc très peu polluants et conviennent parfaitement à un usage médical. Mais cet avantage se paie de la servitude considérable d'avoir un cyclotron disponible à proximité pour leur fabrication *« à la demande »*.

La complexité de l'instrumentation nécessaire explique le prix de l'appareil : deux constructeurs fabriquent actuellement des tomographes à positrons, dans une fourchette de prix allant de 2 à 3 millions de francs, chiffre auquel il faut ajouter celui du cyclotron, qui peut être trois à dix fois plus élevé, en fonction de la puissance. Il y a actuellement une dizaine de tomographes installés dans le monde, dont un en France, au service hospitalier Frédéric-Joliot à Orsay (C.E.A.), qui possédait un cyclotron depuis 1975.

Bien que l'usage de l'appareil soit encore en cours d'expérimentation, on en connaît déjà les indications principales : détection et localisation des embolies pulmonaires, des infarctus du myocarde, des affections cérébro-vasculaires. Pour chacun de ces syndromes, existent d'autres méthodes de diagnostic. Le souci de justifier l'usage du nouvel appareil par des arguments socio-économiques autant que par des résultats techniques apparaît, pour la première *fois*, dans un numéro récent du *New England Journal of Medicine* (1) : l'article scientifique qui évalue les performances médicales de la méthode y est suivi d'une analyse qui tente de répondre à trois questions fondamentales :

— La nouvelle technique amène-t-elle plus de précision que les procédés alternatifs ? Les auteurs répondent qu'elle est en fait équivalente à une stratégie incluant un dépistage par caméra à scintillation classique et une angiographie en cas de doute ;

— La nouvelle technique est-elle moins risquée, ou moins douloureuse ? C'est là que réside l'avantage essentiel de la caméra à positrons, technique peu *« invasive »* et donc sûre, tandis que l'angiographie reste encore une intervention difficile et présente des risques.

— A quels coûts différents peut se chiffrer le bénéfice supplémentaires ? Les auteurs ont calculé le coût des stratégies « classiques » pour une moyenne de cent malades, qui revient à 22 000 dollars (environ 100 000 F). Ils en déduisent que pour devenir compétitif et se substituer aux techniques anciennes, l'examen par caméra à *positions* doit avoir un prix de revient moyen de 220 dollars, soit environ 1 000 francs. Ce chiffre est bien entendu très inférieur à celui qui est actuellement obtenu dans des conditions de mise au point. Il ne saurait, en tout état de cause être obtenu que dans de très gros centres de référence, comme il n'en existe qu'un très petit nombre dans le monde.

Dr J.-F. LACRONIQUE.

(1) 10 août 1978.

Le principe de l'imagerie par positron est basé sur la propriété originale qu'a cette particule de se coupler avec un électron négatif, libérant ainsi de l'énergie sous forme de deux photons (dits d'annihilation) de 0,51 MeV chacun, émis dans des directions rigoureusement opposées.

La caméra est formée de deux détecteurs reliés à un « processeur » qui sélectionne les photons en coïncidence : l'origine de l'émission a, dans ce cas, une forte probabilité de se situer sur une ligne qui joint les deux points de réception sur le détecteur. La collimation du faisceau d'émission n'est donc pas nécessaire, comme dans les caméras à scintillation classiques.

LA CRAINTE DU « FAIT ACCOMPLI »

La conscience d'un impact croissant des réalisations technologiques a fait naître aux Etats-Unis le besoin d'un organisme qui puisse aider les parlementaires dans leurs décisions politiques. C'est, depuis 1971, la mission de l'Office of Technology Assessment (OTA), bureau consultatif placé auprès du Congrès des Etats-Unis.

L'OTA étudia de manière prospective les conséquences de second ordre des programmes en particulier, des effets physiques, biologiques, économiques, sociaux et psychologiques de l'application pratique des découvertes scientifiques. Dans le domaine de la santé, une dizaine d'enquêtes complètes d' « évaluation technologique » ont été rendues publiques ces dernières années. Les principales concernent les analyseurs sanguins automatisés, la scannographie, la vaccination contre la poliomyélite et la rubéole, la chirurgie du cancer du sein, la dialyse rénale, les stimulateurs cardiaques, le cœur artificiel...

Le progrès technique : un facteur d'augmentation des coûts de santé

par le Pr. MAJNONI D'INTIGNANO (*)

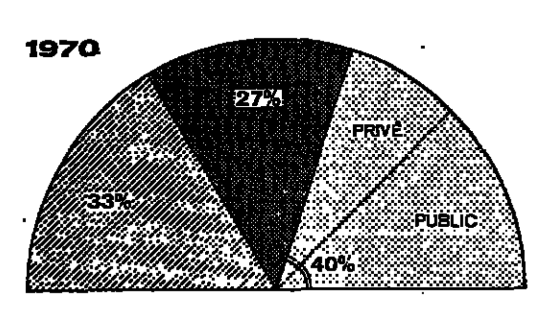
1) Le progrès technique est un facteur d'augmentation permanente de la *demande* de biens et services de santé. Lorsque le financement des dépenses de soins est socialisé, trois mécanismes expliquent que les besoins ne soient jamais saturés :

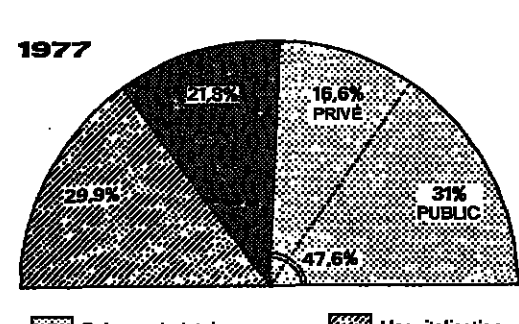
— Le médecin, ordonnateur des dépenses (à l'hôpital, en clientèle privée, pour 80 % des dépenses de pharmacie), ne subit pas de contrainte de coût. Cela est normal et conforme au code de déontologie ; ce dernier implique, en effet, que tout praticien doit, à chaque instant, mettre en œuvre les moyens disponibles les plus efficaces pour chacun de ses malades ; il ne pourrait se conformer à cette règle s'il avait à tenir compte des moyens dont disposent ses malades. L'intervention des organismes de sécurité sociale, des mutuelles, de l'aide sociale (lesquels remboursent ou payent directement les dépenses de soins) fait donc de l'acte médical une *optimisation*. Mais il s'agit d'une optimisation sans *contrainte financière* au niveau individuel ;

— L'attitude du médecin *face au risque* en est modifiée ; par nature, en effet, l'acte médical est incertain et risqué. Comment être jamais sûr de l'origine d'une pathologie, quel médecin choisit sans hésitation une technique de soins ? Or le progrès des techniques médicales semble toujours permettre une plus grande exigence en matière de sécurité, tant pour la phase diagnostique que thérapeutique de sa décision. Il incite, par conséquent, le corps médical, dans l'intérêt des malades, à demander toujours plus de moyens. De ce fait, la Sécurité sociale, conçue à l'origine comme un mécanisme d'assurance qui permette de répartir entre les actifs la charge d'un montant déterminé de dépenses de soins, s'avère, en fait, un facteur de croissance de la demande. Et ce en raison du risque inhérent à l'activité médicale, et du fait que le progrès technique permet de réduire ce risque sans jamais l'annuler. L'évolution annuelle des actes exploratoires (+ 13 % par an pour la radiologie ; + 18 % pour les actes de laboratoires), confirme cette analyse ; celle des entrées à l'hôpital (+ 6 %) également ;

— Le progrès des techniques médicales se développe dans des domaines où il n'apportera des améliorations sensibles qu'au prix de *dépenses très élevées* (suppléance aux fonctions vitales, greffes, quatrième âge, prévention des maladies cardio-vasculaire...). La concentration des dépenses de santé (déjà très forte puisque 10 % des malades bénéficient de 70 % des sommes dépensées alors que 40 % n'occasionnent que des dépenses négligeables) devrait donc s'accentuer.

2) Les particularités du progrès technique expliquent la part croissante de l'hospitalisation dans le coût de la santé. Du point de vue économique, ce progrès, dans le domaine médical, présente des aspects bien spécifiques, alors qu'il requiert des investissements très lourds, tout à fait comparables à ceux du secteur privé. En effet, à l'hôpital, on n'observe *pas de substitution* du capital au travail (excepté dans les secteurs administratifs ou hôteliers, dont le coût atteint à peine 15 % du total. Manifestement, dans le secteur des soins, l'acte médical reste *individuel et artisanal*. Lorsque des améliorations techniques sont introduites, leur mise en œuvre requiert des personnels de plus en plus spécialisés dont la formation est coûteuse et la rémunération plus élevée. La structure des emplois en *témoigne* ; en dix ans, le pourcentage de personnels diplômés est passé de 30 % à 40 % dans les services médicaux, de 50 % à 60 % dans les services médico-techniques ; par contre, il a régressé de 16 % à 13 % dans les services généraux (1). On comprend que les dépenses d'investissement et de personnel augmentent simultanément à l'hôpital, les dernières dépassant 70 % du total dans nombre d'établissements. Comme c'est dans les hôpitaux que s'appliquent les techniques les plus avancées, la structure des dépenses de santé s'est profondément modifiée ; le graphique ci-dessus montre que l'hospitalisation atteint 50 % de ces dépenses (contre 40 % il y a sept ans), principalement au détriment de la pharmacie (qui régresse de 27 % à 18 %), alors que la part des soins ambulatoires est stable à un niveau un peu inférieur au tiers du total (2).





Soins ambulatoires — Hospitalisation — Pharmacie, lunetterie, prothèses...

3) Ces particularités permettent de comprendre pourquoi les pouvoirs publics échouent à contrôler les dépenses et les investissements des hôpitaux à l'aide de *l'indicateur inadapté* qu'est devenu « le prix de journée ».

Le « coût » d'un malade

En général, les soins les plus efficaces sont maintenant administrés au début du séjour et permettent de raccourcir celui-ci. Il en résulte que *le coût journalier réel* de la présence d'un malade est élevé pendant les premières journées d'hospitalisation puis tend à diminuer pour se rapprocher du coût d'hébergement. Ainsi, le prix de journée étant constant quelle que soit la durée du séjour, le malade tend à mettre *l'hôpital* en déficit au début de son séjour, puis devient financièrement rentable s'il reste assez longtemps. Comme la durée de séjour *régresse* rapidement (elle est passée en moyenne de seize jours à douze en 1970 et 1976), la proportion de malades coûtant cher dans le total des journées servies augmente. Ainsi s'explique la croissance très rapide du prix de journée, défini comme le rapport des charges annuelles totales de l'hôpital au nombre de journées servies. Le progrès technique, par son influence sur la structure des coûts réels des malades au cours de leur séjour, apparaît donc à la fois comme un *facteur de déficit budgétaire permanent* pour les établissements et comme *un facteur de hausse structurelle* du prix de journée. Chacun reconnaît actuellement la nécessité de réformer cet indicateur de gestion sans oser proposer des outils fondés sur une analyse financière et économique, pourtant inéluctable et, en outre, éminemment compatible avec les intérêts des malades ou du corps médical.

4) La diffusion du progrès technique en médecine est non seulement lente mais source d'injustices. On sait mal comment, et dans quels délais, les nouvelles méthodes de soins deviennent accessibles aux malades. On peut cependant affirmer que le temps nécessaire à la diffusion d'une innovation est assez court pour les médicaments (quelques *mois* à quelques années), mais beaucoup plus élevé pour les techniques (opératoires, radiologiques...), *où il se rapproche* du temps nécessaire pour renouveler la formation des équipes (parfois plusieurs dizaines d'années). On sait, en outre, que le progrès médical se diffuse géographiquement de façon inégale, en priorité dans les centres déjà les mieux pourvus et équipés, près des grandes facultés de médecine, dans les établissements disposant de moyens d'autofinancement importants, donc d'autonomie. Cet état de choses est préjudiciable à l'égalité des malades devant le droit à des soins techniquement optimaux.

Comme on sait qu'en *matière* de biens de santé c'est l'offre des moyens de soins qui suscite la demande et *non* l'inverse, il faudra dans un proche avenir songer à dominer l'évolution d'un progrès technique jusqu'à *présent* considéré comme autonome et faire les choix qui s'imposent lors de la répartition des *moyens*.

(*) Maître de conférences agrégé à l'université de Clermont-Ferrand.

(1) Université de Paris-I. Thèse Fougère et Voisin.

(2) CREDOC, 75634, Paris Cedex 13.

Les infirmières de réanimation

par JEAN-PAUL BINET (*)

IL n'y a pratiquement plus de semaine où la presse, écrite ou parlée, ne relate des succès chirurgicaux nouveaux (réimplantation des membres sectionnés, greffe du pancréas, transplantation cardiaque, etc.). Mais les temps ont bien changé depuis l'époque où l'opéré, endormi par l'externe (de service) était, après l'acte opératoire, replacé dans son lit, et, suivi par un autre externe (de garde celui-là). L'anesthésie a fait les progrès que l'on sait mais une nouvelle discipline est née : la réanimation, qu'elle soit médicale ou chirurgicale. On sait que celle-ci prend en charge le malade et contrôle maintenant, par les moyens les plus sophistiqués (et même l'ordinateur), les différentes fonctions de l'organisme. Tout est contrôlé : la ventilation du malade, son rythme cardiaque, la qualité de l'hémodynamique circulatoire ; et bien évidemment, tout ce qui est éliminé par celui-ci est immédiatement qualitativement et quantitativement, remplacé de manière que le milieu intérieur reste, quelles que soient les circonstances, inchangé et, que le malade soit dans les meilleures conditions possibles pour passer le cap médical ou post-opératoire difficile.

L'acte chirurgical n'est plus « un tout » en lui-même. Pour être parfait, il doit être encadré par une bonne anesthésie et une parfaite réanimation. Cela est vrai pour toutes les différentes spécialités chirurgicales ; elle est indispensable dès que l'agression opératoire intéresse les âges extrêmes de la vie, ou la chirurgie de certains organes (cerveau, pancréas, poumons, chirurgie abdominale lourde et surtout le cœur).

Le rôle le plus difficile

Dans notre spécialité, par exemple, on peut dire que la qualité de la réanimation, en particulier, a bouleversé les résultats obtenus tout autant que l'amélioration des techniques anesthésiques et opératoires ; et il est juste de citer un nom : celui de Gilbert Huault, à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, qui a véritablement mis au point, lancé les techniques de réanimation post-opératoire du « petit » et créé par les élèves qu'il a formés des centres spécialisés, pilotes dans toute la France.

Dans cette réanimation, les médecins ont un rôle essentiel : mais que pourraient-ils faire sans l'aide du corps infirmier ? Rien ou presque. Depuis, déjà quelques années, les responsabilités des infirmières ont été considérablement augmentées. Au maximum, elles devraient être capables de faire, si les circonstances l'exigent et, en l'absence du médecin occupé auprès d'un autre malade, aussi bien l'intubation trachéale que le massage cardiaque. Or, il existe actuellement, des infirmières responsables et, donc, spécialisées, en anesthésie, des panseuses souvent instrumentistes en salle d'opération. Mais la réanimation n'a pas encore le privilège d'avoir son corps reconnu d'infirmières réanimatrices, spécialisées, elles aussi, formées, rodées, éduquées, et capables d'enseigner les plus jeunes ou les nouvelles venues. L'infirmière de réanimation a, sûrement, dans le corps des infirmières, le rôle et la position la plus difficile, la plus pénible, la plus fatigante, la plus « stressante » de toutes ses collègues. Si elle a le rôle exaltant de se battre tous les jours, toutes les heures pour le succès, elle connaît aussi quelquefois, lors de l'échec, le désespoir.

Qu'on ne s'étonne pas alors de la difficulté de leur recrutement de leur facilité actuelle à quitter cette fonction pour en chercher une autre, moins ardue, moins émouvante et paradoxalement également payée. Sans infirmière de réanimation de haute qualité, toute une série d'actes chirurgicaux, tous divers mais tous de haute technicité, serait impossible dans l'état actuel des choses.

Alors, pourquoi, dans le corps hospitalier, ne pas reconnaître et leur spécialité et leur grande valeur, et pourquoi ne pas, de ce fait, leur octroyer les avantages matériels qui ne seront jamais à la hauteur de leur extrême dévouement ?

(*) Professeur agrégé, chirurgien des hôpitaux, chirurgien de l'hôpital Marie-Lannelongue.

DANS LE TIERS-MONDE ET DANS LES PAYS DÉVELOPPÉS

De mystérieuses maladies infectieuses suscitent l'inquiétude

LA variole a tué en Angleterre, la poliomyélite a fait plus de cent victimes aux Pays-Bas, la « maladie du légionnaire » continue d'intriguer les médecins, en apparaissant par petites épidémies meurtrières aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. On parle avec discrétion de trois effroyables maladies récemment apparues en Afrique, et qui ont pour noms Marburg, Ebola et Lassa, sans bien prendre conscience de ce que signifient leur pouvoir de contagion encore inégalé, et la mortalité de 50 à 90 % qu'elles entraînent.

Ainsi les maladies infectieuses existent-elles toujours, même si les vaccinations et les antibiotiques ont fait disparaître la menace qu'elles faisaient peser, depuis le début du destin de l'homme. Sur le plan de l'épidémiologie, on ne saurait parler d'un véritable « retour » des maladies infectieuses, pas plus en France qu'ailleurs. On ne compte plus celles-ci parmi les causes principales de décès (les maladies infectieuses ou parasitaires, qui étaient au début du siècle responsables de 50 % de la mortalité, ne sont plus redevables actuellement que de moins de 1 % de la mortalité générale) et ce recul s'est accompagné d'un véritable déclin dans l'attention générale portée à toutes les maladies de cause épidémique.

Mais ce sentiment de sécurité a été remis en cause, il y a peu, par deux manifestations tragiques : même si l'on peut mettre sur le compte de circonstances exceptionnelles l'apparition d'un cas de variole chez une photographe travaillant dans un laboratoire proche de l'un des rares centres de recherche où se manipule encore le virus de la variole, on ne peut méconnaître l'importance que revêt l'épidémie de poliomyélite aux Pays-Bas. Celle-ci est apparue dans l'un des pays les plus libéraux en matière de vaccination, et dans lequel les conditions d'hygiène paraissaient si bonnes qu'elles semblaient suffisantes pour prévenir toute apparition d'une maladie infectieuse. Sans doute peut-on mettre sur le compte de l'obscurantisme de certaines sectes religieuses la responsabilité de ce grave accident, puisque la totalité des victimes appartiennent à une secte qui refuse la prévention vaccinale. Mais cet événement vient rappeler la permanence de la menace infectieuse classique, que vient confirmer par ailleurs l'apparition, ici ou là, de cas de diphtérie ou la persistance d'un nombre encore élevé de tétanos en France (environ 400 cas par an).

Mais à côté de ces résurgences épisodiques de « vieilles » maladies, parfois redoutables, comme le sont aussi la grippe et l'hépatite virale (qui est actuellement en augmentation inexpliquée), apparaissent depuis quelques années de nouvelles entités bactériennes ou virales qui laissent entrevoir la possibilité de véritables catastrophes épidémiques.

La « maladie du légionnaire » (*le Monde* du 2 novembre 1977) est la plus récente d'entre elles, et son exemple est d'autant plus intéressant qu'il survient dans un pays de haut niveau d'hygiène et de surveillance épidémiologique.

Des résurgences épisodiques

Elle est apparue pour la première fois en juillet 1976, immédiatement après un congrès d'anciens combattants réunis dans un grand hôtel de Philadelphie. Deux cents personnes avaient brutalement été atteintes d'une sorte de grippe grave, dont la caractéristique troublante était une infiltration massive des poumons qui entraînait la mort dans un tiers des cas. Surtout, la rapidité d'évolution de la maladie empêchait toute intervention médicale, de sorte qu'une véritable panique s'était emparée de la population américaine devant l'impuissance de la science à résoudre un tel problème.

Pendant huit mois, les chercheurs s'étaient heurtés à de multiples difficultés dans l'identification de l'agent responsable, que l'on pensait être un toxique transmis par le système de conditionnement d'air de l'hôtel. Le bâtiment fut d'ailleurs lui-même complètement rasé, par précaution (il s'agissait pourtant d'un bâtiment historique comportant neuf cents chambres, et capable d'accueillir un congrès de dix mille personnes), et l'énigme ne devait être résolue qu'en *février 1977*, par la découverte d'une bactérie jusqu'ici inconnue.

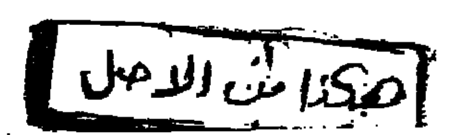
Depuis cette date, on signale des manifestations de la « maladie du légionnaire » (qui a désormais officiellement pris ce nom, en hommage à ses premières victimes), un peu partout dans le monde anglo-saxon. La ville de New-York en est actuellement atteinte, et trois morts ont été dénombrées au cours de la première semaine de septembre, sur une centaine de cas authentifiés. Mais si l'on sait reconnaître la maladie, et si l'on sait même quel antibiotique est efficace contre elle, on ignore tout de son mode de transmission, de ses sites « réservoirs » ou de ses abris. On pense que la bactérie se cache dans les eaux stagnantes, les recoins humides, les canalisations de conditionnement d'air, mais sans certitude, et surtout sans qu'il soit possible d'imaginer de mesure préventive efficace.

Trois fièvres hémorragiques

Mais la véritable inquiétude des spécialistes s'exprime par leur surveillance des trois fièvres hémorragiques virales d'origine africaine qui se sont manifestées au cours des dernières années : la première est en fait connue depuis 1967, sous le nom de « fièvre de Marburg ». Elle est apparue chez des travailleurs d'un laboratoire de biologie qui manipulaient des singes importés d'Ouganda. Vingt-cinq personnes furent atteintes de la maladie simultanément, dont sept moururent en quelques jours. Mystérieusement, la maladie disparut ensuite, mais elle réapparut en 1975 en Rhodésie, prouvant ainsi la réalité de son existence et de sa virulence, puisque une personne mourut sur les deux cas découverts.

Très comparable, la « fièvre de Lassa » apparut au Nigéria en 1969 : une infirmière qui était atteinte d'une grave forme de fièvre contamina ses collègues venues la soigner. Depuis, on signale la maladie un peu partout en Afrique. Environ la moitié de tous les « sujets-contacts » sont contaminés à leur tour, y compris les médecins qui pratiquent les autopsies, de sorte que l'Organisation mondiale de la santé a déjà diffusé des règles de confinement et d'isolement pour les cas suspects. On connaît maintenant le cycle de la maladie, qui est due à un virus « arena » qui parasite, semble-t-il, un rat commun en Afrique. Plus récemment encore, en juillet 1976, on observa au Soudan une épidémie très grave de fièvre accompagnée d'hémorragies digestives qui fit en quelques semaines cent cinquante morts parmi les trois cents personnes atteintes. La caractéristique la plus inquiétante de la maladie en est la contagiosité extrême, en particulier vis-à-vis du personnel hospitalier, puisque, dans un seul hôpital, le quart du personnel trouva la mort au cours de l'épidémie. Quelques semaines plus tard, des faits identiques se produisirent au Zaïre, avec un bilan plus sombre encore de trois cents morts. Depuis ces deux épisodes dramatiques, on ne signale plus que quelques cas isolés, qui sont immédiatement l'objet d'un isolement total. La cause de cette fièvre est maintenant connue : il s'agit d'un virus nouveau, baptisé « ebola », contre lequel on ne dispose pas encore de protection. Jusqu'ici, c'est la gravité même des épidémies qui en a préservé la dissémination, le virus s'éliminant sans doute de lui-même avec ses victimes. Mais si l'on connaît l'agent responsable de ces quatre nouvelles maladies infectieuses, il reste encore de nombreux mystères autour de leur existence et de la menace qu'ils font peser. Il n'est pas question, pour le moment, de vaccins, et si l'on sait qu'il faut prendre les plus extrêmes précautions dans l'approche des malades et des prélèvements biologiques qui en contiennent les agents, on n'ose penser aux conséquences qu'aurait leur importation dans les pays de forte densité démographique.

Dr J.-F. L.



AYANT PASSÉ PLUS DE QUATRE-VINGT-SEIZE JOURS DANS L'ESPACE

Les cosmonautes soviétiques Kovalenok et Ivantchenkov battent le record de la plus longue mission spatiale

Mercredi 20 septembre à 8 h. 17 (heure française), les cosmonautes soviétiques Vladimir Kovalenok et Alexandre Ivantchenkov auront battu, s'ils sont toujours en orbite à bord de Saliout-6, le record de la plus longue mission spatiale, porté le 16 mars dernier à quatre-vingt-seize jours et dix heures par leurs compatriotes Youri Romanenko et Gueorgui Gretchko. Ce dernier reste cependant l'homme qui aura le plus séjourné dans l'espace : à sa mission du début de l'année, il faut ajouter les vingt-neuf jours, treize heures et vingt minutes du vol Soyouz-17/Saliout-4, qu'il accomplit en 1975 avec Alexis Goubariev, ce qui fait au total un peu plus de quatre mois (exactement cent vingt-cinq jours, vingt-trois heures et vingt minutes).

On ne sait pas combien durera l'actuelle mission, qui a débuté le 15 juin à 22 h. 17 ; on ignore s'il y a une limite au temps que peut passer l'homme dans l'espace et, si c'est le cas, quelle est sa valeur. C'est pourtant un problème dont l'importance pratique apparaîtra d'ici quelques années. Car si les deux utilisations actuelles des satellites, comme relais de transmission et comme postes d'observation, s'accommodent fort bien d'engins automatiques, la troisième voie, celle de la fabrication de matériaux en orbite, peut difficilement se passer de l'homme.

Officiellement, les Soviétiques n'accordent aucune importance à la notion de record spatial. Mais ils ne cachent pas qu'un des objectifs des missions Saliout est d'étudier les capacités de résistance de l'homme à l'apesanteur et aux flux de rayonnements qui caractérisent l'environnement spatial. Ils ne négligent pas non plus les caractéristiques psychologiques : le confinement, la présence constante de l'autre membre de l'équipage. Et la règle qu'ils se sont imposée est de n'allonger que progressivement la durée des vols.

Parmi les effets physiques des vols spatiaux, les responsables soviétiques ont noté des pertes de poids et chez certains cosmonautes, comme Nikolaiev et Sevastianov, une diminution sensible du volume cardiaque. Le débit sanguin tombe en apesanteur aux deux tiers de ce qu'il est sur Terre, et l'effort physique que doit fournir le cœur est bien moindre. Il n'est donc pas surprenant que le muscle cardiaque s'atrophie quelque peu. Les conséquences en sont sensibles au retour : le sang est attiré aux jambes, le cerveau n'est plus suffisamment irrigué ; chez les premiers cosmonautes, il y a eu des cas d'évanouissement. Le port d'un scaphandre spécial, où une dépression au niveau des jambes simule la pesanteur, et des exercices physiques appropriés ont, semble-t-il, résolu ce problème.

L'un des programmes de la coopération franco-soviétique porte justement sur la fabrication d'un appareil, sorte de minuscule radar, qui, depuis l'extérieur du corps, mesure la vitesse du sang dans les artères carotides. L'objectif est de contrôler en permanence l'irrigation du cerveau des cosmonautes.

Baisse du taux de calcium dans le sang

Une autre conséquence des vols spatiaux prolongés est une baisse du taux de calcium dans le sang, dont il n'est pas encore certain qu'elle s'arrête avant que ce taux ne soit tombé à des valeurs dangereuses. On ignore aussi si la destruction des neurones par le rayonnement — en particulier par les ions lourds cosmiques dont l'atmosphère nous protège — est un facteur limitatif de la durée des séjours. D'un côté, les neurones détruits ne sont pas remplacés, mais d'un autre notre système nerveux est très redondant, et peut-être amputé de nombreux neurones sans que son fonctionnement soit altéré.

Il se pourrait que les facteurs psychologiques aient plus d'importance que les facteurs physiques. Le programme des cosmonautes de Saliout-6 comportait une expérience « dossoug » (relaxation en russe) pour déterminer les conditions optimales du repos des cosmonautes. On étudie aussi l'évolution du caractère. Un article de la *Pravda*, signé d'un ancien cosmonaute indique qu'un séjour prolongé, dans un certain nombre de cas, « *entraîne un assombrissement de l'humeur et une diminution de l'intérêt porté aux tâches qui doivent être accomplies* ». Il est fort probable qu'une motivation des « *visites* » *que* reçoivent Kovalenok et Ivantchenkov, est le désir de leur apporter le réconfort d'un contact humain direct ; à leur retour, les visiteurs, qui « *peuvent parfois sentir avec plus de précision l'état d'âme dans lequel se trouvent les cosmonautes* » peuvent renseigner les responsables qui fixent le programme et la durée de la mission. Bien entendu, ces visites, en associant aux vols habités des ressortissants des pays de l'Est, obéissent aussi à des considérations politiques qui, depuis le début de l'ère spatiale, ont toujours été prédominantes dans le développement des programmes spatiaux.

MAURICE ARVONNY.

LES PLUS LONGUES MISSIONS

EQUIPAGE	MISSION	DATE DE DEPART	DUREE
YOURI ROMANENKO GUEORGUI GRETCHKO (1)	Soyouz-26/Saliout-6	10 décembre 1977	96 j. 10 h.
GERARD CARR EDWARD GIBSON WILLIAM POGUE	Skylab-4 (3e équipage)	16 novembre 1973	84 j. 1 h. 16 mn.
PIOTR KLIMOUK (2) VITALI SEVASTIANOV (3)	Soyouz-18/Saliout-4	24 mai 1975	62 j. 23 h. 20 mn.
ALAN BEAN (4) OWEN GARRIOT JACK LOUSMA	Skylab-3 (2e équipage)	28 juillet 1973	59 j. 11 h. 09 mn.
BORIS VOLYNOV (5) VITALI JOBOLOV	Soyouz-21/Saliout-5	6 juillet 1976	49 j. 6 h. 24 mn.

(1) Au total : 125 j. 23 h. 20 mn. en 2 missions.
(2) Au total : 72 j. 15 h. 3 mn. en 3 missions.
(3) Au total : 80 j. 16 h. 19 mn. en 2 missions.
(4) Au total : 69 j. 15 h. 45 mn. en 2 missions.
(5) Au total : 52 j. 7 h. 30 mn. en 2 missions.

Le projet de budget de la recherche donne la priorité à l'énergie et à la biomédecine

Le projet de budget de la recherche pour 1979 (l'« enveloppe-recherche », dont sont notamment exclus les budgets de recherche militaire, de la recherche aéronautique civile et du Centre national d'études des télécommunications), prévoit au total la création de 593 emplois (376 chercheurs, 217 postes d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs : I.T.A.), et l'intégration dans les postes budgétaires de 596 personnels « hors-statut » (167 chercheurs, 429 I.T.A.).

Les nouveaux emplois bénéficieront plus particulièrement à l'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A. : 66 postes), au Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S. : 310) et à l'Institut de la santé et de la recherche médicale (INSERM : 87).

842 millions de francs sont prévus en mesures nouvelles de fonctionnement, soit 13,5 % d'augmentation. Le montant des autorisations de programme (A.P., qui représentent les crédits d'équipement) devrait atteindre 5 950 millions de francs, soit 6,5 % de croissance seulement sur 1978 ; si on ne tient pas compte des sommes affectées à des opérations industrielles (soutien à C.I.I.-Honeywell Bull, une partie de la subvention du C.E.A.), la croissance atteint 10,7 %. Le total des A.P. et des crédits de fonctionnement devrait s'élever à 13 165 millions de francs (en augmentation de 10,2 %).

Le projet de budget donne une priorité assez nette aux secteurs de l'énergie (solaire, d'une part, nucléaire de l'autre, l'accent étant mis dans ce secteur sur le retraitement des combustibles de surrégénérateurs et sur la protection et la sûreté nucléaires) et de la biomédecine. Pour la première fois depuis plusieurs années, d'autre part, le budget affecté à la recherche de base est en croissance au même rythme que l'ensemble de l'enveloppe, comme l'avaient décidé les conseils restreints de 1975.

Les crédits de l'aide au développement (destinée à aider les entreprises) diminuent de 4,7 %, passant de 319 à 304 millions de francs. Pour la première fois, 85 % de ces crédits passent sous la tutelle du ministère de l'industrie.

Voici les principales affectations du projet de budget :

● *Secrétariat d'Etat à la recherche :* 583 millions de francs, dont 384 pour le Fonds de la recherche (+ 10,2 %) ;

● *Industrie :* 6 023 millions au total (crédits de fonctionnement et A.P.), soit + 13 % :

— Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) : 3 532 millions, soit + 15,9 % (+ 23,3 % en A.P.) ;

— Centre national d'études spatiales (CNES) : 1 207 millions, soit + 8 % (+ 7,1 % en A.P.) (1) ;

— Plan calcul : 432 millions, soit 31,6 %, compte tenu de la baisse de la subvention à C.I.I.-Honeywell-Bull (300 au lieu de 500 millions) ; + 1,1 % pour la recherche proprement dite ;

— Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) : 211 millions, soit + 11,5 % (+ 10,2 % en A.P.) ;

— Institut de recherche en informatique et automatique (IRIA) : + 11,3 % (+ 2,9 % en A.P.) ;

— Direction des mines : 476 millions ;

— Commissariat à l'énergie solaire (COMES) : 67 millions, soit + 42,7 % (+ 34,2 % en A.P.).

● *Affaires étrangères :* 395 millions (+ 7,1 %) ;

● *Coopération :* 437 millions, soit + 13,5 % (+ 8,5 % en A.P.) ;

● *Agriculture* (INRA) : 782 millions, soit + 12,1 % (+ 5,6 % en A.P.) ;

● *Santé et famille :* 636 millions au total, soit 17,2 %, dont 546 pour l'INSERM (+ 17,9 %, + 18,8 % en A.P.) et 59 pour l'institut Pasteur (+ 11,7 %) ;

● *Universités :* 3 679 millions au total, soit + 13,1 % (+ 9,4 % en A.P.), dont 3 214 pour le C.N.R.S. (+ 13,8 %, + 10,6 % en A.P.) et 465 pour la mission à la recherche (+ 8,2 %, 7,2 % en A.P.) ;

● *Environnement et cadre de vie :* + 7,4 % ;

● *Transports :* + 13,3 % ;

● *Culture et communication :* + 9 %.

(1) Compte tenu de subventions provenant d'autres ministères, au titre des applications, le C.N.E.S. disposera au total de 1 415 millions de francs, 11 % de plus qu'en 1978.

Le P.S., le S.N.C.S. et l'UNEF condamnent les décisions du dernier conseil des ministres

Les décisions du gouvernement sur la politique de la recherche (*le Monde* du 15 septembre), ont pour objet de « *couvrir l'insuffisance des moyens budgétaires et d'adapter l'effort de recherche aux conséquences de la crise capitaliste* », estime, dans un communiqué, M. Robert Chapuis, délégué national du parti socialiste à la recherche. « *Ce sera une aggravation certaine de la situation de nombreux laboratoires, tandis que le pouvoir s'efforce de mettre le C.N.R.S. davantage sous tutelle.*

» *Le P.S. pense nécessaire d'assurer une plus grande liaison entre la recherche et la vie économique et sociale : il a fait en ce sens des propositions précises. (...) Il peut dénoncer d'autant plus l'attitude du gouvernement qui, là comme ailleurs, énonce les problèmes mais se refuse à les résoudre (...).* » Le discours de M. Aigrain, affirme encore M. Chapuis, « *ou bien sera sans effets, comme celui du président de la République, en février 1975, ou servira seulement de prétexte à des manœuvres politico-financières au nom du libéralisme, comme on le voit dans d'autres domaines* ».

Dans un long texte destiné à être diffusé dans les laboratoires de recherche, le Syndicat national des chercheurs scientifiques (S.N.C.S. - FEN) estime pour sa part qu'« *il n'était pas « alarmiste », comme l'ont prétendu M. Aigrain et la direction du C.N.R.S., quand il informait et mobilisait les chercheurs sur les dangers que faisaient courir les projets gouvernementaux à la recherche, au C.N.R.S., au statut des chercheurs (...). M. Aigrain a refusé de recevoir des présidents de sections du comité national, les organisations représentatives, a refusé toute négociation, toute concertation, tout dialogue, toute information en provenance des représentants de la communauté scientifique.*

» *Faut-il alors s'étonner de retrouver dans ces « réformes » les idées du patronat français, que M. Aigrain connaît bien puisqu'il était directeur à la Thomson-C.S.F. ? C'est sans doute ce que M. Aigrain appelle pudiquement « ouvrir des fenêtres sur l'économie ».* »

Le S.N.C.S. affirme notamment que les mesures annoncées au conseil des ministres « *s'inscrivent dans une enveloppe budgétaire en récession* », qu'elles conduiront à la création d'instances d'évaluation et de jugement scientifiques « *entièrement nommées, qui jugeront, si on en croit celles qui existent déjà, sur la base du nombre de contrats avec l'industrie ou les organismes du type D.G.R.S.T., sur le nombre de brevets, sur les « bons » rapports avec le secteur privé* » ; que le C.N.R.S. s'en trouvera transformé « *en agence d'exécution sans pouvoir de décision scientifique* ».

» *(...) Les mesures sont présentées — propagande oblige — « pour assurer les impératifs de « compétitivité, d'indépendance et « de développement technique que « s'assigne la France », et pour développer les petites et moyennes entreprises (P.M.E.). Affirmation qui mérite quelques commentaires. En effet, il ne s'agit pas d'asservir le C.N.R.S. pour sauver notre industrie. Il s'agit, en fait, de poursuivre également l'assassinat de ce qui fut notre considérable potentiel de recherche industrielle* », affirme encore le S.N.C.S. qui « *condamne globalement* » les mesures décidées.

Enfin, l'UNEF (ex-Renouveau) estime que les décisions du gouvernement « *sont alarmantes pour le recrutement de jeunes chercheurs de 3e cycle* ». Le gouvernement, qui « *prétend mieux intégrer l'effort de recherche et de développement dans une politique économique d'ensemble* [veut], *en fait, asservir la recherche publique aux seuls intérêts des multinationales et des firmes étrangères (...). La recherche scientifique est une des conditions du développement économique et social, mais l'UNEF ne veut pas d'une liaison obligée des recherches aux intérêts immédiats de l'industrie au détriment du développement des connaissances, de la recherche fondamentale et de ses applications dans la satisfaction des besoins sociaux.*

» *En fait, ces nouvelles réformes ne sont que l'expression de la même politique d'austérité, de déqualification et de sous-emploi poursuivie depuis des années (...).* »

MORT DE RUDOLF NEBEL
pionnier allemand des fusées

Rudolf Nebel, pionnier allemand des fusées, est décédé lundi 18 septembre, à Düsseldorf, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

[A la fin de 1929, Rudolf Nebel travaillait à la construction de petites fusées, sous la direction du professeur Hermann Oberth, au sein d'une petite équipe à laquelle se joignait alors Wernher von Braun. Nebel prit bientôt la direction du groupe, qui, de 1930 à 1932, procéda à Berlin à plusieurs démonstrations publiques de lancements de petites fusées à combustible liquide, jusqu'à ce que ses travaux soient mis sous contrôle militaire.

Au cours de la seconde guerre mondiale, Rudolf Nebel inventa un lanceur de projectiles destiné à démoraliser l'adversaire essentiellement par le vacarme insoutenable qu'il émettait. Les Soviétiques, l'ayant imité, en firent les fameuses « orgues de Staline ».]

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1977

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

CARNET

Naissances

— M. Jean-Hervé LORENZI et Mme, née Catherine Brun, ont la joie d'annoncer la naissance de

Mathilde

le 12 septembre 1978.
3, rue du Bourg-l'Abbé,
75003 Paris.

Décès

— M. et Mme Roger Baratte,
M. et Mme Gilles Baratte,
M. Francis Baratte,
ses enfants,
Mlle Marie-Alice Baratte,
M. et Mme Alain Baratte et leur fils,
ses petits-enfants et son arrière-petit-fils,
Ainsi que toute la famille,
Sa fidèle Aurora Martens,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri BARATTE

survenu le 16 septembre 1978, dans sa quatre-vingt-sixième année, muni des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques auront lieu le mercredi 20 septembre en l'église Saint-Denys de Vaucresson, place de l'Eglise, à Vaucresson (Hauts-de-Seine), à 15 h. 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.
1, allée Saint-Gilles,
92420 Vaucresson.

— On nous prie de faire part du décès de

Josette COLAS
agrégée de l'Université,

décédée fin juillet 1978.
Une réunion commémorative est envisagée.
S'adresser à Edith Albengres,
5, villa Virginie, 75014 Paris.
Tél. : 540-59-03.

— Le conseil d'administration et le personnel de la Société des imprimeries et papeterie de l'Est à Chaumont ont le regret de faire part du décès, survenu le 16 septembre 1978, de

Raymond DUBREUIL
officier de la Légion d'honneur,
président-directeur général
de la Société des imprimeries
et papeterie de l'Est,
président d'honneur
de la Fédération nationale
de la presse française,
président d'honneur du Syndicat
des quotidiens départementaux,
administrateur
de la Société professionnelle
des papiers de presse,
administrateur
du Groupement pour l'équipement
et la modernisation
des entreprises de presse,
président du Groupement national
des importateurs
de papiers et cartons,
président du Syndicat
des maîtres-imprimeurs
de la Haute-Marne,
ancien vice-président
du parti radical
et radical socialiste,
conseiller honoraire
du commerce extérieur de la France.

Les obsèques civiles seront célébrées le mercredi 20 septembre, à 10 heures, à Chaumont.
Réunion à Chaumont, cimetière de Clamart.
8, rue Decomble, 52002 Chaumont.
(*Le Monde* du 19 septembre.)

— M. et Mme Antoine Giard et leurs enfants,
Le docteur et Mme Patrice Van de Velde et leurs enfants
M. et Mme Philippe Picard et leurs enfants
M. et Mme Bruno Giard et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Philippe Le Bris,
Mme Anne Le Bris,
Mlle Suzanne Le Bris,
ses frère et sœurs,
Les familles Giard, Berteaux, Noguier, Gillet, Lagrange et Morris,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre GIARD,
née Catherine Le Bris,
agrégée de l'Université,

survenu à Valenciennes, le 17 septembre 1978, dans sa soixante-quinzième année.
La cérémonie religieuse suivie de l'inhumation aura lieu le mercredi 20 septembre 1978, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-du-Saint-Cordon, à Valenciennes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Hélène Guastalla,
M. Bernard Guastalla,
Mlle Sylvie Guastalla,
sa fille, son petit-fils et son arrière-petite-fille,
La famille Leblanc-Barbedienne,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Paul GUASTALLA

née Fernande Leblanc-Barbedienne, munie des sacrements de l'Eglise, le 12 septembre 1978, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
45, rue Castagnary, 75015 Paris.

— M. et Mme Pierre Léna et leurs enfants,
Mlle Marguerite Léna,
M. et Mme Maurice Léna et leurs enfants,
M. et Mme Xavier Perras et leurs enfants,
M. Jacques Léna,
Mlle Marie Léna,
Mme Guéritault, sa belle-mère,
prient d'annoncer le rappel à Dieu de

M. Henri LÉNA,

le 17 septembre, à Meudon.
La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 20 septembre, à Chérizet (71), à 15 heures.
Ceux qui l'ont connu et aimé pourront prier avec les siens à la messe dominicale de l'église Saint-Martin de Meudon, 45, rue de la République, le samedi 23 septembre.
Cet avis tient lieu de faire-part.
4, rue des Capucins, 92190 Meudon.

— Mme Jacques Moulin, son Dominique, Françoise, Laurence, épouse,
Catherine, Nathalie, ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques MOULIN
ancien directeur du personnel
et des relations humaines
de Publicis Conseil,

survenu le 16 septembre 1978, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de soixante ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 21 septembre 1978, à 8 h. 30 précises, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, place de la porte de Saint-Cloud, Paris (16e), où l'on se réunira.
Une deuxième cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 22 septembre 1978, en l'église de Salindres (Gard), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

9, rue du Général-Niox,
75016 Paris.

— Mme Maurice Muller-Duprez, son épouse,
Ses beaux-enfants et leur famille, ont le grand chagrin d'annoncer le décès du

docteur Maurice MULLER,
professeur honoraire
à la faculté de médecine,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Lille, le 12 septembre 1978.
Selon le désir du défunt, les funérailles ont été célébrées dans la plus stricte intimité à Sennevières (Indre-et-Loire), où l'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille.
14, rue de Friedland, 59000 Lille.

— Nous apprenons le décès de

M. Raoul ROUXEL

[Né en 1912 à Cherbourg, docteur en droit, Raoul Rouxel avait fait l'essentiel de sa carrière au ministère des finances. Administrateur civil hors classe, il fut directeur adjoint des assurances à la direction des assurances de 1964 à 1967, date à laquelle il fut nommé directeur général du groupe des sociétés nationales d'assurances, la Mutuelle générale française (M.G.F.) - Accidents et Vie.]

— Le docteur et Mme Thierry Marck,
Béatrice et Robin,
M. Christian Marck,
M. et Mme Patrick Dubost et Charlotte,
M. et Mme Philippe Parisot,
Benoît et Frédéric,
Les familles Varet et Quodverte,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme Eliane VARET-MARCK

survenu le 14 septembre 1978, à l'âge de cinquante-sept ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 20 septembre 1978, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, sa paroisse (66, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e), où l'on se réunira à 8 h. 30.
L'inhumation se fera au cimetière de Clichy, rue Chance-Milly (Hauts-de-Seine), dans le caveau de famille.

Rectificatif

— Sa veuve, le docteur Denise Lods, ses enfants et ses amis regrettent l'annonce publiée le 17-18 septembre, dans le carnet du « Monde », contraire à la volonté du défunt,

M. Marcel LODS,

et comportant des omissions et des erreurs.
45, rue Boissy-d'Anglas,
75008 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

RADIO-TÉLÉVISION

D'une chaîne à l'autre

FR 3 :

TROIS RÉDACTEURS EN CHEF ASSISTERONT M. JEAN-MARIE CAVADA

● M. Jean-Marie Cavada, qui vient d'être nommé directeur adjoint chargé de l'information à FR 3, sera assisté de trois rédacteurs en chef : MM. Robert Pietri — qui était depuis 1975 chef du service des informations générales de TF 1 — pour le journal national, Michel Huth pour les journaux et magazines régionaux de Paris-Ile-de-France, André Sabas pour le magazine Vendredi. Le nouveau journal national comportera désormais deux éditions. La première, d'une durée de dix minutes, précédera, à 19 h. 40, les actualités régionales, ce qui permettra d'assurer une demi-heure d'information homogène : elle sera probablement présentée par Mme Francine Buchi.

La deuxième édition, animée à 22 h. 15 par M. Jean-Marie Cavada (au moins pendant le premier mois), s'intitulera « Ce soir ». L'accent sera placé quotidiennement sur « le fait du jour », commenté par des spécialistes de toutes disciplines. Ce journal, à « forte coloration régionale », selon la vocation de FR 3, se propose de « donner à la vie régionale une dimension nationale ». Les éditions du week-end seront mises plus particulièrement « au service des loisirs et de la détente », avec des renseignements pratiques et des informations culturelles. Le nouveau journal sera diffusé pour la première fois lundi 25 septembre.

● *M. Raymond Barre* sera l'invité, mercredi 20 septembre, à 20 heures, du journal télévisé de TF 1. A partir de 20 h. 20 il répondra, en direct, à plusieurs questions portant sur les sujets d'actualité.

● *Les prix Italia et R.A.I.*, destinés à récompenser des œuvres télévisées et radiophoniques, ont été remis à Milan, samedi 16 septembre. Le prix Italia a été décerné à la London Week-End T.V. — pour « Mayerling », de M. McMillan — et à Radio-France — pour l'émission de Janos Komives « A cœur ouvert ». De leur côté, la télévision d'Allemagne fédérale (A.R.D.) — avec « l'Empereur Atlantide », de Victor Ullmann — et la Radio finlandaise — avec « la Promotion d'Hippolyte Dubois », d'Herman Reichberger — ont reçu le prix R.A.I.

VU

Empain : affaire classée

Il y a quelques mois encore, Edouard-Jean Empain... ce nom ne disait rien à la plupart des gens. Au lendemain de l'enlèvement, on a vu se profiler dans nos journaux, sur nos écrans, la photo, toujours la même, d'un beau garçon athlétique — grande famille, grosse fortune, — dont on vantait à longueur d'ondes et de colonnes les exploits et les qualités : capitaine d'industrie, audacieux, entreprenant, bon père, fidèle époux, menant une vie rangée, il avait décidément toutes les veines et toutes les vertus.

Et puis il est apparu, légère ombre au tableau, qu'il était joueur, certains murmuraient même tricheur : le petit doigt serait de tradition en guise de représailles chez les « amateurs professionnels » de poker. On parlait d'un million de francs lourds, très lourds pour l'immense majorité d'entre nous, abandonné comme ça, un soir de poisse, sur les tapis verts. Et puis plus rien, black-out à peu près total sur une affaire qui ne suscitait plus guère d'émotion, du coup, dans l'opinion. A quelques jours des législatives, ce fait divers devenait même une arme supplémentaire pour l'opposition. Le baron le racontait lui-même, lundi soir, sur Antenne 2 : ses ravisseurs se sont bien gardés d'exiger quoi que ce soit avant les élections. Ils n'auraient rien obtenu : une rançon de 80 millions versée sans sourciller, cela risquait de faire mauvaise impression.

On connaît la suite : libéré, questionné par la police et la justice, Edouard-Jean Empain a cédé la direction de son groupe pour aller reprendre ses esprits aux Etats-Unis. Et quand il est revenu, quand il est réapparu à l'antenne, franc, décontracté, avouant sans honte ses dettes, ses frasques et ses difficultés, plein de mansuétude pour ses geôliers, son image de marque s'est brusquement améliorée. On l'a trouvé crâne et plutôt sympathique. Il aurait dû en rester là. En acceptant cette invitation au magazine « Question de temps », son autoportrait s'est figé sous l'épais vernis du cliché. Le play-boy en polo avait cédé le pas au P.D.G. en veston, au représentant plutôt falot, en apparence en tout cas — ce n'est pas, il s'en faut, un Agnelli, — du patronat. Seul moment savoureux de cet entretien longuet, ennuyeux : à la question : « Son holding apporte-t-il une aide financière à telle ou telle formation politique, à tel ou tel candidat ? », réponse : « Oui, bien sûr, comme tous les autres, par l'intermédiaire du C.N.P.F. »

CLAUDE SARRAUTE.

MARDI 19 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, Feuilleton : Christine (n° 7) ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45, 20 h., Journal.

20 h. 30, Dramatique : La ronde de nuit, de P. Moustiers, réal. G. Axel.

Rembrandt a trente-cinq ans quand il peint la Ronde de nuit. Tandis que son œuvre l'absorbe, sa femme meurt. Ici sont retracées deux années de sa vie : l'histoire d'un tableau.

22 h., Des idées et des hommes : La jalousie aujourd'hui.

Une heure de réponses constructives, de rencontres, une remise en question sur le thème de la jalousie.

22 h. 55, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Sylvie Vartan et John Travolta) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Les dossiers de l'écran : Les envoûtés, téléfilm de J. Thorpe, avec J. Farentino, C. Nevins, E. Roche.

Evénements étranges dans un collège de jeunes filles. La police enquête...

Vers 22 h., Débat : Les phénomènes de possession.

Avec le professeur G. Devereux, le docteur Chertok, M. R. Réant, parapsychologue, le docteur T. Nathan, l'écrivain J.-P. Bourré, un exorciste et un théologien.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) ; 19 h. 10, Feuilleton : Le chevalier de cœur ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma pour tous) : SISSI, d'E. Marischka (1955), avec R. Schneider, K. Bohm, M. Schneider, G. Knuth, V. Degischer, U. Franz, J. Meinrad (rediff.)

Le roman d'amour du jeune empereur d'Autriche François-Joseph et de sa cousine Elisabeth, dite « Sissi », qu'il décida d'épouser alors qu'il était fiancé à sa sœur.

Un mariage historique édulcoré, ramené à l'imagerie et aux mythes sentimentaux de la presse du cœur. Romy Schneider, adolescente sucrée. Gros succès populaire, inaltérable.

22 h. 40, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : le grand livre des aventures de Bretagne... La table ronde ; 19 h. 25, Sciences ;

20 h., Dialogues : « Quine, philosophe inconnu », avec Paul Gochet et Francis Jacques ; 21 h. 15, Musiques de notre temps : Le chef d'orchestre Alexandre Murat ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Aller-retour détours.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Musiques magazine : musique folklorique, ethnique, non écrite et extra-européenne ; 19 h., Jazz time : les défricheurs ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Thèmes variés ;

20 h. 30, Festival de Salzbourg... « Symphonie en ut majeur », « Concerto pour piano et orchestre en ut majeur », « Airs de concerts », « Symphonie en ré majeur » (Mozart), par le Mozarteumorchester de Salzbourg, dir G. Kuhn, avec D. Soffel, soprano, W. Klien, piano ; 22 h. 30, Les sept planètes : Mars ; 23 h., Jour « J » de la musique ; 23 h. 15, Nouveaux talents, premiers sillons ; 0 h. 5, France-Musique la nuit : Beethoven, Biber, Byrd, Haydn, Hendrix, Janequin, Penderecki, Tchaïkovski.

MERCREDI 20 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi ; 17 h. 55, Sur deux roues ; 18 h. 15, A la bonne heure ; 18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, Feuilleton : Christine (n° 8) ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 19 h. 55, Tirage du Loto ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Dramatique : La main coupée, d'après l'œuvre de Blaise Cendrars, réalisation J. Kerchbron.

Cendrars le caporal : engagé dans la légion étrangère en 1914, le jeune poète, interprété par Patrick Préjean, comprit très vite qu'il avait à faire « sa » guerre. Cette adaptation d'un livre de souvenirs est fidèle, conforme à un « esprit » bien éloigné de la mentalité « ancien combattant ».

22 h. 10, Les grandes énigmes : Les dinosaures ont le sang chaud.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 50, Feuilleton : Le provocateur ; 14 h., Aujourd'hui, madame ; 15 h. 15, Série : Mash ; 15 h. 40, Série : Quand tout était pour rire ; 16 h. 10, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Sylvie Vartan et G.G. junior) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Les Muppets ; 21 h. 5, Mi-fugue, mi-raison : la nuit ; 22 h. 20, Magazine médical : Les jours de notre vie (La nouvelle réanimation).

23 h. 15, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Force ouvrière ; 19 h. 10, Feuilleton : Le Chevalier de cœur ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : ALICE OU LA DERNIÈRE FUGUE, de C. Chabrol (1976), avec S. Kristel, C. Vanel, J. Carmet, A. Dussolier, F. Ledoux.

Le pare-brise de sa voiture ayant volé en éclats, une jeune femme trouve asile dans un château mystérieux dont elle ne peut plus sortir.

Traitement réaliste, rigoureux, d'un conte fantastique à la manière de Lewis Carroll ou de Borges. Mondes parallèles et méditation sur la mort.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Michèle Lalonde (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Les civilisations de l'écriture ; à 8 h. 32, L'Europe commence en Crète ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Sciences et techniques ; 10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie : « Sandra super-star », de Richard Peck ; 11 h. 2, Musiciens français ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ; 13 h. 30, Les tournois du royaume de la musique ;

14 h. 5, Un livre, des voix : « La région des grands lacs », de J.-C. Andro ; 15 h. 2, Bonjour, monsieur Miro ; 17 h. 10, Les Français s'interrogent ; 17 h. 32, Musiciens français : Paul Arma ; 18 h. 30, Feuilleton : le grand livre des aventures de Bretagne... « La reine Guenièvre » ; 19 h. 25, La science en marche ;

20 h., André Suarès et la musique, avec J. Cassou, V. Jankelevitch, M. Drouin ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Aller-retour détours.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Interférences ; 12 h. 40, Jazz classique : le pianiste H. Jones ;

14 h., Variétés de la musique légère : Dondeyne, Luypaerts, Carenne, Muy ; 14 h. 30, Triptyque : Bach, Haendel, Mozart ; 15 h. 32, Le concert du mercredi : Schumann, Prokofiev, Beethoven ; 17 h., Postlude : Haydn, Dvorak, Haendel ; 18 h. 2, Musique magazine : les musiques électroniques de studio ; 19 h., Jazz time : les hommes du président ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Thèmes variés ;

20 h. 30, Concert promenade... « Rosamunde » (Schubert), « Messe en ré mineur » (Haydn), par les Richard Hickox Orchestera, dir. R. Hickox, avec F. Palmer, soprano, H. Watts, contralto, P. Langridge, ténor, G. Titus, baryton ; 22 h. 30, Sortilèges du flamenco ; 23 h., Les sept planètes : Mercure ; 0 h. 5, France-Musique la nuit : Cage, Debussy, Schoenberg, Stockhausen, Schumann, Strauss, Stravinski, Wagner.

PRESSE

Directeur de la rédaction

M. GILBERT GUILLEMINAULT DÉMISSIONNE DE « L'AURORE »

M. Gilbert Guilleminault, membre du comité de direction de *l'Aurore* et directeur de la rédaction, vient d'adresser sa lettre de démission à M. Marcel Fournier, P.D.G. de Carrefour et président de Franpresse, nouvelle société éditrice du quotidien de la rue Richelieu.

« (...) Pourquoi diable l'avez-vous achetée [l'Aurore], *alors que d'autres étaient tout prêts à se substituer à vous, si toute formule de relance rédactionnelle était à vos yeux illusoire — ainsi que vous le confessez dans votre communiqué ?*

» Pourquoi diable l'avez-vous achetée, si vous vous demandiez déjà comment vous vous en débarrasseriez en 1979 — ainsi que le laisse pressentir votre communiqué ? N'était-ce que pour en faire une jaquette portant encore fallacieusement le nom de l'Aurore *et couvrant en réalité le surcroît de publicité du* Figaro *et de* France-Soir *?*

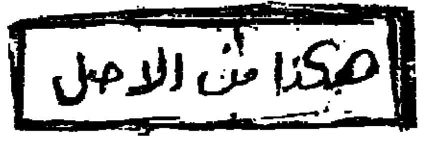
» Avez-vous si peu d'estime à l'égard de notre profession pour croire que nous pouvons faire avec amour un métier dont on nous avoue sans fard qu'il ne sert au mieux qu'à couvrir des intérêts mercantiles ? (...)

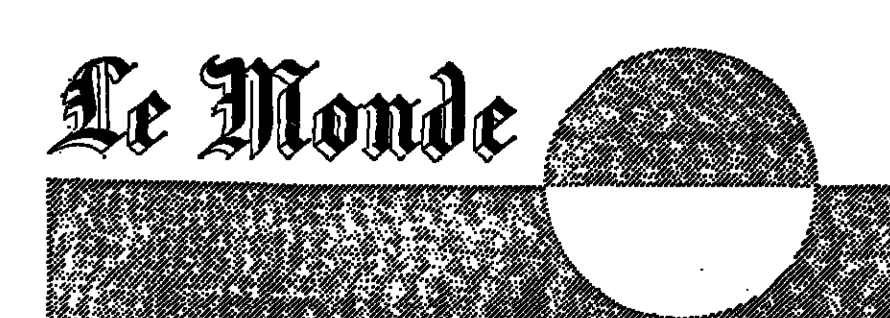
M. Gilbert Guilleminault, qui est né en 1914, annonce alors son intention de recourir, en démissionnant, à la clause de conscience. Il ajoute :

« Après plus de seize années passées à servir loyalement ce journal, il m'est impossible de participer, sans broncher, à son naufrage (...). »

Notons que, depuis le mois de juillet, le nom de M. José Van den Esch ne figure plus parmi les membres du comité de direction de *l'Aurore* : il a décidé de prendre sa retraite. Il ne reste donc plus au générique, avec Mme Francine Lazurick, que les noms de MM. Roland Faure et Dominique Pado.

● *Le Syndicat des journalistes C.F.D.T.*, dont le conseil national s'est réuni dimanche 17 septembre, a évoqué l'accord signé entre le groupe Hersant et les journaux *l'Aurore* et *Paris-turf*. Apportant « *son total appui aux salariés de « l'Aurore »*, le S.J.F.-C.F.D.T. considère que « *cette affaire représente une nouvelle étape dans le processus de concentration de l'information. Une nouvelle fois, le pouvoir favorise les entreprises de Hersant pour mettre la main sur tout un secteur de la presse. Les licenciements qui se produisent en grand nombre déjà à* France-soir *(72 licenciements et suppressions d'emplois fin août) montrent les conséquences pour les salariés, sans parler bien entendu de l'énorme danger pour l'indépendance et le pluralisme de l'information que représente le contrôle par Hersant non seulement d'un nombre croissant de journaux, mais aussi d'un appareil technique de plus en plus important (imprimeries, fac-similé)* ».





Modes du temps

Un nouvel exercice pour les publicitaires :
Comment composer avec les interdits de la loi sur les tabacs

Tabagie de charme

LA loi a, on le sait, limité la publicité pour les tabacs. Limitation quantitative : les annonceurs n'ont plus accès qu'à un seul média, la presse écrite. Ils ne doivent plus non plus dépasser une certaine surface fixée pour l'ensemble de la profession. La limitation concerne aussi le mode d'expression. Désormais, dit l'article 8 de la loi du 9 juillet 1976, la publicité en faveur du tabac ne peut comporter d'autre mention que « *la dénomination du produit, sa composition, le nom et l'adresse du fabricant (...), ni d'autre représentation graphique ou photographique que celle du produit, de son emballage et de l'emblème de la marque* ». Malgré ces conditions sévères, les investissements n'ont pas cessé d'augmenter. En 1977, la presse, seul média désormais autorisé, marquait un accroissement de 50 % par rapport à 1976. Il n'en reste pas moins *que*, aujourd'hui, les *annonceurs* n'ont plus la vie facile. La loi les a obligés à changer leur fusil d'épaule et à trouver d'autres moyens pour demeurer incitatifs dans les limites imposées.

Le temps du message est terminé. Finie l'époque où l'on pouvait dire et faire lire, en parlant d'une cigarette française : « *Elle est belle, elle a de qui tenir.* » Aujourd'hui, c'est l'image qui parle. Chacun la traite avec plus ou moins de bonheur et de subtilité.

Le gros de la troupe se contente de montrer le produit, sorti du paquet et prêt à être pris. Le jeu consiste à répéter le nom de la marque et à multiplier le nombre des cigarettes. D'autres vont plus loin : le paquet tendu avec une ou deux cigarettes « offertes » devient geste. D'autres, encore plus hardis, passent à l'acte et font intervenir la fumée : une cigarette fume toute seule, posée sur un paquet bleu. Simple portrait ou invitation ? Un chameau à l'œil brillant, cigarette allumée au museau, crève l'emballage. « *Nous n'avons fait que reprendre l'emblème de la marque, comme la loi nous y autorise* », déclare l'agence de publicité.

Pour quelques marques, les contraintes de la loi se traduisent par des recherches sur le plan de la qualité. « *La communication s'est déplacée,* fait remarquer François Rouffiac, chargé des enquêtes à *Stratégies*. *Hier, le lecteur s'identifiait au jeune cadre dynamique qui fumait les cigarettes pour leur goût. Aujourd'hui, le message est plus subtil. On cherche à créer une certaine beauté, une certaine qualité, qui induiront un sentiment de classe et de raffinement.* » Pour le SEITA, qui a fait appel à des photographes célèbres, l'image doit être un « regard » sur le produit. Regard qui s'est notamment traduit avec poésie par une cigarette et sa volute de fumée en lévitation dans un ciel bleu. On retrouve cette même exigence de qualité chez les étrangers : perfection glacée pour les Kool, composition chez Winston, où les couleurs — rouge « torero » et brun terrien — jouent un rôle stimulant, distinction chez J. B. Players, où la cigarette se reflète sur le paquet laqué noir et or. En le voyant, l'amateur de sport automobile ne manquera pas d'associer les Lotus JPS, noires rehaussées de filets or, que patronne la marque de cigarettes et qui, actuellement, « ramassent » toutes les victoires en formule 1.

L'image, c'est bien beau mais ce n'est pas tout. Sous l'effet des campagnes antitabac, le consommateur est devenu plus attentif à sa santé. Certaines marques l'ont compris et ont mis en avant l'argument technique, la composition de la cigarette et son taux de goudron et de nicotine. Plutôt que d'affirmer des chiffres, Kent a eu l'idée, pour faire connaître sa Special Mild, de comparer les taux de ses précédentes cigarettes. La dernière née, bien entendu, est la plus douce et la plus légère du marché.

FLORENCE BRETON.

(Suite page 24.)

Cinq silhouettes pour la rentrée



Dessin de MARCQ.

GEORGES RECH : trench en tweed, *Donegal Woolmark*, non doublé, en tons de brun et vert fondus, à trois poches et boutonnage sous patte, 1 150 F ; 14, rue de Seine ; O'Hara, 46, faubourg Saint-Honoré ; Bordeaux : Mod Bis, 1, rue Combes.

TORRENTE : veste en tweed à chevrons sur pantalon et gilet de flanelle grise, à *partir de 1 200 F* ; 9, faubourg Saint-Honoré ; Bordeaux : Archibald, 34, cours de l'Intendance ; Cannes : Anton, 67, rue d'Antibes ; Lyon : Armand Yeterian, 78, cours du Docteur-Long.

CROWN : veste croisée à boutonnage bas, en fin tweed à carreaux, sur un pantalon de velours côtelé ; 650 F et 270 F, chez Janroll, 10, rue du Four.

MADELIOS : veste sport-ville en gros velours cotelé beige, matelassée, à quatre poches et col doublé de tricot, portée avec une chemise à petit col et une mince cravate de soie « club » sur un pantalon de tweed moucheté marron : 750 F, *125 F, 69 F et 285 F ; place* de la Madeleine.

MEYROWITZ : mini-lunettes de lecture, façon écaille, à l'ovale allongé, à partir de 135 F ; rue de Castiglione.

CERRUTI : veste de printemps aux épaules baraquées en lin bleu roi, chemise blanche à petit col ouvert et fine cravate rayée, courte, retenue par une épingle flèche ; 27, rue Royale.

DANIEL HARLOW : variantes de coiffures courtes « architecturales » à petit volume ; 70, rue du Ranelagh et 24, rue Saint-Denis.

(Lire page 24 l'article de NATHALIE MONT-SERVAN : « Les silhouettes de la rentrée ».)

Cette petite bouteille verte qui fait courir l'Amérique

French bulles

UNE petite bouteille verte venue de France. C'était le début de l'année 1978 en Amérique. Elle était « french » et avait donc du « snob-appeal ». On l'achetait dans les épiceries fines. On la commandait au lieu d'un Martini ou d'un gin dans les restaurants à la mode de New-York, Los Angeles et San Francisco. Entre initiés, on en sirotait délicieusement la francité, on y diluait sa mémoire parisienne. « One the rocks » ou tout simplement glacé avec un zeste de limette, c'était le nouveau cocktail sans alcool, le « drink » chic de Jackie Onassis, de Cary Grant, de Jerry Brown, le gouverneur de Californie.

Les dames du monde s'en vaporisaient même le visage de quelques gouttes, comme Margaux Hemingway, mannequin de renom et petite fille de l'écrivain. Un magazine de mode suggérait à ses lectrices de la verser dans leur bain. Et les deux chevaux de course les mieux cotés de l'Amérique, Secrétariat et Kelso, ne pouvaient s'abreuver, pendant leur entraînement, d'autre chose que de petites bouteilles vertes. Noblesse oblige...

« A votre santé », disait, en français, l'étiquette jaune collée sur le goulot. « A votre santé », trinquait-on avec l'accent américain. Littéralement. Comme on trinquerait, avec une coupe de champagne n'avait-on pas surnommé la petite bouteille verte « le champagne des eaux minérales », — aux vertus diététiques du nouveau « drink » : pas de calories, aucun produit chimique, pas de sucre, beaucoup de calcium et très peu de sodium. En bref, un « miracle de la nature ».

***

Car elle était saine la petite bouteille verte, et ne faisait pas grossir. Or l'obsession du naturel et du tour de taille commençait à gagner la masse des consommateurs américains, tout engraissés de leurs excès de sucre, malades de leurs abus chimiques. Un certain M. Nevins, président de la compagnie Les grandes eaux de France et ancien directeur de Levi Strauss international, flaira le bon vent et eut l'idée de faire à l'Amérique ce qu'il fit un jour à l'Europe : mettre une bouteille verte dans chaque cabas américain, comme il mit un jean Levis sur chaque paire de jambes européennes.

C'était le milieu de l'année 1978. Le David de la petite eau de France s'attaqua au Goliath des grands sodas d'Amérique, soit un marché annuel de 10 milliards de dollars. Armé d'un budget publicitaire de 6 millions de dollars, M. Nevins partit en croisade à travers les Etats-Unis pour civiliser les gosiers vulgaires du consommateur moyen. En quelques mois, il hissa son produit sur les rayons de la plupart des supermarchés. Il fit baisser le prix de la bouteille de trois quarts de litre de 5 francs à 3 francs. Il finança la construction d'une centaine de « parcours d'éducation physique » où l'Amérique allait, sous le patronage de la verte bouteille, trouver son souffle athlétique des années 80.

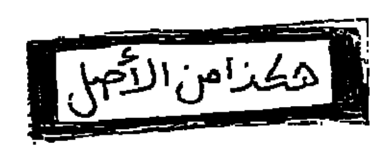
***

Et le fameux élixir alla de son chemin. En 1975, deux millions et demi de petites bouteilles avaient été vendues. A la fin de l'année 1978, l'Amérique en aura bu quatre-vingt millions. Sa consommation n'est plus réservée à la star mais à l'Américain moyen. On le boit toujours glacé avec un zeste de limette, mais on le mélange aussi à du vin blanc ou rouge. On l'américanise enfin pour conquérir les derniers palais, rebelles encore à l'eau non sucrée, non colorée : on en fait des desserts franco-américains comme ce « banana bliss » confectionné avec une tasse de lait, une boule de glace à la vanille, une demi-banane et une petite bouteille verte d'un quart de litre.

Mais qu'y a-t-il donc dans cette mystérieuse bouteille ? C'est ce que se sont longtemps demandé les témoins du match du 15 février dernier entre Leon Spinks et Muhammad Ali à Las Vegas, quand Leon Spinks, après le douzième round, but quelques goulées d'un mystérieux liquide et, ravigoté, bondit vers le titre de champion du monde. Ali accusa Spinks de s'être drogué. Sommé, la semaine dernière, de révéler l'identité du liquide, Leon Spinks s'exécuta : « C'était de l'eau, pétillante, comme du soda. » « Vous souvenez-vous du nom de cette eau ? », *lui demanda-t-on.* « Du Perrier, oui, c'est comme ça que cela s'appelait. »

Perrier, le coca-cola diététique des années 80 ? Mais alors, prononcez « Perry-yea » comme en Amérique...

SYLVIE CROSSMAN.



MODES DU TEMPS

Les silhouettes de la rentrée

TOUT bouge, en mode masculine cet automne : les formes, les tissus, mais aussi la façon de s'habiller. Les créateurs et les couturiers font évoluer leur style vers des lignes sportives et viriles. Les nouveaux costumes paraissent davantage dessinés pour le footing ou le golf que pour le bureau. Ce n'est qu'un juste retour des choses si l'on sait que le costume de ville, à l'origine, est un dérivé de la tenue de chasse du hobereau anglais.

Les progrès des industries textiles permettent, à l'heure actuelle, de sortir des tissus qui ressemblent à des tricots ; ils sont taillés à cru, sans le moindre artifice de rembourrage, ou de triplure. On est loin du carcan à deux ou trois pièces, symbole de la promotion sociale et des vertus bourgeoises, que cinq millions de Français portent encore quotidiennement. L'homme d'aujourd'hui demande à ses vêtements le confort total et l'adaptation aux changements climatiques.

Désormais, les grands magasins et les boutiques s'attachent à lancer ce style en pardessus, paletots et blousons ou vestes, désassortis au pantalon, dont les formes droites s'accommodent de pinces et de poches. Quelque deux millions de Français s'y intéressent, surtout les jeunes entrant dans la vie active.

Parmi les magasins parisiens, Madelios est en cours de rénovation. Son directeur, Jean-Claude Rozet, vient d'inaugurer un important rayon de modèles « sport-ville » de différents prix. Les hauts de gamme y sont représentés par Dior « Monsieur », Lanvin et Yves Saint-Laurent.

Au SEHM (Salon européen de l'habillement masculin) la mode d'été 1979 se développe sur le thème du destructuré en poids plume, à petit relief. Il y a partout des vestes qui ressemblent au tricot, en teintes naturelles, particulièrement chez Renoma, Francesco Smalto, Paul Boyé et Bidermann. Les survêtements de sport se prolongent pour la ville chez l'Américain Jeff Sayre en couleurs vives ; chez Christian Aujard, Georges Rech, le Japonais Takeo Kikuchi et Cerruti, les carrures inspirent le respect.

Mais le sport est aussi synonyme d'affaires. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'entrée musclée de Fusalp dans le domaine de la mode des sports d'hiver et d'été. La société, qui fait partie du groupe Empain-Schneider, est dirigée et gérée par William Desazars de Montgailhard avec dynamisme. Fournisseur de l'équipe de France, Fusalp lance une nouvelle combinaison de descente, un anorak « semi-gonflant » et un gilet pare-vent bicolore pour champions et spectateurs des deux sexes.

Notons que Pierre Cardin, qui ouvre une boutique, 35, avenue George-V, et bientôt, 27, avenue Victor-Hugo, vient de mettre en échec la contrefaçon dont était la victime en Corée du Sud sa griffe et celle d'autres couturiers parisiens. Il a même obtenu l'appui de la Maison Blanche pour la protection des « droits d'auteurs » de créateurs français et américains.

NATHALIE MONT-SERVAN.

0,38 mètre carré par habitant en 1970, 1,17 mètre carré en 1977.

La moquette occupe le terrain

IL y a une dizaine d'années, les Français étaient de piètres consommateurs de moquettes. Une habile publicité promotionnelle et la pose systématique de ce revêtement de sol dans les immeubles neufs ont fait progresser sensiblement notre consommation de moquette. En 1977, d'après l'Union des fabricants de tapis de France, elle a atteint 1,17 mètre carré par habitant, alors qu'elle n'était que de 0,36 mètre carré en 1970. Autre constatation des spécialistes : pendant que les ventes de moquettes augmentaient nettement, celles de tapis aiguilletés diminuaient dans de fortes proportions. La notion de confort est donc désormais prédominante dans le choix d'un revêtement de sol textile.

Au Salon professionnel du tapis, qui s'est réuni à Paris en juin dernier, les collections présentées par les fabricants ont permis de dégager quelques tendances de ce qui se portera sous nos pieds. Les moquettes unies ont une gamme encore plus étendue de coloris ; en vedette, le rose, qui est d'actualité en décoration. On le trouve en nuances diverses : rose pâle, chez France-Tapis, sur la moquette à velours bouclé-structuré « Eclecio », rose pêche sur un velours rasé 100 % laine, de Louis De Poortere, et un velours ciselé en polyamide, de Balamundi, bois de rose pour une moelleuse moquette de salle de bains, de Balsan.

Autre dominante décorative : la réapparition des gris. Ils figurent dans les collections de Balamundi, Dalami, Flipo, France-Tapis, De Poortere et Tasaco, allant du délicat gris perle au vigoureux gris fer. Les tons naturels (du beige au brun) sont toujours présents et consolident leur succès des années précédentes, en particulier chez Tapisift.

Les moquettes se différencient aussi par leur aspect. Celles à velours bouclé ont un côté rustique, que leur surface soit à point carré et ressemblant à un gros tweed (« Talmass », Louis De Poortere), à grosses boucles de hauteurs différentes (« Pacha » et « Lord », Tapisift) ou à bouclettes genre astrakan, comme la moquette en coton blanc ou de tons pastels de Sallandrouze.

A l'opposé de ces « bouclés » de style berbère, de nouvelles moquettes ont un aspect soyeux, convenant à des décors raffinés. Sommer est l'un des instigateurs de ces tapis à reflets brillants, avec sa collection « Impressions orientales » ; elle se compose de huit modèles de moquettes, de nuances nacrées ou mordorées et imprimées de dessins très estompés. Pour la moquette « Mahendra », Sommer a utilisé la toute nouvelle fibre « Sylkharesse », de Rhône-Poulenc-Textile, qui apporte tout le chatoiement de la soie.

Si l'Orient a été, pour Sommer, une source d'inspiration pour une création moderne, il est, pour d'autres, le prétexte à une copie de ses thèmes traditionnels. Dans le domaine des carpettes, on remarque en effet cette année une floraison de reproductions mécaniques des fameux tapis d'Orient. C'est en utilisant les procédés techniques les plus perfectionnés que les fabricants ont pu réaliser des carpettes de laine reproduisant — aussi fidèlement qu'une machine puisse le faire — les dessins et les coloris de leurs modèles orientaux. Un rêve à la portée de bourses occidentales, avec des prix allant de 400 à 600 F environ le mètre carré. Parmi les bonnes copies, il y a un dessin kesh n (Louis De Poortere), un tapis caucasien, de France-Tapis, un dessin de Kachan, chez Heuga, un tapis de prière, d'inspiration koula, dans la collection « Karum », de Tapisift. Cette vogue des carpettes imitant les tapis d'Orient succède à la flambée (très éphémère) des dessins contemporains qui ont, aujourd'hui, pratiquement disparu.

JANY AUJAME.

Trouvailles

Vaisselle

Coin de charme

D'une très vieille et toute petite épicerie, Annick Couchouron a fait une jolie boutique : plafond et moquette violet, frisette de pin au mur. Et, dans cette maison, située à Boulogne, pas loin du Bois, elle a ensuite aménagé une seconde boutique dans la cour. Côté rue, on trouve des objets de bois (égouttoirs, toutes les cuillers, planches à découper), des paniers, des bougies. Côté cour, où le décor est plus raffiné, s'alignent sur des étagères blanches de la vaisselle colorée, des verres de toutes formes. Des couverts à manches ton ivoire, rouge, rose au vert amande s'assortissent à des services de faïence de mêmes coloris. Des couverts en laiton doré, droits et fins, valent 16 F la pièce. Nappes imprimées et tissus d'ameublement complètent ce choix de bon goût.

★ Art-Complément-Décor, 79, av. J.-B.-Clément, 92100 Boulogne.

Maison

Dissuasion

Le déclenchement d'une sirène peut suffire à mettre en fuite un malfaiteur qui tente de fracturer une porte d'appartement. Dans ce type d' « alarme de porte » (boîtier à contact magnétique avec sirène deux tons), Calor vient de sortir un nouveau modèle qui possède, en plus, un « bouton panique ». Ce dispositif permet, si on a ouvert sa porte à un intrus qui tente de pénétrer dans l'appartement, de déclencher volontairement la sirène. En cas d'absence, l'alarme est prête à fonctionner en cas de tentative d'effraction. L'installation de ce boîtier d'alarme se fait sur n'importe quelle porte palière.

★ Calor, alarme de porte, référence 40.51, 295 F. En vente dans les grands magasins et chez les électriciens et les électroménagistes.

Guerre aux moustiques

Un seul et minuscule moustique qui s'introduit dans une chambre suffit à troubler irrémédiablement le sommeil de ses occupants. La chasse à ces insectes de l'été s'est dotée d'une nouvelle arme : le diffuseur électrique de produits antimoustiques. Il s'agit d'un petit boîtier contenant une résistance chauffante ; on y introduit une pastille, ou une plaquette imprégnée d'insecticide. Non toxique pour l'homme, il est à base de pyrèthre. Le produit s'évapore lentement sous l'effet de la chaleur, généralement pendant huit heures.

Parmi les diffuseurs les plus récents, on peut citer le « Tupic », en forme de soucoupe, qui se branche sur une prise de courant 220 volts, et coûte 35 F, avec vingt pastilles antimoustiques; la boîte de recharge de vingt vaut 16 F. Le diffuseur « Vape », de forme carrée, s'adapte à tous les voltages ; il est vendu 35 F environ, avec dix plaquettes, la boîte de trente recharges, 19 F.

Energie

Eau et soleil

Des chauffe-eau solaires sont installés, actuellement, sur la terrasse du Centre Pompidou. Ces appareils, de diverses marques, sont en fonctionnement et, grâce à un micro-processeur, il est possible de calculer leurs rendements selon des scénarios simulés d'utilisation : eau chaude sanitaire nécessaire pour un foyer de quatre personnes, par exemple. Cette exposition, intitulée « Sous le soleil, autrement » est réalisée par le Centre de création industrielle, en collaboration avec le Comité scientifique et technique de l'industrie du chauffage, de la ventilation et du conditionnement d'air (Costic). Des éléments d'information sont donnés au public pour le choix d'un chauffe-eau solaire et son installation.

★ Centre Georges-Pompidou, terrasse Sud-Saint-Merri.

Tabagie de charme

(Suite de la page 23.)

Autre démarche intéressante : celle qui a présidé au lancement de la cigarette française Rich and Light. Ici, c'est le nom qui a été choisi comme signifiant. C'est lui qui porte le message. C'est sciemment qu'on a retenu un vocable anglo-saxon pour baptiser une cigarette nationale. Rich and Light a du reste été préféré à Mellow, plus facile à prononcer mais plus ambigu. Les tests ont montré que le consommateur hésitait entre « moelleux » et « mielleux ».

Ce choix étranger qui peut étonner et même choquer est en fait destiné à apparenter cette blonde légère et qui a du goût aux blondes anglaises et américaines, dont la percée sur le marché se fait chaque année plus offensive. En 1977, la vente des cigarettes étrangères a augmenté de 30,7 % par rapport à 1976. Par rapport à la concurrence, la Rich and Light se défend assez bien puisque quatre mois après sa sortie elle fait plus de 50 % des ventes dans le segment des cigarettes légères.

La loi rend donc le lancement d'un produit beaucoup moins aisé qu'aurapavant. « *Dans ces conditions, le paquet est devenu l'élément majeur de communication*, observe M. Philippe Croissant, directeur du SEITA. *L'emballage « sable » que nous avons choisi pour la Rich and Light correspond bien à son caractère. S'il n'est pas question de changer quoi que ce soit aux cigarettes existantes — le consommateur reste conservateur en ce qui concerne les produits de bouche, — les futurs emballages devront être de plus en plus signifiants, la simple présence du paquet permettant d'identifier les principales caractéristiques du produit.* »

Alors que la consommation commence à se reporter... légèrement vers les cigarettes plus légères, les marques poursuivent leurs recherches en matière de publicité. Elles envisagent notamment de publier des messages sur les paquets. « *On peut le faire*, déclare M. Croissant, *à condition que la mention ne figure pas sur l'annonce.* » Au photographe donc de se débrouiller. Décidément, la loi de Mme Veil stimule les créatifs.

FLORENCE BRETON.

Rue du Bac à Paris

Bijoux d'artisan

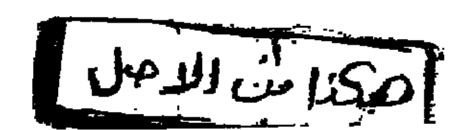
LES bijoux ont fait leur rentrée à la Maison des métiers d'arts français, rue du Bac, à Paris, qui présente les créations de quelque quinze bijoutiers. Les formes restent classiques : ce sont toujours des colliers, des bagues, des bracelets et des broches qui brillent dans les vitrines. Deux exceptions cependant : le somptueux collier pectoral de Lutz A. Quambusch — algues en argent sur cuir noir — et les épingles à cheveux scintillantes et surréalistes — pyrite et argent — de Mia Boutemy.

Parallèlement aux métaux précieux, les bijoutiers emploient beaucoup de minéraux, des métaux, du bois, du cuir. Chacun les assemble selon son inspiration. Janos Borovi recherche l'alliance ou le contraste des formes pour ses pendentifs massifs. Christiane Billet a réussi un accord subtil avec son bracelet d'argent orné d'améthystes pâles. Quant au collier d'argent de Claude et Françoise Chavent, il est articulé comme une armure. Christophe Burger, qui aime la cassure de l'ardoise, compose des broches-tableau. Yann Denez préfère les broches-messages — des granulations colorées sur fond d'or — évoquant la terre, le soleil, la mer.

On reconnaît Marc Boissonnet à ses constructions de fils d'or — échelles sans barreaux — sortant d'une broche-cratère en argent. Et le petit pendentif « artisanal » — truelle d'or, coulée de chaux sur bloc d'ébène — ne peut être signé que Gilles Jonemann. Dans la « section poétique » enfin, Régine Hagedorn se distingue avec son collier-liane à pétales d'ardoise piqués de deux perles qui ressemblent à des boules de gui.

FL. B.

★ Jusqu'au 14 octobre, du mardi au samedi, de 10 h. à 13 h. et 14 h. à 19 h., 28, rue du Bac, 75007 Paris.



"MAINTENANT" quand vous voudrez...

Un nouveau journal. Que beaucoup déjà attendent.

Un journal hebdomadaire.

Un journal d'information qui se méfie des sermons, des soliloques, des discours d'appareils.

Un journal d'enquêtes et de reportages, politique et culturel. Sans édito mandarinal, sans autocensure ni censure, sans cloisonnement en rubriques figées.

Un journal fait par une équipe de journalistes professionnels, libres de leur parole, qui disposeront d'un véritable pouvoir de contrôle sur la rédaction et la gestion.

Un journal pluraliste et unitaire. Car si le temps des absolues certitudes est révolu, demeure la volonté du socialisme à construire. Elle appelle une critique commune de nos pratiques, de nos croyances, de nos mots.

Un journal comme celui-là demande beaucoup. Des énergies. De l'imagination. De l'argent.

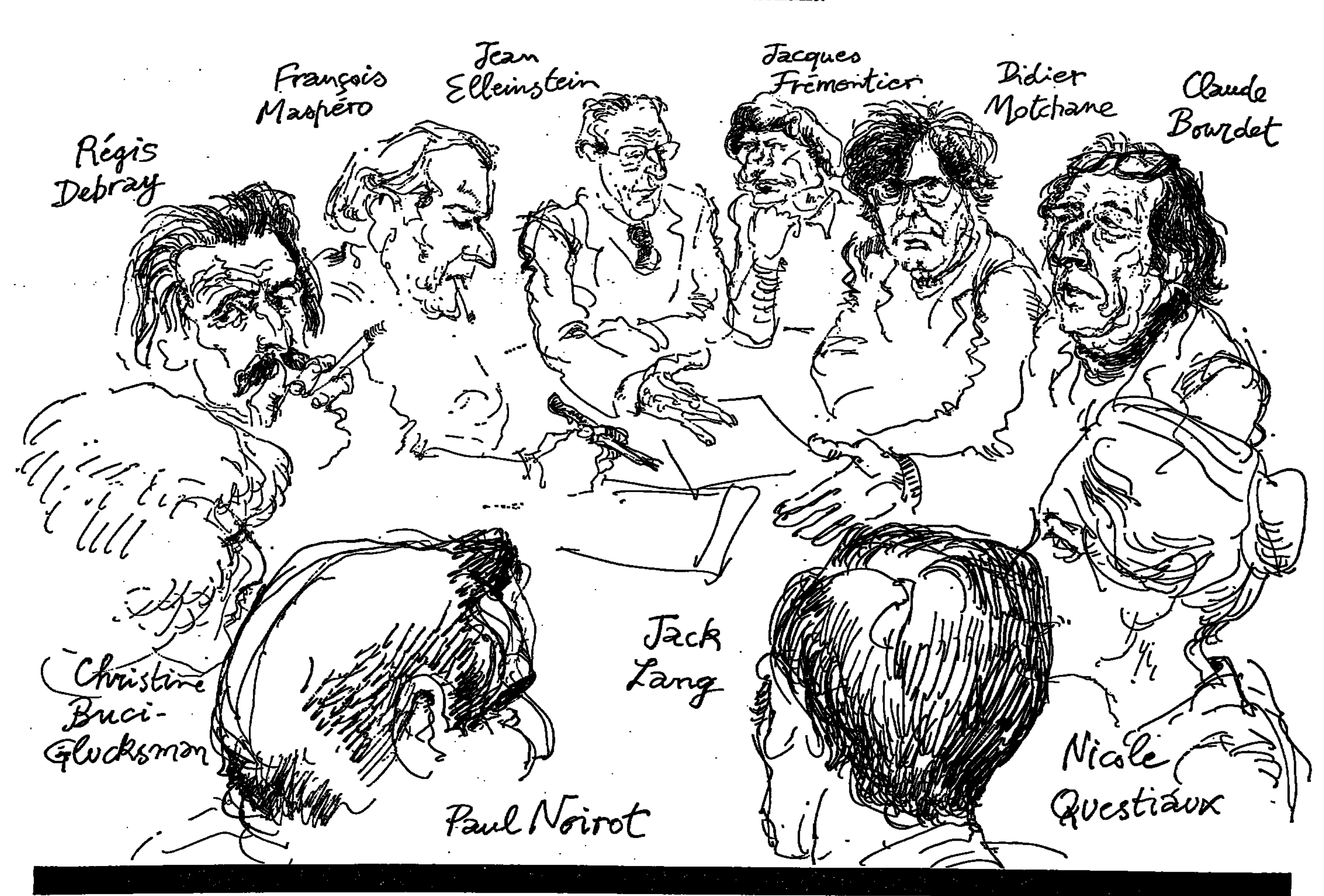
La formule que nous avons arrêtée, l'équipe journalistique que nous avons constituée, la maquette que nous avons préparée, sont ambitieuses.

Le projet et l'appel à l'épargne publique – 15 000 actions de 300 F. chacune – ont rencontré un écho certain. Déjà, au cours de cet été, 120 millions d'anciens francs nous ont été adressés.

Il faut poursuivre. Maintenant. Dès cette rentrée.

La souscription est ouverte jusqu'à la fin du mois de Novembre.

Si nos espoirs, notre volonté sont aussi les vôtres, apportez d'urgence votre soutien, votre participation à Maintenant.



- Pour prendre connaissance des statuts. écrire à la S.P.E.P.H. 14/16 rue des Petits-hôtels, 75010.
- Vous n'êtes pas obligés de régler immédiatement la totalité de la somme, mais éventuellement le quart. Vous devez en revanche vous engager à verser le complément lorsque la société le demandera, dans quelques mois.
- La législation garantit votre souscription : tant que les 15.000 actions n'ont pas été souscrites, l'argent recueilli est bloqué à la Banque de l'Entreprise 28, rue Cambacérès – 75008.

  Si la totalité des actions n'est pas souscrite, la société ne peut se constituer, et les sommes versées par les souscripteurs leur sont intégralement restituées.
- Une note d'information qui a reçu le visa n° 7844 en date du 18 mai 1978 de la Commision des Opérations de Bourse (C.O.B) est disponible au siège social.
- La Société de Presse et d'Edition des Petits Hôtels (S.P.E.P.H.) sera une société anonyme au capital de 4.500.000 F. divisé en 15.000 actions de 300 F chacune.

  Elle aura la forme d'une S.A. à conseil de surveillance et à directoire. Son activité sera consacrée à la publication d'un hebdomadaire politique et culturel ayant pour titre : « Maintenant »

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je, soussigné..

déclare souscrire par le présent bulletin, ...*action (s) de trois cents francs chacune.*

A l'appui de ma souscription, je verse la somme de .... *représentant le quart ou la totalité du montant nominal des actions souscrites.*

Je m'engage à verser le solde..*suivant les appels de fonds qui seront faits par le directoire.*

Fait à ....*le* ....   *Signature*

Chèque à établir à *l'ordre de la S.P.E.P.H.* et à retourner avec le bulletin à S.P.E.P.H., 14/16, rue des Petits-Hôtels, 75010.

Le Monde

culture

LE JOUR DES ARTS

Sculptures à la Part-Dieu

Dans le quartier neuf de Lyon, une exposition réunit une quarantaine d'œuvres de vingt-sept sculpteurs. C'est plus qu'on en a vu dans cette ville depuis des lustres. Elle ne constitue pas un panorama complet de la sculpture contemporaine, mais est faite d'œuvres fortes. Il le fallait pour animer ces espaces ouverts, ces architectures de tours et de buildings et venir utilement humaniser les lieux. Les sculptures d'Etienne Martin, Peñalba, Pierluca, Viseux, Arman, César, Di Teana, Chadwick, Molinari, Ernst, Miro, Calder... ont surtout été regroupées dans le grand hall de la bibliothèque municipale, tandis que les œuvres des artistes de la région Rhône-Alpes ont été placées dans les parages de l'auditorium et sur la dalle de la cité administrative. Elles sont onze (celles de Descombin, Ciesla, Comby, Darnas, Coulentianos...), qui resteront en place, constituant ainsi l'amorce d'un musée de sculpture dans la rue ; elles sont pres--- toutes de métal, presque toutes abstraites, liées d'une parenté indiscutable.

Peintures du dix-huitième siècle français à Moscou

Une exposition de peintures du XVIII[e] siècle français vient de s'ouvrir au musée Pouchkine, à Moscou. Elle rassemble cent quatorze toiles provenant d'une soixantaine de musées français et propose un aperçu complet des divers courants et genres de la peinture au Siècle des Lumières à travers Watteau, Fragonard, Boucher, Greuze, Hubert Robert, Rigaud, Chardin, Lancret, ou encore De Troy, Desportes et Gillot. Cette exposition devrait intéresser le public soviétique, d'autant plus que le XVIII[e] siècle français, par l'intermédiaire de Lancret, qui enseigna à l'Ecole des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, a eu une influence importante sur l'art russe. Après Moscou, l'exposition ira à Leningrad.

Quinzième congrès des villes d'art

L'Association nationale pour la protection des villes d'art organise, du 29 septembre au 1[er] octobre, à Guérande et au Croisic (Loire-Atlantique), le XIV[e] congrès des villes d'art. Ce congrès, placé sous le patronage du ministre de l'environnement et présidé par M. François Delmas, secrétaire d'Etat, aura pour thème la protection esthétique des petites et moyennes cités. Trois commissions se préoccuperont de problèmes d'actualité tels que « réhabilitation et utilisation des immeubles restaurés », « aspect extérieur des villes et de leurs abords », « circulation automobile, voies pour piétons, parkings ». Différentes visites sont prévues dans les deux villes hôtes.

(Association nationale pour la protection des villes d'art, 39, avenue de la Motte-Picquet, 75007 Paris ; tél. 705-37-71.)

Dans les galeries parisiennes

Domenico Gnoli, *galerie Isy-Brachot, 35, rue Guenegaud : Brachot, 35, rue Guénégaud : peintures et sculptures d'un Italien mort prématurément ; présence amplifiée du quotidien à travers la couture d'un pantalon ou un bouton de chemise.* Guido Biasi, *galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud : un Italien encore, en quête de mémoire picturale, qui juxtapose, analyse, confronte des morceaux de peintures anciennes refaites par lui.* Aspects de l'art italien d'aujourd'hui, *galerie de l'Université, 52, rue de Bassano : douze peintres et sculpteurs, donnant dans l'abstraction plutôt géométrique et les spéculations spatiales.* Butor - Masurovsky, *librairie-galerie Obliques, 58, rue de l'Hôtel-de-ville : du texte à l'image, dernier volet d'une collaboration peintre-écrivain très fructueuse.* Jacques Halbert, *galerie Alain-Oudin, 28 bis, boulevard de Sébastopol : un peintre « cerisiste », c'est-à-dire que tout ce qu'il fait — composer un dîner ou peindre — est à base de cerises.*

Jazz

SENS'MUSIC MEETING

Au festival des mémoires imaginaires

Un peu à l'écart d'une ville qui ne se souciait pas vraiment de ses premières grandes rencontres de musiques, improvisées juste en face de la gendarmerie nationale, la M.J.C. de Sens a pris le risque, deux jours durant, de rassembler une cinquantaine de musiciens européens, tous impliqués dans l'énigmatique aventure de l'improvisation moderne. De l'improvisation — on le sait un peu mieux en Occident depuis le jazz, — il y en a dans la plupart des musiques. Mais celle-ci, très spécifiquement européenne depuis une dizaine d'années, on ne sait pas bien la nommer encore : et ce n'est pas pour rien que l'organisation de Sens (avec, pour la réalisation artistique, le musicien Jacques Berrocal) a pu hésiter entre plusieurs intitulés : musiques ouvertes, contemporaines, contemporaines improvisées, concrètes, *free*, libres, pour ne retenir finalement que l'idée de *rencontre* (meeting).

Une communication épurée

Devant la mauvaise grâce d'une municipalité qui a même refusé de prêter une salle au festival, la M.J.C. a dû louer un vaste local, pas si désagréable, et très correctement sonorisé par France-Musique. On attendait un peu, du côté des autorités, quelque échec bruyant ou quelque incident : pas de chance, il a fallu, au pays des musiques doucement violentes, déchanter et laisser chanter en paix les amoureux de la scène, des risques et des sons. Ici, le public est tranquillement passionné, curieux de tout, prêt à tout, sans tabous ni conventions. Et en fin de compte, il est aussi nombreux, à Sens, que pour les grandes vedettes de variété. Mais il vient de plus loin.

Prêt à tout, il faut l'être, devant les chemins imprévus de ces expressions musicales, aussi *désacralisées* que possible : puisque tout se dérobe et qu'il ne reste apparemment rien, ni référence esthétique, fondée sur quelque idée du *beau*, ni humaine faisant appel au savoir-faire, au talent ou au génie, encore moins de référence sociale comme ont su s'en inventer les religions et les musiques ethniques (mais aussi le jazz ou le rock), puisque ces motifs où se fonde toute critique n'ont ici plus cours — même quand ils ne sont pas totalement oubliés — alors il faut inventer d'autres liens, une autre manière d'être sur scène, d'être public, ou simplement d'être ensemble. C'est ce qu'on a compris, à Sens, où l'on ignore délibérément le style marathonien des festivals qui ont toujours peur de n'en pas faire assez, ou de n'en pas faire plus que le voisin. Sens, un festival qui prend son temps...

Mais si tout, dans les nouvelles musiques improvisées, semble possible, si toute *valeur* paraît abolie (précisément : tous les musiciens ont reçu le même cachet), ce n'est pas pour autant le règne de l'indifférence. Plus de normes, semble-t-il, mais l'ennui reste le principal critère d'évaluation. L'ennui, ou une forme de désintérêt pour l'aventure qui est en train de se nouer sur scène. Comme s'il ne restait rien, que le lien ténu d'une communication épurée, ou l'appréciation de ce qui se trame entre les musiciens, leurs instruments et les sons. Quand Jacques Berrocal intervient, après un montage cocasse et pathétique d'enregistrements sur radio, on sait que la partie n'est pas gagnée : parce qu'il s'agit d'une partie qu'il joue, sans contrat, avec nous. Mais quand il transforme quelques gloussements ironiques en rires complices, par une véritable entrée de clown, alors on sait qu'il pourra tout se permettre, tout jouer et jouer de tout, sans même s'arrêter au plaisir dada-désuet du gag pour le gag. Et il ne s'en fera pas faute, convoquant autour de lui la meilleure section de cuivres entendue depuis bien longtemps dans ces musiques, pour réinventer un univers sonore de toutes pièces.

Une immense mémoire du monde

Parce qu'il s'agit souvent de ça, aussi : ces démarches, qui ont tant de mal à se défaire de toute référence, retrouvent par leurs rappels inventifs et l'évocation de mille cultures, une immense mémoire du monde ; une mémoire ou plutôt des mémoires imaginaires, reconstruites à l'envers exactement de ce que tentent aujourd'hui les « folkeux ». Musiques venues d'hier et d'ailleurs, mais sans nostalgie et sans imitation bêta. Depuis longtemps, Michel Portal nous a habitués à ces somptueuses investigations qu'à Sens il a menées avec Winko Globokar, Bernard Lubat, Leon Francioli et Beb Guérin : et pourtant, c'est de ces itinéraires et de ces errances qui savent poser un nouveau lyrisme et retrouver l'émotion, que nous avons le moins l'habitude...

A chaque concert son histoire, et l'histoire de sa production : car c'est cela aussi qu'elles racontent, les musiques improvisées : leur propre histoire et leur mode d'élaboration. Et devant tant d'invitation à la musique, aux musiques, à l'improvisation et à l'imagination, il s'en est bien trouvé un, un *espontaneo*, pour sauter dans l'arène, se joindre à eux et à leurs jeux sublimes. Mais, on commence à le savoir : rien de plus difficile que de s'improviser improvisateur ; et la rencontre avec ces singuliers d'un autre art ne se fit pas...

Ce n'était pas le seul concert à finir sans finir. On ne joue pas beaucoup ici des grands flons-flons et autres signaux sonores qui lancent et programment les applaudissements. Avec le public, l'échange est plus subtil : autant celui-ci s'est dépouillé de toute norme qui lui permettrait de rejeter, d'exclure, autant le musicien redoute les tics à la mode, la poudre aux yeux (et aux oreilles), et le semblant du plaisir. Mais quand sur scène l'action a réellement eu lieu, quand une voix suspend des centaines de personnes aux limites de l'imperceptible, ce qui est un défi dans ce hall de sport qui n'a pas cessé de résonner de tintinnabuler avec des canettes vides, quand Tamia rassemble dans son improvisation vocale toute une image sonore venue de tous les Orients imaginables, et la soutient des percussions de Pierre Charpy, qu'elle relance, alors on se déchaîne : tant il est vrai que même dans l'appréciation la plus démocratique (sans refus ni censures), il reste encore des degrés. Comme on se déchaîne au duo d'Irène Schweizer Rüdiger Carl, ou aux longues promenades solitaires de Hans Reichel (guitare) et de Claude Parle (accordéon).

Venus du Nord et bardés de leurs très récentes traditions, des duos encore : Tchicai et Goudbeek pour la plus grande gloire du saxophone ; Paul Rutherford et Barry Guy pour un voyage sans complaisance au bout des possibilités de l'instrument (trombone et basse) ; Alexander Von Schlippenbach et Sven Ake Johansson, ou encore Günther Christmann et Detlef Schonenberg...

Après Sens, les rassemblements de musiques improvisées n'auront plus exactement la même portée. Plus qu'un commencement, Sens s'est fait le sommet momentané d'une recherche qui couve et aboutit en mille coins différents. Il se trouvait bien un musicien, pas des plus convaincants, pour larmoyer sur la mort du Free... Mais il sera là l'an prochain, et les édiles aussi, introuvables cette année, quand ils sauront que *Sens' Music Meeting* fut une aimable réussite.

FRANCIS MARMANDE.

Le duo Texier-Lockwood au Caveau de la Montagne

Tous les chemins mènent à Rome mais quelquefois mieux que les autres, si l'on est à Paris, celui qui amorça la voie directe, au temps de Lutèce, et devint plus tard la rue Bordelles avant de s'intellectualiser en rue Descartes. C'est le chemin que prirent en effet, voici cinq ans, avec astuce et courage, en comptant un peu sur la chance, pour atteindre leur Rome à eux, Evelyne et Pierre Rizzoli.

Ils cherchaient un lien pour le jazz, afin d'y vivre parmi les musiciens. Ils prirent la bonne route, dans un des plus vieux quartiers du cinquième. Ils essayèrent diverses formules : un trio de jazz au premier sous-sol, des duos brésiliens au rez-de-chaussée, des ensembles « dixieland » dans les deux caves pendant les week-ends. L'idée de duos de jazz s'est imposée lentement, avec heurs et malheurs. Au départ, il n'existait à Paris, dans le genre, que l'association Mas-Alvim. C'est au 18 de la rue Descartes, au Jazz-Club du Caveau de la Montagne, que se sont consumés d'autres couples.

Tout reprendre à zéro

Le bassiste Henri Texier (avec le guitariste Jimmy Gourley) fut le premier à tenter l'expérience duelle dans la maison. Il s'y trouve en ce moment, il y est revenu (avec le violoniste Didier Lockwood, un remarquable musicien de vingt-deux ans, ancien de Magma et créateur de Surya). Homme étonnant, Texier, qui joua aux côtés des plus grands : Don Cherry, Mal Waldron, Art Farmer, Dexter Gordon ; qui conquit l'estime de Newport avec Phil Woods ; qui fonda et promena en Europe Total Issue ; qui accompagna longtemps Ponty dans tous ses concerts ; qui, enfin, brusquement, décida de tout reconsidérer, tout reprendre à zéro. Depuis 1976, avec son disque en solo et sa rentrée exceptionnelle à Châteauvallon, où il fut omniprésent, Texier s'est retrouvé, sans reniement, dans une aventure nouvelle.

« *Je suis,* dit-il, *un artiste de jazz. Qui a pratiqué, qui a aimé authentiquement cette musique ne peut plus s'en déprendre. Quelques-uns d'entre nous cherchent à changer sa dénomination, mais à quoi bon ? Le milieu reste le même, et les attitudes à l'égard des êtres et des choses aussi, car c'est cela le jazz, par-dessus tout : une manière d'exister. J'ai cherché à agrandir mon expérience d'instrumentiste avec le oud et les percussions, mais dans l'esprit jazzique. Quant à la basse, je l'étreins toujours, avec la passion sans laquelle on ne peut rien attendre de cet objet terrible sur quoi d'abord on se meurtrit les doigts — jusqu'au sang — et qui, serait-on le plus endurci, éprouve la main à un point tel qu'elle a peine à saisir, après quelques heures de travail, un simple verre de bière.* »

Au fil des semaines, avec Texier et Lockwood notamment, le jazz va continuer de s'incarner dans un dialogue à deux partenaires, devant un autre duo, permanent celui-là, et sans lequel, répétons-le, rien n'aurait pu se faire rue Descartes : Pierre et Evelyne Rizzoli.

LUCIEN MALSON.

★ Disques d'Henri Texier : *Amir* (Eurodisc 913082), *Varech* (Eurodisc 913087), distribution WEA. Disque de Didier Lockwood, avec François Cahen, *Thank you friends* (Atlantic 50489), distribution WEA.

★ Caveau de la Montagne, duos tous les soirs à 22 h. 30 : Texier-Lockwood, jusqu'au 30 septembre. Marais-Méchali (du 2 au 7 octobre). Arvanitas-Guilhot (du 9 au 21 octobre). Gourley-Michelot (du 23 octobre au 4 novembre). Roques-Arvanitas (du 6 au 18 novembre).

Théâtre

Les chevaux de Fozzano

Deux cavaliers s'affrontent à coups de sabre de bois. Ils sont vêtus de bleu et d'or, comme dans un conte. Leurs gestes sont ralentis et stylisés.

Un homme achète un cheval à un marchand Il a le choix entre deux bêtes, qu'il examine longuement.

Des voyageurs, après avoir dormi, remontent en selle. L'un d'eux se réveille trop tard. Plus de cheval. Il erre, seul, et croit entendre ou voir des choses qui n'existent pas.

Selon Jean-Noël François, qui a reconstitué dans le village corse de Fozzano une petite compagnie de théâtre à cheval, ces scènes étaient jouées autrefois, en plein air, par des cavaliers - comédiens ambulants, autour de la Méditerranée.

Il y a, dans l'enceinte de la Cartoucherie de Vincennes, un manège où courent d'habitude les poneys. Le Théâtre équestre de Fozzano y a donné quelques représentations ce mois de septembre.

Des fragments de légendes affleurent dans l'ombre. Les cavaliers, grands et très droits sur leurs petites montures, semblent représentés par des peintres du dimanche, au déni de la perspective.

Au hiératisme des acteurs s'oppose le frémissement des chevaux, qui renâclent, font des écarts, paraissent craindre quelque chose, supportent mal l'accompagnement du tambour et des gongs.

La poésie de ces visions repose sur cette résistance des chevaux auxquels les acteurs ne peuvent ôter leur liberté : la vie mystérieuse des bêtes agit à la manière d'une folie magnétique qui viendrait contredire les intentions humaines, qui opposerait des démons instinctifs à la simagrée du théâtre.

L'un des mérites de cette compagnie est d'avoir ainsi laissé aux chevaux plus de présence qu'aux hommes. Ce sont eux, chevaux hors du coup, chevaux dont nous ne savons pas comment ils perçoivent ce spectacle, qui orientent ces scènes que, d'une façon ou d'une autre, ils contestent.

On dirait alors qu'une force naturelle, comme sont naturels le vent, la grêle, une marée d'équinoxe, vient éprouver la fiction du théâtre, lequel, curieusement, n'y perd rien, au contraire, d'autant plus que les comédiens-cavaliers, Simone Rocca, Jean-Pierre Le Cloarec, Jean-Noël François, raides comme des rois mages sur leurs montures ténébreuses, continuent d'avancer sans broncher sur leurs crêtes imaginaires.

Le théâtre de Fozzano donne l'envie de voir des œuvres comme *Macbeth*, *Hamlet*, le *Don Juan* de Molière, la *Catherine* de Kleist, jouées entièrement à cheval. Ce n'est qu'un rêve, mais à chaque acteur le cheval donnerait ce sol de secret, de malédiction, qui manque d'habitude.

MICHEL COURNOT.

Musique

MARIA CALLAS UN AN APRÈS

Une plaque commémorative sur l'immeuble qu'elle habitait, l'inauguration d'un buste sculpté par Austin Bennet à l'Opéra de Paris, une messe, une émission spéciale de la Tribune des critiques de disques, les honneurs du dimanche soir à la télévision... Un an après sa mort, le 16 septembre 1977, Maria Callas connaît un regain de popularité : à peine sortie de la légende qui l'a entourée toute sa vie, elle y rentre à nouveau.

On voit reparaître d'anciens enregistrements, et voici justement, en un coffret de neuf disques (Pathé-Marconi C 163.52780/7), les trois grans opéras de Bellini : la Norma, la Somnambule, les Puritains, *enregistrés entre 1953 et 1957 à la Scala de Milan.*

■ **Le cinquième Salon de la musique, qui présente au parc floral de Vincennes du 20 au 24 septembre plus de cinq mille instruments venus de tous les coins du monde, a été inauguré lundi par Mme Jacqueline Baudrier, président-directeur général de Radio-France.**

Photo

La Photokina de Cologne

(Suite de la première page.)

Suivons le parcours du visiteur : dans les salles annexes du Kunstverein se trouve une exposition rétrospective intitulée « Il y a cinquante ans ». Le propos est le même que celui de la partie photographique de l'exposition Paris-Berlin, il couvre la même période, 1923-1933, il est simplement plus développé, plus espacé, plus argumenté.

Aux photos d'objets de Renger-Patzsch et Germaine Krull, aux nouvelles perspectives et aux photogrammes de Laszlo Moholy-Nagy, aux photomontages de Heartfield et aux portraits d'August Sander s'ajoutent des photos prises par des ouvriers et publiées dans l'« Arbeiter Photograph », les grands collages du Russe Lissitzky présentés à la Pressa, première exposition internationale de la presse, à Cologne en 1928, et les photos de reportage des Jeux olympiques d'Amsterdam, la même année. Une salle rend spécialement hommage au Dr Erich Salomon, pionnier du reportage, qui réussit à percer l'intimité politique, et montra la vie des présidents, des sénateurs et des milliardaires comme une suite d'exercices de salon ou de prestations de chefs d'orchestre.

Le monde de la famille

L'exposition intitulée « Il y a trente ans », fait un pied de nez à la nouvelle photo américaine en couleur : en 1949, à Copenhague, Keld Helmer-Petersen et un Hongrois émigré à Aspen Colorado, Ferenc Berko, photographiaient en couleur des détails de murs, de pancartes, de parasols, de gouttières, d'affiches décollées. Ralph Gibson, John Batho et les autres deviennent leurs fils un peu trop respectueux.

La photo d'amateur est largement présente, dans trois expositions qui sont des résultats de concours : « Travail et loisir », pour le trentième anniversaire des droits de l'homme, « Le monde de la famille », réservé aux Allemands de moins de vingt-six ans, et « Diaphragme 77 », proposé aux lecteurs des journaux allemands.

L'exposition « Travail et loisir », uniquement construite sur la répétition de cette opposition, travail-loisirs, est un peu fastidieuse et systématique. On ne sort que rarement des couchers de soleil et des chatons dans leurs corbeilles dans « Diaphragme 77 ». Le premier prix revient à un autoportrait dans une glace déformante.

C'est dans l'exposition sur le thème « le Monde de la famille », qu'on trouve les photos les plus originales, et peut-être les meilleures photos de toute cette Photokina. Elle débute de façon piteuse dans la chronologie : main dans la main sur un banc de jardin, puis la robe blanche, puis le ventre gros, puis le bébé dans la poussette. Elle finit sur des plaques de cimetière.

Arrivent des regards moins extérieurs et plus violents, des séquences, des textes : tandis que la mère fait la cuisine et que le père lit son journal, écroulé dans un fauteuil, le fils se masturbe dans les toilettes ; un photographe prend un groupe familial, comme une photo de perron d'église ou de repas du dimanche, mais il l'entoure de chaque visage agrandi à part pour montrer que le groupe est fait d'autant d'individualités et, malgré la cohésion, la ressemblance apparente, d'autant de solitudes ; un autre photographe a fait un reportage sur une famille de jeunes chômeurs augmenté d'interviews ; un autre a constitué une séquence de mémoire imaginaire familiale, avec de fausses photos souvenirs, des bribes marquantes, des slips qui sèchent, deux chaises au milieu d'une allée, une poitrine de pierre dans un jardin, tout le tartre de l'inconscient.

Le travail le plus remarquable est celui d'un jeune photographe qui a pris une dizaine de familles d'un même lieu, en indiquant les différences sociales, commerçants, rentiers, fonctionnaires, chaque groupe étant pris sur le canapé de la salle de séjour. Première approche sociologique par le décor et la répétition des objets d'un endroit à l'autre, mais surtout extraordinaire lecture « psychologique » de l'attitude du sujet photographié : pourquoi la mère croise-t-elles les mains de cette façon, pourquoi le père est-il aussi enfoncé dans son fauteuil, pourquoi le fils semble-t-il extérieur à la scène, pourquoi la fille a-t-elle les pieds en dedans. De telles observations sont faites en deçà de l'histoire personnelle de chaque individu.

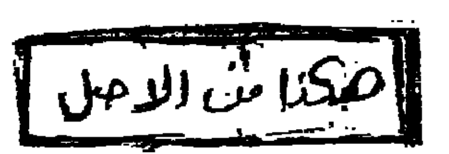
Dans l'escalier qui monte au premier étage de la Kunsthalle sont accrochées des « photos de presse inconnues », des « scoop » qui font sourire. C'est l'antithèse de l'exposition sur le photo-journalisme présentée il y a un an dans le cadre du Festival d'Automne : grimace de la reine d'Angleterre au cours d'une cérémonie avec un geste qui sous-entend que sa gaine vient de craquer. Aucune photo violente mais aucune grande photo non plus. Trois prix spéciaux ont été attribués aux « photos les plus humaines dans ce monde de tensions », une vieille femme soutenue par une infirmière, des petits enfants qui traversent une rue à la queue leu leu en Angola, une femme vietnamienne qui abrite son enfant.

Le premier étage de la Kunsthalle accueille des sélections réalisées par les différents pays qui doivent être les exposants les plus importants de la foire : le Japon, les Etats-Unis, l'Italie, la Grande-Bretagne, la France. L'Italie est représentée par une rétrospective du photographe de plateau des films de Fellini, Franco Pinna, mort en avril dernier dans un accident de voiture, et par une étude sur le roman-photo, sa fabrication, ses vedettes, son public.

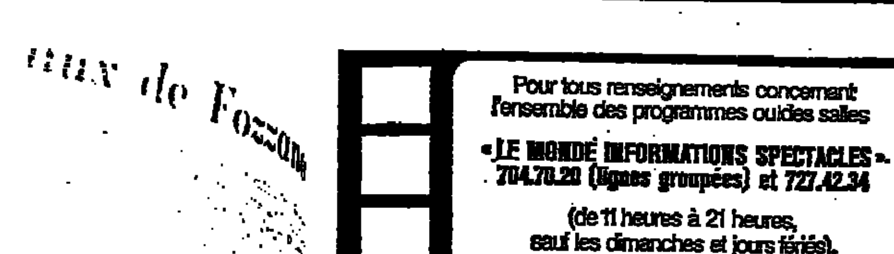
Confiée au National Geographic Magazine, la sélection américaine a pris pour sujet les grandes voies navigables ; d'autre part, Allan Porter a réalisé un choix de photographes qui utilisent la couleur dans la voie amorcée par les pionniers de la section « Il y a trente ans ». Passant de la tradition de photos de paysages à un reportage nocturne sur Tokyo, le Japon a intitulé sa sélection « Méditation et Agression ». L'Allemagne se distingue par de très belles photos prises par satellites et la Grande-Bretagne par ses programmes de la B.B.C. Open University, qui utilise la photo comme moyen d'enseignement, aussi bien scientifique que littéraire ou philosophique. La France est représentée par six photographes qui travaillent pour « Vogue ». Guy Bourdin et Helmut Newton, les exemples les plus brillants, font désormais n'importe quoi : monde chic de fantasmes aussitôt démodés et de nostalgies douteuses.

HERVÉ GUIBERT.

★ Kunsthalle de Cologne. Jusqu'au 1[er] octobre.



SPECTACLES



Mardi 19 septembre

Théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : le Renard et la Grenouille ; Doit-on le dire ?
TEP, 20 h. : la Nouvelle Route de l'opium ; le Pont de la rivière Kwaï (cinéma).

Les autres salles

Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Mon père avait raison.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : Prends bien garde aux zeppelins.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaïa.
Daunou, 21 h. : les Bâtards.
Essaïon, 20 h. 30 : Sonate pour deux femmes seules et une H.L.M. ; 22 h. 15 : L'empereur s'appelle Dromadaire.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folles du samedi soir.
Le Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Théâtre de chambre ; 20 h. 30 : Punk et punk et colegram ; 22 h. : C'est pas moi qui ai commencé. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : le Fauteuil ; 20 h. 30 : Lady Pénélope ; 22 h. : la Musica.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 21 h. : la Vie en v. o.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 18 h. 30 : Au niveau du chou ; 21 h. : les Rustres.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Oblique, 21 h. : Bajazet.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, 20 h. 30 : Harold et Maude.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
La Péniche, 20 h. 30 : la Dernière Bande.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Patate.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Au bénéfice du doute.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : les Chaises ; 22 h. 15 : Jeanne d'Arc et ses copines.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : la Nuit du 13 ; 22 h. 30 : Monnaie, camping, caravaning.
Variétés, 20 h. 30 : Boulevard Feydeau.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 45 : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue ; 23 h. 15 : S. Llado.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Nouvelle Star ; 21 h. 30 : l'Azote ; 22 h. 30 : Icare ; 23 h. 30 : Toti Soler.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : Soliloques ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : les Jumelles. — II, 22 h. : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Théâtr' en poudre ; 22 h. : Fromage ou dessert.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Hosanna.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : M. Sergent ; 21 h. 45 : l'Eau en poudre.
Dix-Heures, 21 h. : la Tour infernale.
Fanal, 20 h. : Un coin dans le sens de la marche ; 21 h. 15 : le Président.
Le Manuscrit, 21 h. : Vos gueules, on s' marre ; 22 h. : M. Vallier.
La Mûrisserie de bananes, 20 h. 30 : les Etoiles ; 21 h. 30 : El Orbane.
Le Petit Casino, 21 h. : Douby ; 22 h. 30 : Eclimont et Dodane.
Les Petits Pavés, 21 h. 15 : le Scorpion et la Grenouille.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : la Goutte ; 21 h. 30 : l'Autobus ; 22 h. 30 : Y a qu'là que j'suis bien.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : S. Marendaz, soprano ; G. Kern, piano (Ravel, Debussy, Britten) ; 21 h. : P. Lieutaud, harpe ; J.-C. Dalzon, flûte (Bach, Krumpholtz, Nodermann, Tjemil, Fauré).
Athénée, 21 h. : John Cage (œuvres vocales et instrumentales).

Festival estival

Sainte-Chapelle, 18 h. 30 et 20 h. 30 : Ensemble Guillaume Dufay (chants grégoriens et polyphonies médiévales).

Festival de musique de chambre de Paris

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h. : Quatuor Parrenin (Mozart, Beethoven, Schubert).

Festival d'automne

Théâtre Mogador, 20 h. 15 : Maître Puntila et son valet Matti.

Les chansonniers

Deux-Anes, 21 h. : Le con t'es bon.
Caveau de la République, 21 h. : Y a du va-et-vient dans l'ouverture.

La danse

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Ballet national de Mexico.

Jazz, pop', rock et folk

Caveau de la Huchette, 21 h. : Maxime Saury Fanfare.
Campagne-Première, 18 h. : John Mami Watta, rock ; 20 h. 30 : David Rose.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. 30 : Edja Kungali et Guests, afro-jazz.
Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Latif Khan et Asif Ali ; 22 h. 30 : Charlie Haden et Jacques Thollot.
Le Palace, 21 h. : Robert Palmer.

Cinéma

Les films nouveaux

L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY, film allemand de Wim Wenders. (v.o.) : Racine, 6e (633-43-71), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42).
LE SECOND SOUFFLE, film français de Gérard Blain (**) : La Clef, 5e (337-90-90), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Colisée, 8e (359-29-46), Olympic, 14e (542-67-42), Parnassien, 14e (329-83-11), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
FEDORA, film américain de Billy Wilder (v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Le Paris, 8e (359-53-99), (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).
MIDNIGHT EXPRESS, film américain de Alan Parker (v.o.) (**), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ambassade, 8e (359-19-08) ; (v. f.) : A.B.C., 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), George-V, 8e (225-41-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
GREASE, film américain de Randal Kleiser (v. o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Marignan, 8e (359-92-82), Mayfair, 16e (525-27-06) ; (v. f.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Richelieu, 2e (233-56-70), Helder, 9e (770-11-24), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cambronne, 15e (734-42-96), Napoléon, 17e (380-41-46), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
L'INEVITABLE CATASTROPHE, film américain de Irwin Allen (v.o.) (*) Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Ermitage, 8e (359-15-71), (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Murat, 16e (288-99-75).
LES GLADIATEURS DE L'AN 3000, film américain de Henri Suso (v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), (v.f.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
VESTIAIRE DES FILLES, film américain de Harry E. Kerwin : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

(Suite page 28.)











SPECTACLES

(Suite de la page 27.)

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : le Rayon de la mort, de L. Koulechov ; 18 h. 30 : l'Averse, de B. Belzal ; 20 h. 30 : Toi, le venin, de R. Hossein ; 22 h. 30 : la Mort d'un tueur, de R. Hossein.

Beaubourg, relâche.

Les exclusivités

A LA RECHERCHE DE Mr GOODBAR (A., **) v.o : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
ANNIE HALL (A.) v.o. : La Clef, 5e (337-90-90).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It.) v.o : Marais, 4e (278-47-86).
AROUND THE STONES (A.) v.o. : Vidéostone, 6e.
LE BOIS DE BOULEAUX (Pol.) v.o. : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
BRIGADE MONDAINE (Fr., **) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43)
UN CANDIDAT AU POIL (A.) v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
LE CONVOI (A.) v.o. : Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 5e (828-20-64) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98) (sf Mar.).
CRI DE FEMMES (A.) v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; France Elysées, 8e (723-71-11) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
DAMIEN, LA MALEDICTION II (A., *) v.o : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
DIEU MERCI, C'EST VENDREDI (A.) v.o : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93).
DOSSIER 51 (Fr.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
DRIVER (A., *) v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f : Capri, 2e (508-11-69) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Balzac, 8e (359-52-70).
EXHIBITION II (Fr.) (**) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03)
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02)
GOOD BYE EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37)
HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE (All., v.o.) (4 parties) : La Pagode, 7e (705-12-15).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86)
INTERIEUR D'UN COUVENT (It., v.o.) (**) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17)
JESUS DE NAZARETH (It., v.f.) (2 parties) : Bosquet, 7e (551-44-11).
LE JEU DE LA MORT (A., v.o.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE JEU DE LA POMME (Tch., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
JEUNE ET INNOCENT (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14)
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80)
LAST WALTZ (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LES MAINS DANS LES POCHES (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE MATAMORE (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Le Parnassien, 14e (329-83-11).
MELODIE POUR UN TUEUR (A., v.o.) : Studio-Médicis, 5e (633-25-97) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LE MERDIER (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
MESDAMES ET MESSIEURS, BONSOIR (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).
MŒURS CACHEES DE LA BOURGEOISIE (It., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
MOLIERE (Fr.) (deux parties) : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)
MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Concorde, 8e (359-92-84), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
NOS HEROS REUSSIRONT-ILS ? (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
L'ORDRE ET LA SECURITE DU MONDE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02)
LA PETITE (A., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (sauf mar.).
LA PETITE FILLE EN VELOURS BLEU (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Biarritz, 8e (723-69-23), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17)
PORTRAIT D'ENFANCE (Angl., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42)
RETOUR (A., v.o.) : Studio-Logos, 5e (033-26-42)
REVE DE SINGE (It., v. angl.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
ROBERT ET ROBERT (Fr.) : Balzac, 8e (359-52-70)
SOLEIL DES HYENES (Tun., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23)
LE SOURIRE AUX LARMES (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Gramont, 2e (742-95-82), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Athéna, 12e (343-07-48), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TROCADERO, BLEU CITRON (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Colisée, 8e (359-29-46), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
UNE NUIT TRES MORALE (Hong., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Contrescarpe, 5e (325-78-37)
VAS-Y, MAMAN (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Colisée, 8e (359-29-46), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, (522-37-41)
VIOLETTE NOZIERE (Fr.) : Ternes, 17e (380-10-41).
XICA DA SILVA (Brés., v.o.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98).
LES YEUX BANDES (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

Les grandes reprises

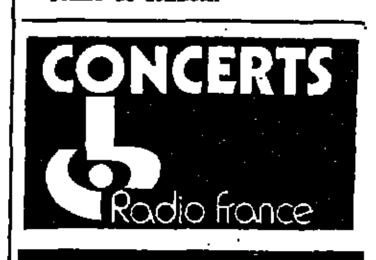
ADIEU PHILIPPINE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42)
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (sf mar.).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78), Le Parnassien, 14e (329-83-11)
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86)
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38)
LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39)
LE COUTEAU DANS L'EAU (Pol., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04)
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.) : Daumesnil, 12e
DOCTEUR JIVAGO (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; (v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03).
LA GRANDE BOUFFE (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Les Templiers, 3e
JONATHAN LIVINGSTON, LE GOELAND (A., v.f.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) matinées.
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34)
LENNY (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66)
M.A.S.H (A., v.o.) : Daumesnil, 12e.
LA MARQUISE D'O (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
MEAN STREETS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e.
LE MYSTERE DES DOUZE CHAISES (A., v.o.) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55)
NEXT STOP, GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : Les Templiers, 3e
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
L'ŒUF DU SERPENT (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) en soirée
ORANGE MECANIQUE (A., **, v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55)
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e
LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00)
LES PETITES MARGUERITES (Tch., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90)
PLUMES DE CHEVAL (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), New-Yorker, 9e (770-63-40)
LE SHERIFF EST EN PRISON (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; v.f. : Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34).
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50)
THE KILLER'S KISS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e
UN ETE 42 (A., v.f.) : Gramont, 2e
LA VENGEANCE AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

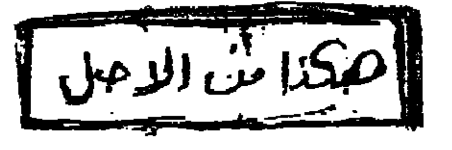
Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LA CICATRICE INTERIEURE (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99), 22 h.
LES COMPLEXES (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
LES DAMNES (Ang., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S.D.).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e, 12 h., 23 h. 45.
GROS PLAN (A., v.o.) : Olympic, 14e 18 h. (sf S., D.).
INDIA SONG (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf D.).
NATHALIE GRANGER (Fr.) : Olympic, 14e, 18 h (sf S., D.)
THE LAST PICTURE SHOW (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mardi, 21 h.

Les festivals

SAM PECKINPAH (v.o.), Broadway, 16e (527-41-16) en alternance : Major Dundee, Pat Garett et Billy le Kid, la Horde sauvage, Croix de fer, Un nommé Cable Hogue, Tueur d'élite, The Guetaway.
MIZOGUCHI (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : la Vie d'O'Haru, femme galante. — Action République, 11e (805-51-33) : les Amants crucifiés.
H. BOGART (v.o.), Action Ecoles, 5e (325-72-07) : le Faucon maltais. — Action La Fayette (878-80-50) : La mort n'était pas au rendez-vous.
I. BERGMAN (v.o.), Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25) : le Silence.
AMOUR, EROTISME ET SEXUALITE (v.o.), le Seine, 5e (325-95-99), I. 12 h. 30 : Je, tu, il elle ; 14 h. : Flesh ; 16 h. : Dehors, dedans ; 18 h. : Hiroshima, mon amour ; 20 h. : Une petite culotte pour l'été ; 21 h. 30 : Casanova. — II. 14 h. 30 : le Regard ; 16 h. 20 : Bilitis ; 18 h. 20 : Maliola ; 20 h. 20 : Vices privés ; Vertus publiques.
MARILYN MONROE (v.o.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 14 h : Marilyn ; 15 h. 30 : la Rivière sans retour ; 17 h. : Sept ans de réflexion ; 19 h. : Niagara ; 20 h. 30 : Troublez-moi ce soir ; 22 h. : les Misfits.
FILMS DES PAYS DE L'EST (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : la Couronne de sonnets.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois internationaux — emplois internationaux — emplois internationaux

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux





emplois internationaux



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi



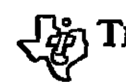
jeunes responsables commerciaux

DANS UNE DES PREMIÈRES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION FRANÇAISE

Vous êtes :
- diplômé d'Etudes Supérieures
- vous possédez l'esprit commerçant
- vous avez le courage de vos ambitions
- vous savez entreprendre et décider
- vous êtes capables de diriger et d'animer des hommes de bon niveau.

Nous vous offrons :
- une école enrichissante sur le plan humain, et sur le plan professionnel
- une large délégation :
  - la responsabilité d'une partie du magasin
  - la définition de votre politique, de votre gamme et de vos objectifs
  - la responsabilité de votre personnel
- l'évolution de la rémunération est liée aux résultats économiques et humains
- une évolution de carrière grâce à une politique active de promotions internes et d'expansion

Si notre proposition vous intéresse, nous vous attendons et serons heureux de vous recevoir. Envoyer CV détaillé et photo sous référence A 980 à M. Christophe DUBRULLE - Directeur Régional AUCHAN - avenue Joffre - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS



TEXAS INSTRUMENTS
FRANCE

recherche des

INGENIEURS COMMERCIAUX

parmi les diplômés d'enseignement supérieur en électronique, informatique, électrotechnique et automatique, qui souhaitent débuter ou poursuivre leur carrière professionnelle dans la vente, pour sa division :

— semi-conducteurs à Paris

La Société offre un fixe motivant auquel s'ajoute un intéressement en fonction des résultats.

Les candidats de valeur auront une évolution de carrière assurée, soit vers des responsabilités de secteurs commerciaux, de marketing, de planning, etc...



Ecrire avec C.V., photo
prét. de salaire, date
de disponibilité sous
référence SC 978/581
à Madame LE GUET
T.I.F. - Boite Postale 5
06270 Villeneuve-Loubet
Tél : (93) 20.01.01.

TRANSPORT PARIS

Dans le cadre du développement de ses activités Transports Frigorifiques, un important groupe de Transports souhaite compléter son équipe de Management en intégrant un

directeur commercial

Agé au minimum de 35 ans, de formation supérieure (H.E.C., E.S.S.E.C., E.S.C. ou équivalent) et (ou) ayant acquis une solide connaissance des problèmes d'exploitation et du marché des Transports Routiers si possible dans les denrées périssables. Après une rapide mise au courant des structures et circuits de l'entreprise, le candidat retenu sera chargé d'élaborer les études et stratégies concrètes nécessaires au développement commercial de la Société. : axes d'évolution des produits et des marchés, amélioration des services, création de nouvelles prestations. Il sera responsable de la conduite des politiques commerciales au niveau des différents centres d'exploitation. La connaissance de l'anglais est également souhaitable.
Envoyer CV, photo et prétentions, sous la réf. 495 M au :



Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
397 ter rue de Vaugirard - 75015 Paris

PRONUPTIA DE PARIS

recherche

le bras droit de son directeur commercial

Il applique la politique des ventes France (C.A. : 57 millions) est responsable de la gestion commerciale de 10 succursales, et de l'animation d'un important réseau de franchisés.
Il contrôle une équipe de 15 personnes : actions publicitaires, promotionnelles, recherche d'implantations nouvelles, formation des vendeuses.
L'homme que nous accueillons (30 ans mini.), diplômé et/ou expérimenté, aura des qualités d'intégrité et de rayonnement, lui permettant d'évoluer au sein d'une organisation à dimension humaine.
Rémunération : 100.000F + (fixe + intéressement aux résultats)

P.L

Adressez lettre manuscrite + C.V. + photo, sous référence 7866 à
Selecom
225, rue du Faubourg St-Honoré 75008 PARIS

LUNETTES SOLAIRES
1er distributeur FRANÇAIS

HENNERT S.A. affilié au Fabricant n° 1 Européen
et n° 3 Mondial, Grande diffusion et GRIFFES EXCLUSIVES
rech. pour siège à 77 BOIS-LE-ROI

DIRECTEUR DES VENTES

pour organiser et DIRIGER SUR LE TERRAIN UN NOUVEAU DEVELOPPEMENT DES VENTES EN FRANCE dans les BOUTIQUES DE MODE, OPTICIENS, PHARMACIENS, PARFUMEURS, SPORTS et d'autre part la GRANDE DISTRIBUTION. Animation d'un réseau de 4 D.R. et 35 Représentants exclusifs.
POSTE EVOLUTIF, A LA REMUNERATION TRES STIMULANTE, POUR UN "GAGNEUR" AMBITIEUX.

— EXPERIENCE INDISPENSABLE —
- DE LA VENTE DE PRODUITS DE CONSOMMATION, de préférence de bon standing et mêmes clientèles.
- DE LA STIMULATION D'UN RESEAU NATIONAL.

DISCRETION ABSOLUE. Lettre manusc., C.V., performances et photo ss réf. 3909 à

sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

Notre vocation : l'animation et le conseil aux P.M.E.

Votre spécialité : la "gestion" au sens large.

Diplômé de l'École des Impôts ou Expert Comptable, vous avez exercé pendant plusieurs années votre profession de façon "classique" dans un cabinet d'expertise, ou d'une façon un peu moins classique dans un cabinet de formation.

Nous vous proposons d'intervenir en tant que conseiller et animateur auprès de nos entreprises clientes afin d'améliorer leur gestion.

Vous aurez l'entière responsabilité de chaque client : depuis la définition des besoins jusqu'aux actions de suivi, en passant par la conception des stages et leur animation, qu'il s'agisse de fiscalité, de gestion pure ou de comptabilité.

La définition même de cette activité implique au plan personnel, un sens commercial certain, une grande adaptabilité et le goût du travail autonome ; au plan pratique des déplacements fréquents mais de courte durée.



Nous vous remercions d'adresser vos dossiers de candidature, avec C.V., photo et prétentions à
UFRA Services, 43 quai de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.

Etablissement Financier
de dimension internationale
recherche pour PARIS

correspondant (e) informatique

Salaire annuel : 65.000 F.

Sous l'autorité directe du Responsable «Organisation et Informatique» d'un important service opérationnel :
- Il assurera le contrôle des systèmes informatiques existants,
- Il sera l'interlocuteur des utilisateurs pour toutes les modifications apportées aux systèmes,
- Il participera à la conception et à la mise en place des nouveaux systèmes.

Les personnes recherchées, de formation supérieure, de préférence, doivent posséder au minimum 2 ans d'expérience de l'analyse informatique et des contacts avec des services utilisateurs.
Envoyer C.V. accompagné d'une photo et précisant le salaire actuel, en rappelant la réf. SA 89 à

CARRIÈRES SERVICES — *19 rue de la Paix 75002 Paris*
Conseil en recrutement

responsable industriel

Constructeur Français d'équipements industriels, électriques et électroniques (PARIS) recherche INGENIEUR (diplômé) pour prendre la responsabilité des services études et fabrication.

Il devra de plus, être capable de mettre en place l'organisation industrielle de l'unité de production dont il assurera le développement, et devra apporter la preuve d'une expérience réussie en ce domaine.

Pour postuler, envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo, en indiquant prétentions sous réf. S 5575/54 au

Cabinet Alain H. PRENANT
50 av. du Général de Gaulle,
92130 Issy les Moulineaux,
qui garantit le secret absolu des candidatures.

Première entreprise française d'Ingénierie d'ensembles industriels de très grandes dimensions, le développement de nouveaux projets, en France et à l'Étranger, nous amène à recruter deux

INGENIEURS ELECTRICITE/REGULATION

diplômés SUPELEC, ENSI ou équivalent :

GESTION TECHNIQUE-CHANTIERS

Réf. 30429

Son expérience d'au moins 5 années acquise de préférence sur chantiers, a confirmé sa capacité d'animer, sur site, une importante équipe d'ingénieurs et techniciens en électricité. Chargé du suivi et de la coordination de la sous-traitance (partie montage) ainsi que de l'exécution des travaux de mise en service et de maintenance, ses compétences s'étendent à l'installation électrique générale, l'électrotechnique industrielle, l'instrumentation, l'électronique, les automatismes et la régulation.

COORDINATION CHANTIERS-SIEGE

Réf. 30430

Basé au Siège (proche banlieue Ouest), cet Ingénieur est le correspondant des chantiers auprès des services "Projets". Il centralise et coordonne les problèmes techniques et de gestion des équipes "chantiers", informe le Siège du déroulement des travaux, enfin participe à la recherche des solutions par les services concernés, dans les domaines de l'installation électrique générale, l'électrotechnique industrielle, l'instrumentation, l'électronique, les automatismes et la régulation. Cette fonction requiert des candidats une expérience d'environ 5 années acquise sur chantiers ou en bureau d'études.

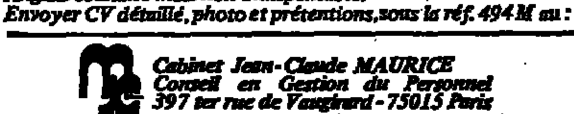
Pour ces deux postes, une bonne connaissance de l'Anglais serait vivement appréciée.
Les dimensions et le développement de notre entreprise — filiale d'un des premiers groupes industriels français — ouvrent de réelles perspectives d'évolution.
Les candidatures, accompagnées d'un CV détaillé et mentionnant la référence du poste concerné, sont à adresser à HAVAS CONTACT - 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, qui transmettra.

HAVAS CONTACT

Important constructeur de MATERIEL T.P.
recherche pour ses usines situées dans la
REGION PARISIENNE et le NORD DE LA FRANCE

responsables services méthodes

âgés au minimum de 35 ans, de formation technique supérieure (A.M., INSA ou équivalent) et (ou) possédant une très solide expérience en Fabrication, montage, assemblage et mécano-soudée, acquise dans une fonction technique comparable et dans une entreprise de construction mécanique (moyenne série). Les candidats retenus seront responsables de la mise en oeuvre de l'organisation des moyens de production (matériel et postes de travail) dans le cadre de programmes et d'objectifs de réduction des coûts, d'organisation des temps, d'investissements et de modifications des produits. Rémunération importante en rapport avec le très haut niveau des postes à pourvoir.
Anglais souhaité mais non indispensable.
Envoyer CV détaillé, photo et prétentions, sous la réf. 494 M au :



Les dimensions internationales et les activités très diversifiées de notre groupe (14 000 personnes, C.A. 3,5 Milliards de Francs) confèrent à sa Direction Juridique et Fiscale un rôle important dans les prises de décision de la Direction générale, des services internes et des filiales françaises et étrangères.

Nous désirons renforcer cette Direction en recrutant un

FISCALISTE CONFIRMÉ

ayant une expérience pratique et approfondie (7-8 ans, au minimum) des problèmes fiscaux propres aux grandes entreprises.

Une bonne connaissance des procédures de contrôle et de vérification de l'Administration des Impôts serait un atout important pour apporter à l'équipe de la Direction une vision extérieure à l'entreprise.

Chargé des relations avec les administrations et nos conseils extérieurs, ce cadre assumera, en outre, des fonctions de conseil, d'assistance, d'information et de contrôle auprès des Directions du siège et des filiales françaises et étrangères.

Une volonté d'étendre ses compétences à la fiscalité internationale est indispensable ; une bonne connaissance de l'Anglais serait appréciée.

Les candidatures seront traitées avec la plus totale discrétion.

Elles sont à adresser, accompagnées d'un C.V. sous la référence 75236 à HAVAS CONTACT - 156, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS.

HAVAS CONTACT

ÉTABLISSEMENT BANCAIRE DE TOUT PREMIER PLAN

recherche

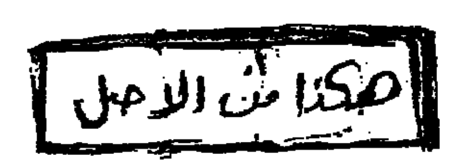
JURISTE CONFIRMÉ

pour son service du Contentieux

Le Candidat devra posséder une formation supérieure (Droit privé) et justifier d'une expérience certaine des procédures judiciaires, acquise dans un cabinet d'avocat, de syndic ou dans une grande entreprise. Une connaissance des opérations bancaires sera appréciée.

Le poste implique la prise en charge et le suivi des dossiers judiciaires traditionnels et touchant au contentieux nouveau, ainsi que des contacts avec les Agences, les autres Services du Siège, les Conseils de la Banque et les autres Etablissements Bancaires.

Envoyer C.V. et prétentions sous référence M 46213 B à : BLEU PUBLICITE, 17, rue Lebel - 94300 VINCENNES - Q.T.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

Société de caution mutuelle ayant pour objet de délivrer des garanties financières aux agents immobiliers et aux administrateurs de biens (quartier OPERA)

Recherche pour son :

SERVICE DES ENGAGEMENTS

UN CADRE

ayant une solide formation comptable appuyée par une première expérience professionnelle de l'analyse financière. Il sera chargé de la surveillance permanente des risques et, en particulier, il analysera les bilans et exploitera les rapports de contrôle effectués sur les personnes garanties.

Adr. C.V. très détaillé et rémunération souhaitée à PUBLICITE VERO-FRANCE, 49, rue de Rivoli, 75001 PARIS, qui transmettra, n° 2000.

CGI Compagnie Générale d'Informatique

société de services et conseil en informatique recherche pour son DÉPARTEMENT MINI-INFORMATIQUE

Ingénieurs

intéressés par les applications des micro-processeurs, débutants ou ayant 1 ou 2 ans d'expérience.

Dès leur entrée dans la société ils recevront une formation complémentaire en informatique.

La variété des activités (ingénierie, logiciel, mini informatique) et l'expansion permanente de la C.G.I. permettent d'assurer aux candidats les plus larges perspectives de développement de carrière.

Envoyez C.V. détaillé + photo à Madame SCHMUTZ. C. G. I. 84, Rue de Grenelle, - Paris-6e

Toute candidature sera examinée avec attention et recevra une réponse.

Proche Banlieue Ouest

CHEF DÉPARTEMENT ENGINEERING

NOUS SOMMES la filiale de groupes à vocation internationale spécialisée en travaux de montage Électricité, Instrumentation et Télétransmission.
Nous recherchons un responsable de premier plan dans le cadre du développement de nos activités à l'étranger.

VOUS ÊTES diplômé d'une grande école, parfaitement bilingue Français-Anglais, vous avez conduit des chantiers et vous avez occupé des fonctions d'ingénieur de projet dans nos spécialités. dans la branche Pétrole en particulier.

Vous avez 35 ans au minimum, un tempérament d'entrepreneur, ambitieux, vous êtes un animateur doublé d'un gestionnaire. mobile et disponible.

Adressez votre C.V., photo et référence sous le n° 37 à R.P. 56, rue de la Fontaine au Roi, 75011 PARIS qui transmettra. Discrétion assurée.

---

etap

P.M.E. TRÈS DYNAMIQUE COLLES PRODUITS D'ÉTANCHÉITE ET IMMUNISANTS CHIMIQUES - VILLE 200 KM SUD PARIS

recherche pour être rattaché au DIRECTEUR GÉNÉRAL

CHEF DU SERVICE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Ce poste peut convenir à un ingénieur chimiste ayant une solide expérience dans ce domaine des colles ou des élastomères, résines, polymères... capable :
- d'animer, avec initiative et dynamisme, le développement de la gamme de produits de la société ;
- de diriger une petite équipe et de gérer un laboratoire bien équipé.

Poste très intéressant pour candidat désireux de participer pleinement à la vie d'une entreprise.

Ecrire sous référence LT 150 AM.

LIMAGRAIN
LEADER SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN DES SEMENCES DE MAIS
recherche pour faire face à son expansion

RESPONSABLE EXPORT ZONE PAYS DE L'EST

Basé à CLERMONT-FERRAND cet ingénieur agronome
- se verra confier d'importantes responsabilités techniques et commerciales qui exigent le goût de l'action et le sens du concret ;
- devra assurer la promotion des variétés LG, la mise en place et le suivi de l'expérimentation ainsi que la préparation des négociations commerciales.

Une expérience de ces marchés serait très vivement appréciée.
Connaissance du russe écrit et parlé et si possible de l'allemand.

Ecrire sous référence FN 146 AM.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE (PLUS DE DIX USINES) FILIALE D'UN DES PREMIERS GROUPES FRANÇAIS PROPOSE A

JEUNES INGÉNIEURS MINES - E.C.P. - A.M...

une orientation vers la PRODUCTION.

Ces ingénieurs seront affectés dans différentes usines (industrie à feu continu) pour prendre après une période de formation des responsabilités d'entretien et de production.
Intéressantes possibilités de développement de carrière pour candidats disposant d'un réel potentiel et de qualités d'animation de personnel.

Postes à pourvoir en province.

Ecrire sous référence JE 148 AM.

VILMORIN ANGERS
OFFRE OPPORTUNITÉ DE CARRIÈRE A

INGÉNIEUR HORTICOLE DÉBUTANT

- il sera formé pour lui permettre d'assurer la responsabilité de l'approvisionnement et de la gestion d'une gamme de produits ;
- ce poste implique des contacts fournisseurs France-étranger ;
- connaissance anglais souhaitée.

Ecrire sous référence EM 145 AM.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS (PLUS DE 20.000 PERSONNES) RECHERCHE POUR UNE DE SES DIVISIONS (TROIS USINES) FABRICATIONS GRANDES, MOYENNES ET PETITES SÉRIES

ORGANISATEUR SERVICE COMMERCIAL

Capable d'améliorer la gestion commerciale par l'élaboration et la mise en place de nouvelles procédures d'organisation impliquant l'utilisation de l'informatique.

Ce poste peut convenir à un candidat, diplômé études supérieures (grande école commerciale ou d'ingénieur) ayant 4 à 5 ans d'expérience dans des postes d'ingénieur de projet informatique ou d'administration des ventes, tenus dans une société industrielle.

Ce poste se situe en périphérie OUEST PARIS.

La réussite dans ces fonctions ouvrira de réelles perspectives de carrière au sein du groupe.

Ecrire sous référence ZG 116 AP.

GROUPE FRANÇAIS ÉDITION RECHERCHE POUR SIÈGE ET SERVICES CENTRAUX 800 PERSONNES - PARIS

ASSISTANT A CHEF DE PERSONNEL

Ce poste peut convenir à **jeune diplômé études supérieures psychologie, E.S.S.E.C. (option relations humaines) ou équivalent**
ayant si possible un à deux ans expérience pour assumer progressivement :
- recrutement ;
- suivi du personnel ;
- formation ;
- études particulières.

Ecrire sous référence DW 137 AM.



recherche pour étoffer son activité ensembles industriels PARIS

INGÉNIEUR MÉCANICIEN SPÉCIALISTE MACHINES TOURNANTES

Sa mission est d'effectuer pour sa spécialité une analyse technico-économique des projets.

Poste convenant à ingénieur A.M. ou équivalent thermodynamicien, ayant 5 ans d'expérience en machines tournantes de préférence chez un constructeur.

Anglais nécessaire.

Ecrire sous référence MU 151 CM.

INGÉNIEUR DE PROJET

Il participe à l'étude et au chiffrage de grands projets d'unités chimiques, pétrochimiques, pétrolières.

Cette fonction intéresse un ingénieur A.M. ou équivalent, ayant 5 à 10 ans d'expérience similaire dans société d'ingénierie ou d'entreprise générale (une spécialisation E.N.S.P.M. serait appréciée).

Poste à pourvoir rapidement.

Ecrire sous référence NQ 152 AM.

écrire en précisant la référence
4, rue Massenet 75016 PARIS
discrétion assurée

etap

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS DE METALLURGIE
recherche

ingénieur-chimiste confirmé

qui occupera un poste important dans une usine d'affinage de métaux précieux.
- Exigences du poste : 5 ans d'expérience industrielle. Connaissances pratiques en hydro-métallurgie.
- Lieu de travail : Paris - Proche banlieue Est.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à CLAL - SPF - 13, rue de Montmorency 75139 PARIS CEDEX 03



M.I.D. Sté de CONSEIL

Spécialisée dans le développement des entreprises de produits industriels et du bâtiment

Souhaite coopter pour la Fonction de

CHARGÉE D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES

une jeune femme diplômée d'une école spécialisée ou ayant une formation supérieure, afin de prendre en charge la gestion du fonds documentaire et les recherches économiques, permettant aux ingénieurs de disposer rapidement de données utiles et synthétiques. Une expérience concrète d'au moins 2 à 3 ans est indispensable. Bonne connaissance de l'anglais nécessaire. Envoyer lettre manuscrite et C.V. à

MARKETING INNOVATION DEVELOPPEMENT POUR L'INDUSTRIE
51, rue Pierre, 92110 CLICHY.

Gestion du personnel: un homme charnière

La fonction personnel n'est pas pour vous une nouvelle venue. Vous en avez mesuré l'étendue et la complexité car vous la pratiquez depuis 5 à 8 ans. Vous êtes aujourd'hui adjoint au chef du personnel d'une unité de production. Vous connaissez les exigences du siège, mais vous parlez aussi la langue du tas. Juriste, Ingénieur ou diplômé des Sciences Humaines, vous avez, si possible, une formation de gestionnaire. (IAE par exemple).

Société multinationale du secteur mécanique, les problèmes de personnel sont pour nous d'une importance affirmée et reconnue.

Dépendant du Directeur du Personnel et des Relations Industrielles, vous devrez concevoir et mettre en oeuvre les projets concernant la politique sociale et humaine de l'entreprise : rémunération, législation, systèmes de gestion...
Vous aurez à en coordonner et à en contrôler l'application faite, au niveau du siège et des usines, par les chefs de personnel.
En fonction de votre expérience, vous pourrez assurer d'autres missions opérationnelles.

Lieu de travail : proche banlieue parisienne.

Adressez lettre manuscrite et CV sous réf. 7935 M. à rsc carrières, 92 rue Bonaparte - 75006 PARIS.

C&A

Chaîne de magasins spécialisée dans le prêt-à-porter
Pour Femmes, Hommes, Enfants
Recherche

CADRES COMMERCIAUX
INTÉRESSÉS PAR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Jeunes Gens, minimum 23 ans, libérés des obligations militaires, ayant quelques années d'expérience commerciale ou cherchant une première situation, intéressés et motivés par les fonctions que peut offrir, à court ou moyen terme, une Société de distribution moderne et en pleine expansion.
Les candidats devront avoir une formation d'études supérieures (commerciale ou économique), une culture générale solide, parler et écrire couramment l'Anglais et l'Allemand, ou du moins l'une de ces deux langues.

La formation des candidats retenus sera assurée par des stages à l'issue desquels des fonctions à responsabilité progressive pourront leur être confiées.

Envoyer C.V. manuscrit et photo à :
C & A DIRECTION GÉNÉRALE Réf. CC
92081 PARIS LA DÉFENSE – CEDEX 12

Plain Champs

IMPORTANT organisme d'assurances BRANCHE VIE recherche pour son

service actuariat

un collaborateur diplômé d'Études Supérieures Scientifiques (X, Mines, Centrale, Maîtrise de Mathématiques...), titulaire du diplôme de l'

I.A.F.

et ayant une expérience d'ACTUAIRE, si possible en Branche Vie.

Faisant partie – auprès de la Direction Générale – d'un Service d'État-Major chargé non seulement des études actuarielles mais aussi d'un rôle de conseil et d'assistance notamment pour la réorganisation de l'Entreprise, il lui sera donné la possibilité – au cours de la première année – d'ajuster sa formation et ses compétences aux besoins du Groupe et de les diversifier.
Il sera alors préparé à prendre en charge la

direction du service

groupant une quinzaine de personnes.

Les dossiers de candidatures – sous réf. 1566 LM à préciser sur l'enveloppe – seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

HEWLETT hp PACKARD
FRANCE

La division instrumentation médicale
recherche pour
ORSAY
et son bureau de vente de
LYON

ingénieurs technico-commerciaux

ayant reçus une formation supérieure grandes écoles ou universitaire, les candidats sont, soit confirmés, soit débutants à fort potentiel. Pour ces derniers une période de formation est prévue à Orsay ou éventuellement en Allemagne.

Aptes à négocier à des niveaux élevés (affaire moyenne : 500 KF) et capables de travailler avec une large autonomie, ils assureront la vente d'installations :
- de monitoring
- d'électro - cardiographie
- et d'exploration fonctionnelle.

Ces postes, à pourvoir immédiatement, nécessitent des déplacements fréquents pour lesquels une voiture personnelle est fournie.
Une bonne connaissance de l'anglais est nécessaire. Possibilités d'avenir compte tenu de la croissance rapide de cette division.

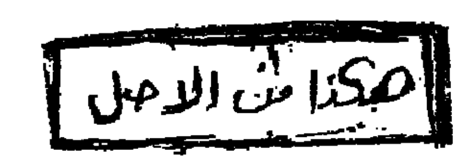
Envoyer lettre manuscrite, CV. et photo sous Réf. 1673
MEDIA SYSTEM 104 rue Réaumur, 75002 PARIS,
qui transmettra.

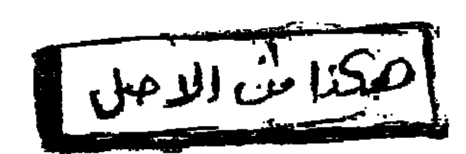
ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

expert-comptable ou HEC, ESSEC, ESCP + DECS

RÉF. J 24

La Direction Générale des Affaires Financières du Groupe BSN-Gervais Danone recherche un diplômé d'études supérieures (Expertise-Comptable ou HEC, ESSEC, ESCP + DECS) d'environ 35 ans, ayant acquis une solide expérience comptable dans une société importante ou un cabinet spécialisé.
Il se verra confier, dans un premier temps, la responsabilité du Service Méthodes et Procédures Comptables. Sa mission sera d'étudier, proposer et assurer la mise en place des méthodes et procédures comptables dans les sociétés du Groupe en France et à l'Étranger. Il collaborera étroitement avec les autres services de la Direction Générale ainsi qu'avec les services comptables et financiers des différentes sociétés.
Dans le cadre de ses fonctions, il devra apporter une vue prospective en matière de doctrine et de méthodes comptables grâce notamment à sa participation aux études et travaux effectués au plan national et professionnel dans des comités spécialisés.
Connaissance de l'Anglais ou de l'Allemand très souhaitée.
Lieu du poste : Paris.

ingénieur électricien

RÉF. P 10

Le Groupe BSN-Gervais Danone recherche un ingénieur spécialiste électricité-automatismes pour la direction technique de sa Branche Emballage (11.500 personnes, CA 2 Md).
Sa responsabilité s'étendra aux dix usines verrières pour lesquelles il réalisera des missions de diagnostic ou d'assistance et contribuera à la formation des techniciens d'entretien. Dans le cadre des plans directeurs et des projets d'investissements, il établira des recommandations pour la conception électrique des usines et les choix d'automatismes.
Ce poste correspond à un développement de carrière pour un ingénieur électricien (Supelec...) ayant acquis au moins 5 ans d'expérience de la conception et de la maintenance des installations électriques (courants forts et courants faibles) dans d'importantes unités industrielles.
Anglais souhaité. Poste basé à Lyon, fréquents déplacements de courte durée.

ingénieur débutant organisation

RÉF. J 23

Gervais Danone France (CA 1 Md 500 M de F, 5000 personnes, 10 unités de production, produits laitiers frais), société du Groupe BSN-Gervais Danone, recherche un jeune ingénieur débutant (Centrale, Mines, ENSAM, IDN) ayant acquis et développé au cours de ses études et de stages en entreprise de solides connaissances en informatique de gestion, organisation ou production mécanique.
Au sein de l'équipe d'Ingénieurs confirmés du Service Organisation Formation, il participera aux études et interventions menées dans différents secteurs de l'entreprise (ordonnancement, gestion des commandes, organisation de production, études de poste de travail, implantation d'ateliers).
Il sera basé au siège de la Société, à Levallois-Perret (92), et sera appelé à effectuer de fréquents déplacements de courte durée en Province. Ce premier poste ouvre d'intéressantes perspectives d'évolution facilitées par la taille et la diversité du Groupe BSN-Gervais Danone.

HAVAS CONTACT

Adressez votre candidature avec c.v. détaillé, en précisant la référence du poste, à BSN-Gervais Danone, Service Recrutement Cadres, 7, rue de Téhéran, 75008 Paris.

bsn.gervais danone

Etablissement Public s'occupant de questions relatives à l'environnement industriel à la sécurité et aux conditions de travail dans l'entreprise recherche

JEUNE JURISTE

— Titulaire d'un D.E.A. de droit public.
— Très bonnes connaissances en DROIT ADMINISTRATIF
— EXCELLENTE PRESENTATION EXIGEE.
Son activité sera à PARIS avec courts déplacements en province.
Env. lettre manuscrite, C.V. et prétentions à : HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS, sous référence 20419, q. transm.

La S.F.E.N.A. recherche

POUR SA DIVISION NAVIGATION ET INSTRUMENTS

DEUX INGÉNIEURS COMMERCIAUX

capables d'assurer la promotion et la vente en France et à l'étranger de matériels d'une très haute technicité.

Les candidats doivent avoir :

— Une formation d'ingénieur grande école : SUP. AERO, SUP. ELEC., E.N.I.C.A. ou équivalent avec option plus particulièrement orientée vers l'électromécanique.
— Une expérience dans la vente de produits techniques sophistiqués.
— Un sens commercial aigu et le goût de la négociation.
— Une très bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit.

La connaissance des milieux aéronautiques serait appréciée.

Ce poste concerne des candidats capables d'assurer des contacts à des niveaux élevés et disponibles pr de fréquents déplacem.

Si cette proposition vous intéresse et que vous répondiez à ces critères, écrivez en envoyant C.V., photo, réf. et prétentions à C. A. P. I. C., 18, rue Volney, 75002 PARIS, sous nº 78.091.
Discrétion absolue assurée.

Importateur tracteurs agricoles implanté dans le Val-de-Marne rech.

UN CHEF
SERVICE FINANCIER ET ACHATS

Age min. 30 ans. Form. supér. E.S.S.E.C., E.S.C. ou équivalent. Expér. bancaire indispensable. Connaiss. : italien appréciée.
Envoyer C.V. manuscrit dét., photo et prétentions s/référence 2107, à INTER P.A., B.P. 508, 75066 Paris Cedex 02, qui transmettra.

SLIGOS — une des premières sociétés de conseil et services en informatique

RECHERCHE POUR PARIS

JEUNES INGENIEURS COMMERCIAUX

• **Leur mission :**
Elle consiste à commercialiser les activités de traitement informatique de SLIGOS (36% d'expansion par an) auprès des entreprises ou des cabinets d'Experts Comptables au moyen de toute une gamme de programmes généralisés (facturation, stocks, comptabilité, paie, etc...) en Service Bureau et en Télégestion (domaine dans lequel SLIGOS est leader).

• **Leur profil :**
Leur formation est de type Ecole Supérieure de Commerce, DECS ou équivalent.
Ils sont ambitieux et ils ont le goût des relations humaines, conditions indispensables dans l'activité de service de notre Société.
Une première expérience professionnelle de une ou deux années sera appréciée.

• **Leur rémunération :**
De niveau élevé, elle est essentiellement composée d'une partie fixe (pour 3/4) et d'une partie prime (pour 1/4). La prime est calculée pour une part sur les commandes individuelles et pour l'autre part sur le résultat de l'équipe.

• **Leur formation :**
Elle porte sur le plan technique (les produits, le Service Bureau, la Télégestion) et sur le plan commercial (relations humaines, techniques de vente, expression orale...).

Adresser lettre de candidature, CV, photo et prétentions à SLIGOS Direction Commerciale, 91, rue Jean Jaurès 92807 PUTEAUX.

---

nicholas angell

Un Groupe français de taille importante (de nombreuses usines en France et à l'étranger) recherche pour son Siège à Paris son :

DIRECTEUR D'AUDITS

Environ 140 - 160.000 Francs

Sous l'autorité du Group Controller, il sera responsable de l'établissement des procédures d'audits financiers et opérationnels. Il participera aussi aux analyses financières et à la préparation du Plan. Les candidats, qui seront actuellement au niveau Supervisor ou Manager dans un cabinet d'audit anglo-saxon, devront avoir une grande mobilité (voyages à 50 %). Une promotion rapide à un poste de Controller est à envisager en province ou à l'étranger.
Adresser C.V. en indiquant progression de salaire sous réf. 78209. à :
NICHOLAS ANGELL s.a.r.l.
149, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS

conseil en recrutement financier

DIRECTEUR RÉGIONAL DES VENTES PARIS

Une Société française fabriquant et distribuant sur le plan national une marque de très grande notoriété dans le domaine des apéritifs (cafés, hôtels, restaurants et grands magasins)

recherche

UN HOMME DE VALEUR ET D'EXPÉRIENCE

Il dépendra dans un premier temps du Directeur régional actuel. Après un stage, il aura la responsabilité du développement des ventes, il organisera, animera, contrôlera le travail des équipes de vente en place.

Il faut un homme du niveau Ecole supérieure de commerce ayant l'expérience de la vente au détail (idéalement cafés, hôtels, restaurants) et du commandement des hommes, concerné par la réussite.
Rémunération conforme aux aptitudes et à l'expérience du candidat.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions au nº 6.097, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).
DISCRETION TOTALE ASSUREE.

Conseiller fiscal : futur associé

Conseiller fiscal jeune (homme ou femme) mais déjà expérimenté (5 ans au moins) vous traitez avec aisance toutes les questions de fiscalité française et pouvez abordez sans appréhension les problèmes fiscaux internationaux.

Cette maîtrise, vous l'avez acquise au sein d'une société multinationale ou dans un Cabinet de Conseils Juridiques ou Fiscaux réputé.

Une bonne connaissance de l'anglais, le sens inné des relations commerciales sont aussi des atouts majeurs.

250.000 Francs maximum annuels, et la perspective de devenir associé.

Si ce poste vous intéresse et si vous pensez remplir ses conditions d'accès, adressez votre candidature très détaillée, rémunération actuelle, téléphone privé, sous référence 7925 à : rsc carrières - 92, rue Bonaparte - 75278 PARIS - Cédex 06 - Discrétion assurée.

---

chef de groupe achats

PARIS — NORD
pour importante société en expansion.

Il sera chargé de la négociation des achats de matières premières (métaux cuivreux, câbles spéciaux, pièces de décolletage, pièces moulées, . . .) représentant une part importante du prix de revient.
Volume des achats : supérieur à 10 M/an.
Ce responsable, âgé de 35 ans au moins et doté d'une très forte personnalité, possède une formation type Ecole Supérieure d'approvisionnements et une expérience de 10 ans minimum dans un service Achats structuré d'une entreprise mécanique très diversifiée.
Le salaire sera fonction de la compétence et de l'expérience acquises.
Avantages sociaux.

Envoyer C.V. sous référence CGA à M. HUON
33, avenue de Suffren - 75015 PARIS

DIRECTEUR TECHNIQUE 120 000 F

Nous espérons l'idéal : un spécialiste de notre activité (installation et décoration de magasins, centres commerciaux, hôtels...), mais nous accepterons un candidat ingénieur de formation, 35 ans minimum, ayant une solide expérience dans le domaine du bâtiment et pouvant justifier de sa capacité à coordonner et à mener à bien des chantiers importants.

La répartition géographique de notre clientèle implique qu'il puisse être disponible pour des déplacements brefs et fréquents.

Nous attacherons autant d'importance à ses qualités personnelles : vitalité, initiative, sens du concret et du commandement.

Adresser votre dossier de candidature sous réf. 3315 à PLAIN CHAMPS 5, rue du Helder 75009 Paris.

Plain Champs

La Société est la filiale française d'un groupe international très connu dans le domaine du chariot élévateur. Elle dispose en France de 18 succursales ou concessionnaires. Elle désire actuellement pourvoir deux postes dont le niveau de rémunération est équivalent.

RESPONSABLE DE L'ASSISTANCE AUX S.A.V. DU RESEAU

Le cadre devra assister les directeurs de succursales ou de concessions dans l'organisation et la gestion de leurs ateliers de réparation, diriger l'école des mécaniciens du réseau de vente, maintenir les liaisons techniques avec l'état-major européen du groupe (en Allemagne).
Le poste convient à un cadre de formation technique parlant anglais et possédant une expérience de gestion de production. Réf. 814M.

RESPONSABLE DU S.A.V. DE LA REGION PARISIENNE

Le cadre dirigera les services de réparation et de dépannage; il aura en particulier la responsabilité des devis. Il jouera un rôle important dans la vente de services de réparation.
Agé de plus de 33 ans, de niveau B.T.S., il présentera une bonne expérience acquise dans le chariot élévateur ou le matériel de T.P. Anglais souhaité. Référence 818M.

Lieu de travail : Zone industrielle de Trappes.
Ne pas envoyer de C.V.



26 rue Marbeuf 75008 Paris vous adressera note d'information et dossier de candidature sur demande, en rappelant la référence.

JEUNES GENS
(Libérés des obligations militaires)
et JEUNES FILLES

winterthur assurances

dans le cadre du développement de son département informatique vous propose après une formation assurée par l'entreprise (COBOL - DOS/VS - CICS/VS - DL1) de devenir

programmeurs

pour les diplômés IUT informatique ou équivalent
Salaire évolutif suivant potentiel des intéressés.
Adresser C.V. manuscrit sous référence 147 à J-C DIDON - Tour WINTERTHUR - Cedex 18
92085 PARIS LA DÉFENSE

---

responsable ventes export

130.000 +

Société métallurgique (CA 145 M de F, 650 pers.) recherche le RESPONSABLE DES VENTES A L'EXPORTATION de son département Aciéries (35 M de F).

Sous l'autorité du Directeur Commercial du Département, il sera responsable :

- de l'élaboration de la politique commerciale export,
- de l'application de cette politique :
  - animation des agents étrangers,
  - prospection et suivi personnel des affaires dans les pays non représentés,
- de la gestion administrative des ventes export (dossiers réalisés par un service spécialisé),
- de l'après-vente (relations clients-agents-usines-siège).

Ce poste convient à un VENDEUR EXPERIMENTE parlant couramment anglais et allemand et possédant une forte teinture technique.

Pour information sur le poste, écrire avec C.V. détaillé, sous référence 6541-M, à

CONSEIL EN RECRUTEMENT
CNPG 105, av. Victor Hugo - 75116 Paris

Impt producteur appareils de chauffage banlieue Nord

recherche pour le développement de son service

EXPORTATION
DÉLÉGUÉ COMMERCIAL

— minimum 30 ans ;
— familiarisé avec problèmes de promotion technique et commerciale de produits et animation de réseau à l'étranger ;
— connaissances anglais et espagnol strictement indispensables ;
— déplacements à l'étranger fréquents et pouvant être prolongés.

Adr. C.V. et prét. sous le nº 3.994, à Publicités Réunies, 112, boulevard Voltaire, 75011 PARIS

Société internationale de distribution de films recherche pour la France

CADRE SUPÉRIEUR
ADMINISTRATIF et FINANC.

de formation E.S.C., E.S.S.E.C., H.E.C., expér. audit souhaitée, anglais écrit et parlé indispens.

Env. C.V., photo et prét. s/réf. 250 à Hoche Publicité, 26, rue Vernet, 75008 PARIS qui transm.

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DE PRODUITS D'ENTRETIEN POUR COLLECTIVITES

recherche pr POSTE de RESPONSABILITE

DIRECTEUR COMMERCIAL

TAILLE PATRON
Nous ne voulons pas d'un (DEMI-PATRON) car il doit être l'animateur incontesté d'une force de vente solide.
Ni d'un (GRAND PATRON) car ce n'est pas à l'état-major mais sur le terrain qu'il doit s'imposer.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à : S.A. INTERSUD 52/54, r. Marcelin-Berthelot, 94140 ALFORTVILLE. Téléph. : 375-21-57 ou 375-24-99.

ENTREPRISE de NETTOYAGE 1.200 PERSONNES, recherche

CHEF DES MÉTHODES

pour études de chantiers et calculs de devis.
Nombreux déplacements en région parisienne.
Le poste conviendrait à un homme d'environ 35 ans avec expérience d'une activité similaire. Anglais souhaité.
Ecr. avec C.V. LA GENERALE, 11, rue de la Ville-Neuve, 75002 PARIS.

Rech. collaborateurs pour vente et service en microprocesseurs. Tél. : 532-87-68, après 18 h.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

La **DIVISION SIMULATEURS et SYSTEMES ELECTRONIQUES** de notre Société recherche de

jeunes ingénieurs électroniciens
DE HAUT NIVEAU

pour remplir les fonctions suivantes :

FORMATION

enseignement théorique et pratique donné aux clients sur le fonctionnement et l'entretien de nos simulateurs (Réf. IC.78 23-M)

ASSISTANCE TECHNIQUE

Après participation à la mise au point des simulateurs, détachement de 12 à 18 mois auprès de nos clients étrangers pour aider à l'exploitation et à la maintenance de nos simulateurs. (Réf. IC.78 24-M)

Une très bonne pratique de l'Anglais est exigée pour ces deux postes.

Lieux de travail : les postes sont à pourvoir à **TRAPPES** (banlieue Ouest de Paris) et à **CERGY-PONTOISE** (banlieue Nord Ouest).

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions en précisant la référence à B. LETOURNEUX Service du Personnel L.M.T. Division Simulateurs et Systèmes Electroniques, B.P. 116 - 78192 Trappes Cedex.

L.M.T.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
recherche pour un de ses départements
son futur

DIRECTEUR COMMERCIAL

Le candidat devra avoir exercé une activité commerciale de préférence dans un milieu industriel fabriquant des produits de grande série.

Il devra posséder une bonne expérience dans les domaines suivants :
- — fabrication de produits électromécaniques de grande série ;
- — activité commerciale dans la vente de produits de série à des industriels ;
- — gestion commerciale dans son ensemble et utilisation de l'informatique ;
- — distribution par grossistes.

Il participera à l'établissement de la stratégie du département et sera responsable de la préparation ainsi que du suivi des plans établis dans le domaine du budget des ventes.

Ce poste conviendrait à un candidat de formation supérieure : ARTS et METIERS, SUPELEC, GRENOBLE... ayant une forte personnalité et habitué au travail en équipe.

- — Nationalité française ;
- — âge minimum 35 ans ;
- — lieu de travail : région parisienne.

Adresser C.V., photo, n° 79.627, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01.

CITIBANK

Société Française de
CITIBANK U.S.A.
propose un poste de.

cadre fiscaliste

niveau DECS, expérience minimum 6 ans dans un cabinet d'audit ou dans une banque.

Maîtrise parfaite de l'anglais exigée.

Adresser lettre manuscrite et C.V. à **CITIBANK**
B.P. 738 - 08 75361
Paris Cedex 08

Emplois et Carrières

Entreprise du secteur
LEVAGE MANUTENTION
recherche son

directeur commercial

De formation de base technique, homme de contact à l'esprit offensif, apte à mener avec succès des négociations avec des interlocuteurs Ingénieurs ou Responsables d'Achats
- Anglais courant, allemand apprécié.

Une bonne connaissance de la profession serait un atout incontestable ainsi que l'expérience de l'exportation.

Niveau de rémunération attractif, fonction de l'expérience du Candidat.

Le poste basé dans la proche banlieue parisienne nord implique de nombreux déplacements de courte durée.

Adresser C.V. photo et prétentions sous réf. 7940 à P.LICHAU S.A. - B.P. 220, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

JEUNE INGENIEUR METALLURGISTE

Vous désirez élargir votre domaine de responsabilité et augmenter votre savoir-faire ?

Notre activité d'engineering - située en région parisienne - et notre appartenance à un groupe de cote internationale nous donnent une large ouverture mondiale et nous permettent l'application de multiples techniques.

Nous vous proposons un poste de

responsable d'affaire

dans le domaine de la transformation à chaud des métaux (forge, laminage ...).

Notre activité s'exerce en France et à l'étranger ; elle comporte les différents aspects de la prise en charge technique des projets (position fonctionnelle) :
- Traitement des appels d'offres dans une optique réaliste,
- Etude et rédaction des offres (description des procédés et équipements),
- Planning, prix, rebuts, garanties ...
- Discussions techniques avec les clients,
- Présence aux négociations,
- Participation aux réunions, à l'étude et aux recherches de savoir-faire,
- Coordination et gestion technique des contrats,
- Suivi de réalisation.

Le poste peut convenir à

INGENIEURS CENTRALE, MINES OU ARTS ET METIERS

ayant environ 5 ans d'expérience technique dans le domaine mentionné et, si possible, bonne connaissance des techniques annexes.

Il nécessite rigueur intellectuelle et imagination, bonne résistance physique ainsi qu'une solide capacité d'organisation et d'autonomie.

La capacité à travailler en anglais est indispensable.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé avec photo et prétentions, sous réf. J.I.M. à P.LICHAU S.A. - B.P. 220, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

POMPES GUINARD

SOCIÉTÉ FRANÇAISE LEADER SUR SON MARCHÉ
recherche pour son
Agence de PARIS

2 DÉLÉGUÉS COMMERCIAUX

25 ANS MINIMUM - NIVEAU BTS OU DUT

Bonne connaissance en hydraulique. Préférence donnée à candidat bénéficiant d'une première expérience dans la promotion et la vente de biens d'équipement. Voiture indispensable.

Env. C.V., photo et prét. à Direction des Affaires Sociales, 179, bd St-Denis, 92402 Courbevoie Cedex.

IMPTE COMPAGNIE D'ASSURANCES
recherche

JEUNES INGÉNIEURS DIPLOMÉS

(E.N.S.I., E.C.A.M., I.D.N. ou équivalent)

2 à 3 ans d'expérience en industrie si possible dans un secteur « fabrication » pour son secteur Risques Industriels à Paris (Incendie - Perte d'exploitation - Bris de machine - Responsabilité civile)

Haute formation technique assurée.

Ecrire avec référ., C.V. et prétentions à n° 79.027, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

La **DIVISION SIMULATEURS ET SYSTEMES ELECTRONIQUES** de notre Société, actuellement en forte expansion recherche pour son bureau d'études

un jeune ingénieur

pour assurer la coordination technique des
SECTIONS SCHEMAS-CABLAGES et CIRCUITS IMPRIMES

2 ou 3 ans d'expérience, dans les domaines des interconnexions électriques, de l'implantation de câblages, ainsi que dans la conception et la réalisation de dossiers de fabrication de circuits imprimés, sont souhaités.

Lieu de travail : **TRAPPES** (78) Banlieue Ouest de Paris. (Réf. IC.78 21-M)

un jeune ingénieur électronicien

qui se verra confier la responsabilité de la conception et de l'établissement - **assistés par calculateurs** - des documents de câblages et d'interconnexions. Des connaissances en informatique, venant compléter une formation d'électronicien, et un début d'expérience sont souhaités.

Lieu de travail : **CERGY-PONTOISE** Banlieue N-O de Paris. (Réf. IC.78 22-M)

Pour ces deux postes, un bon niveau d'Anglais serait un atout supplémentaire.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions en précisant la référence à B. LETOURNEUX L.M.T. Division Simulateurs et Systèmes Electroniques, B.P. 116, 78192 Trappes Cedex.

L.M.T.

DEUTSCHER JOURNALIST

wird von internationaler Presseagentur in Paris für deutschsprachigen Dienst gesucht.

Voraussetzung :

Perfekte Kenntnisse der französischen Sprache, Englisch oder spanisch Kenntnisse erwünscht.

Zuschriften unter an 30400 HAVAS CONTACT, 156 boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

CABINET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
recherche

COLLABORATEURS
NIVEAU D.E.C.S.

1 à 2 ans expérience cabinet pour préparation et suivi de dossiers commissariat.

Bonne connaissance anglais souhaitée

Envoyer C.V., photo et prétent. à S.M.B.T., 7, rue Bergère, 75009 PARIS.

Dans le cadre du développement de ses activités FORMATION, Société de Conseil recherche

responsable de projets formation

(HOMME ou FEMME)

Ce poste conviendrait à un(e) jeune diplômé(e) de l'Enseignement Supérieur (Psycho-sociologie du Travail, Psychologie industrielle) ayant acquis en Entreprise ou en Cabinet Conseil une expérience déjà confirmée de la Formation (élaboration de contenus et de supports pédagogiques, animation de stages). Très autonome dans ses initiatives, tout en étant intégré(e) à une équipe, il (elle) devra prendre en charge tout ou partie des projets dont il (elle) sera responsable : démarchage commercial, élaboration et négociation de projets, animation des interventions et leur suivi. Une première expérience de la négociation commerciale serait un atout supplémentaire.

Envoyer C.V. en précisant bien la référence 499 M au :

Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
397 ter rue de Vaugirard - 75015 Paris



EUROP ASSISTANCE

Première organisation d'assistance voyage en France et à l'Étranger (en forte expansion de 20 à 25 % par an) recrute son

CHEF DU PERSONNEL

Sous la supervision du Directeur des Relations du Travail du Groupe EUROP ASSISTANCE, il animera et coordonnera une équipe de 4 personnes dont les activités seront : l'administration du personnel, la paye, les avantages sociaux pour l'ensemble du personnel permanent (300 personnes - moyenne d'âge 30 ans).

Il sera responsable pour les employés et agents de maîtrise (220 personnes) du recrutement, des études de structure de salaires, de la formation, du suivi des carrières.

Il assistera la Direction des Relations du Travail dans l'élaboration de la politique sociale.

Ce poste conviendrait à un homme ou une femme ayant une expérience de 3 ans dans la fonction Personnel dont il (ou elle) maîtrise les aspects administratifs.

Délégation réelle de responsabilités.

Veuillez écrire sous référence M 17 R, en précisant votre rémunération actuelle, à

Jacques BRUSSET, GROUPE BBC
37, bd de Sébastopol, 75001 Paris.
Discrétion absolue et réponse rapide garantie.

HAVAS CONTACT



C.G.M.S. GROUPE ALSTHOM ATLANTIQUE
Société leader dans sa branche recherche son :

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT ENSEMBLES MÉCANISÉS

Il sera responsable des devis, de la négociation et du suivi des commandes d'ensembles de stockage mécanisé (coût unitaire de 2 à 30 millions de F). Le candidat, dont la principale qualité sera l'imagination, devra être :
- Ingénieur de formation.
- Habitué au contact de haut niveau et à la négociation de gros contrats.
- Compétent en informatique.
- Apte à négocier en anglais.

L'expérience de la manutention n'est pas exigée.

Ecrire à M. BONDOUX,
Président-Directeur Général,
C.G.M.S., 98, rue d'Ambert, 45000 ORLEANS.

"INDUSTRIES & TECHNIQUES"

REVUE D'INFORMATION TECHNIQUE
27 Nos par an - Tirage : 45.000
rech. pour son Siège à PARIS (8e)

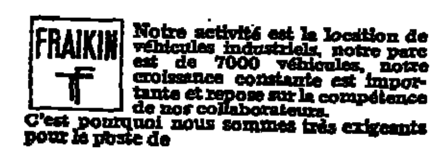
SECRETAIRE GENERAL DE REDACTION

RESPONSABLE DU PLANNING et de la REALISATION DE LA REVUE : il anime et coordonne l'action de 9 personnes (Fabrication - Studio - Secrétariat), en liaison avec les Journalistes et les façonniers extérieurs.

— UN "PROFESSIONNEL" —
- Formation supérieure
- DEJA REDACTEUR EN CHEF OU S.G. DE REDACTION d'une REVUE à caractère technique de préf. OU goût et compréhension des articles techniques.
- Potentiel de développement

— INDISPENSABLEMENT —

DISCRETION ABSOLUE. Lettre manusc., C.V. détaillé, rémunération, photo ss réf. 3921 à



FRAIKIN

Notre activité est la location de véhicules industriels, notre parc est de 7000 véhicules, notre croissance constante est importante et repose sur la compétence de nos collaborateurs.

C'est pourquoi nous sommes très exigeants pour le poste de

responsable d'unité

Si vous êtes capable d'assurer un développement commercial important, de contrôler efficacement un Atelier de Réparation de Poids Lourds, de gérer une Unité décentralisée.

Adresser CV, photo et prétentions s/réf. RU2 FRAIKIN S.A. - 191, av. Charles de Gaulle 92200 NEUILLY

صكنا من الاجل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

HACHETTE

DEPARTEMENT FORMATION
103, boulevard Saint-Michel, 75005 PARIS

recherche

Concepteurs Animateurs

intéressés par la

FORMATION DE RÉSEAUX DE VENTE

Ils seront chargés notamment, en liaison étroite avec les équipes commerciales :
— de l'analyse des besoins ;
— de l'élaboration des programmes ;
— de la conception de supports audio-visuels ;
— de la formation d'animateurs de terrain ;
— de l'animation de stages ;
— de l'évaluation et du suivi des actions.
Ils seront également associés à la conception et au développement de nouveaux produits de formation, jeux d'entreprise notamment.

Profil recherché :
- HEC, ESSEC, ESCP ou formation supérieure équivalente ;
- Expérience de quelques années dans le secteur commercial (animation des ventes, marketing de produits de grande diffusion) ;
- Aptitude pour l'animation ;
- Pour l'un des postes, des connaissances et une pratique dans le domaine finances-gestion seraient appréciées.

Après quatre années passées dans le poste, les candidats retenus devront être capables d'évoluer vers d'autres secteurs du Groupe Hachette.

Adresser les candidatures au Service de l'Emploi HACHETTE - 79, bd Saint-Germain, 75006 PARIS sous référence 12978.

Dans le cadre de son expansion générale (+ 25 % par an) et du lancement de sa nouvelle gamme d'ordinateurs transactionnels : 9066 série MCS

Kienzle Informatique

recherche

PROGRAMMEURS CONFIRMES

- Formation : Bac technique - D.U.T....
- Minimum de 3 ans d'expérience en programmation d'applications comptables sur ordinateurs de bureaux
- Connaissance des langages évolués

ANALYSTES

- Formation : Maîtrise - MIAGE ou équivalent
- Minimum de 3 à 5 ans d'expérience sur ordinateurs
- Connaissance des langages évolués.

L'expérience des candidats pourra s'exprimer dans les domaines suivants :
- FORMATION : cours techniques sur nouveaux matériels
cours de langages et de méthodologie
- DEVELOPPEMENT : de Produits Programmes d'Applications dans les domaines de : Comptabilité - Gestion de stocks, Salaires, Facturation....
- ASSISTANCE : aux Services Commerciaux en activités d'avant et d'après vente.

Une bonne connaissance de l'Allemand et/ou de l'Anglais sera fortement appréciée.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à Mr ISOLA Alain, Directeur National du Logiciel - KIENZLE INFORMATIQUE - 50, avenue Daumesnil 75012 Paris.

Nous sommes un groupe industriel français d'importance internationale.
Notre Direction Administrative et Financière recherche pour son Departement Comptabilité son

chef de la comptabilité générale

Agé de 35 ans minimum, de formation DECS ou équivalent, il devra être un bon technicien de la comptabilité et avoir acquis une expérience professionnelle dans une affaire industrielle de grande taille. En outre, il devra avoir travaillé en liaison avec un système informatique élaboré. De plus, nous attendons de lui une forte personnalité et un sens du commandement.

Sa mission sera :
- d'animer et de diriger une équipe d'une dizaine de personnes.
- d'assurer l'élaboration et l'établissement des comptes de résultats (mensuels, trimestriels, annuel),
- de prendre en charge les liaisons avec le système informatique.

Ces tâches nécessitent de bonnes connaissances de la fiscalité française. Une expérience en matière de consolidation serait un atout supplémentaire.

Anglais souhaité.

Localisation : Paris la Défense.

Rémunération : sera intéressante en fonction de l'âge et de l'expérience du candidat.

Envoyer C.V. manuscrit + photo + rémunération actuelle sous réf. 565-M - 25, rue du Renard - 75004 Paris

PROSSEL international
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

TITMUS-EUROCON

PREMIER FABRICANT EUROPÉEN DE LENTILLES DE CONTACT

en pleine expansion
recherche, pour sa filiale à Paris, son

DIRECTEUR-CHEF DES VENTES

Il sera chargé de développer la stratégie des ventes, de diriger, d'animer et de coordonner l'action commerciale.

Une chance extraordinaire pour un candidat ayant à son actif une expérience réussie du marketing et des ventes, acquise à des postes comparables.

La connaissance des secteurs optique (ou pharmaceutique) est souhaitée mais pas obligatoire. Connaissance de l'allemand (au moins parlé) nécessaire.

Adresser toute candidature, avec C.V. et photo, à l'attention du Directeur Gérant,

TITMUS EUROCON, Les Mercuriales
40, rue Jean-Jaurès, 93170 Bagnolet.

IMPORTANTE SOCIETE COMMERCIALE FRANCAISE

(+ de 4000 personnes)

exerçant ses activités sur le territoire national recherche pour son Siège Social à PARIS :

son futur responsable du service des ventes

De formation ESC, le candidat retenu aura 30 ans minimum, une expérience de gestion commerciale, un intérêt pour les maths appliquées et les statistiques et des connaissances en informatique.

Après une période de mise en place dans la fonction il aura pour mission de gérer et faire évoluer un système de gestion commerciale (conditions et barèmes d'écart) intéressant près de 20.000 clients (détaillants).

Salaire annuel de départ : 82.000/90.000 +.

Réponse assurée.

Adresser lettre manuscrite et C.V. à No 78812 CONTESSE Publicité 20, Avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

GRANDE BANQUE PARIS

recherche un

INGENIEUR

chargé des

MOYENS ET METHODES INFORMATIQUES

Il aura la responsabilité d'une équipe dont la mission sera :
— d'assister la direction informatique dans ses options techniques (bases de données, télétraitement, systèmes spécialisés) en participant aux études.
— de promouvoir et de contrôler la mise en place et l'évolution des normes, méthodes et moyens informatiques.
— de définir et de suivre le plan de formation technique du département.

Le candidat recherché aura acquit :
- une solide connaissance pratique de l'OS IBM ainsi que des techniques DB/DC.
- la maîtrise des problèmes de réalisation informatique (normes, méthodes).
- l'expérience d'encadrement d'une équipe de haut niveau.

Envoyer curriculum-vitae, photo, lettre manuscrite et prétentions sous nº 64.441,
PUBLICITÉ ROGER BLEY
101, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Société Américaine recherche

CHEF DES VENTES AFRIQUE/MOYEN-ORIENT

Chargé de la vente de produits chimiques industriels et notamment de produits utilisés dans le traitement des eaux. Ce poste est basé à Paris et requiert environ 40 % du temps à l'étranger.

Le candidat recherché doit correspondre au profil suivant :
- Avoir un diplôme d'école supérieure de commerce ou être ingénieur chimiste ;
- Avoir 5 ans d'expérience dans la vente de produits industriels ou de biens de consommation en Afrique ou au Moyen-Orient ;
- Avoir un ou deux ans d'expérience dans l'animation d'un réseau de distributeurs ;
- Etre parfaitement bilingue français-anglais.

Nous offrons un vaste champ d'action, la possibilité de nouer des contacts très variés, et une autonomie étendue.

Envoyer votre C.V. détaillé au Directeur Général,
OLIN EUROPE S.A.
90, avenue des Champs-Elysées, 75008 PARIS.

L'AGENCE HAVAS

recherche pour développer son service d'Audit

AUDIT INTERNE

Il participera à des missions de contrôle des comptes et des procédures.
Le candidat, âgé d'au moins 28 ans, devra posséder le D.E.C.S. et avoir si possible une expérience de l'Audit d'environ 3 ans, acquise de préférence dans un Cabinet Anglo-Saxon.
Ce poste est à pourvoir à Neuilly, mais nécessite des déplacements en Province.

Adresser CV à Marc SIBOLD
Direction des Relations Humaines
136, avenue Charles-de-Gaulle,
92522 Neuilly-sur-Seine.

HAVAS CONTACT

PS Conseil

La filiale française d'une société de services américaine de réputation mondiale recherche pour son siège en proche banlieue Ouest un

CHEF DE SERVICE RECOUVREMENT

Animant une équipe de 10 personnes, il sera responsable de la relance client, du recouvrement des créances et du pré-contentieux. Le candidat retenu, âgé d'au moins 26 ans devra se prévaloir d'une bonne formation juridique ainsi que d'une expérience similaire de 3 ans minimum acquise au sein d'une banque, d'un organisme de crédit ou d'une société commerciale à clientèle particulière. Une bonne connaissance de l'anglais ainsi qu'une première expérience de l'encadrement seraient très appréciées. Le salaire annuel ne sera pas inférieur à 70.000 francs. Les réponses seront traitées confidentiellement par J.-P. ROUGIER.

Adresser C.V. sous référence A/281M *à :*

PS CONSEIL
8, rue Bellini 75782 Paris - Cedex 16
Tél. 505.14.30

Entreprise 450 personnes
300 millions C.A. en développement constant
recherche le

RESPONSABLE de ses services comptable et informatique

Dépendant directement du Secrétaire Général il est chargé de la comptabilité générale, budgétaire et de la paye.
Il collabore à l'établissement des plans de Trésorerie.
Il est en outre chargé de développer l'utilisation des moyens informatiques.
Possédant une expérience confirmée dans ces domaines, il a une formation E.S.C. + D.E.C.S. ou équivalent.
Le poste est à Paris et la rémunération. . . . est motivante.
Si vous êtes intéressé, adressez C.V. détaillé et prétentions à Monsieur GENET 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

---

Importante société
Filiale d'un puissant groupe international
recherche
pour son département
ORGANISATION INFORMATIQUE

ANALYSTES & ANALYSTES PROGRAMMEURS

pour développer des projets (administratifs, commerciaux, industriels) dans le cadre du groupe.

Ces postes impliquent :
- une solide expérience de programmation (Matériel HB 66.20 apprécié)
- une maîtrise réelle des problèmes de bases de données (IDS-TDS)
- une aptitude à s'adapter à une méthodologie

La connaissance de l'anglais serait appréciée.

Ces postes sont à pourvoir au siège de la Societe (Banlieue OUEST).

L'évolution des postes, la rémunération, les avantages sociaux seront ceux offerts par un grand groupe.



Adresser CV, photo et salaire actuel sous référence 7809 MU à Joëlle DUJOUR - Cabinet Claude VITET 30, rue Croix des Petits Champs 75001 Paris

---

SPIE BATIGNOLLES

recherche

UN INGÉNIEUR ANALYSTE

ayant une formation complémentaire en gestion.

Sa mission consistera à perfectionner notre système de gestion et notamment à développer nos nouveaux projets informatiques sur un mini-ordinateur.

Le candidat devra avoir une première expérience de 2 ou 3 ans.

Adresser C.V. + photo + prétentions à SPIE BATIGNOLLES, 202 quai de Clichy 92111 CLICHY CEDEX
à l'attention de M LAVIER.
PLI CONFIDENTIEL

La filiale française d'une importante société américaine de l'industrie chimique
recherche

CHEF D'AGENCE

pour le quart nord-ouest de la France, basé dans région parisienne

et

TECHNICO COMMERCIAUX

pour région Paris normandie, basés dans région parisienne, possédant une expérience de 3 ans environ de la vente des produits chimiques organiques destinés aux industries cosmétiques, détergents, textiles, phyto-sanitaires, etc... anglais souhaité.

Adresser lettre manuscrite + photo + prétentions sous référence 1891. à P.LICHAU S.A. 18, quai Jean Moulin 69002 Lyon qui transmettra

---

Importante société électronique proche banlieue Ouest

recherche

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

— Diplômés grandes écoles ;
— Anglais courant indispensable, 2e langue souhaitable ;
— Expérience commerciale exigée si possible dans domaine composants de technologies de pointe ;
— Disponibles pour voyages courte durée France et étranger.

Adr. C.V., photo (retournée) et prét., Nº 79.128, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, PARIS-1er, qui tr.

LES CARRIÈRES DE L'ANIMATION

- Animation socio-culturelle, éducation spécialisée, art et artisanat, plein-air et éducation physique, tourisme social.
- Les carrières, les fonctions, la formation, les débouchés.

Un numéro spécial de FRANCE - ANIMATION : 25 F franco à FRANCE-ANIMATION (M1), 3, rue Montyon, 75009 PARIS.

---

cadre administratif et commercial

70 000

Société Financière Française en relation d'affaires avec 120 pays, nous recherchons un Cadre Administratif et Commercial pour assurer la gestion administrative et le suivi technique des contrats de l'une de nos divisions commerciales. Pour participer à ces

affaires internationales

nous souhaitons un cadre débutant de formation supérieure, s'exprimant aisément en anglais (une seconde langue serait très appréciée) et possédant une réelle aptitude à l'approche mathématique inhérente à nos contrats. Nous lui offrons la possibilité de voir sa carrière se développer dans notre Société vers des activités commerciales de niveau international.

Nous vous remercions d'adresser vos dossiers de candidature sous réf. B 3528 à Monsieur Collet 1, rue de Berri, 75008 PARIS.

bernard julhiet psycom

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

SOCIÉTÉ DE PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION
LEADER INCONTESTÉ SUR SON MARCHÉ
récherche :

CHEF DE VENTES
NATIONAL
GRANDES SURFACES
140.000 F par an

Le poste, basé à Paris, comporte la responsabilité de toutes les négociations avec les centrales d'achat, l'animation, la formation et la supervision d'une équipe de 30 merchandisers, sous l'autorité du Directeur des Ventes.

Le candidat retenu aura une expérience réussie de 5 ou 6 ans dans la vente et une formation supérieure commerciale.

Pour un élément de valeur, ce poste est un tremplin vers des fonctions de haut niveau.

Adr. lettre manuscr., C.V. et photo à n° 78.188, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

Société française, filiale d'un groupe étranger spécialisé dans le TRAITEMENT DES EAUX (PARIS) recherche

Chef Comptable
Bilingue Allemand

justifiant d'une formation supérieure, DECS acquis, et d'une bonne expérience financière et des relations avec les banques.

Pour animer le service existant déjà organisé, le candidat ou la candidate devra s'adapter à une équipe jeune et maîtriser pleinement sa technique. Il ou elle contribuera à court terme à la mise en place de l'informatisation.

Les candidatures seront traitées confidentiellement au plus haut niveau. Il sera répondu à toutes.

Adres. lettre man, CV, photo et prétentions ss réf. 8306 à

LEPA — LEPA - RECRUTEMENT
94, rue Saint-Lazare 75009 Paris

SOCIÉTÉ PRODUITS CHIMIQUES
recherche pour son usine (55 personnes) proche de VERNON (Eure)

INGÉNIEUR CHIMISTE
DIPLOMÉ
Libre le 1er janvier 1979

PROFIL :
— 28 ans minimum ;
— 5 années minimum d'expérience en atelier de fabrication ;
— connaissances en génie chimique appréciées.

MISSION :
Sous la responsabilité du Directeur de l'usine :
— animer et contrôler la production de l'usine (qualité et sécurité) ;
— programmer la fabrication et les approvisionnements d'un atelier de synthèse.

Env. C.V. manuscrit photo et prétent. à n° 79.565, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

SOCIETE DE SERVICES ET DE CONSEIL EN INFORMATIQUE DE GESTION
cherche pour le 6.XI.78

10 JEUNES DEBUTANTS

libérés des obligations militaires, de formation IUT, Maîtrise ou équivalent.

Les postes à pourvoir impliquent des contacts fréquents avec les clients (mais pas de commercial) et parfois des déplacements en province.

Une formation est assurée pendant les trois premiers mois.

Envoyer votre CV, accompagné d'une lettre manuscrite et d'une photo sous référence 202 à

INFORMATIQUE ET ENTREPRISE
Conseil en Informatique de Gestion
9 rue Alfred de Vigny 75008 Paris

IMPORTANTE SOCIETE SPECIALISEE EN ELECTRONIQUE DE POINTE recrute pour son Centre d'Etudes situé à 30 mn du Centre de Paris par le RER

INGENIEURS INFORMATICIENS

pour applications temps réel sur microprocesseurs, développement logiciel.

Domaines : téléinformatique, téléphonie, automates programmés.

Transport assuré par cars gratuits
Restaurant d'entreprise

Adresser CV détaillé et prétentions sous no 79355 à CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui trans.

INGENIEUR D'AFFAIRES
réf.299

dans le cadre de ses activités «ENERGIE NUCLEAIRE ET CONVENTIONNELLE » Alfa Laval Industrie recherche un Ingénieur ayant quelques années d'expérience professionnelle.

Il sera chargé du suivi technique et commercial de la clientèle pour les produits thermiques.

Il aura la responsabilité de la rentabilité de ses affaires et travaillera dans le cadre d'objectifs budgétaires.

Ce poste nécessite des déplacements en France

Anglais indispensable

Adresser votre C.V. à B. Legrand Direction du Personnel qui étudiera confidentiellement votre candidature

ALFA-LAVAL INDUSTRIE
62/70, r. Y. Tourgueneff 78380 BOUGIVAL

BRIO

UNE GRANDE BANQUE NATIONALE
recherche
pour sa direction du Personnel à Paris

PROGRAMMEUR ANALYSTE
niveau IUT ou équivalent

Au sein d'une petite équipe, il sera particulièrement chargé, dans un premier temps, de participer à l'étude et à la réalisation d'un système statistique. Ses fonctions impliquent de nombreux contacts avec différents Services de l'Etablissement.

Le Candidat devra posséder une pratique de quelques années des langages COBOL, FORTRAN, sous OS. En outre, des connaissances en J.C.L. et de statistiques seront appréciées.

Il s'agit d'un poste évolutif, au sein d'un Service en plein développement.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous référence M 46215 B à : BLEU Publicité, 17, rue Lebel 94300 VINCENNES - Qui transmettra

---




41, rue Cantagrel, 75013 PARIS
recherche

INGÉNIEUR
GRANDE ÉCOLE

30 ans, expérience 5 à 10 ans, intéressé par activité technico-commerciale dans le domaine de l'électronique aérospatiale.

Envoyer curriculum vitae.

CHEF DU SERVICE ETUDES ET RECHERCHES
CABLES ELECTRIQUES

La Société (600 personnes) est la filiale Française d'un groupe européen. Son usine, située en Banlieue Ouest fabrique des fils et câbles isolés pour le transport de l'énergie. Elle souhaite confier le service Etudes et Recherches à un Ingénieur ou Universitaire de formation physico-chimique ayant au moins 5 ans d'expérience en conception ou mise au point de câbles électriques.

France Cadres — 26 rue Marbeuf 75008 Paris vous adressera note d'information et dossier de candidature sur demande. Réf. 784 M3.

Importante Société
secteur tertiaire C.A. + 2.500.000
recherche

ASSISTANTE de direction générale

chargée de regrouper les éléments d'information permettant de suivre l'évolution des différents secteurs de l'entreprise, en faire la synthèse sous forme de tableau de bord.

Doit également assurer le secrétariat de la Direction Générale : classement, organisation et comptes-rendus de réunions, etc ...

Cette activité conviendrait à une jeune femme de formation supérieure (Grandes Ecoles), 25 ans minimum, ayant de bons contacts et justifiant de 2 ou 3 années d'expérience dans activité similaire.

Anglais indispensable.

Adresser C.V. + photo + prét. s/réf 2855, à

BRIO 5, place des Victoires
75001 PARIS

IMPORTANT
GROUPE PHARMACEUTIQUE
FRANÇAIS RECHERCHE

2 TECHNICIENS (ciennes)
EN SYNTHÈSE ORGANIQUE

Postes à pourvoir à CHATENAY MALABRY (HAUTS DE SEINE) le plus rapidement possible.

Envoyer C.V. manuscrit à HAVAS CONTACT 156, boulevard Haussmann 75008 PARIS sous référence 30390

HAVAS CONTACT

RECHERCHONS
V.R.P./M.C.
préf. HI-FI pour lancement marque *française* « Gauer », France et étranger. Contacter Stamelec-Cablim, B.P. 60, 24800 THIVIERS.

Société de Documentation rech.
RÉDACTEURS
Notices techniques en électronique (circuits logiques), niveau A.T.P. et Ingénieurs. Tél. pour R.-Vs. : 664-12-71.

Importante P.M.E. (500 personnes)
BANLIEUE NORD PARIS
recherche rapidement

ADJOINT(E) CHEF COMPTABLE
80.000 F

Pour gérer trésorerie et assurer rôle d'encadrement.
Minimum 32 ans.
Niveau DECS ou équivalent.
Expérience indispensable en gestion, trésorerie.

Envoyer C.V. + photo à FIDEX, 25, rue Servan 75011 PARIS réfer. CIN

ALBA INFORMATIQUE
recherche

PROGRAMMEURS ou ANALYSTES-PROGRAMMEURS
EXPERIMENTES
(2 ans d'expérience min.)

maîtrisant parfaitement COBOL ou PL 1 (OS/VS ou DOS/VS)

ALBA INFORMATIQUE
116, rue de la Tour
75 PARIS XVIe
TEL. 504-89-96
504-89-10

GROUPE PRIVE
D'ASSURANCES
LA PRESERVATRICE
recherche pour PROVINCE

INSPECTEUR DU CADRE
chargés du règlement des sinistres corporels.

Cette fonction s'intègre dans une structure de gestion décentralisée. Elle comporte une large autonomie et conviendrait à un homme de formation juridique aimant les contacts et ayant le sens des responsabilit. Expérience en règlement sinistres souhaitée, mais non indisp. Formation technique assurée par 6 mois de stage rémunéré à Paris et en Province.

Env. C.V. man., photo, prétent. à Mlle MONTANIER, LA PRESERVATRICE 18, rue de Londres, Paris (9e)

APSIDE
40, rue de Ponthieu
75008 PARIS recherche disponibles rapidement

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Tél. 225-12-46 - 359-27-00
ou envoyer C.V.

Société spécialisée importation textile rech. pour compléter son service import. :
J.F. ou J.H 3-4 ans min. expér. L/C - Banque - Licence D.I. Transitaire. - Connaissances de l'anglais et dactylo indispensab. Salaire très intéressant.
Se prés. : CAREL S.A. 52-54, r. de Cléry, PARIS-2e.

Société internationale de distribution de films recherche pour la France

CADRE SUPÉRIEUR
ADMINISTRAT. et FINANCIER

De formation E.S.C., E.S.S.E.C., H.E.C., expérience audit souh., anglais écrit et parlé indispens.

Envoyer C.V., photo et prétent. ss réfer. 250, à Hoche Publicité, 26, r Vernet 75008 Paris, q tr.

JEUNE SOCIETE DE CONSEIL EN ORGANISATION
recherche

INGÉNIEURS
Grandes Ecoles scientifiques ou commerciales, deux à quatre ans d'expérience, de préférence dans le conseil
Ecrire avec C.V., photo et prétentions, sous référence 3 307 à PLAIN CHAMPS, 5, rue du Helder, 75009 PARIS

LA FONCIERE
compagnie d'assurances
recherche pour son service INFORMATIQUE à PARIS

ANALYSTES ANALYSTES-PROGRAMMEURS
Ecrire à M. VALIN, 48, r. Notre-Dame-des-Victoires, 75082 PARIS CEDEX 02.

Ecole supérieure d'ingénieurs de la C.C.I.P.
recherche

INGÉNIEUR DEBUTANT

Dégagé O.M. pour suivi études industrielles, domaine électronique et micro-informatique.
Adr. C.V. et prétent. à M. Le BARBEY, E.S.I.E.E., 81, rue Falguières, 75015 PARIS.

URGENT - Détachement immédiat, longue durée.

ANALYSTE PROGRAMMEUR
COBOLS - VSAM
C.C.A. - 280-61-89

IMPORT. LIBRAIRIE PARIS
recherche

RESPONSABLE MAGASIN
Travailleur, sens de l'organisation, expérience indispensable. Ecr. à 79681 CONTESSE PUB., 20, avenue Opéra, PARIS-1er.

Société expertise comptable
recherche
pour PARIS

EXPERTS COMPTABLES STAGIAIRES DEBUTANTS

Form. gde école de commerce. Libéré O.M.

Adresser C.V. manus. et prét. à Mme Bourdette, 5, r. de Prony, 75017 PARIS.

S.A. BOURJOIS
recherche pour son CENTRE DE DISTRIBUTION

UN TECHNICIEN DE LOGISTIQUE INDUSTRIELLE

Titulaire d'un B.T.S. ou D.U.T. de mécanique, électricité ou Génie civil.

Il possédera en outre la connaissance des techniques de manutention, stockage, emballage et transport.

IL SERA CHARGE :
— De la surveillance et du suivi de l'entretien général du Centre ;
— D'études d'améliorations d'implantations.

Lieu de travail : BOBIGNY.

Envoyer C.V. lettre manuscrite, photo et prétentions au Service du Personnel, BOURJOIS S.A., 40, rue Delizy, 93501 PANTIN CEDEX.

P.M.E. (40 personnes) rech.
COMPTABLE Principal (e)
expér. souhaitée bâtim. second œuvre, très qualifiée, responsable service comptabilité (OBBO), payes, lois - sociales et fiscales, bilan, libre immédiatement. Lieu de travail : Le Thillay (18 km Paris) Tél. au 987-24-09

Pour CABINET REPUTE
MATRIMONIAL
HOTESSE d'accueil expérimentée
téléphoniste, petit secrétariat.
Horaire travail :
10-13 h, 14-19 h 30, samedi compris, congés mercredi. Envoyer C.V. + photo et prétent., CLEO, 12, r. Grange-Batelière, Paris-9e

---

Société Expertise comptable
recherche
pour PARIS

STAGIAIRES CONFIRMES EXPERTS COMPTABLES

2 à 3 ans expérience, possédant D.E.C.S. complet.

Env. C.V. manusc. et prét. à Mme Bourdette, 5, r. de Prony, 75017 PARIS.

Entreprise ayant un parc de matériel important pour effectuer travaux de dragage, battage, fondations

offre situation d'avenir à

INGÉNIEURS-MÉCANICIENS
débutants ou ayant une courte expérience, intéressés par : MATERIEL TRAVAUX PUBLICS (entretien, dépannage, gestion, sécurité).

Adresser C.V. à S.T.O., 11, rue Géricault. — Paris-16e.

LA VILLE DES LILAS rech. d'urgence pour son dispensaire

UNE INFIRMIÈRE D.E.
Pour tous renseignements tél. 361 - 82 - 02, secrétariat général.

Société européenne fabriquant des ouvre-portes automatiques recherche

ADJOINT AU DIRECTEUR COMMERCIAL
pour sa future filiale en France. Le candid. doit avoir une solide expér. de la vente, si poss. ds le sect. « Automatisme électromécanique ». Une connaiss. de la langue anglaise est nécess.

Réponse avec C.V. avant le 4 octobre 1978 à GUY, réf. 78-9 16, av. Friedland, 75008 Paris.

CHERCHE NOURRICE
pour enfant d'un an, à 3 mn du R.E.R. à Saint-Maur.
Tél. après 17 h. : 379-95-24.

Clinique à Ermont-95, recherche SAGE-FEMME D.E., une garde sur 4. Poste stable.
Tél. pr R.-Vs. : 959-48-12.

Ch PROFESSEUR ayant B.T.S. pour enseig. dessin de mode.
Tél. : 073-02-28.

Ville d'Orly (94), 26.000 habit. rech un Directeur des services culturels. Ce poste convient à un (e) diplômé (e) de l'enseignement supér. capable d'assumer la gestion et l'animation des services culturels communaux.
Les qualités de gestionnaire seont plus particulièrement appréciées. Adresser candidat. et C.V. à M. le maire d'Orly.

Emplois de l'artisanat du plein-air, des loisirs et du tourisme social. Demander une doc. gratuite sur la revue FRANCE-ANIMATION (B 3) B.P 402.09 PARIS.

COLLABORATEURS
GRAND STANDING pour contact haut niveau. Possibilité partiel. Téléphoner heures bureau au : 236-30-24/09-14

secrétaires

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ÉDITION
recherche

SECRÉTAIRE STÉNO-DACTYLO
expérimentée

pour l'un des Services REDACTION

8 heures × 5 jours × 13 mois et demi.
Retraite complémentaire. Restaurant entreprise.

Ecrire avec C.V. et prétentions à :
C.A.P. n° 965, 120, bd Raspail, 75006 PARIS, qui transmettra.

GROUPE IMPORTANT DE L'INDUSTRIE ALIMENT. à vocation internationale rech.

SECRÉTAIRE
parfaitement trilingue français, anglais, allemand.

La candidate, agent de maîtrise, sera directement rattachée au directeur du service marketing.

Elle devra avoir :
- Une formation de niv. B.T.S.;
- De sérieuses qualités de présentation et d'expression nécessitées par les relations internationales avec les sociétés du groupe hors France et les sociétés étrangères ;
- Elle sera capable d'adaptation, d'initiatives, d'autonomie, d'efficacité. Ses fonctions seront variées et évolutives.

Secrétaire jeune mais avec quelques années d'expérience, elle assurera la rédaction du courrier, le classement, l'établissement de projets (statistiques et documents).
Libre rapidement.
Lieu de travail :
près de Versailles.
13 mois (restaurant d'entreprise, horaires variables).

Adres. C.V., photo et prétent. sous référence 2.846/M.
Réponse et discrétion assurées.
GUILLON SELECTION, 23, avenue de Livry, 93340 LE RAINCY.

STÉNODACTYLO, licenciée droit, sc. humaines ou équival. recherchée pour secrétariat, professeur, emploi stable. Ecr. man. à 6.100, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris.

Société PARIS-8e recherche

STÉNODACTYLO CONFIRMÉE
Connaissances anglais ou allemand si possible pour petit secrétariat exportation. Envoyer C.V. et prétentions à 46.539 B BLEU, 17, rue Lebel, 94-VINCENNES.

Société en pleine expansion recherche femme

STANDARDISTE
Expérience sérieuses références exigées. Bon sal. assuré. Tous avantages socx. Tél. 246-82-33. demander Mme KATLAN.

INTÉRIM NATION
Très longues missions
Postes intéressants

5 SECRÉTAIRES BILINGUES
Langue maternelle anglaise.

347-19-38
61, bd de Picpus
(Métro NATION)

755-76-41
13, avenue Mac-Mahon
(Métro ETOILE)

322-56-54
63, rue du Montparnasse
(Métro MONTPARNASSE)

337-54-52
14, rue Sophie-Germain
(Métro MOUTON-DUVERNET)

540-53-62
49, rue Boulard
(Mo DENFERT - ROCHEREAU)

AGENCE DE RELATIONS PUBLIQUES, NEUILLY

RECHERCHE, URGENT

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
BILINGUE
FRANÇAIS-ANGLAIS
STENODACTYLO

Pour assurer Secrétariat président Directeur Général, niveau études supérieures Excellente présentation. La candidate devra faire preuve de grandes qualités d'organisation, de méthode et d'initiative. Aisance des contacts à haut niveau.
POSITION CADRE
Salaire en rapport av. expérience et capacités. Libre de suite. Téléph. pour rendez-vous au 747-12-80, poste 755.

Architecte Urbaniste recherche

SECRÉTAIRE
dynamique, culture génér., sens relation, gestion simplifiée, courrier C.V et photo à PRIEUR, 78470 MILON-LA-CHAPELLE

représentation offres

MICHELIN
offre à de
JEUNES REPRÉSENTANTS
une
CARRIERE DANS LA VENTE

Nous recherchons de jeunes éléments sérieux et dynamiques possédant :
- une bonne formation générale.
- une première expérience réussie dans le domaine de la vente.
- le goût et l'intelligence de la vente et des relations avec la clientèle.
- le sens des questions techniques.

Nous leur offrons :
- dès l'entrée dans notre société un stage de formation sur nos produits et nos méthodes commerciales.
- la possibilité de se créer une situation stable et d'avenir dans la vente et la promotion des ventes d'un produit de qualité auprès d'une clientèle existante et qualifiée.
- bonne situation dès le début et possibilités de promotion basée sur le mérite seul.

Adresser C.V. détaillé à MICHELIN SP 33/9683 G 63040 CLERMONT FERRAND CEDEX
Discrétion et réponse assurées.

صكنا من الاجل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	48,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

demandes d'emploi

APRES RESIGNATION DE LA PRESIDENCE D'UNE FILIALE GROUPE ETRANGER, OFFRE DE METTRE QUALITES, FORMATION, EXPERIENCE AU SERVICE D'UNE RESPONSABILITE DE

DIRECTION GÉNÉRALE

Entreprise de dimension moyenne, indépendante ou filiale, produisant ou distribuant produits techniques industriels.

- 48 ans HEC, droit, CPA.
- Soucieux d'animer des hommes dont l'épanouissement professionnel doit contribuer au succès de l'entreprise ;
- Conscient que la rentabilité d'une entreprise passe par la mise en œuvre avec discernement de ses moyens (hommes, capitaux et techniques) en vue d'une exploitation appropriée de son environnement ;
- Connaissant bien les diverses fonctions que compte l'entreprise et les difficultés qu'elles doivent surmonter ;
- Ayant une expérience très concrète des négociations avec les partenaires sociaux ;
- Disposant d'une longue pratique des relations internationales (allemand courant et anglais).

Ecrire ss n° 2.988 à « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

DIRECTION ACHATS/APPROVISIONNEMENTS

47 ans ESA - I.A.E. Grenoble en cours
Anglais courant

- Achats/ventes, 5 ans Responsable d'un Dépôt de matériaux de construction.
- Approvisionnements. 11 ans Chef de Service d'un Groupe de Sociétés d'Extraction et de Production.
- Gestion industrielle. 2 ans Dir. Adm. d'un Département du même Groupe.

CHERCHE POSTE EN FRANCE

Y. LAMBERT, 18, avenue Claudel.
91100 Saint-Germain-lès-Corbeil.

AFRIQUE - PROCHE et MOYEN-ORIENT
BATIMENT - T.P. - INDUSTRIES

45 ans - Carrière publique et privée.
RELATIONS LOCALES PREMIER ORDRE

Nombreuses réalisations, étudierait toutes propositions, groupe important poste haut niveau.

Ecrire sous n° 64.274 à HAVAS-CONTACT,
156, bd Haussmann, 75008 PARIS.

DOCUMENTALISTE

12 ans d'expérience documentaire dans presse et recherche économique, scientifique et technique dont 8 années comme CHEF DE SERVICE.
recherche
emploi comportant travail équipe et initiatives dans l'un des deux domaines précités.

Ecrire n° T. 008.004 M. REGIE-PRESSE,
85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

H. 38 ans
FORMATION

EXPERTISE COMPTABLE

12 ans d'expérience
(Bilans. Budgets. Contr. Fiscalité Inform. OCAM)
cherche Poste à Responsabilités
FRANCE ou ETRANGER
Accepte toute proposition.

Ecrire n° 3.012 « le Monde » Publicité,
5, r. des Italiens, 75427 PARIS-9e, ou tél. 412-08-64.

CADRE 38 ans

TECHNICO-COMMERCIAL/ EXPORT

Trilingue (allemand, français, anglais)
cherche
à PARIS ou ETRANGER poste à responsabilité
— Exper. en vente directe, industrielle et gros.

Etudie toutes propositions import-export.
Wolfgang KALTSCHMID, 26, r. Norvins, 75018 Paris.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :

- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

SECRETAIRE DE DIRECTION. — 29 ans. Licence de lettres, B.T.S., bon niveau anglais, 2 ans expérience.

RECHERCHE : poste stable, intéressant évolutif, disponible déplacements. (Section BCO/DK.)

DIRECTEUR FINANCIER ET ADMINISTRATIF. — 43 ans. Bilingue anglais, con. allemand. 9 ans expérience comptabilité div., 12 ans expérience directeur financier + adm., expérimenté comptabilité anglo-saxonne et française.

RECHERCHE : poste équivalent ou secrétaire général, région parisienne. (Section B.)

FEMME. — 46 ans, licenciée en espagnol. parfaite connaissance de l'anglais. Ses responsabilités lui ont donné une excellente pratique des relations extérieures, de l'initiative, du commandement et de l'organisation.

RECHERCHE : responsabilité d'un service de relations publiques ou la direction d'une boutique de luxe. (Section BCO/JV.)

CADRE SUPERIEUR. — Génie thermique tous fluides, spécialisation climatisation, longue expérience technique et de gestion, directeur d'une division de 500 personnes dans grande entreprise, expérience travaux outre-mer et fabrication.

RECHERCHE : poste Paris, province ou étranger, ingénierie, installation, maintenance. (Section A.)

ANPE

s'adresser à:
AGENCE SPÉCIALISÉE DES INGÉNIEURS ET CADRES 12, rue Blanche 75436 PARIS CEDEX 09 tél. : 280.61.46 poste 71.

H. cadre, 58 a., techn.-cial expérimenté ch. poste import-export ou création/inspection réseaux ventes ou interprète-traducteur - dactylographe finlandais, anglais et russe. Ecr. : SOLISTO 56, avenue Paul-Doumer 75016 PARIS

SECRETAIRE BILINGUE ANGLAIS S.D. conf. 4 a. expér., connaissance télex, 24 ans, cherche place fixe, petit secrétariat de direction évolutif à Paris. Libre de suite. Lyne BECHERBLUT 921-25-31 (mat.), 20, Gde-Rue. 91260 Juvisy

J.H. 32 ans, ingénieur chimiste EPCI, responsable laboratoire colorimétrie usine de peinture, très bon anglais, allemand scolaire, étudierait toutes propositions région parisienne. Ecrire n° 78515, CONTESSE Publicité 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

ATTACHE DE DIRECTION GENERALE
Cadre supérieur, 44 ans. A exercé pendant 16 ans dans une direction générale la responsabilité de problèmes juridiques, administratifs, assurances, gestion immobilière, relations sociales, servic. généraux, achats, sécurité. Libre immédiatement. Recherche fonctions similaires. Ecr. à 3045, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J.H. 20 a., B.T.S. comptab.-gestion, certif. éco., D.E.C.S., ch. poste intéres. comptab. gén. ou analyt., tt entrepr., dès 1er-10-78. Ecr. n° 6092, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. F., 27 ans, Lic. et D.E.S. de Droit, Anglais, dactylo, journaliste, 5 a. d'exp., ch. poste init. et responsabilité. Etud. tte prop. presse, pub., édition, R. P. Ecr. n° T 8.055 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Directeur Administratif haut niveau, ch. poste identique ou secrétaire général. Ecr. : H 3344 Havas, 33-BORDEAUX.

J. F., Bac F 7, ch. place laborantine débutante Paris ou proche banlieue. Ecr. n° 3.104 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Retraité Affaires étrang., parle, écrit anglais, russe, polonais, arabe, plus expér. 17 a. Telex international et télétypes, ch. emploi même temps partiel, temporaire, mi-temps ou de nuit. Tél. : 287-56-80.

J. H., 28 a., D.E.S. Droit des Affaires, expér. assurances, étud. ttes prop. rég. parisienne. Ecr. n° 3.101 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE ADMINISTRATIF
Service pale, serv. personnel, corresp. S.S., connaiss. compt. s/ordinat., gde expér., libre immédiat., ch. emploi Paris (Vélizy-Versailles). Ecr. Georges Chosreau, 38, r. Berlioz, 78140 VELIZY.

Fme, 50 ans, licenciée en droit ICH, clerc de notaire, ch. situat. cadre administratif, préfér. administrateur de biens ou organisme prêts immobiliers. Tél. : 229-58-06.

Cadre, 31 a., IEP Paris + Lic. Droit privé, Maître d'université, 5 a. expér. Direct. administ. adj. à respons. de problèmes juridiq. administr., financ. de personnel. Etud. ttes propos. - 577-84-70.

Hme, 44 a., niv. univ., actuell. cadre ds une banque (8 ans), sens des aff. et des responsab., examinera ttes proposit., poste basé Rome, Milan, Bruxelles. Ecr. n° 7.997 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jeune homme, 21 ans, dégagé O.M.
EMPLOYE BUREAU
not. dactyl., ch. poste stable. Ecr. M. Hannouna Guy, 25, r. de la Forge-Royale, 75011 PARIS, ou tél. : de 12 à 15 h. : 770-79-60.

Chauff. C1, 23 a., marié. Référ. rech. pl. stable p. ligne régulière petite province. Tél. : 371-48-24.

Hme, 29 a., doctorat lettres, géographie, spécial. industrie Inde, rech. poste, étudie ttes proposit. Tél. 636-27-43.

J.H., 31 a., ch. empl. stable Agent tech., contrôle mécan., lancement, ordonnanc., tr. qual. Ayt des ann. exp. Ecrire à M. Amara, 14, rue KELLER, 75011 PARIS.

J.F., bil., français-allemand, maîtrise allem., 5 ans expér. réelle traduction, ch. emploi, étudierait ttes prop. traduction documentation commerc., relat., tourisme, enseignem. pr adultes. Ecr. à 84.360 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Jne étudiante anglaise, 18 a., rech. place au pair dans famille française à Paris pour environ six mois à partir d'octobre. Veuillez adresser détails à Mlle A. Burgh, 90 Kidbrooke Grove, Londres S.E. 3 Angleterre.

Diplômée philosophie, licence 1976, maîtrise 77, anc. I.P.E.S., prépar. CAPES et agrégation, ch. poste enseign. public, privé ou format. professionnelle, emploi dans service littéraire maison d'édition ou journalisme. Ecr. à T 08.128 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

Ingénieur I.D.N.+I.C.G., 41 a., angl., allem., exp. développem. production, achats, gestion, cherche poste responsabilités. Ecr. à 3.105, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRECTEUR FINANCIER
expérience importante dans sociétés françaises et filiale groupe internationale, 2 lang. étrang., lic. en droit, Compté : niv. expert., lib. rap. Ecr. à 7.972, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT d'une société productrice et distributrice de biens de consommation (C.A. 250 millions de Francs) désire assumer une responsabilité de

DIRECTION GENERALE

pour promouvoir le développement et la rentabilité d'une entreprise (industrielle, commerciale ou de services) quelle qu'en soit la dimension

- *48 ans. Formation supérieure et Business School.*
- *Gestionnaire dynamique de très haut niveau, est convaincu qu'une entreprise ne se justifie que si elle est rentable ; place néanmoins les relations humaines en tête de ses préoccupations.*
- *Maîtrise parfaitement l'ensemble des problèmes économiques et financiers de l'entreprise. Utilise les méthodes modernes de management et de marketing.*
- *Pratique courante des négociations à l'échelon le plus élevé ; grande expérience des relations avec les partenaires sociaux : syndicats, organismes patronaux et Administration.*

Ecrire à no 78723 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

J. Fme, 38 a., parlant anglais, b. notion allem., ch. poste stab. collaboratrice, initiative, contact, relat. hum., organisation. Ecr. à T 08.089 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. F., B.T.S., trilingue (anglais, allemand), bonne présentation, cherche poste de secrétaire - Tél. : 858-63-07.

Animatrice Français adultes, expér. professionn. et documents personnels, rech. stages express. écrite, correspondance cciale, fonction secrét. Ecr. Fayet M. 53, r. de Lancry-10e - 607-47-20.

Jne F. célibat., 24 a., B.T.S., secrétariat direction, distinction tenue et langage, bil. espagn., bne connaiss. anglais, accepte déplac. étrang. Etud. ttes prop. Ecr. à T 08.143 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Dame fait journée
COUTURE chez PARTICULIER.
Tél. : 985-11-73.

Hme Jne, 24 a., dégagé O.M., B.T.S. mécanique + B.T.S. gest. distribution, ch. poste rég. Sud-Est, gestion cciale ou administr. T.M. Certhoux, Marseille 93-34-22.

J.F., 30 a., Ecole de commerce, licence anglais, expér. crédit export ds sté américaine, ch. poste commerce intern. ou créd. export, position cadre. Ecr. à T 08.120 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J.H., 29 a., lic.+D.E.S. sc. Eco., 2 ans expér. contrôle de gestion, ch. poste enseignant-formateur. Huber, 8, r du Lycée, 95120, Ermont. Téléph. : 959-37-58.

Professeur Histoire Géographie, maîtrise + D.E.A. + exp. pédagogique, ch. poste. Tél. 535-22-21.

Prof. certif. lettres modernes, ayant expérience enseignement du Français langue étrangère, actuellement disponible, accepterait remplacement ou vacation. Ec. à T 008.066 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX ROUTIERS

31 ans, 8 ans expér. 3 ans expér. gros chantiers OUTRE-MER, adjoint directeur chantier, attachement coordinat., facturat., rech. PLACE

OUTRE-MER
LIBRE DE SUITE
Ecr. n° T 08078 M, REGIE-PR., 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

CADRE 36 ANS
SPÉCIALISTE EXPORT - IMPORT

- — Lettres de crédit.
- — Coface.
- — Contrôle commerce internat.
- — Transport international.
- — Règlement douanier.

FRANÇAIS, ANGL., ALLEMAND
recherche
POSTE à PARIS

Ecr. Schonemann, 6, r. Edouard-Detaille 92100 Boulogne ou : Téléphone : 608-58-11

CADRE SUPÉRIEUR

bonne expér. direction cciale et export. angl., ital. courants, recherche
COLLABORATION
DIRECTION P.M.E.
éventuellem. missions tempor. Ecr. à T 08.098 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

CADRE BATIMENT

Autodidacte, 10 ans d'étranger, 18 ans de pratique, arabe parlé, projeteur BA - GE, suivi de chantiers formateur cherche place à l'étranger. Ecr. n° 3 083, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

ÉCONOMISTE

cherche propositions études qualitatives ou quantitatives (traitement informatique poss. si néc.). Ecr. n° T 08 127 F Rég.-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J.F., TRILINGUE

ANGLAIS/ESPAGNOL
30 ans, célibataire.

Etudes supér. 3e cycle, expér. professionnelle et enseignement France et étranger (dont 1 an aux U.S.A.).

Précise, esprit pratique et décisionnel, voudrait se recycler carrière cciale, secrétariat de direction. Paris de préférence. Peut voyager.

Ecr. n° T 008 132 M Rég.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CADRE 31 ans, lic. droit + IAE 5 ans expérience prof. ch. poste responsable ou conseil en FORMATION Ecr. n° 7820 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

CADRE COMMERCIAL ACHETEUR
NEGOCE CEREALES
recherche poste à responsabilité Ecr. n° 3082 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J.F. 31 ans, maîtrise de droit cinq ans d'expérience professionnelle assurances et bâtiment, anglais courant, cherche situation. Libre de suite. Ecrire no T 7.978 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F. 28 a. maîtrise japonais, triling. Jap., Angl., Franç. 3 a. Japon, exp. enseignem., interprétariat, traductions, étudie toutes proposit. secteurs relations publiques, tourisme, mode. Peut se déplacer étrang. Ecrire Mlle ANGELONI, 71, bd de Grenelle, 75015 PARIS.

H.E.C. 10 ans d'expérience restructuration et contrôle de gestion, recherche poste directeur général ou directeur général adjoint Paris. Ecr. n° T 007971 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H. 28 ans, licence cinéma et audiovisuel, 2 ans exp. phonothécaire, ch. emploi dans service audiovisuel, bibliothèque, discothèque et édition phonog. Ecr. M. AMZERT, 24, av. Edison, Paris-13e

J. F. 30 ans PROFES. HIST. GEO.
3 ans expér. de la 4e à la term. rech. EMPLOI PLEIN TEMPS. TEL. 371-29-73

Breveté de l'état-major de langue espagnole, ch. empl. de Traducteur - Interprète - Corresp. en fr. et esp. Disp. à part. 1-10-78. Ecr. no 3064, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

JOURNALISTE
Lic. de lettres, J.H. 28 a., exp. grande presse, journ. d'entrepr., report., interv., secrét., photo, etc. Et. ttes proposit. Ecrire : C. FERRAND 87, r. Lepic, 75018 Paris, qui tr.

JOURNALISTE PROFESSIONN.
H. 43 ans, expérience confirmée, ch. direction ou secrét. rédaction rubr. spectacl. Libre suite. Ecr. no 3081, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Secrétaire Direction Sténodactyl. 30 ans, ch. empl. Ecr. : Mme TROCHUT, 82, rue de Reuilly, 75012 PARIS - Tél. : 307-61-93

Jne Fme 35 ans, Maîtrise allemand, 5 a. expér. enseignement, cherche poste enseignement PARIS Téléphone : 258-97-20

ING. AFFAIRES EXP.

Format. sup., angl., large expér. admin., tech. et cciale, informat. et télécom. au sein administr. et import. entrep. : commutat. tél., hard soft, opération réseaux, etc. Etud. toutes proposit. à caract. technico-commercial export. Ecr. no T 8.012 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

PROFESSEUR DE FRANCAIS

H., 31 a., 7 a. expér. pédagog. France et étrang., publ. et privé Direct. pédag. Direct. de centre culturel, format. pour adultes, ch. poste en rapp. T. 575-31-18.

PROJETEUR COLLABORATEUR D'ARCHITECTE
23 ans, 4 ans d'expér., recherche place stable, libre de suite. Projets, permis de construire, exécution, décoration intérieure. HONNET, 75, r. des Mourinoux, 92600 ASNIERES. Tél. 790-99-71.

CADRE F., niveau D.E.C.S., 20 ans expér. comptable, compl. générale, immobilisation, amortissement, déclaration C.A., déclaration fiscale et charge sociale, cherche place chef comptable, ou adjointe chef comptable, ou poste responsabilité dans moyenne ou grande entreprise. Ecr. no 6.099, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Secrétaire bilingue anglais expérience B.T.S., bonne connaissance espagnol, cherche poste stable service commercial, export, publicité, marketing. Paris ou Neuilly. Libre rapidement. Ecrire no 982 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

INGENIEUR MECANICIEN
48 ans, Poly Lausanne, poste autonomie, responsabilité Paris ou mission étranger 3 à 6 mois. Ecr. n° 3.076, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

F. mariée, 38 a., disponible, ch. poste à resp., contacts clients, secrétaire S.D. — Ecrire Renée BACHELU, 18, rue Ed.-Vaillant, 93140 BONDY.

J.F. 28 a., angl., all. courants, bonnes not. hébreu, ch. emploi, Ecr. no 8.006, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Attachée de presse, bac., école de formation, 4 a. d'expér. ds entrepr. + agence, bne connais. presse féminine, maison, médical, rech. poste idem. Libre ste. — Ecrire Mlle GIRVES 8, rue Henri-Martin, 92700 Colombes.

SECRETAIRE DIRECTION haut niveau
TRILINGUE anglais, espagnol, ayant travaillé 10 ans étranger, excellentes références, cherche situation. Ecrire HAVAS MONTPELLIER, no 18.762.

J.F. finland., 20 a., ch. travail. Bac, franç., angl., suéd., finnois). Ec. K. Hemmilä Kajaaninlinnant 4 A 7, 00900 HIKI 90 (Finland).

SPÉCIALISTE CHIMIE organique pharmaceutique

Docteur ès sciences. 40 ans. Actuellement directeur de labo de recherche. Exp. universit. et indust. Ch. ple dir. techn. ou non. Ecr. no 3025, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

ING. TECHN. COMMERCIAL

Mécan., Electr. et Electron. Stag. techniques G.-B. et U.S.A. 50 ans. Anglais courant. Ex-dir. P.M.E. Excell. vendeur, rech., urg., sit. Paris, Lyon ou S.-E. N. CHILLAUD, 38, crs Eugénie, 69003 Lyon H.B. ou (78) 54-35-68

capitaux ou proposit. com.

PME-PMI vous recherchez :
UN PARTENAIRE
DES FINANCEMENTS
ENTEX. 970-20-01

SOCIETE D'EDITION cherche PARTENAIRES ou FINANC. pour coéditer mensuel sur l'audio-visuel. Téléphone : 007-31-95.

Pour tout problème financier consultez E.F.I.C., 500-41-98. 15, rue Le Sueur, 75016 PARIS.

information divers

POUR
TROUVER UN EMPLOI

Le CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :

- Les 3 types de C.V. : rédact., exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges.
- 72 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bonnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.

Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

cours et leçons

J. Fem, 1er prix Conservatoire donne à dom. leç. piano, solf. TEL : 705-48-27.

Etudiants 3e cycle et agrégation donn. leçons maths ts niveaux. TEL : 651-35-92.

traductions

Demande

Exécutons toutes TRADUCTIONS
Tél. : PARIS 526-40-55

enseignem.

PROFESSEUR D'ESPAGNOL langue maternelle docteur lettres maître-assistant ch. poste école sup., cl. termin. TEL : 033-87-96.

APPRENDRE
L'AMÉRICAIN
A
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail (14e), 633-67-28.
Cours de conversation le soir.
INSCRIPTIONS IMMEDIATES.
DEBUT : LE 9 OCTOBRE.
Cours privés. Sessions intensiv.
« FULL-TIME ou PART-TIME ».

occasions

Achat comptant bijoux, brillants argenterie, etc.
4, Chaussée-d'Antin OPERA ;
37, av. Victor-Hugo ETOILE.
PERRONO : ventes, occasion.

EN SOLDE moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix 100 000 m2 en stock. Téléph : 355-66-50.

autos-vente

8 à 11 C.V.

Particulier vends
B.M.W. 2002
première main.
Très bon état. 96.000 km.
Prix 12.000 F. Tél. 973-33-85

divers

LEYLAND Montparnasse
VOUS PROPOSE
ses Nouveautés Salon 79
ROVER 3500-2600
JAGUAR et MINI
49, bd du Montparnasse, 6e
548-97-69 - 222-91-16

JAGUAR
neuf et occasion
WILSON-E.LACOUR
116, R. DU P. WILSON. 92300
LEVALLOIS. TEL : 739.92.50

LANCIA
AUTOBIANCHI
13, Bd Exelmans - 16e
OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNEE
.524.50.30.

box-parking

PARIS-13e
PLACE D'ITALIE
Parkings à louer : 173 francs. S'adresser : 17, rue Albert. BAYET, Téléphone : 589-15-21.

L'immobilier

Immobilier (information)

Allo!
525.25.25
Information Logement
Je cherche un logement....

Oui, nous avons un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat. Nous vous conseillons gratuitement

Centre Etoile
49, avenue Kléber, 75116 Paris 525.25.25
Centre Nation
45, cours de Vincennes, 75020 Paris 371.11.74
Centre Maine
210, avenue du Maine, 75014 Paris 539.22.17

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leurs concours.

Publicorps

locations non meublées Offre

Paris

PRES BUTTE MONTMARTRE STUDIO, cuisine équipée. Tél. s. de bains, wc, 1.133 F net. 227-33-51 - 227-33-32

Studio 40 m2, 6e étage, Jean-Jaurès, tout confort. Tél. SOMEGIM (87) 68-77-20

4 pces 83 m2, Jean-Jaurès, 10e étage, tt cft. Tél. SOMEGIM (87) 68-77-20

SANS COMMISSION
AUTEUIL STANDING 2 p. avec tél. 1.750 F mensuel. - 620-08-60.

Région parisienne

PLAISIR - Pavill. neuf, jardin, 7 pces, 3 s. de bains, cuisine équipée, garage, tél. 3.000 F. 924-26-66

locations non meublées Demande

Paris

JEUNE COUPLE
ch. 2 pces, cuis., tt cft. PARIS. Ecr. à 6090, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Région parisienne

VAL DE MARNE
Rech. appt de 4 pièces, tt conft. Téléph. après 20 h au 885-46-58

Pr société européenne ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée : 2 à 6 ans - Téléph. : 283-57-02

hôtels-partic.

INVALIDES (Unique)
DELICIEUSE MAISON 1850 NOYEE dans les JARDINS 300 m2 et dépendances FEERIQUE JARDIN 650 M2. PLEIN SOLEIL. Baron, 92, r. Richelieu, Paris

locations meublées Offre

Paris

PORTE DES LILAS
(près) - Imm. neuf, finitions luxueuses, première location
3 P. 71 m2, avec parking sous-sol, 1.460 F + 420 F provisions charges.
4 P. 91 m2, avec parking sous-sol, 1.830 F + 530 F provisions charges.
5 P. 108 m2, avec parking sous-sol, 2.130 F + 620 F provisions charges.
Honoraires réduits, étage médical, garderie enfants, autorisation en cours. Visites lundi, mercredi de 13 h à 19 h K, é-è -neufz /d . n et samedi de 10 h à 18 h : PLACE DES FETES à côté Magasin RADAR H. LE CLAIR

Province

Arcachon Loue pr 7 à 8 mois 3 p. neuf, vue mer, petit imm. 4 ét. Tél. 668-01-34.

Etranger

Loue Appt grd standing Alger. Ecr. no 3089, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE
Rech. du STUDIO au 6 PIECES Pour cadres étrangers garantis par BANQUE ou AMBASSADE 556-17-49

Cherchons Studio pour deux, 5e, 6e, ou chambre pour une, proximité hôpital de Garches. Prix max. Studio 900, Chambre 500. Tél. : 774-71-02, apr. 19 h.

Médecin yougosl. en stage à Paris pour 3 mois, rech. studio meublé, Paris 9e, 17e ou 18e. Ecr. no 6103, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

immeubles

ECOLE PRIVEE SUISSE
cherche à louer
avec droit d'achat
GRAND IMMEUBLE
avec terrain
dans le sud de la France
150-200 lits (éventuellement hôtel)
Offres immédiates à : Dir. W. Winiger, CH-6926 Montagnola, tél. : (1941 91) 54-42-31.

2e ARRDT - Rue du Sentier Gérant vend immeuble de rapport. - Excellent placement. Téléphone : 271-63-13

17e BROCHANT. Excellent état, imm. locatif 5 étages + rez-de-ch., 10 appts de 3 pièces, wc, dont 1 libre. Prix : 1.150.000 F. - INVESTISSEUR 627-78-52

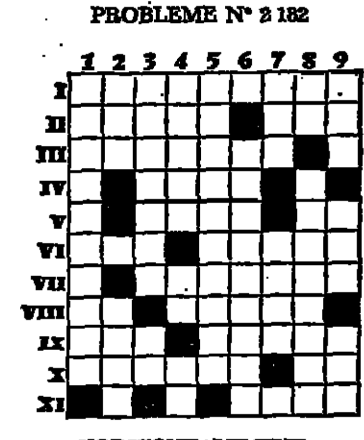
PARIS, près Mo IMMEUBLE en totalité
18 APPTS 2 et 3 PCES
Balcons, construction récente, asc., v.o., chauff. cal gaz indiv. BON ETAT D'ENTRETIEN
CABINET BERTRAND 886-42-42

Voir la suite de notre immobilier en page 40

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 182



HORIZONTALEMENT

I. Qui ne sont donc pas dans le coup. — II. Peut se mettre en boule ; Bonne réponse. — III. Est très utile pour le nettoyage des robes. — IV. A poils. — V. Peut faire partie du bouquet ; Pas couvert. — VI. Esprit de l'étranger ; Peuvent être formés par le sang. — VII. Au bout de la ligne. — VIII. Petit homme (épelé) ; Peut être recherché sur un arbre. — IX. Bien fatigué ; Faire le renard. — X. Fais preuve de pénétration ; Pas annoncé. — XI. Dialecte d'Ecosse.

VERTICALEMENT

1. Dont on ne pourra pas faire un adjoint. — 2. Sans supplément ; Utile pour faire un essai. — 3. Recherché par le bouddhiste ; Abréviation devant le nom d'un curé. — 4. Héros de chanson ; N'a pas besoin d'être retouché ; Peut apparaître comme un filet. — 5. Qualifie un régime sévère et très amaigrissant. — 6. Qui devrait donc frapper. — 7. Pour trouver sa trace, il faut remonter au déluge ; Souvent en cassettes. — 8. Va avec toi ; Ornent des chapiteaux. — 9. Indique qu'on a bien rapporté ; Qui devrait être remplacé ; Peut être dangereuse à traverser.

Solution du problème n° 2 181

Horizontalement

I. Géophages. — II. Utilités. — III. Silence. — IV. Lie ; Alto. — V. Lo ; Ire ; Ra. — VI. Edita ; ôta. — VII. Mélangée. — VIII. Tri. — IX. Taie ; Ile. — X. Sacras ; Un. — XI. Rosières.

Verticalement

1. Guillemets. — 2. Et ; Iode ; Aar. — 3. Oise ; Illico. — 4. Pli ; Ita ; Ers. — 5. Hilarant ; Ai. — 6. Atèle ; Grise. — 7. Gent ; Œil. — 8. Escorte ; Lue. — 9. Aa ; Sens.

GUY BROUTY.

Journal officiel

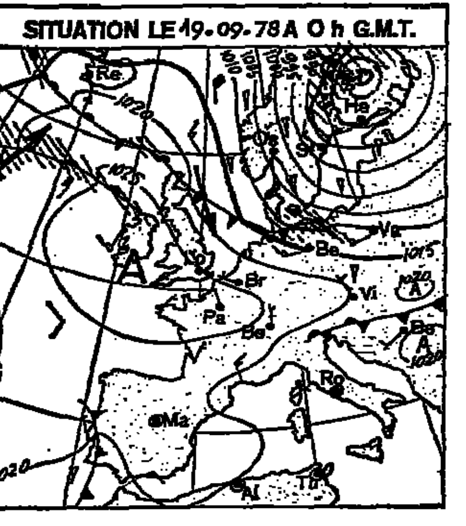
Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 18 et mardi 19 septembre 1978 :

● DES DECRETS

— Modifiant le décret n° 70-319 du 14 avril 1970 portant organisation générale de l'enseignement militaire supérieur.

— Pris pour l'application de l'article 5 modifié de la loi n° 63-80 du 6 août 1963 pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 20-9-78 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas — dans la région

Evolution probable du temps en France entre le mardi 19 septembre à 0 heure et le mercredi 20 septembre à 24 heures :

Les hautes pressions établies depuis plusieurs jours sur la France persisteront en ne se décalant que très lentement vers l'est. En même temps, un courant de perturbations peu actives circulera du Groenland à la mer du Nord et à l'Europe centrale en ne touchant que passagèrement nos régions du Nord et du Nord-Est.

Mercredi 20 septembre, de la Flandre à l'Alsace, le ciel sera passagèrement nuageux, mais les éclaircies deviendront belles l'après-midi. Les vents, d'ouest à nord-ouest, seront modérés.

Sur le reste de la France, après une matinée fraîche et parfois brumeuse, le temps sera ensoleillé. Les vents seront faibles et les températures maximales varieront peu par rapport à celles de mardi.

Mardi 19 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 024,8 millibars, soit 768,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 18 au 19) : Ajaccio, 24 et 15 degrés ; Biarritz, 24 et 17 ; Bordeaux, 29 et 12 ; Brest, 19 et 9 ; Caen, 17 et 6 ; Cherbourg, 17 et 8 ; Clermont-Ferrand, 22 et 4 ; Dijon, 23 et 10 ; Grenoble, 27 et 12 ; Lille, 17 et 7 ; Lyon, 23 et 7 ; Marseille, 31 et 14 ; Nancy, 19 et 4 ; Nantes, 22 et 9 ; Nice, 23 et 18 ; Paris - Le Bourget, 19 et 4 ; Pau, 29 et 13 ; Perpignan, 35 et 22 ; Rennes, 22 et 7 ; Strasbourg, 19 et 8 ; Tours 22 et 8 ; Toulouse, 31 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 14 degrés ; Amsterdam, 16 et 12 ; Athènes, 25 et 15 ; Berlin, 16 et 11 ; Bonn, 17 et 8 ; Bruxelles, 17 et 10 ; îles Canaries, 33 et 23 ; Copenhague, 15 et 8 ; Genève, 26 et 8 ; Lisbonne, 30 et 18 ; Londres, 19 et 7 ; Madrid, 34 et 12 ; Moscou, 15 et 8 ; New-York, 30 et 16 ; Palma-de-Majorque, 29 et 14 ; Rome, 25 et 15 ; Stockholm, 15 et 8.

Expositions

● *Exposition florale à la station Saint-Augustin.* — Une exposition florale « La France en fleurs » se tiendra du 19 au 28 septembre 1978 sur les quais de la station Saint-Augustin, à l'occasion du vingtième anniversaire du « Comité national pour le fleurissement de la France ».

Visites et conférences

MERCREDI 20 SEPTEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., portail central de Notre-Dame, Mme Collin : « Promenade sur les toits de Notre-Dame ».

15 h., rue des Ecoles, entrée principale, Mme Garnier-Ahlberg : « Chapelles et salons de la Sorbonne ».

15 h., avenue de Paris, entrée du château, Mme Puchal : « Le château de Vincennes ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic : « L'hôtel de Sully ».

15 h. 30, entrée hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 39, quai d'Anjou : « Promenade dans l'île Saint-Louis ».

15 h., métro Eglise-d'Auteuil : « Promenade dans le vieux village d'Auteuil » (Mme Hager).

15 h., métro Mabillon : « Les jardins de Saint-Germain-des-Prés, l'abbaye » (A travers Paris).

15 h., 29, rue de Rivoli : « Les salons de l'Hôtel de Ville » (Mme Anne Ferrand).

15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La Mosquée ».

15 h., métro Saint-Paul : « Synagogues inconnues du quartier des Rosiers » (Paris et son histoire).

15 h., 115, r. de la Tombe-Issoire : « Les réservoirs d'eau de Montsouris » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 13 h., 16 h., 20 h., 13, rue de la Tour-des-Dames : « Conscience cosmique et méditation transcendantale » (entrée libre).

20 h. 30, 9, rue Guy-Patin, rabbin Chani de Jérusalem : « Astrologie et Kabbalah ».

Stages

● « *Les ruptures dans le couple* » est le thème d'un cycle de quatre conférences-débats organisées par l'Ecole des parents et des éducateurs (754-29-00). Les conférences ont lieu le mardi à 18 h. 30 au 25-31 rue du Moulin-de-la-Vierge, 75014 Paris.

— 3 octobre : « *Crises conjugales d'hier et d'aujourd'hui* », par Marie-Odile Metral ;

— 10 octobre : « *Les facteurs de risque dans le couple contemporain* », par Xavier Priocourt, responsable de l'association Foyers dissociés ;

— 17 octobre : « *Crises, ruptures, ou cycles de vie ?* », par Xavier Priocourt ;

— 24 octobre : « *Au-delà des crises : nouvelles formes de vie ? nouveaux rôles familiaux ?* », par

★ Participation aux frais de 80 francs à 150 francs selon les cas. Tarif étudiant.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
115 F	210 F	305 F	400 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
205 F	390 F	575 F	760 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE			
143 F	265 F	388 F	510 F
II. — TUNISIE			
180 F	340 F	500 F	660 F

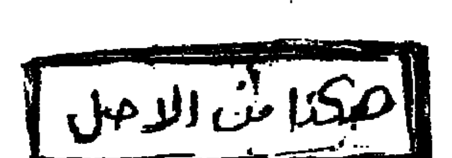
Par voie aérienne
Tarif sur demande

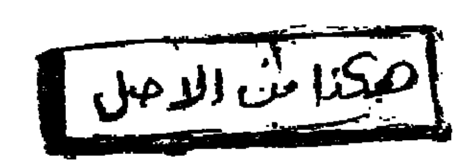
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.





Member FDIC



Un groupe d'experts " Project Finance " de différents bureaux Morgan en réunion à New York met en place de nouvelles techniques pour faire face aux besoins des clients de la banque.

Conseils et financements de grands programmes de développement: une des spécialisations de la Banque Morgan

Le développement, l'extraction et l'exploitation des ressources naturelles requièrent de vastes programmes et de lourds investissements. Un seul projet peut comprendre plusieurs entreprises, privées et publiques et diverses devises. Face à la complexité de ces problèmes, les responsables financiers d'entreprises multinationales s'adressent souvent à la Banque Morgan et à son groupe "Project Finance" pour sa compétence et son expérience dans ce domaine.

Les experts "Project Finance" de la Banque Morgan collaborent avec des entreprises dans le monde entier: dans les secteurs minier, chimique, métallurgique, public et énergétique. Souvent, il est fait appel au groupe "Project Finance" dès la naissance d'un projet. Dès lors, une équipe est formée qui comprend d'autres spécialistes de la Banque Morgan: des ingénieurs miniers et pétroliers, des analystes financiers spécialistes d'une industrie donnée, des experts du crédit à l'exportation et des placements privés. Ensemble, ils développent un programme de financement sur mesure, qui tient compte des exigences économiques du projet, ainsi que des aspects fiscaux, légaux et comptables. Ils établissent un plan de remboursement du prêt qui s'accorde au cash-flow du projet.



Les responsables de grands programmes apprécient les compétences de la Banque Morgan. Ils apprécient aussi sa connaissance précise et immédiate des sources de fonds disponibles sur les principales places financières du monde et son expérience dans la formation des syndicats de prêteurs de devises multiples pour de grands projets. Notre groupe "Project Finance" est à même de mettre en rapport prêteurs et emprunteurs de la manière la plus avantageuse pour le projet.

Pour plus de renseignements sur la façon dont la Banque Morgan conduit un grand programme de développement et la manière dont elle peut vous aider à monter un tel programme n'importe où dans le monde, contactez un responsable Morgan.

MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY, 23, Wall Street, New York, N.Y. 10015. En France : 14, place Vendôme, Paris (téléphone : 260.35.60) • AUTRES SUCCURSALES : Londres, Bruxelles, Anvers, Amsterdam (Bank Morgan Labouchere), Francfort, Dusseldorf, Munich, Zurich, Milan, Rome, Tokyo, Singapour, Hong Kong, Séoul, Nassau • BUREAUX DE REPRÉSENTATION : Madrid, Beyrouth, Sydney, Manille, Jakarta, Kuala Lumpur, Sao Paulo, Caracas • ASSOCIÉS dans 35 pays • FILIALES INTERNATIONALES : San Francisco, Houston, Miami, Toronto (J.P. Morgan of Canada Limited), Madrid (Morgan Guaranty, S.A.E.).

Banque Morgan

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ONT SIX ANS

Peut-il y avoir une politique économique régionale ?

Les établissements publics régionaux (E.P.R.) ont été créés il y a six ans par la loi du 5 juillet 1972, mais ils entrent cette année dans leur cinquième exercice budgétaire. Délai suffisant pour dresser un premier bilan de leur activité. C'est ce que viennent de faire dans un rapport des experts du commissariat au Plan (1).

La loi prévoit que les E.P.R., c'est-à-dire les conseils régionaux et les comités économiques et sociaux, sont consultés au moins une fois par an sur les investissements de l'Etat dénommés d'intérêt régional et départemental. Il ressort des études du Plan que seuls les investissements d'intérêt régional donnent lieu à un débat constructif devant les E.P.R., qui infléchit les priorités proposées par le préfet (c'est le cas pour les établissements scolaires en Aquitaine et en Bretagne). En revanche, pour les investissements d'intérêt national et départemental, le bilan est beaucoup plus négatif. Pour les premiers notamment, on s'aperçoit que le préfet de région est rarement en mesure, à la session de janvier-février, de fournir aux élus les données qu'ils attendent (notamment dans les domaines routier et universitaire).

Pour ce qui relève de leur propre marge de manœuvre budgétaire, de nombreux E.P.R. sont parvenus à élaborer une véritable stratégie régionale.

En général, c'est la règle de l'équilibre interdépartemental qui reste au centre des pratiques budgétaires, bien que, en Aquitaine par exemple, le département des Landes soit avantagé et qu'en Limousin il existe un « fonds de correction des déséquilibres internes » (1,7 million de francs en 1978). En général, les budgets sont consacrés surtout aux communications, au développement rural, à l'enseignement et à la formation, à l'aménagement et à la politique foncière.

Lorsque les E.P.R. consacrent leurs crédits à accélérer des projets qui seraient de toute façon réalisés, ils doivent choisir entre deux pratiques :

— La tentation de la dispersion, l'exemple le plus signicatif est celui de Midi-Pyrénées. Le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour sa part ne subventionne que modérément l'Etat, préférant avoir pour interlocuteurs les communes et organismes divers, publics ou privés ;

— A l'opposé, quelques régions concentrent leurs interventions sur les communications routières et téléphoniques. D'autres se lancent dans de grandes opérations, comme la Bretagne, qui va gagner cinq ans environ sur le programme initial d'approvisionnement en gaz naturel.

Lorsque les E.P.R. innovent, ils font appel à trois techniques :

— Les grandes opérations coordonnees, comme les schémas régionaux de transport, la politique contractuelle des « pays » et les opérations d'aménagement économique. C'est le cas en Bretagne, avec la grande forme de radoub de Brest ; en Aquitaine, avec les équipements portuaires du Verdon ; dans les Pays de la Loire, avec les équipements industriels et portuaires de l'estuaire ; dans le Nord-Pas-de-Calais, enfin, avec les aides aux ports de Boulogne et Calais.

— Les politiques spécifiques : tourisme régional, action foncière (Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

— La création d'établissements à vocation régionale (Office régional d'éducation permanente à Pau, Institut « qualité » en Alsace).

Un super-conseil général

Les régions qui ont élaboré une véritable stratégie d'amenagement sont la Bretagne (avec la relance et l'animation des zones de l'intérieur et la vocation maritime), l'Alsace (recherche de l'unité régionale par les communications routières et effort de protection écologique), les Pays de la Loire (désenclavement et création d'un pôle de développement).

A l'opposé se situent les régions qui commencent seulement à découvrir que l'outil régional de la loi de 1972 peut être autre chose qu'un « super-conseil général » (Midi-Pyrénées, Limousin, Picardie...).

Dans de nombreuses régions, les relations entre le conseil régional (composé d'élus) et le comité économique et social (où siègent des représentants des activités socio-économiques et professionnelles) sont orageuses. La rupture est totale en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Midi-Pyrénées, en Bretagne, tandis que la coexistence se maintient dans le Nord-Pas-de-Calais. Comme exemples de véritable et fructueuse coopération, on ne peut guère citer que l'Alsace. D'autre part, relèvent les experts du Plan, plusieurs E.P.R. « sécrètent » des organismes parallèles. Ainsi pour des budgets d'investissement comparables en 1978 (178 millions de francs contre 198 millions de francs), le Nord-Pas-de-Calais a des dépenses de fonctionnement deux fois supérieures à celles des Pays de la Loire : 13 millions de francs contre 6 millions de francs.

Analysant les contraintes financières des E.P.R., les experts du Plan contestent une idée largement répandue en écrivant : *« Le plafond légal des ressources fiscales (actuellement fixé à 45 F par habitant) n'est pas l'obstacle le plus immédiat au développement du fait régional. Plus gênantes sont les règles de dépense. La trésorerie des E.P.R., qui ne sont pas maîtres d'ouvrages, est fréquemment hypothéquée par les retards des départements, communes et autres bénéficiaires, à utiliser les subventions régionales. »*

Leur conclusion est, en définitive, positive : *« Les régions ont pu apporter deux éléments novateurs à l'administration territoriale du pays : une capacité de prévision et une capacité d'incitation en de multiples domaines. »* La réforme la plus dangereuse consisterait à briser la souplesse de l'institution et l'empirisme, qui au bout de cinq ans, caractérisent les mécanismes qui ont été mis en place.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Le rapport porte sur les régions Alsace, Aquitaine, Bretagne, Ile-de-France, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Des mairies, des bureaux de poste, des hôpitaux inaccessibles...

Marseille devrait penser à ses handicapés

Sous le titre « L'accessibilité à Marseille », le Comité pour l'accessibilité du métro (CAM), créé voici trois ans par un groupes de handicapés marseillais (1), vient de rendre publics les résultats d'une enquête commencée au printemps 1977 ; elle a mobilisé plusieurs dizaines de bénévoles qui — crayon et mètre à ruban en main — ont compté les marches et mesuré la largeur des portes des accès aux principaux édifices publics, administrations, salles de spectacle et de loisirs.

Ils sont parvenus à la conclusion que la ville — et il serait étonnant que le cas de Marseille soit unique — n'est qu'une suite de pièges, de nasses et de chausse-trapes pour qui n'est pas valide. Pis : qu'elle organise ainsi une véritable ségrégation.

Cette enquête — la première du genre en France — met surtout en lumière le chemin à parcourir pour que l'esprit de la récente loi d'orientation concernant les handicapés (notamment pour ce qui concerne l'accès aux bâtiments publics et aux transports en commun) devienne une réalité.

Le comité marseillais s'est d'abord battu pour obtenir une meilleure accessibilité au nouveau métro. Mais, bien vite, il est apparu qu'il ne lui fallait pas limiter son action au seul métro, mais s'intéresser plus largement à tous les autres problèmes d'accessibilité concernant non plus les seuls handicapés en fauteuil roulant, mais également les personnes âgées, les malades cardiaques ou respiratoires, les mères de familles encombrées d'enfants en bas âge, etc.

Pour rendre les résultats de leurs enquêtes plus lisibles, les auteurs de l'enquête ont retenu trois catégories : « accessible » (de plain-pied et avec des portes permettant le passage d'un fauteuil roulant) ; « semi-accessible » (difficultés pouvant être surmontées avec une aide limitée), enfin, « inaccessible » (plusieurs marches ou portes impossibles à franchir).

Selon ces critères, douze mairies-annexes seulement sur trente sont accessibles à Marseille. Aucun bureau de sécurité sociale ne peut être atteint par un handicapé seul. La moitié d'entre eux peuvent l'être avec une aide. Sur les six bureaux d'allocations familiales, quatre nécessitent une aide, deux sont totalement inaccessibles.

Les bureaux de poste ne sont pas plus accueillants aux handicapés, puisque sur quarante-deux recensés, la moitié sont inaccessibles et neuf ne peuvent l'être qu'avec une aide. Vingt bureaux de caisse d'épargne ou succursales de banque sur cinquante et un recensés sont accessibles.

Plus étonnants encore sont les résultats obtenus dans le secteur hospitalier, puisque sur douze hôpitaux quatre seulement sont accessibles (et quatre inaccessibles !).

Le « comble » semble être atteint au centre psycho-technique (rue d'Arcole, à Marseille), par lequel doivent obligatoirement passer les handicapés orientés par la commission d'orientation professionnelle : ce centre est situé au troisième étage... sans ascenseur !

Dans le domaine des sports, loisirs et culture, la situation est tout aussi déplorable, puisque la plupart des stades demeurent inaccessibles, trois piscines seulement sur dix sont accessibles et aucune salle de cinéma ne l'est.

Une prise de conscience

L'enquête parle également des difficultés rencontrées dans les magasins, centres commerciaux (passage aux caisses et aux « tourniquets » d'entrée), de l'encombrement des trottoirs (stationnement sauvage, parcomètres, etc..

Enfin, le Livre blanc du CAM — tout en soulignant l'existence de trois véhicules spécialisés, fonctionnant pour les handicapés, grâce à une subvention municipale, sur l'initiative du Groupement des intellectuels handicapés physiques (G.I.M.P.) — rappelle qu'aucun moyen de transport en commun n'est accessible à un handicapé non accompagné.

Les démarches entreprises depuis quelques années n'auront pourtant pas été vaines. Grâce à la création, depuis janvier 1978, d'une commission extra-municipale des handicapés et infirmes, que préside un conseiller municipal, Mlle Lisette Fenouil, des contacts sont établis, qui aboutissent à une prise de conscience au niveau des collectivités locales. Les travaux de la commission s'orientent vers l'obtention d'une meilleure accessibilité des lieux publics et de la voirie. Tout nouveau trottoir comportera un passage abaissé pour fauteuil roulant, en attendant qu'un programme de travaux concerne les trottoirs anciens, et l'accès aux bâtiments publics sera facilité, le développement de la culture, des loisirs et des sports est également une des préoccupations de la commission. Le stade de Saint-Menet a été mis à disposition des handicapés, l'insertion professionnelle vient de faire l'objet d'une semaine d'information, récemment et conjointement organisée avec la délégation à l'emploi. Son thème était : « Le handicapé a sa place partout ».

Enfin, les associations de handicapés espèrent obtenir que leurs souhaits soient entendus lorsque sera mise en service la deuxième ligne du métro marseillais.

JEAN CONTRUCCI.

(1) CAM, 6, rue d'Arcole, 13006 Marseille. Tél. : 37-45-18.

Centre

Des banlieusards mal aimés

3 000 ORLÉANAIS AU MOINS TRAVAILLENT CHAQUE JOUR A PARIS

Les usagers de la S.N.C.F. qui se rendent quotidiennement d'Orléans à Paris pour leur travail ont des raisons d'être mécontents : depuis le 1er mai, leur abonnement a augmenté de 25 % ; de plus, les liaisons directes Orléans - Saint-Michel - Orsay, qui leur permettaient de se rendre sans changement en plein cœur de la capitale en une heure de temps tout juste, vont être supprimées définitivement à la rentrée prochaine : ils seront obligés désormais de descendre à Austerlitz.

Les « grands banlieusards » que sont les Orléanais (Orléans n'est qu'à 120 kilomètres de Paris) arrivent par milliers chaque matin dans la capitale : la S.N.C.F. délivre à peu près trois mille abonnements ; dans le sens inverse, un millier d'abonnés font le trajet Paris-Orléans. Trente-quatre dessertes dans le sens Orléans - Paris, vingt-six dans l'autre sont assurées par des trains « grandes lignes » et des rames de banlieue. Sont-ils pour autant des « banlieusards » comme les autres ? Si la qualité de banlieusard n'est en général guère enviable, les Orléanais regrettent de ne pouvoir bénéficier de l'un de ses rares avantages : la carte orange réservée aux usagers de l'Ile-de-France.

« *En première classe*, affirme une habituée de la ligne, fonctionnaire aux affaires culturelles, *un habitué paye 327 F par mois ; en seconde, 223 F. Huit pour cent de mon salaire passe dans cet abonnement ; ma prime mensuelle de transport est de 23 F.* »

Les abonnés estiment tout à fait juste que leur soit étendu le bénéfice de la carte orange, tout au moins sur leur propre trajet. Ils ont aussi le sentiment d'avoir été lésés : dès le 1er mai, ils ont subi la même hausse que les voyageurs ordinaires (25 %) ; les banlieusards, plus chanceux, ont attendu le 1er juillet pour être augmentés de... 15 %.

Compensation non négligeable à tous ces inconvénients : à partir du 1er octobre, les rames de banlieue, bruyantes et secouées de tremblements à partir de 100 kilomètres-heure sur les lignes droites de Beauce, seront remplacées par des voitures Corail au départ d'Orléans. Le confort fera-t-il oublier la course à la correspondance à Paris ?

RÉGIS GUYOTAT.

D'UNE RÉGION A L'AUTRE

UN MILLION DE VISITEURS EN CORSE

La Corse a connu en 1978 un « boom » touristique sans précédent. Pour la première fois de son histoire, elle a, en effet, accueilli plus d'un million de touristes.

Ces indications ont été données par M. Jean-Paul de Rocca Serra, député de la Corse-du-Sud, président intérimaire du comité régional du tourisme. L'engouement touristique s'est surtout manifesté, a précisé le député R.P.R., pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet et août, au cours desquels 954 160 personnes sont entrées en Corse au lieu de 840 233 pour la même période en 1977, soit une augmentation de 13 %. Quant au mois de septembre, il s'annonce comme *« tout à fait exceptionnel »*.

RHONE-ALPES EN CARTE

Les livres-cartes sont connus — et appréciés, dit-on — chez nos voisins européens. En France ils ont tardé à faire leur apparition ; pourtant l'ouvrage consacré à la région Rhône-Alpes (le troisième de la collection après Bretagne et Provence-Côte d'Azur) que viennent de réaliser en collaboration l'Institut géographique national et les Presses de la Cité constitue pour les touristes comme pour les habitants de la région intéressée un guide efficace (1).

D'un format pratique (0,20 × 0,28), qui permet de le ranger dans la boîte à gants de la voiture ou la sacoche du vélo, le livre-cartes Rhône-Alpes propose cent quarante cartes au 1/100 000 pour couvrir les huit départements. L'échelle est suffisamment fine pour désigner avec précision aux randonneurs pédestres ou cyclistes avides de balades les courbes de niveau, les sentiers de grande randonnée, les lieux-dits, etc.

Des notices et des photos en couleur accompagnent les cartes et donnent une idée des principaux sites et monuments régionaux. L'ouvrage, préfacé par M. Pierre Doueil, ancien préfet de la région, comporte deux courtes présentations, l'une de M. Roger Frison-Roche, pour la partie alpine, l'autre de M. Jacques Soustelle, pour la partie rhodanienne.

★ Livre-cartes Rhône-Alpes, 160 pages, 80 F.

LE NORD SALE ET PROPRE

L'agence de bassin Artois-Picardie, que dirige M. Jacques Vernier et dont le siège est à Douai, vient de publier une carte de la pollution sur le littoral du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Ce document fait le bilan de trois années (de 1975 à 1977) d'observations et de prélèvements systématiques effectués à des points fixes en bordure des plages.

Les résultats laissent apparaître une situation globale « moyenne » avec pollution assez faible, mais tous les secteurs n'offrent pas les mêmes caractéristiques. C'est ainsi que les estuaires de la Canche, de l'Authie et de la Somme sont présentés comme « dangereux ».

La carte fait apparaître des rivages de bonne qualité de Merlimont à Camiers et Hardelot et d'Ambleteuse à Sangatte, sur le littoral du Pas-de-Calais. Au nord du cap Gris-Nez, de Calais à Dunkerque, on constate une dégradation due à la présence de fortes agglomérations et de grandes unités industrielles. Même phénomène sur la bande Wimereux-Boulogne-Equihen.

BRIVE MONTRE L'EXEMPLE

Après notre article intitulé « La Dordogne coulera pour tous » (*le Monde* du 14 juin), nous avons reçu de M. Jean Charbonnel, maire de Brive et conseiller général de la Corrèze, les précisions concernant les efforts accomplis par cette ville pour combattre la pollution :

« *La ville de Brive est dotée d'une station d'épuration modèle, mise en service en 1975, d'une capacité de cent trente mille habitants-équivalents, pour une population de soixante mille âmes.*

» *Elle fait, avec l'usine d'incinération des ordures ménagères, où sont incinérées les boues de la station d'épuration, l'objet de nombreuses visites françaises et étrangères, et les Brivistes sont, à juste titre, fiers des efforts qu'ils consentent pour contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de la Vézère et de la Dordogne.*

» *Puisse-t-on suivre notre exemple dans les communes qui nous environnent !* »

Le Monde

économie

SIDÉRURGIE

Avant le conseil des ministres

Comment l'État et les banques nationalisées pourraient devenir majoritaires dans les sociétés françaises

Reconstituer les fonds propres des entreprises sidérurgiques, réduits à néant par les pertes répétées qu'elles ont subies, tel est l'objectif que poursuit le gouvernement et que répétera sans doute M. Giraud, ministre de l'industrie, au conseil des ministres du 20 septembre.

Si l'on en juge par des exemples récents et en procédant à l'analyse de la situation financière des forges françaises, une telle reconstitution a toutes chances d'aboutir à un changement d'actionnaires, donc de propriétaires, et ceci en vertu de la technique dite du « coup d'accordéon ». Que se passe-t-il, en effet, lorsqu'une société essuie des pertes répétées ? Au départ, elle finance ses pertes par un recours accru à l'endettement auprès des banques, des fournisseurs, des clients. Puis, lorsque ces moyens ont été épuisés et que les exigences des créanciers deviennent trop criardes, les actionnaires de ladite société se réunissent, constatent que le capital a été sérieusement entamé, procèdent à sa réduction à due concurrence des pertes, et, aussitôt après, souscrivent à une augmentation, s'ils le veulent ou s'ils le peuvent, ce qui n'est pas toujours le cas.

Ainsi, dans le *Bulletin des annonces légales* du lundi 18 septembre 1978, pouvait-on lire que le capital des Papeteries de la Chapelle, en situation difficile, était ramené de 70.7 millions de francs à 100 000 francs, puis augmenté à 200 millions de francs, les actions nouvelles étant souscrites intégralement par l'Institut de développement industriel (IDI) et le groupe français Paribas, déjà actionnaire de la société. Quant aux autres actionnaires — à savoir le public, qui n'a guère envie de souscrire en raison de l'évolution fâcheuse des résultats de la société, passés, présents, et peut-être futurs — leur part se trouve réduite à peu de chose, et même à rien du tout dans le cas présent des Papeteries.

Le scénario a été très voisin au début de 1978 pour la société Nobel-Bozel, minée par les énormes pertes de sa filiale Isorel ; le capital n'a pas été réduit, mais augmenté de 75 % par la souscription réservée au Crédit commercial de France et à l'IDI. Ce qui a eu pour effet de retirer contrôle et pouvoir à la famille Roussel, auparavant le plus gros actionnaire, avec 42 %.

Dans le cas de la sidérurgie, on peut considérer que pour les deux principales sociétés, Usinor et Sacilor, les fonds propres ont virtuellement disparu. Certes, au *bilan du 31 décembre 1977*, ils figurent encore pour un peu plus de 2 milliards de francs ; mais si l'on prend en compte les 5 ou 6 milliards de francs de pertes des années antérieures, et malgré des réévaluations de bilan successives, on peut inscrire un beau zéro à la ligne correspondante du bilan. Faire appel aux maisons mères, les holdings sidérurgiques Denain-Nord-Est et Marine-Wendel, est totalement exclu ; elles n'ont pratiquement plus de réserves et leurs actionnaires — car elles sont cotées en Bourse — ne souscriraient pas.

Restent les créanciers, État et banques, qui peuvent, comme cela s'est passé pour les Papeteries de la Chapelle et Nobel-Bozel — où Paribas et le C.C.F. étaient gros prêteurs — consolider tout ou partie de leurs créances en les convertissant en actions, ce qui leur tient lieu de souscription pour l'augmentation de capital.

Dans le cas présent, la puissance publique et les établissements bancaires ont prêté plus de 20 milliards de francs aux principales firmes sidérurgiques. Il leur suffirait de convertir en actions une très faible partie de ce montant pour en devenir quasiment propriétaires.

En Bourse, pour autant que les cours signifient encore quelque chose, on peut, théoriquement, acquérir Sacilor pour 120 millions de francs et Usinor pour un peu plus de 400 millions de francs, et détenir ainsi un potentiel de production de plus de 15 millions de tonnes d'acier par an, employant près de 80 000 personnes.

Juridiquement, une telle opération peut s'effectuer très vite, Denain-Nord-Est et Marine sont majoritaires ou presque dans leurs filiales Usinor et Sacilor. Si les pouvoirs publics, qui assurent la survie de ces filiales depuis deux ans les y « invitent », elles pratiqueront elles-mêmes le « coup d'accordéon » qui aurait pour effet de rendre ces sociétés vraisemblablement minoritaires, l'actionnaire principal devenant l'État (et les banques nationalisées).

FRANÇOIS RENARD.

● « *Tout ce qui va dans le sens d'un retrait de pouvoir des maîtres de forges ne peut que nous convenir* », a déclaré, lundi matin 18 septembre, M. Chérèque, secrétaire général de la fédération C.F.D.T. de la métallurgie, commentant les projets du gouvernement sur la sidérurgie. Mais ils doivent « *être assortis d'une véritable politique industrielle qui fixe à la modernisation et au développement de la sidérurgie des objectifs convenables "u point de vue économique et social.* »

SYNDICATS

La C.F.D.T. refuse l'action globale proposée par la C.G.T.

Les dirigeants de la C.G.T. et de la C.F.D.T., réunis le 18 septembre, n'ont pu se mettre d'accord sur l'organisation en commun d'une semaine d'action contre le chômage, avec interventions nationales des confédérations, proposée par les cégétistes. Ces derniers décideront, début octobre, s'ils lancent, seuls, cette initiative.

Les deux centrales sont néanmoins convenues de coordonner leurs efforts pour une action diversifiée par entreprise et par branches professionnelles, et de garder le contact.

« *Nous repartons bredouilles* », avait déclaré M. Georges Séguy, en quittant le ministre du travail, qu'il avait rencontré lundi matin. Le même constat d'échec pourrait s'appliquer à la réunion tenue quelques heures plus tard avec la C.F.D.T. au siège de la C.G.T.

« *Pas de préalable à une rencontre entre nos deux confédérations* », avait dit le bureau de la C.G.T. le 7 septembre, en offrant à la C.F.D.T. une entrevue afin de préciser la nature de ses propositions d'unité d'action.

Depuis les élections de mars, c'était le second rendez-vous au sommet, le premier ayant eu lieu le 19 mai. Animée par MM. Maire et Krasucki, il s'agissait alors d'une « *réunion de travail* » pour harmoniser les positions à la veille des discussions qui allaient s'ouvrir avec le patronat et les syndicalistes avaient préalablement annoncé qu'il n'y aurait ni communiqué ni commentaire.

Ce 18 septembre encore, l'exégèse était absente des laconiques propos que MM. Séguy et Maire ont adressés aux journalistes à l'issue de l'entrevue dépourvue de communiqué.

D'emblée, en se retrouvant, les syndicalistes ont tourné la page sur leurs dernières polémiques à fleuret plus ou moins moucheté. A quoi bon revenir sur les divergences exprimées un peu partout sur l'actualité syndicale et politique ? Aucun des partenaires n'ébranlerait la conviction des autres, et les questions doctrinales n'étaient certes pas à l'ordre du jour. « *Il faut prendre le temps de discuter de ces questions* », a dit M. Séguy.

On en est donc venu tout de suite au vif du sujet, précisé dans la lettre signée le 7 septembre par M. Séguy. C'est-à-dire discuter d'une initiative commune d'action étalée sur une semaine au niveau des entreprises, des localités, des départements et des régions. Ces actions diversifiées se prolongeraient par des rassemblements régionaux et à l'échelle nationale, par l'envoi de délégations auprès du gouvernement et du C.N.P.F.

Certes, cégétistes et cédétistes sont bien d'accord pour condamner l'attitude du gouvernement. A la C.F.D.T. on constate comme à la C.G.T. que le premier ministre, par son laisser-faire, renforce le raidissement du patronat devant les revendications des travailleurs. Et pour briser le blocage, on veut, dans les deux centrales, développer l'action à la base.

Mais, très vite, les voies s'écartent. La C.G.T. estime indispensable que les confédérations mettent tout leur poids dans la campagne et lui donnent une dimension nationale.

« Trop souvent pris dans l'engrenage »

Tandis qu'à la C.F.D.T., malgré les dénégations de ses interlocuteurs, on semble persuadé qu'on retomberait dans les schémas anciens : les mots d'ordre aboutiront au « *tous ensemble* » et aux grands défilés populaires. « *Bien sûr*, disent les cédétistes, *on n'en parle pas dans l'immédiat, mais nous avons été trop souvent pris dans l'engrenage pour recommencer.* »

Au lendemain d'une démonstration globale, même réussie, que fera-t-on, demande-t-on rue Cadet ? L'éclatement de la gauche, l'absence d'élections avant trois ans barrent la route à toute perspective, toute sublimation politique.

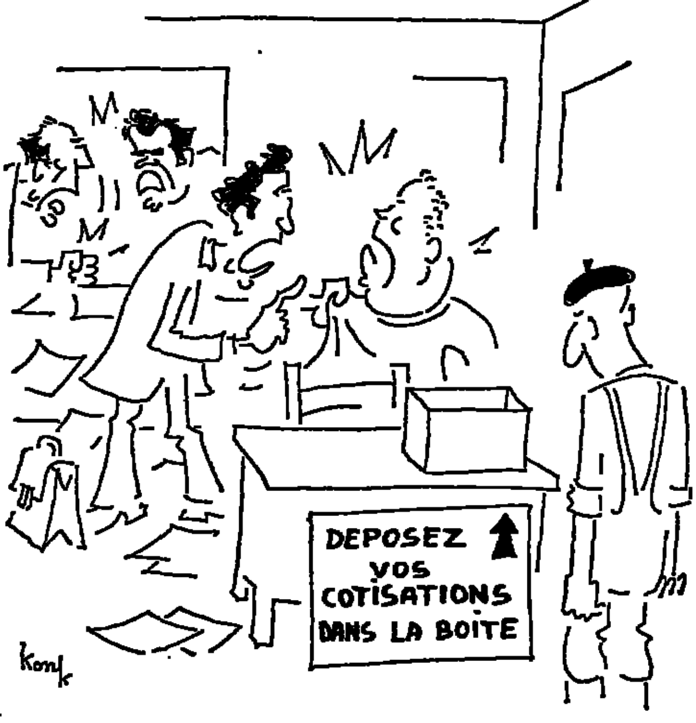
« *La priorité, pour la C.F.D.T., c'est l'action efficace, massive, consciente, de la base ; pour la C.G.T., c'est la dénonciation globale et militante de la politique du pouvoir* », constate M. Michel Rolant, membre de la commission exécutive de la C.F.D.T.

Dans l'entourage de M. Séguy, la déception est visible ; n'avait-on pas assez fustigé la C.F.D.T. pour la contraindre à l'action unitaire et au durcissement ? Il n'est pas possible de demander aux travailleurs menacés par le chômage et éprouvés par la hausse des prix, répète-t-on, d'assurer l'essor revendicatif sans le soutien des confédérations.

Une fois de plus, de part et d'autre, on va s'accuser d'entraver l'action. Le recentrage de la C.F.D.T. sera qualifié de dérapage vers le réformisme. On dira de la C.G.T. qu'elle ne veut pas sortir de ses « ornières », ou qu'elle cherche l'opération de prestige pour soutenir la préparation de son congrès, à la fin du mois de novembre.

Ces nouvelles dissensions vont jeter quelques étincelles sur la cendre des discours syndicaux de la rentrée, qui jamais ne furent aussi ternes. M. Barre n'a pas encore à craindre les retours de flamme.

JOANINE ROY.



(Dessin de KONK.)

SÉCURITÉ SOCIALE

UNE AIDE TEMPORAIRE

(Suite de la première page.)

Si les milieux officiels admettent qu'il s'agit là d'un surcroît de trésorerie, ils ajoutent que l'État lui aussi *va faire un effort*.

Un autre décret doit en effet être publié et d'autres mesures réglementaires vont être adoptées afin d'assurer la trésorerie de la Sécurité sociale : l'État va verser 960 millions de francs pour le compte du régime des agriculteurs et mettre ainsi fin à une vieille querelle sur les dettes de cette institution au régime des allocations familiales (pour la population non active) : en tant qu'employeur des fonctionnaires, l'État, qui verse avec retard ses cotisations, va accorder à titre de réparation à la Sécurité sociale, 320 millions de francs, soit au total 1,3 milliard d'argent frais, s'ajoutant au 1,5 milliard du secteur privé.

En outre, les pouvoirs publics vont accélérer à l'avenir le versement des sommes dont ils sont redevables au titre des cotisations des fonctionnaires et de la compensation démographique ; ce qui pourrait représenter un apport de plusieurs milliards supplémentaires. Enfin, à compter d'avril 1979, les employés des collectivités locales seront directement rattachés aux caisses d'allocations familiales ce qui, une nouvelle fois, raccourcira des délais de versement de cotisations.

Au total, la Séurité sociale devrait franchir sans trop de difficultés les mois à venir au détriment parfois des cliniques et hôpitaux qui, eux, se plaignent du retard dans les paiements des prestations. Mais cette série de mesures ne règlent aucunement le déficit prévisible de la Sécurité sociale. Au ministère, comme dans les syndicats, on sait très bien que des initiatives plus sérieuses devront être prises. Une réflexion, teintée d'une grande inquiétude, est en cours et chacun souhaite que la hâte singulière dont le gouvernement vient de faire preuve conduise à une concertation moins tendue.

JEAN-PIERRE DUMONT.

● RECTIFICATIF. — Une erreur d'impression a rendu incompréhensible, dans nos différentes éditions datées du 19 septembre, le dernier paragraphe de l'article de notre correspondant à Berne, Jean-Claude Buhrer, relatif aux interventions des autorités helvétiques en faveur des exportateurs. Nous aurions dû imprimer : « *L'association des banquiers considère que les interventions contraires* (et non pas nécessaires) *à notre système économique ne doivent être prises qu'en cas d'extrême nécessité et ne durer que le temps minimum pour rétablir la situation.* »

RÉPARATION NAVALE

Une « table ronde » examine les solutions de sauvetage du groupe Terrin

La « table ronde » dont le principe a été décidé le 14 septembre par le conseil municipal de Marseille pour examiner l'affaire Terrin et les propositions de sauvetage avancées par M. Gaston Defferre s'est réunie ce mardi matin 19 septembre, en présence de tous les responsables marseillais intéressés. Le maire de Marseille devait faire connaître les résultats de cette « table ronde » au cours d'une conférence de presse.

POINT DE VUE

Les premiers intéressés

par JEAN-PAUL BACHY (*)

DEPUIS des semaines c'était le silence : *pouvoirs publics, syndic, tribunal de commerce,* milieux d'affaires. Pas la moindre initiative. Suffit-il que le maire socialiste de Marseille fasse un geste courageux en vue de trouver une issue pour qu'immédiatement tout le monde se réveille et que les obstacles s'accumulent ?

On peut apprendre ainsi qu'en fait plusieurs industriels s'étaient déjà manifestés pour racheter trois des sociétés du groupe, amorçant par là sa décomposition et rendant plus délicate la tâche du maire de Marseille. Du côté des communistes aussi les objections s'élèvent. A les entendre, c'est tout juste si l'initiative de Gaston Defferre n'apporte pas une nouvelle preuve du « virage à droite » du P.S. En somme, pour les communistes, quand le maire engage sa commune pour sauver une entreprise, c'est bien quand il est au P.C. et qu'il habite Saint-Etienne, c'est mal quand il est socialiste et qu'il habite Marseille.

Certes, les socialistes ne se font guère d'illusions sur la possibilité qu'ont les collectivités locales dans le contexte actuel d'intervenir dans la vie économique. La loi leur interdit explicitement toute activité industrielle et commerciale. Les moyens financiers leur manquent. Elles sont pourtant les premières touchées lorsque des emplois sont supprimés sur leur territoire : pertes fiscales départ de population, moindre fréquentation des équipements collectifs, baisse de l'activité du commerce local... Le maire est tout naturellement la première personne que vont trouver les chefs d'entreprises comme les travailleurs chaque fois que les choses vont mal. Tout se passe pourtant dans son dos. La loi est ainsi faite en France. Ce sont les partenaires les plus touchés en cas de difficultés dans une entreprise qui sont les plus écartés des procédures prévues à cette occasion. Ni les communes ni les représentants des salariés n'interviennent, en effet, en tant que tels dans les règlements judiciaires ou les faillites. Ce sont pourtant les communes qui, en créant des zones industrielles, en offrant des facilités fiscales, en construisant des équipements collectifs, donnent aux entreprises l'infrastructure dont elles ont besoin. Ce sont pourtant les salariés qui, par leur travail, créent la plus-value dont les entreprises tirent profit.

L'attachement à l'entreprise n'est-il pas plus fort chez les populations locales et chez les travailleurs que chez beaucoup de patrons eux-mêmes, dont les capitaux partent si souvent à l'étranger ?

Les socialistes tirent de cette situation aberrante plusieurs conséquences.

On parle depuis de années de réforme des collectivités locales et de décentralisation des décisions. Il est temps de passer aux actes ; les collectivités locales doivent pouvoir intervenir dans la vie économique. Il faut pour cela que leur soit reconnue la liberté juridique de créer des entreprises. Il leur faut surtout des moyens financiers beaucoup plus considérables. D'où les transferts fiscaux que les socialistes demandent à leur profit depuis des années.

Le gouvernement entend nous faire croire qu'il veut agir positivement en matière d'emploi. Qu'il donne donc aux collectivités locales ainsi qu'aux travailleurs la possibilité d'un recours en cas de défaillance patronale. Ce recours suspensif existe dans plusieurs pays d'Europe, l'Autriche par exemple. L'expérience montre que ce système permet une politique de reclassement des travailleurs qui porte apparemment ses fruits : l'Autriche est le pays qui connaît, en Europe, le taux de chômage le plus bas. Mais cela fait bien longtemps que les socialistes y sont au pouvoir. Est-ce un hasard ?

(*) Délégué national du P.S. au travail et à l'emploi.

AFFAIRES

La mise en place du « plan composants »

Un accord technique entre Thomson et Motorola serait imminent

Cahin-caha, le « plan composants » se met en place. Non sans retard. Non sans ratés. Le 23 mai 1977, après dix-huit mois d'études laborieuses, les pouvoirs publics décidaient de débloquer 600 millions de francs en cinq ans pour aider à la constitution en France d'une industrie des circuits intégrés. La prodigieuse croissance des composants électroniques, leurs applications multiples dans des secteurs essentiels comme les télécommunications et l'automobile, la dépendance de la France à l'égard des constructeurs américains et japonais... autant de bonnes raisons pour justifier le plan et les aides qui y étaient attachés.

Après un an, deux conventions quinquennales d'un montant de 100 millions de francs chacune ont été signées par l'État avec Thomson et la Radiotechnique-Compelec (filiale française du groupe Philips) dans le domaine des circuits dits bipolaires. En échange de l'aide publique, Thomson s'engage à développer des circuits linéaires — son point fort — pour les biens de grande consommation. De son côté, R.T.C. développera des circuits utilisés en informatique, le groupe Philips s'engageant à racheter pour ses clients une part importante de la production de sa filiale française.

Le plus facile était fait. Mais le cas des circuits MOS (Métal oxyde semi-conducteur), de loin le plus important, et où le retard français est le plus sensible, restait à régler. L'idée de départ — discutable dans la mesure où elle aboutit à une dispersion des forces — était de constituer deux pôles. L'un autour de Thomson, l'autre autour d'une association d'utilisateurs (C.G.E., P.T.T. notamment), une société — la SECIMOS — étant même créée à cet effet. Chaque pôle aurait eu son allié américain afin d'y puiser la technologie.

● Après un flirt avec Fairchild, Thomson s'est retourné vers le second fabricant mondial de composants, l'américain Motorola. Des liens techniques existent déjà entre les deux firmes. Divers schémas ont été envisagés. Le dernier en date, annoncé un peu vite comme « *signé* » début juillet, prévoit une double opération. D'une part, Thomson porte de 35 % à 50 % sa participation dans EFCIS, la filiale spécialisée du Commissariat à l'énergie atomique. Une fois les moyens de Thomson et de EFCIS regroupés (à Grenoble notamment), la nouvelle entité, qui bénéficierait d'une aide publique de 200 millions de francs en cinq ans, produirait en série certains circuits MOS en liaison avec Motorola.

Cette seconde partie de l'opération reste à définir, les négociations traînant quelque peu en longueur. Les dirigeants de Motorola sont cependant confiants. Pour eux, l'accord est « *imminent* ». Il serait limité à une assistance technique américaine, Thomson achetant, en quelque sorte, la technologie de Motorola. La mise en place de liens organiques semble, aujourd'hui, exclue.

Une telle association ne comporte-t-elle pas de risques ? Entreprise dynamique, très orientée vers la recherche et la fabrication en liaison avec les utilisateurs de circuits spécialisés (circuits dits « à la demande »), EFCIS ne risque-t-elle pas de perdre son âme en utilisant des licences américaines et... son efficacité en se lançant dans la production en grande série ? Au C.E.A. comme chez Thomson, on se veut confiant. « *En tout cas, au lieu de disperser les efforts, nous, nous les concentrons* », explique-t-on chez Thomson. Allusion directe à la création de ce second pôle de circuits MOS, qui n'a jamais été vu d'un bon œil par le groupe.

● Pour le moment, le dernier volet au « plan composants » et les 200 millions de francs qui lui sont attachés restent en suspens. Depuis des mois, les pouvoirs publics, notamment le secrétariat d'État aux P. et T., tentent de mettre en place le second pôle. Des contacts ont été tour à tour pris avec les groupes américains Intel, AMI, Mostek, A.M.D., Harris, voire National Semiconductor ou Texas Instruments. Sans succès.

Les Américains ne saisissent pas toujours les subtilités du raisonnement française. Du côté français, Saint-Gobain-Pont-à-Mousson a fait un tour de piste... et a été quelque peu échaudé, du moins à l'idée de participer à une opération sous l'égide des pouvoirs publics. C.I.I.-Honeywell-Bull ne se sent pas « *le talent de diriger l'opération* ». Renault a joué seul et signé un accord avec Bendix. La C.G.E. a toujours peur de sortir de l'argent pour racheter ou prendre une participation chez un fabricant américain. Et Thomson ne se montre pas intéressé. Bref, le ballet tourne au jeu de massacre.

A Paris, on veut encore espérer que SECIMOS ne sera pas mort-né. De discrètes négociations se sont réengagées : entre Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et National - Semiconductor d'une part, entre Harris et un autre groupe français, d'autre part. S.G.P.M. paraît bien décidée à entrer sur le marché des circuits intégrés. Elles est prête à y consacrer des sommes très importantes, supérieures au montant de son actuelle augmentation de capital. On songe également, au ministère de l'industrie cette fois, à utiliser les aides publiques pour aider au développement d'innovations. Ainsi la carte de paiement universel, *Innovatron*, à base de circuits intégrés, pourrait enfin trouver un débouché industriel. Peut-être eût-il mieux valu commencer par là : développer ce qui existe ; encourager les initiatives aussi petites soient-elles ; mener une politique de cerveaux... plutôt que de vouloir conclure à tout prix de vastes accords internationaux.

J.-M. QUATREPOINT.

MARCHÉ COMMUN

Accord à Bruxelles sur le système monétaire

(Suite de la première page.)

Première constatation après les débats qui viennent d'avoir lieu : aucun des ministres ne parle de ne pas participer à l'entreprise. On est loin des vives réserves manifestées par certains — les Britanniques surtout — au Conseil européen de Brême. Cela ne signifie certes par que l'un ou l'autre des Etats membres ne réclamera pour son compte des solutions de transition, afin de rendre cet effort de cohésion monétaire dans les débuts moins pénible. Mais pour l'instant on n'en est pas là : ce dont les Neuf discutent, sans réticences, c'est d'un système de change viable durablement, applicable à tous les pays membres.

Autre témoignage de leur détermination, les Neuf ont confirmé leur intention de pourvoir le S.M.E. de moyens puissants. Les crédits affectés au fonds monétaire européen, dont la mise en place sera achevée d'ici deux ans, seront de l'ordre de 30 milliards de dollars. C'est, disent les experts, une masse de manœuvre suffisante pour dissuader les détenteurs de capitaux d'essayer de bousculer le système.

Le compromis belge

Venons-en au choix du numéraire, c'est-à-dire du terme de référence par rapport auquel on mesure les fluctuations de change et on fixe le seuil de déclenchement des interventions sur le marché. Il y avait deux thèses en présence. Les pays participant actuellement au « serpent », surtout l'Allemagne et les Pays-Bas, préféraient une « grille de parité » sur le modèle de celle qui existe au sein du « serpent » : pour une monnaie donnée, les variations sont calculées par rapport à chacune des autres monnaies du système ; les fluctuations du franc français seraient ainsi calculées par rapport au deutschemark, au florin, au franc belge, etc. Il s'agit donc de l'organisation d'une série de relations bilatérales entre les monnaies. Si dans l'un des cas, par exemple, entre le deutschemark et le franc, l'écart de change maximum autorisé est dépassé, il faut intervenir sur le marché.

Les pays dont les monnaies flottent librement — la France, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Irlande — auraient préféré que le numéraire (donc le terme de référence) soit l'ECU, c'est-à-dire un « panier » des monnaies des Neuf. Les Belges, à l'écoute des résultats du sommet franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, ont proposé un compromis auquel toutes les délégations, sauf celle des Britanniques, qui demeure réservée, se sont ralliées.

« C'est plus qu'un compromis, c'est une bonne formule », a commenté *M. Monory*. Elle fait appel conjointement aux deux méthodes rivales. Comment ? Le numéraire serait les « grilles de parité », comme le souhaitent les Allemands ; en d'autres termes, le seuil de déclenchement des interventions obligatoires (destinées à maintenir la cohésion entre les monnaies du S.M.E.) serait établi comme dans le « serpent », deux monnaies par deux monnaies, le franc par rapport au deutschemark, le franc par rapport au florin, etc. Jusque-là, c'est exactement le mécanisme du « serpent ». Mais on irait plus loin. Un des mérites du numéraire-ECU est de permettre de déceler (ce qui n'est pas le cas avec la grille de parité) quelle est la monnaie qui diverge, quelle est la monnaie qui s'écarte de l'ECU-panier (laquelle est une moyenne pondérée de l'ensemble des monnaies du système) et quelle est celle, par conséquent, qui est « responsable » de la déstabilisation du système. Les Allemands ont accepté qu'on fasse ainsi usage de l'ECU comme témoin, comme « indicateur de divergence », mais pour l'instant ils ont accepté ce concept sans en tirer les conséquences. Dans leur esprit, il s'agirait seulement, dans le cas où l'on constaterait qu'une monnaie évolue différemment de l'ECU, d'ouvrir des consultations. Celles-ci pouvant à la rigueur déboucher sur des interventions préventives.

En bonne logique, cet usage de l'ECU-témoin devrait permettre d'envisager de manière rationnelle et équitable le partage, entre les Etats membres, de la charge résultant des interventions. Ainsi, dans le cas où c'est une monnaie forte qui se renchérit par rapport à l'ECU-panier, c'est-à-dire à l'ensemble des autres, il faudrait que (contrairement à ce qui se passe dans le « serpent ») ce soit elle qui supporte le poids de l'intervention et non pas les monnaies les plus fragiles, lesquelles, dans cette hypothèse, n'ont aucune responsabilité.

La question de la répartition du poids des interventions demeure ouverte. Le fait d'avoir retenu l'ECU comme « indicateur de divergence » révèle seulement dans quel esprit il pourrait être traité. Cela dit, il y a très peu de chances que les Neuf écrivent noir sur blanc ce qu'ils feront après avoir constaté qu'une monnaie diverge par rapport à l'ECU. On en décidera le moment venu, sur le terrain, par concertation. Le partage de la charge est un problème pour lequel on peut convenir de certaines orientations mais moins facilement fixer des règles précises.

Notons pour terminer que l'ECU-panier sera ajustable. Cela veut dire d'une part que la pondération, c'est-à-dire la quantité respective des monnaies composant le panier, pourra être modifiée et que, d'autre part, les taux pivots définissant la valeur de chacune des monnaies dans le panier pourront être ajustés.

PHILIPPE LEMAITRE.

FAITS ET CHIFFRES

Commerce

● *Dix mille stages de formation professionnelle aux jeunes* viennent d'être proposés par les chambres de commerce et d'industrie, dans le cadre du pacte national pour l'emploi.

Conflits et revendications

● *Le licenciement d'un diacre maçon à Lille.* — Nouvelle condamnation de la Société des grands travaux du Nord (*le Monde* des 15, 21 avril et 5 juillet 1978). Le tribunal d'instance de Lille a ordonné lundi 18 septembre la réintégration, sous astreinte de 1 000 F par jour, de M. Bernard Lemettre et le paiement des salaires non versés depuis le 7 avril (date de son licenciement abusif. — *(Corresp.)*

● *Fin du conflit Teppaz* (Lyon). — Les vingt-sept derniers salariés occupant depuis deux ans l'usine d'électrophones Teppaz ont été embauchés par la Compagnie française de téléphone et d'électronique.

● *Rennes : après l'intervention de la police* qui a évacué lundi 18 septembre l'usine rennaise de la Société parisienne de lingerie indémaillable (S.P.L.I.), la section C.G.T., qui s'était opposée à un accord de reprise du travail négocié par l'U.D. C.G.T., a annoncé qu'elle n'envisageait pas de réoccuper les locaux. — *(Corr.).*

Conjoncture

● *Les prix des matières premières importées par la France* ont augmenté de 2,02 % en août, l'indice s'établissant à 292,7.

En un an, par rapport à août 1977, ces prix ont diminué de 11,5 %. Les matières premières alimentaires ont augmenté de 1,3 % en un mois, diminué de 22,8 % en un an.

ÉTRANGER

Hausses officielles et moins officielles...

Le gouvernement polonais essaie de réajuster les prix de l'alimentation

De notre correspondant en Europe centrale

Varsovie. — Le gouvernement polonais a enfin résolu le problème des prix : ils augmentent !

Cette question était devenue ces dernières années pour les dirigeants de Varsovie un véritable cauchemar. A deux reprises déjà, en 1970 et en juin 1976, le peuple, ou du moins une partie active de celui-ci, s'était opposé à une série de hausses d'autant plus massives qu'elles avaient été longtemps retardées et que les prix concernés étaient particulièrement bas. Les commissions d'études avaient succédé aux comités d'experts, de nombreuses propositions plus originales les unes que les autres avaient été présentées, mais rien n'y avait fait. La situation paraissait irrémédiablement et tragiquement bloquée.

C'était compter sans la ténacité et la roublardise de M. Gierek. Se laissant guider par son pragmatisme, le chef du parti se fit une raison : puisque, une véritable réforme des prix n'était pas possible, il valait mieux y renoncer, sans abandonner pour autant l'idée d'un réajustement.

Le gouvernement évalue la hausse du coût de la vie à 4,7 % par rapport à l'an dernier. Estimation très approximative et accueillie avec des réserves, même par certains économistes polonais. Le taux d'inflation devrait être en réalité plus proche actuellement de 10 %. Depuis le début de l'année il y a eu les hausses officielles (alcools : + 25 % en moyenne ; essence et lubrifiants : + 20 % en moyenne) et les hausses non officielles. Celles-ci concernent surtout la viande et les légumes. Pour tourner la difficulté qu'aurait représentée l'annonce solennelle d'une augmentation du prix de la viande bloqué depuis une dizaine d'années, le gouvernement a ouvert des magasins à prix dits « commerciaux ». Le rapport aux prix normaux y est en moyenne du simple au double. Cette valse des étiquettes ne décourage pas la clientèle : les queues devant ces magasins sont aussi longues que devant les autres.

L'an dernier, la quantité de viande vendue dans les magasins « à prix commerciaux » ne représentait que 1 % des ventes totales de ce produit ; durant le premier semestre, cette proportion s'est élevée à 3 % et d'ici au mois de décembre elle devrait, estime-t-on, atteindre 8 %. Rien qu'à Varsovie, vingt-six magasins de ce type sont en service. Le système a donc tendance à s'étendre en dépit des résistances qui se manifestent dans certaines régions où les voïvodes (chefs de région) refusent, pour des raisons sociales, d'appliquer cette formule.

Le but de cette politique est parfaitement clair : il s'agit pour le gouvernement polonais d'essayer de rétablir sur le marché un équilibre rompu ces dernières années du fait d'une explosion de la demande suscitée par les fortes hausses de salaires, et l'insuffisance de l'offre en produits de consommation, due à l'inadéquation, au manque de souplesse et à la relative inefficacité de l'appareil de production.

Les chances de succès de cette tentative paraissent minces cette année. Contrairement aux intentions annoncées, les fournitures sur le marché sont tout juste parvenues pendant les sept premiers mois à équilibrer les revenus monétaires (+ 7,6 %). Or, pour éponger la demande solvable, le plan prévoyait une différence d'environ trois points entre la croissance des revenus (+ 5,4 %) et l'approvisionnement du marché.

Pour le moment, les prévisions sur la campagne agricole ne sont pas trop pessimistes. La récolte de céréales devrait être un peu meilleure que l'an dernier (17,5 millions de tonnes), les rendements ayant été légèrement supérieurs. Elle pourrait se situer entre 19 et 20 millions de tonnes. Toutefois, en fin de saison, les travaux des champs ont pris du retard à cause du mauvais temps, et une partie de la moisson a été engrangée sans être séchée, ce qui nuira à sa qualité. Le faible taux de mécanisation a d'autre part entraîné les pertes habituelles. Les importations de céréales prévues pour cette année (7 millions de tonnes) devraient suffire, mais il n'est pas exclu que de nouveaux achats soient indispensables l'an prochain.

Sur le fond, la stratégie économique actuelle des dirigeants de Varsovie se heurte à une contradiction interne. D'une part, le gouvernement suit une politique d'assainissement radical qui commence à freiner sérieusement l'activité industrielle. D'autre part, l'appareil productif est sollicité pour satisfaire une demande intérieure apparemment insatiable et accroître les exportations. La réalisation de tous ces objectifs à la fois ne serait possible que grâce à une amélioration spectaculaire de la productivité. Or, malgré certains progrès, celle-ci reste encore très insuffisante.

Cette politique a au moins un effet salutaire : grâce au ralentissement des importations (—9,3 % au cours des sept premiers mois pour les achats provenant des pays capitalistes), et à la croissance des exportations (+ 7,6 % vers ces mêmes pays pendant la même période), le gouvernement peut espérer réduire le déficit de la balance commerciale. Si tout va bien, celui-ci pourrait être à la fin de l'année de l'ordre d'un milliard de dollars contre 2,3 en 1977 et plus de 3 en 1976. Un chiffre important mais qui marquerait un pas vers le retour à l'équilibre espéré pour 1979 ou 1980.

MANUEL LUCBERT.

ESPAGNE

● *Dépôt de bilan d'un chantier espagnol.* — La firme espagnole Crinavis a déposé son bilan. Une autre importante entreprise, la société Sarrio, serait sur le point d'adopter la même attitude dans un délai proche. Crinavis est un chantier naval installé à San-Roque, dans la province de Cadix, et qui est considéré comme l'un des investissements technologiques les plus avancés de l'industrie espagnole. Crinavis est spécialisée dans la construction de navires et de plate-formes destinées au stockage de gaz, et travaille également dans la construction de centrales nucléaires. — *(A.F.P.)*



COLLOQUES

UN SÉMINAIRE SUR LES RELATIONS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'EUROPE

Comment coopérer sans céder ?

De notre envoyée spéciale

Washington. — Lorsque la délégation de la Commission des Communautés européennes à Washington invite, conjointement avec la mission américaine de Bruxelles, des experts et des journalistes américains et européens à s'entretenir des relations entre les Etats-Unis et l'Europe, dans le cadre verdoyant d'une ancienne ferme de Virginie transformée par une fondation en centre de conférences, ce n'est naturellement pas pour faire la démonstration que ces relations sont au plus mal. Et, de fait, ce qui est ressorti de l'attitude et des propos des personnalités politiques et des hauts fonctionnaires, des deux côtés, c'est la volonté de coopérer en dépit d'évidentes oppositions d'intérêts.

C'est sur la question monétaire que l'hiatus entre les positions américaine et européenne apparaît le plus évident. Présenté par le responsable des affaires économiques de la chancellerie d'Allemagne fédérale, qui s'est appliqué à montrer que le projet européen consistait plus à créer une zone de stabilité pour remédier aux inconvénients de fluctuations actuelles qu'à organiser une union monétaire qui s'opposerait à la suprématie du dollar, le point de vue du Vieux Monde était à l'évidence étranger au responsable des affaires internationales du département du Trésor américain, M. Fred Bergsten, considéré comme l'un des conseillers économiques les plus écoutés par le président Carter. Pour M. Bergsten, l'effritement du système monétaire mis en place après la guerre à Bretton-Woods n'est pas à regretter, puisque le nouveau régime des taux de change flottants a permis au monde, tout compte fait, de faire face ces dernières années à des évolutions spectaculaires auxquelles un système plus rigide comme le précédent n'aurait certainement pas pu s'adapter.

Quant aux besoins d'adaptation des années à venir, M. Bergsten considère qu'ils sont limités, partant de l'idée qu'il faut maintenant s'attendre à une plus grande convergence entre les taux de croissance américain et européen, ce qui aurait naturellement pour effet de diminuer les déficits des paiements des Etats-Unis avec le Japon et la R.F.A. D'autre part, les changements les plus importants dans les taux de change pourraient être considérés comme déjà intervenus, si bien que la création d'une union monétaire européenne qui affecterait dans son ensemble le système international ne paraît pas s'imposer...

Des conditions de sécurité de change acceptables

Tel n'est évidemment pas le point de vue des Européens, qui s'est exprimé notamment par la bouche de M. Christin Tickell, chef de cabinet du président de la Commission de Bruxelles, M. Jenkins, rappelant que la stabilité monétaire était un prolongement du Marché commun rendu indispensable — malgré les échecs des tentatives d'union monétaire déjà entreprises, — notamment par la chute du dollar. L'objet principal de ce nouvel essai est de maintenir entre les pays européens une harmonie financière qui permette notamment aux investisseurs de pouvoir recommencer à agir dans des conditions de sécurité de change acceptables.

Pour M. Tickell, pourtant d'origine britannique, cette nécessité est telle que si la Grande-Bretagne refuse de l'admettre, comme de nombreuses interventions de Londres l'ont ouvertement préconisé, *« on s'achemine vers une cassure grave au sein de la Communauté, qui risque de se diviser en une Communauté à deux vitesses et peut-être même à trois vitesses, au moment de l'entrée des pays méditerranéens dans le Marché commun »*.

« Les Etats-Unis encouragent fondamentalement l'intégration européenne et tout ce qui peut ajouter à la stabilité économique et monétaire de cette région, a dit M. Bergsten. *Mais ils se demandent si les mécanismes à l'étude sont vraiment de nature à permettre d'atteindre ces objectifs. Ils ont aussi le devoir de prendre en considération l'intérêt des Etats-Unis et de s'assurer qu'ils ne sont pas outre mesure violés. Enfin, ils souhaitent qu'une négociation ou, au moins, une coordination internationale intervienne avant la mise en place éventuelle d'un nouveau système dans cette région. »*

Au cours de la réunion d'Airlie House, les auditeurs européens ont été, dans l'ensemble, frappés par l'importance que prend un certain repli de l'Amérique sur elle-même dans les considérations de ses dirigeants. M. Leo J. Ryan, membre démocrate du Congrès, originaire de San-Francisco, invité à s'exprimer *« informellement »*, n'a pas caché que les préoccupations de l'Europe étaient fort lointaines de celles de la Californie et difficiles à faire comprendre à ses électeurs. En outre ceux-ci, a-t-il dit, s'intéressent essentiellement aux moyens de vendre les vins de leurs coteaux dans le Vieux Monde, qui leur oppose jusqu'à présent *des droits de douane élevés, tout* en les inondant de ses propres produits.

M. Robert Hormats, haut fonctionnaire du département d'Etat, a, quant à lui, fait état du mouvement général de critique de l'administration — qui se traduit notamment par la révolte fiscale de la Californie — pour expliquer qu'à l'impossible nul n'est tenu.

Finalement, aussi bien en écoutant les Américains qu'en observant les Européens exprimer des points de vue pas toujours voisins (les participants irlandais se réjouissant par exemple de voir *« enfin »* l'Angleterre traitée en *« minorité »* et affirmant leur solidarité avec les Etats du continent), il est apparu que les oppositions d'intérêts sont souvent aussi fortes à l'intérieur des Etats qu'entre les pays...

JACQUELINE GRAPIN.





TRANSPORTS

La compagnie britannique privée Laker prévoit de commander dix Airbus

Le consortium européen Airindustrie et la compagnie britannique Laker Airways ont conclu, lundi 18 septembre, un accord de principe au terme duquel la compagnie aérienne, que dirige Sir Freddie Laker, s'engage à commander ferme dix exemplaires (version B-4-200) du moyen-courrier biréacteur Airbus (nos dernières éditions datées du 19 septembre).

La compagnie britannique privée achète également cinq moyen-courriers triréacteurs DC-10 Douglas. Ces deux contrats représentent une somme globale de 725 millions de dollars (environ 3 300 millions de francs) sur l'origine desquels M. Laker n'a pas donné de précisions.

A ce jour, il n'a pas été précisé la nature des réacteurs qui seront montés sur l'Airbus de Laker. Le choix, dit-on à Paris, n'est pas encore intervenu. L'Airbus peut être doté de réacteurs américains Pratt and Whitney, franco-américains General Electric-SNECMA ou britanniques Rolls-Royce RB-211 puisque des études, réussies, dites de « faisabilité » ont montré que la version 524 du RB-311 pouvait être installée sur l'Airbus. Cependant Laker exploite déjà des DC-10 qui sont équipés de réacteurs General Electric et l'on peut penser que pour des raisons d'homogénéisation de sa flotte, la compagnie britannique préférera le même réacteur pour l'Airbus.

L'annonce de cette commande vient à point après les réserves manifestées par la compagnie British Airways à l'encontre de l'Airbus auquel elle a préféré, pour le moment, le modèle Boeing-757 concurrent. On ignore, cependant, si la prochaine commande officielle de dix Airbus par une compagnie britannique, même privée, peut avoir pour conséquence de débloquer les discussions, difficiles, entre le Royaume-Uni, la France et la République fédérale d'Allemagne sur une participation de la société British Aerospace au consortium Airbus-industrie.

Non compris le contrat de Laker, l'Airbus a été commandé, à cette date, ferme à cent treize exemplaires et quarante-neuf options par dix-huit clients différents au total.

La version B-4-200 de l'Airbus retenue par Laker, peut emporter entre deux cent cinquante et trois cents passagers, selon les aménagements, et elle a un rayon d'action de l'ordre de 5 000 kilomètres. Les exemplaires de Laker lui seront livrés après 1980 pour être mis en service sur Berlin et les lignes charters de la compagnie sur la Méditerranée.

L'ITALIE ABANDONNE SES GRANDS PAQUEBOTS

Gênes (A.F.P.). — Le dernier des grands paquebots italiens, le « Leonardo da Vinci », a terminé sa carrière le 18 septembre, à Gênes, lors d'un dernier voyage à vide, sur la ligne de l'Atlantique nord.

Après le « Michelangelo » et le « Raffaello », devenus casernes flottantes pour la marine impérial iranienne, le « Leonardo da Vinci » attendra à l'ancre dans le port de Gênes que l'on décide de son sort. La société de navigation Italia, qui en est propriétaire, le mettra vraisemblablement en vente sur le marché international. Le « Leonardo da Vinci », qui jauge 33 500 tonnes, avait été lancé le 7 décembre 1958.

Sur la ligne de l'Atlantique nord, la société Italia a mis en service trois paquebots de dimensions inférieures : le « Marconi », le « Galilei » et l'« Ausonia ».

En fin de semaine

NOUVEAUX RISQUES DE PERTURBATION DANS LE TRAFIC AÉRIEN

Le trafic aérien sera sans doute perturbé à la fin de la semaine, sans qu'il soit encore possible de préciser l'ampleur et la durée de ces difficultés.

Les assemblées générales des contrôleurs aériens des centres d'Athis-Mons, d'Aix-en-Provence et de Bordeaux — ceux de Brest ne détermineront leur position que le 20 septembre — ont adopté, en effet, le principe d'une nouvelle « grève du zèle ».

Cette décision est la conséquence de l'échec des discussions, le 15 septembre, entre les organisations syndicales et les pouvoirs publics.

Le cheminot du ciel

On disait dans le transport aérien que l'âge des pionniers, des hommes seuls qui lancent, seuls, une entreprise et la mènent, seuls, à bien, était définitivement close. Survint, à l'automne 1977, Freddie Laker.

Cet homme d'affaires britannique de cinquante-cinq ans n'était pas un inconnu. Sa fortune date de 1948, année du blocus de Berlin, durant lequel il rassembla une centaine d'appareils destinés à alimenter le pont aérien jeté entre l'ancienne capitale du Reich et le monde occidental. Vingt ans après, c'est une sorte de pont aérien civil, un train du ciel, qu'il va s'efforcer d'établir entre Londres et New-York.

Sa formule est simple : il suffisait d'y penser : en supprimant les frais de réservation, en réduisant à leur strict minimum les prestations à bord et au sol, en utilisant à bon escient de gros appareils sur des liaisons bien fréquentées, en agissant, en somme, comme un cheminot du ciel, une compagnie aérienne privée, c'est-à-dire libre de ses mouvements, peut pratiquer des prix imbattables et faire des bénéfices.

Pari tenu sur tous les plans. Laker qui offre sur son train du ciel un Londres - New-York pour un peu plus de 500 F a transporté plus de cent quarante mille passagers sur des avions occupés à 77 % de leurs places, réalisé un chiffre d'affaires de 9 millions, et un profit de 1 million de livres. Il a non seulement cassé les prix, mais a amené au transport aérien des passagers qui naguère ne pouvaient y accéder (*le Monde* du 4 juillet).

C'est cela sa révolution, bien plus significative que celle que l'on avait attendue de l'arrivée sur le marché civil des compagnies charters américaines dégagées de la guerre du Vietnam. En ce sens, Sir Freddie — il a été anobli en juin dernier par la reine Elizabeth — est pour une grande part à l'origine de la libéralisation du transport aérien mondial décidée, bon gré mal gré, à Montréal, en juillet dernier. Et tout porte à croire — ses projets d'ouverture de nouvelles lignes, ses achats massifs d'appareils — qu'il n'a pas fini de stimuler ses concurrents empêtrés dans des contraintes dont, c'est son secret, il a décidé une fois pour toutes de se libérer.

J.-F. S.

● *Les achats en août de produits industriels par les ménages français* ont augmenté de 3,8 % en valeur par rapport à juillet, passant — selon les chiffres de l'INSEE, corrigés des variations saisonnières — de 15,50 milliards de francs à 16,09 milliards de francs. Par rapport à août 1977, ils sont en baisse de 2,3 %.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les élus bretons demandent l'élaboration d'un contrat de développement industriel

De notre correspondant

Saint-Brieuc. — Après avoir élu comme président M. Raymond Marcellin, le conseil régional de Bretagne s'est réuni en session extraordinaire le 18 septembre dans l'après-midi pour examiner la question de l'emploi.

Au terme d'un long débat, la majorité du conseil a adopté une résolution dans laquelle, « *sans sous-estimer l'intervention de l'Etat et notamment de la DATAR* », elle considère que la situation actuelle « *exige des moyens spécifiques pour relancer les activités économiques et améliorer le niveau d'emploi* ». Le conseil demande une rapide relance des investissements publics et propose au gouvernement d'élaborer avec lui un contact régional de développement industriel.

Les socialistes, qui proposaient un amendement incluant des propositions d'action directe, repoussé par la majorité, n'ont pas voté ce texte, pas plus que les communistes. « *Un nouveau plan breton, un contrat entre qui et quoi ?*, s'est interrogé M. Charles Josselin, président P.S. du conseil général des Côtes-du-Nord, *entre un Etat qui ne planifie pas et une région qui n'a pas les moyens ?* »

« *Sans illusions sur les possibilités tant pour la compétence que les moyens du conseil régional en matière d'emploi* », les élus socialistes bretons et le bureau régional d'étude et d'information socialiste (BREIS) avait appelé ce même lundi à Saint-Brieuc à un rassemblement pour manifester « *l'inquiétude des responsables des collectivités locales devant l'évolution de la situation de l'emploi et le refus de la politique gouvernementale qui considère cette évolution comme inéluctable* ».

Les maires de Saint-Brieuc, Brest, Lorient, Rennes ont ajouté deux séries de chiffres au dossier que le conseil régional étudiait tout à côté. La moyenne nationale (Paris non compris) des emplois dans la fonction publique est de 223 pour 10 000 habitants. Elle est de 189 en Bretagne, et le seul rattrapage par rapport au niveau national entraînerait la création en Bretagne de 9 000 emplois. Une étude réalisée à la demande du conseil régional sur les investissements publics d'effectifs au cours du 6ᵉ Plan montrent que ceux réalisés en Bretagne, « région prioritaire », ont été inférieurs à la moyenne nationale de 24 % pour l'éducation et la formation, de 29 % pour la santé, de 20 % pour les équipements sociaux, culturels et administratifs, de 56 % pour le développement urbain, de 8 % pour les routes.

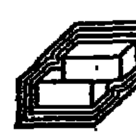
Les élus socialistes ont dès lors décidé de rechercher ensemble les moyens d'intervenir plus directement dans le domaine de l'emploi, un peu à l'image de Marseille, mais sans se cacher qu'on ne peut pas « *faire tous azimuts la même chose* ». Ils ont aussi décidé le principe d'une manifestation de masse probablement en novembre pour protester contre la politique du gouvernement.

JEAN VIDEAU.

Énergie

● *La nouvelle politique pétrolière est critiquée par les organisations syndicales d'Elf-France.* — Les organisations syndicales (C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C., F.O., C.G.C. et le syndicat de l'industrie pétrolière) d'Elf-France ont dénoncé, lors du dernier conseil d'administration de la Société Nationale Elf-Aquitaine, la nouvelle politique mise en place par les pouvoirs publics. Les syndicats qui estiment « artificiel » le déficit du secteur raffinage-distribution réclament, outre l'aboutissement des négociations sur l'emploi, l'extension de la loi de 1928, le contrôle social de l'activité pétrolière et l'utilisation de la marge brute de la S.N.E.A. pour doter Elf-France des fonds propres dont il a besoin.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



IMMOFFICE

Au cours des six premiers mois de l'exercice 1978, l'activité d'Immoffice s'est poursuivie favorablement. Les investissements réalisés se sont élevés à 62,7 millions de francs hors taxes, dont 53 % concernent le patrimoine en location simple et 47 % des opérations de crédit-bail.

Le total des investissements bruts au 30 juin 1978 s'élève à 437,7 millions de francs hors taxes, contre 375 millions de francs au 1er janvier 1978. Les investissements bruts en immeubles destinés à la location simple atteignent 187 millions de francs, dépassant les fonds propres qui se montent à 170,2 millions de francs.

Les recettes ont progressé de 16,4 % par rapport à la période correspondante de 1977, atteignant 32,5 millions de francs hors taxes. Les recettes locatives ont représenté plus de 30 % des recettes totales contre 25 % l'an dernier.

Le bénéfice des six premiers mois de l'exercice s'élève à 18 474 507,77 F, comprenant 14 291 860,08 F de bénéfices d'exploitation et 4 182 647,69 F de profits exceptionnels dus à une plus-value sur vente d'un immeuble et à une indemnité exceptionnelle encaissée en mars. Ce bénéfice est difficilement comparable à celui de l'an dernier, compte tenu de la réforme de la politique d'amortissement réalisée en 1977 : le bénéfice d'exploitation s'élevait alors à 14 millions 623 560,95 F et du fait de profits exceptionnels de 6 532 739,78 F : le bénéfice des six premiers mois s'élevait à 21 156 300,73 F.

Les perspectives de résultat pour l'exercice sont conformes aux prévisions de début d'année : le bénéfice par action devrait approcher 22 F, contre 20,88 F au titre de 1977.

AMREP

AMREP crée deux sociétés commerciales ayant pour objet de prendre en gérance libre, pendant une durée limitée, les activités et les fonds de commerce des sociétés Sud-Marine, société des Ateliers de la Méditerranée et SOMECINA. A l'expiration de la période de gérance libre, ces filiales auront la faculté d'opter pour la reprise des immobilisations et la poursuite des activités.

Une telle entreprise ne réussira qu'avec le plein appui des autorités centrales et régionales, et la participation active des personnels engagés dans l'œuvre de redressement.

AMREP aurait ainsi la possibilité de développer ses implantations industrielles dans les régions méridionales en faisant jouer à leur profit son expérience, ses relations.

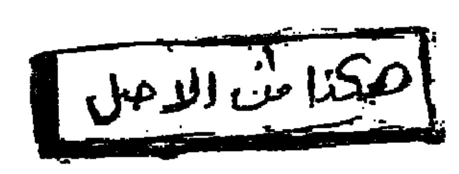
Afin d'augmenter ses chances de réussite, AMREP met à la disposition de ses deux nouvelles filiales une équipe de dirigeants et cadres dont la mission sera orientée vers le développement des affaires et la satisfaction de la clientèle.

SAGA - TRANSAFRICAINE

Les conseils de la Compagnie transafricaine et de la Société anonyme de gérance et d'armement, à l'issue de leur réunion du 13 septembre 1978, ont décidé de convoquer des assemblées générales extraordinaires qui se tiendront, respectivement les 20 et 21 novembre 1978, pour soumettre aux actionnaires un projet de restructuration visant à regrouper sur la Compagnie transafricaine toutes les sociétés participant à l'activité de service au transport.

Dans le cadre de cette restructuration, les conseils proposent un changement de raison sociale de la Compagnie transafricaine qui prendrait comme nouvelle dénomination Saga Transport, afin de tenir compte de la diversification et de l'extension géographique des activités de la société.

Le conseil de la Compagnie transafricaine a accepté la démission de M. Stéphan Redon, président et administrateur, et a appelé M. Eric de Rothschild à le remplacer.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
18 SEPTEMBRE

Irrégulier

La semaine a commencé sur une note irrégulière à la Bourse de Paris, où l'indice instantané affichait un recul de 0,40 % environ en clôture. Ce recul, toutefois, couvrait une série de mouvements en sens contraire qui reflétaient une certaine indécision.

Ainsi des gains non négligeables furent enregistrés aux grands magasins (Galeries Lafayette, La Redoute à Roubaix) et sur une sélection de valeurs : Locafrance, Béghin-Say, UTA, sans oublier le compartiment des services publics (Générale des Eaux et Lyonnaise des Eaux), très demandé.

Quelques replis, en revanche, sur B.C.T., Compagnie Bancaire, Locabail, U.C.B., Martell, Pernod-Ricard, Dumez, Maisons Phénix, Europe 1 et Saint-Gobain-Pont-à-Mousson.

Résistance de Rhône-Poulenc, PUK et Air Liquide. Quant à la sidérurgie, dont le sort est en suspens, des achats ont été notés sur la plupart des titres du secteur, mais leur avance a été nulle ou réduite après la hausse survenue vendredi en clôture. Le cours de l'action Financière de Paris a peu varié.

De l'avis des professionnels, c'est l'attentisme qui prédomine deux jours avant le début des opérations mensuelles de liquidation, avec un sentiment très net : il paraît difficile que la Bourse fléchisse sensiblement dans la conjoncture actuelle. Relevons, enfin, que le demi-succès de Camp David a peu influencé la tendance.

Aux valeurs étrangères, avance générale des valeurs américaines, dans l'espoir d'une hausse de Wall Street, et baisse des mines d'or en liaison avec celle du cours de l'once à Londres.

Sur le marché du métal, stabilité du lingot à 29 425 F et léger recul du napoléon à 258,10 F avec 6,8 millions de francs de transactions contre 4,9 millions de francs précédemment.

LONDRES

Repli

Dans un marché calme, les industrielles se replient, ainsi que les pétroles.
Légère reprise des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 211 10 contre 218 ..

VALEURS	CLOTURE 18 9	COURS 19 9
Beecham	734 1,2	728 ...
British Petroleum	910 ...	904 ...
Courtaulds	118 ...	116 ...
De Beers	464	464 ...
Imperial Chemical	403 1/2	397 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	252 1/2	250 ...
Shell	582 1/2	576 ...
Vickers	205 1 2	204 ...
War Loan 3 1/2 %	31 3/4	31 3.4
*West Driefontein	34 3/32	35 ...
*Western Holdings	23 3 32	23 3 4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BIC. — Le conseil d'administration de la société BIC, dont M. Marcel Bich détient 50 %, a autorisé le rachat au même M. Marcel Bich de 463 848 actions DIM-Rosy (bas et sous-vêtements), soit 44,42 % du capital, pour le prix, fixé par expert, de 46,38 millions de francs, soit 100 francs par action. M. Bich avait acquis cette participation de 1973 à 1976, par achat et augmentation de capital pour la somme globale de 81 millions de francs, ce qui consacre une moins-value de 35 millions de francs environ. La société BIC s'engage à acquérir au prix unitaire de 100 francs toutes les actions DIM-Rosy qui lui seront présentées jusqu'au 31 mars 1979. Après cette opération, BIC détiendra, directement ou indirectement, 94,50 % du capital de DIM-Rosy. Cette filiale a réalisé en 1977 un chiffre d'affaires hors taxes de 489 millions de francs et un bénéfice net de 28 millions de francs (respectivement 263 millions de francs et 16 millions de francs pour le premier semestre 1978).

RADIOTECHNIQUE. — Bénéfice net pour le premier semestre : 55,6 millions de francs contre 45,7 millions. Le résultat consolidé net atteint 56,23 millions de francs environ contre 54,84 millions.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 ... %

NEW-YORK

Nouveau repli

Après une avance initiale provoquée par l'accord réalisé à Camp David, Wall Street a repris le chemin de la baisse, l'indice Dow Jones perdant 8,40, à 870,15. Les soucis habituels, tension persistante des taux d'intérêt et inflation, ont rapidement balayé l'optimisme né de cet accord, et les replis l'ont largement emporté sur les hausses. Le rythme de l'augmentation des revenus des particuliers a fortement fléchi en août, sous l'effet précisément des syndicats, ce qui accentue la combativité de ceux-ci.

Les opérateurs attendent que le Sénat se prononce sur le projet de loi sur l'énergie, espérant que le président Carter, fort de son succès au Proche-Orient, fera prévaloir son point de vue.

VALEURS	COURS 15 9	COURS 18 9
Alcoa	45 5 8	45 1 8
A.T.T.	60 1 2	60 1 4
Boeing	68 1 2	67 3/8
Chase Manhattan Bank	34 1/4	34 1 4
Du Pont de Nemours	125	123 ...
Eastman Kodak	63 1/4	63 5/8
Exxon	50 3 8	50 1 4
Ford	45 1 8	44 3 4
General Electric	53 1 8	52 3 4
General Foods	33 3 8	35 5 8
General Motors	63 7 8	62 3 4
Goodyear	17 1 4	17 1 4
I.B.M.	289 1 2	289
I.T.T.	32 5 8	32 3 8
Kennecott	25 1 2	25 ..
Mobil Oil	68 ..	68 1 4
Pfizer	35 3 8	35 1 8
Schlumberger	89 ..	89 1 2
Texaco	24 1/2	24 5 8
U.A.L. Inc.	40 1 2	38 1.2
Union Carbide	40 1 2	40
U.S. Steel	27 1 4	26 5 8
Westinghouse	22 1/4	21 5 8
Xerox	56 7/8	56 5 8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	15 sept.	18 sept.
Valeurs françaises	153,9	153,6
Valeurs étrangères	109,4	109,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	85,8	85,8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	18 9	19 9
1 dollars (en yens)	192 35	190 80

BOURSE DE PARIS - 18 Septembre - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	34 80	2 901	GAN (Sté) Centr.	617	617	Laffitte-Bail	161	161 ..	Imminvest	93 80	94 ..
5 %	54 ..	3 151	Protectrice A.I.R.	268 ..	267 ..	Locabail Immob.	321	320	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Emp. 7 % 1973	3660	3601
E.D.F. parts 1950	d538	d538
E.D.F. parts 1959		521
Ch. France 3 %	174 50	173 20

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
742	4,5 % 1973	734	730	730 70	730 10
2545	C.N.E. 3 %	2564	2570	2565	2565 ..
430	Afrique Occ.	421 ..	425	425	*370 ..
330	Air Liquide	350 ..	349	347 ..	349
75	Als. Part ind.	80	80	80 ..	80 05
183	Als. Superm.	220 ..	206	209 ..	205
65	Alsthom-Atl.	71 80	71 20	71 10	72 50

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
25	De Beers (S.)	28 60	28 ..	27 95	28 50
680	Deuts. Bank.	671	678	679	681
350	Dome Mines	381 ..	379	382 ..	375 50
555	Du Pont Nem	553	557	557	560
285	East Kodak	274	281 80	283 50	280 60
19	East Rand	20 80	19 90	19 85	19 55
145	Ericsson	132	132	132	131
270	Exxon Corp.	222 50	226 10	226 10	228 90
285	Ford Motor	200	203	203 ..	199
184	Free State	114 90	112 80	112 ..	112 80
245	Gen. Electric	237 ..	236 ..	237 50	235 20

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
50 ..	Shell Tr. (S.)	49 60	50 15	50 15	50 ..
655	Siemens A.G.	663	669	670	670
35	Sony	33 70	34 25	34 45	34 20
255	Unilever	257	257	257	257
17	Union Corp.	19 35	19 15	19 15	19
104	U. Min. 1/10	120	120	124 10	123 50
134	West Drief.	151 50	150	150	149 ..
48	West Deep.	53 20	52 50	52 50	51 45
123	West Hold.	123 80	122 50	122 50	122 50
260	Xerox Corp.	248 80	255 80	258	252
0 90	Zambia Corp.	0 96	0 96	0 95	0 96

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18 9	COURS DES BILLETS échangé de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 353	4 389	4 34
Allemagne (100 DM)	220 930	221 230	219 ...
Belgique (100 F)	13 965	14 024	13 475
Pays-Bas (100 fl.)	202 500	203 610	201 50
Danemark (100 krd)	80 010	80 880	79
Suède (100 krs)	98 600	98 950	98 25
Norvège (100 k.)	83 850	83 600	82 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 544	8 571	8 50
Italie (1 000 lires)	5 236	5 270	5 25
Suisse (100 fr.)	274 650	276 800	271 50
Autriche (100 sch.)	30 440	30 585	30 25
Espagne (100 pes.)	5 895	5 919	5 55
Portugal (100 esc.)	9 560	9 530	9 25
Canada ($ can. 1)	3 752	3 787	3 755
Japon (100 yens)	2 285	2 296	2 24

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18 9
Or fin (kilo en barre)	29375 ..	29250
Or fin (en lingot)	29425	29425
Pièce française (20 fr.)	259 50	258 10
Pièce française (10 fr.)	203 50	204 60
Pièce suisse (20 fr.)	282 00	285 60
Union latine (20 fr.)	238 20	237 10
Souverain	261	260 50
Pièce de 20 dollars	1290 40	1298 40
Pièce de 10 dollars	673	672 .
Pièce de 5 dollars	445 10	.
Pièce de 50 pesos	1149 50	1153 50
Pièce de 10 florins	233 ..	231 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le Conseil de sécurité réduit à quatre mois le nouveau mandat des « casques bleus » au Liban

New-York (Nations unies) (A.F.P.). — Le Conseil de sécurité, par douze voix et deux abstentions, a renouvelé pour quatre mois, lundi 18 septembre, le mandat de la « Force intérimaire des Nations unies au Liban » (FINUL). L'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie se sont abstenues comme elles l'avaient fait pour la création de cette force. La Chine n'a pas participé au vote.

Le Conseil a rompu par ce vote avec la coutume qui consiste à renouveler pour six mois le mandat des « casques bleus ». Il a voulu désapprouver les entraves au déploiement de la FINUL créées par ceux que M. Waldheim appelle « *des groupes armés de facto* » au Sud-Liban.

Le texte adopté (présenté par les Etats-Unis) « *note, avec regret, que la FINUL s'est heurtée à des obstacles dans son libre déploiement à travers sa zone d'opérations et qu'il n'a pas été possible au gouvernement libanais, jusqu'à présent, de rétablir pleinement son autorité sur l'nesemble de son territoire...* » La résolution demande « *à Israël, au Liban et à tous les autres intéressés, d'apporter à l'ONU, d'urgence, leur pleine coopération* ».

La réduction à quatre mois est le fruit d'un compromis. La France, qui fournit le plus fort contingent de « casques bleus », voulait réduire leur mission à trois mois. S'adressant au Conseil, le représentant français, M. Leprette, a jugé insuffisants les résultats obtenus par la FINUL pour restaurer l'autorité du gouvernement de Beyrouth. Il a notamment déclaré : « *Il est du devoir d'Israël de renoncer aux pratiques qui font encore obstacle au rétablissement de l'autorité libanaise.* » Il a estimé qu' « *en décidant de renouveler pour une période de quatre mois le mandat de la FINUL, le Conseil a choisi d'indiquer clairement qu'il refusait de se laisser entraîner dans la voie dangereuse de la routine et des renouvellements automatiques qui ne facilitent en rien le règlement des problèmes de fond* ». « *Ce choix,* a-t-il affirmé, *comporte un avertissement à toutes les parties : il doit les inviter à prendre sans tarder les mesures susceptibles d'assurer une plus grande stabilité dans la région par la restauration de l'autorité et de la souveraineté libanaise, comme le prévoit le mandat assigné à la FINUL.* »

● *L'activité des fedayin en Israël.* — Trois fedayine infiltrés en Israël à partir du Sud-Liban ont été capturés samedi par les Israéliens, annonce lundi 18 septembre un communiqué à Tel-Aviv. Selon les correspondants militaires, ils se proposaient de s'emparer d'otages à Kiryath-Shmone, d'exiger la libération de fedayin prisonniers et de se rendre en Libye. Ils étaient porteurs de tracts exigeant que l'ambassadeur de France serve d'intermédiaire entre eux et les autorités après la prise d'otages. C'est la première fois depuis l'opération israélienne au Sud-Liban (mars 1978) et l'entrée de la FINUL dans ce territoire que des fedayin tentent de s'infiltrer en Israël. — *(A.F.P.)*

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE RECEVRA LES REPRÉSENTANTS DU GROUPE NÉOGRAVURE

Les représentants du personnel de la Néogravure seront reçus, comme ils le souhaitaient, le jeudi 21 septembre par M. André Giraud, ministre de l'industrie afin de préparer la discussion tripartite avec la direction sur l'avenir de l'entreprise et les quelque 2 300 personnes qu'elle emploie. M. Edme Jeanson, P.-D.G. de la S.D.F.-Néogravure, avait adressé au ministre, samedi dernier, une lettre en ce sens.

Le conseil d'administration de la Société de développement financier (S.D.F.), holding du groupe Néogravure, s'est réuni lundi 18 septembre afin, notamment, de désigner le successeur de M. Dominique Ferry (représentant du groupe Hachette), actuellement en voyage d'études aux Etats-Unis. Sur la proposition de M. Edme Jeanson, président, M. Philippe Liotier, directeur du secteur industriel de Hachette, a été coopté.

La direction de la Néogravure, comme nous l'indiquions dans nos dernières éditions de lundi (« le Monde » du 19 septembre), vient de déposer, d'autre part, une plainte contre X... pour séquestration, suite à l'irruption d'une quarantaine d'ouvriers dans une salle de réunion, vendredi dernier, et au maintien en otage, pendant près de six heures, de six représentants de la direction.

L'aide aux chômeurs

MAJORATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES préconise la C.F.T.C.

Le conseil de la C.F.T.C., pour garantir le financement de l'indemnisation du chômage, demande que la majoration des heures supplémentaires passe de 25 à 35 %. Les 10 % supplémentaires, à la charge des entreprises, doivent être affectés au budget destiné à l'indemnisation des travailleurs privés d'emplois.

L'organisation chrétienne demande à ses organisations d'intervenir vigoureusement auprès des préfectures et chambres patronales pour obtenir des moyens de lutte contre le chômage : généralisation des « observatoires régionaux » pour sauvegarder l'emploi, réduction du temps de travail, heures supplémentaires et équivalence, réglementation du cumul retraite-salaire, aménagement du complément familial, pour donner un véritable choix aux mères de famille ayant un enfant à charge.

L'ÉPOUSE D'UN « MUTIN DE LISIEUX » DEVANT LES PRUD'HOMMES

« Mauvaise réputation... »

Le conseil des prud'hommes de Lisieux s'est essayé, en vain, lundi 18 septembre, à 20 h. 30, à une tentative de conciliation de Lisieux. Mme Debrielle, vingt et un ans, et son ancien employeur, M. Georges Maillet, directeur des Nouvelles Galeries de Lisieux. Mme Dabrielle, épouse, depuis le 6 juin dernier, de Daniel Debrielle, condamné, le 30 du même mois, à onze années de réclusion criminelle pour sa tentative d'évasion avec prise d'otages du quartier de sécurité renforcée de Lisieux (*le Monde* daté 2-3 juillet), a, en effet, refusé le chèque de 1 373 F présenté par M. Maillet en paiement de trois semaines de préavis que l'employeur n'avait pas réglé.

Cette simple péripétie dans un conflit du travail, parmi tant d'autres, cache une histoire moins anodine qu'il n'y paraît. Mme Debrielle — qualifiée d'excellente employée par son directeur — était, en effet, depuis 1975, vendeuse au rayon jouet des Nouvelles Galeries. En principe sa démission, le 19 juin, ne posait aucun problème. Toutefois, par suite du calendrier des vacances, Mme Debrielle devait, de retour à Lisieux le 24 juillet, faire encore trois semaines de préavis. Et c'est précisément à cette date que son employeur, soudain très généreux, la dispensa de son préavis.

Le motif de ce geste est évident. M. Maillet ne le nie pas. Entre la démission, le 19 juin, et le retour de Mme Debrielle à son travail le 24 juillet, le procès des « mutins de Lisieux » avait eu lieu... Daniel Debrielle avait été condamné. Bref, « *dans l'intérêt de tout le monde* », parce que « *Lisieux n'est pas Paris mais une petite ville* », parce que l'affaire fit « *du bruit en pays d'Auge* », on ne fut pas peu satisfait du départ de Mme Debrielle, épouse d'un détenu « dangereux ».

Cette satisfaction fut sans doute trop sensible. Mme Debrielle se tourna, le 25 août, vers les prud'hommes pour demander 20 000 F de dommages-intérêts. Le Comité d'action des prisonniers (CAP) a pris fait et cause pour elle. « *(...) Noëlle Debrielle,* écrit-il, *s'est vu licencier sous prétexte de la « mauvaise réputation » de son mari et, surtout, du bruit que la presse a fait autour de ses moyens de défense.* »

Il reste que, pour peu glorieuses que furent les arrière-pensées du directeur des Nouvelles Galeries de Lisieux, le droit reste apparemment pour lui et pour les honnêtes gens du pays d'Auge, offusqués de ce qu'une jeune femme de vingt et un ans puisse braver les conventions et se marier à un homme dont on entend faire un paria.

Le conseil des prud'hommes de Lisieux, après l'échec de la tentative de conciliation, aura à juger prochainement de l'affaire.

LAURENT GREILSAMER.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Raymond Barre* recevra à déjeuner, mercredi 20 septembre à l'issue du conseil des ministres, les dix-neuf secrétaires d'Etat ainsi que M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice. Le premier ministre a l'intention de s'entretenir avec ses invités, des problèmes de l'action gouvernementale.

● *La firme ouest-allemande de production de matériel photo Rollei* a débauché, depuis le début de l'année, 250 salariés de ses usines allemandes de Braunschweig, qui n'en comptent plus que 950 ; dans le même temps, elle a porté les effectifs de son usine de Singapour de 4 000 à 4 400 personnes. « *La firme compte ainsi réaliser une économie de 8 millions de DM pour l'année 1978* », a déclaré son président, M. Heinz Wehling. — *(A.F.P.)*

● *Les trois jeunes gens se réclamant du MATRA* (Mouvement armé terroriste révolutionnaire et anarchiste) arrêtés dimanche 17 septembre ont reconnu leur participation à près de vingt attentats commis en Lorraine depuis le mois de septembre 1977 (*le Monde* du 19 septembre). Jean-Marie Spiclès, vingt ans, boucher à Algrange (Moselle), René Bour, vingt-deux ans, mécanicien à Mayenne, et un adolescent mineur ne se réclamaient d'aucune obédience politique. Ils avaient simplement décidé de « *faire parler d'eux* ».

● *La fusillade du boulevard Voltaire.* — M. Serge Brun, vingt-cinq ans, a été interpellé, lundi 18 septembre, par la police de Niort (Deux-Sèvres) dans un magasin de la ville. Il était recherché depuis la fusillade du boulevard Voltaire, à Paris, le 29 août dernier (*le Monde* du 31 août et du 5 septembre), au cours de laquelle un commissaire stagiaire de la police parisienne, M. Jocelyn Monteil, avait été gravement blessé.

Si les grèves « sauvages » ne cessent pas

Le groupe Times Newspapers menace de suspendre ses publications à partir du 30 novembre

De notre correspondant

Londres. — Le groupe Times Newspapers a averti, lundi soir 18 septembre, par lettre, l'ensemble de son personnel que ses publications seraient suspendues, à partir du 30 novembre, s'il n'était pas possible d'ici là de parvenir à un accord avec les syndicats sur la régularité du travail. Le ministère de l'emploi a également été prévenu. Outre le *Times* et le *Sunday Times*, le groupe publie deux hebdomadaires spécialisés dans les problèmes d'éducation.

La direction du groupe veut obtenir que les syndicats d'ouvriers imprimeurs s'engagent fermement sur trois points : la régularité du travail, qui est actuellement perturbé par une série de grèves sauvages, une nouvelle procédure de règlement des conflits du travail et enfin la fixation d'un niveau optimum d'emplois accompagné d'une nouvelle échelle des salaires.

Ces trois points sont considérés comme fondamentaux par la direction de Times Newspapers, à laquelle, depuis le début de l'année, une succession d'arrêts de travail a fait perdre quelque 2,2 millions de livres sterling de bénéfices et près de dix millions d'exemplaires.

Des avertissements analogues avaient déjà été lancés par la direction le 26 avril et le 23 juillet. Mais un des syndicats d'ouvriers imprimeurs, la National Graphical Association, a, jusqu'à présent, « *refuse de négocier sous la menace* ». Les autres syndicats font preuve de plus de souplesse et sont prêts à s'asseoir à une table de négociation.

Le directeur général de Times Newspapers, M. James Hussey, a formulé l'espoir qu'il sera possible, malgré tout, d'éviter la suspension de la parution et il a ajouté : « *Même si nous devons arrêter de paraître, nous ne mettrons pas fin à nos efforts pour résoudre les problèmes.* »

M. Hussey a précisé : « *Je dois dire que, si la suspension des publications devait se prolonger quelque peu, il pourrait être extrêmement difficile de les relancer.* » Et dans un ultime appel à la négociation, il a demandé que les journaux du groupe « *ne soient plus continuellement à la merci de petits groupes de travailleurs agissant illégalement* ».

Le groupe Times Newspapers emploie quatre mille trois cents personnes, y compris certains ouvriers d'imprimerie travaillant régulièrement à temps partiel.

(Intérim.)

Mme Simone Veil a inauguré les congrès de chirurgie et de pharmacie

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, a inauguré le lundi 18 septembre deux importants congrès médicaux : le quatre-vingtième congrès français de chirurgie (à la faculté de médecine de la rue des Saint-Pères), et les Journées pharmaceutiques internationales de Paris (à la faculté de pharmacie (nos dernières éditions du mardi 19 septembre).

Au cours de son allocution devant les chirurgiens, Mme Simone Veil a notamment évoqué les problèmes de responsabilité légale « *La malchance n'a jamais été assimilée à un délit ; les tribunaux recherchent toujours s'il y a eu faute ; car elle seule est la base possible de la condamnation pour un praticien (...). Il faut du reste mettre en parallèle les 4 millions à 5 millions d'interventions chirurgicales pratiquées chaque année en France et les quelques dizaines de plaintes dont quelques-unes seulement d'ailleurs reçoivent une suite judiciaire* »

La plainte par elle-même, a ajouté Mme Simone Veil, ne doit pas « *être pour le praticien une source de gêne dans son honneur et dans son activité* ». Une commission composée de magistrats, de médecins et de responsables de sociétés d'assurances vient d'être constituée au ministère de la santé et de la famille afin d'étudier ces problèmes.

Mme Simone Veil a, en outre, estimé qu'il faudrait veiller à ne pas trop spécialiser les chirurgiens afin qu'ils conservent des débouchés les plus larges possible. Elle a rappelé qu'il était indispensable, afin d'enrayer la progression des dépenses de santé, « *d'encadrer l'évolution des prix de journée (...). Cet encadrement ne signifie pas pour autant un désir politique de voir disparaître le secteur privé.* » Enfin, a déclaré le ministre : « *Je suis étonnée d'entendre parler de rentabilité ou de profit pour l'hôpital public (...). Je tiens à dire fermement que tout acte constitue une dépense à la charge de la collectivité et ne se justifie que s'il est utile pour le malade et non par rapport à ce qu'il peut procurer comme recettes à l'hôpital. La tarification de la Sécurité sociale (...) n'est qu'un procédé comptable. Il n'est pas destiné à engendrer des bénéfices mais à couvrir des dépenses effectivement engagées.* »

Le ministre de la santé et de la famille a évoqué, à l'ouverture des Journées pharmaceutiques, les trois lignes de force de l'action des pouvoirs publics dans le domaine du médicament : « *L'élévation constante du niveau technique et scientifique de nos activités pharmaceutiques ; la limitation de la progression de la consommation des médicaments ; la mise en place d'une politique des prix.* » Un certain nombre de commissions ont été mises en place à cet effet au ministère de la santé et de la famille.

En particulier, Mme Simone Veil a insisté sur la nécessité du bon fonctionnement du nouveau système de pharmaco-vigilance, que contrôle l'une de ces commissions et qui permet notamment d'évaluer systématiquement les effets adverses des médicaments. « *Au cours des six derniers mois,* a signalé le ministre, *mille trois cents fiches d'alerte ont été adressées au centre national de pharmaco-vigilance.* » Certains produits ont d'ores et déjà été retirés du marché.

Les autres commissions récemment mises en place — commission de contrôle de la publicité, de la pharmacopée, des stupéfiants — ont déjà commencé leurs travaux.

Mme Simone Veil a évoqué « *l'augmentation rapide du nombre des étudiants en pharmacie* » et rappelé que « *l'équilibre démographique des professions de santé* » est l'une de ses préoccupations personnelles.

Enfin, le ministre a relevé que « *la consommation de médicaments est plus forte en France que dans la plupart des pays étrangers* ». Et que cette consommation, ralentie en 1977, avait repris en 1978 à un rythme rapide.

Mme Simone Veil a en dernier lieu évoqué le thème central du congrès, la douleur. « *En raison de sa vocation à guérir, l'hôpital ressent chaque décès comme un échec. Il doit pourtant l'accepter en évitant l'acharnement thérapeutique, la mise à l'écart du malade ou le refuge dans des tâches purement techniques (...) Notre société, devenue intolérante à la douleur après avoir valorisé à l'excès dans les siècles passés sa capacité rédemptrice, se révèle elle-même source de souffrances nouvelles (...) et incapable d'assumer jusqu'au bout son refus (...).* »

C. B.

Le numéro du « Monde » daté 19 septembre 1978 a été tiré à 588 808 exemplaires.

A B C D E F G